This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LA

TRAITE DES NÈGRES

ET LA

CROISADE AFRICAINE

CHOIX RAISONNÉ DE DOCUMENTS

RELATIFS A LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE AFRICAIN

ET COMPRENANT

LA LETTRE ENCYCLIQUE DE LÉON XIII SUR L'ESCLAVAGE

LE DISCOURS DU CARDINAL LAVIGERIE A BRUXELLES

UN CHAPITRE DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

LES TÉMOIGNAGES DES GRANDS EXPLORATEURS :

LIVINGSTONE, CAMERON, STANLEY, DES MISSIONNAIRES FRANÇAIS

LES RÉVÉLATIONS DU LIVRE BLEU ANGLAIS, ETC.

AINSI QUE L'ORGANISATION DES SOCIÉTÉS ANTI-ESCLAVAGISTES

EN BELGIQUE ET EN EUROPE

OUVRAGE DE VULGARISATION, ENRICHI DE CARTES ET DE GRAVURES

PAR

ALEXIS M.-G.

AUTEUR DU CONGO BELGE ILLUSTRÉ, ETC.

MEMBRE DU COMITÉ ANTI-ESCLAVAGISTE DE PARIS,

DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE DE BRUXELLES ET DE PARIS, ETC.

Théodore Roosevelt
(Président des États-Unis, Sic Transit Gloria Mundi)

Il est bien vraisemblable que [illegible] Leon XIII (Encycl. de Alger 1890)

5e ÉDITION (spéciale pour la Belgique).

LIÉGE
H. DESSAIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE TRAPPE, 7.

LA TRAITE DES NÈGRES

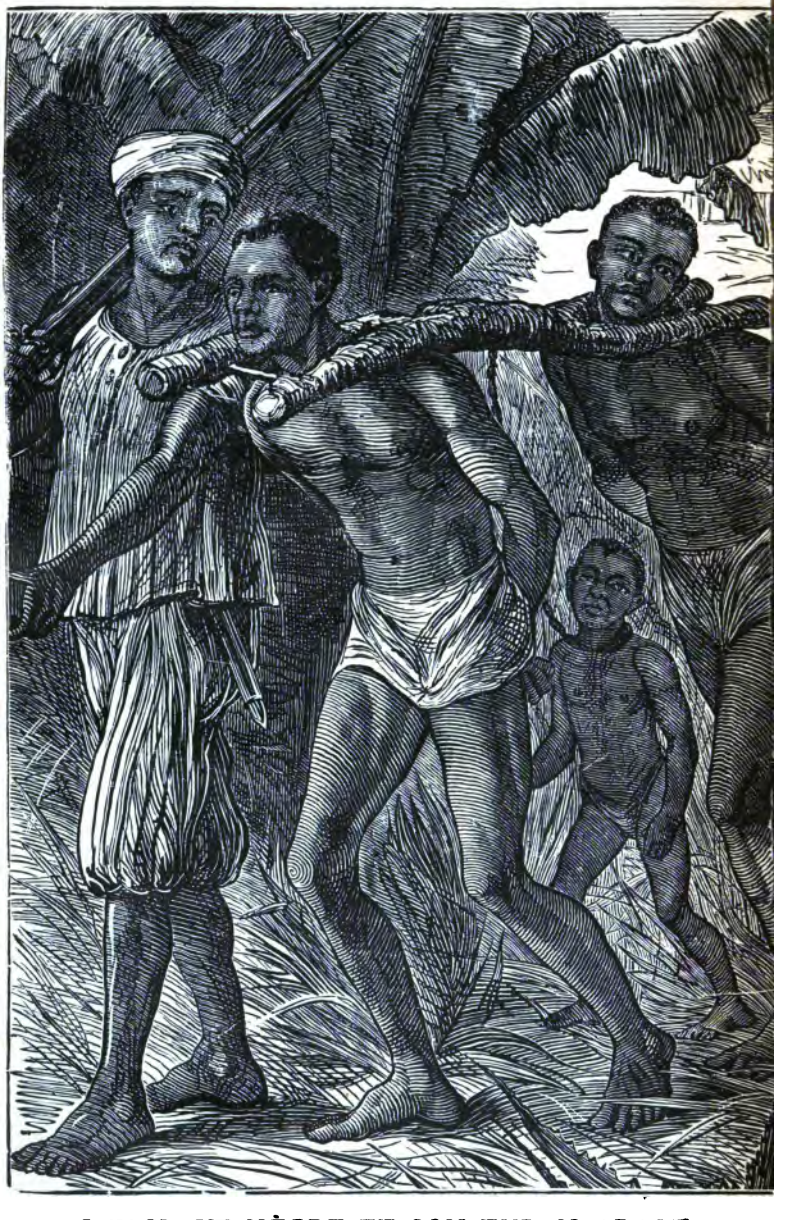

L'ESCLAVE NÈGRE ET SON TYRAN ARABE

LA TRAITE DES NÈGRES

ET LA

CROISADE AFRICAINE

COMPRENANT

LA LETTRE ENCYCLIQUE DE LÉON XIII SUR L'ESCLAVAGE

LES DISCOURS DU CARDINAL LAVIGERIE

LES TÉMOIGNAGES

DES GRANDS EXPLORATEURS : LIVINGSTONE, CAMERON, STANLEY,

DES MISSIONNAIRES FRANÇAIS, ETC.

PAR

ALEXIS-M. G.

AUTEUR DE LA FRANCE COLONIALE, DU CONGO BELGE ILLUSTRÉ, ETC.
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ ANTIESCLAVAGISTE DE NAMUR
MEMBRE DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, DE BRUXELLES, ETC.

Il est souverainement à souhaiter que l'abolition de l'esclavage s'accomplisse.
Léon XIII. (Encycl. *In Plurimis.*)

(Gochet, Jean-B.)

7e ÉDITION

OUVRAGE ENRICHI DE CARTES ET DE GRAVURES

PARIS
CH. POUSSIELGUE, RUE CASSETTE, 15
PROCURE GÉNÉRALE, RUE OUDINOT, 27

ALOST
PROCURE DES FRÈRES
PLACE IMPÉRIALE

LIÈGE
H. DESSAIN, ÉDITEUR
RUE TRAPPÉ, 7

1894

TOUS DROITS RÉSERVÉS

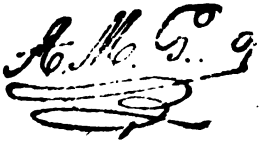

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES ILLUSTRÉS POUR RÉCOMPENSES.

LA TERRE ILLUSTRÉE, *Géographie générale des cinq parties du monde*, in-8°, compact, de 670 pages, avec 140 gravures et cartes.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, *géographie générale*, in-8°, compact, de 672 pages, avec 65 cartes et 115 gravures.

LA FRANCE COLONIALE ILLUSTRÉE, grand in-8° de 368 pages, avec 115 gravures et 65 cartes.

LES COLONIES FRANÇAISES ILLUSTRÉES, le même que le précédent, mais en format petit in-8°, compact, de 330 pages.

LE CONGO FRANÇAIS ILLUSTRÉ, in-8°, de 240 pag., avec cartes et illustrations.

LA TRAITE DES NÈGRES *et la Croisade africaine*, in-8° ord. de 240 pages, avec 3 cartes, 28 illustrations et une lettre du cardinal Lavigerie.

LA BARBARIE AFRICAINE *et les Missions catholiques au Congo*, in-8° de 240 pages, avec 2 cartes et 16 gravures.

STANLEY L'AFRICAIN, *sa jeunesse et ses quatre grandes expéditions dans le continent mystérieux*, grand in-8°, 3e édition, 312 pages, avec 8 cartes et 31 gravures.

En outre, divers ouvrages classiques : manuels, atlas, cartes murales, reliefs, etc.
25 récompenses, dont 15 Médailles d'or ou diplômes d'honneur aux Expositions internationales de Paris, Vienne, Londres, Toulouse, Rio-de-Janeiro, New-Orléans, Bruxelles, Anvers, Barcelone, Cologne, etc.

BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

DE S. S. LÉON XIII, PAPE.

ROME. — Du Vatican, le 13 Mai 1890

R^D. FRÈRE ALEXIS,

Vous avez offert au Saint-Père, il y a déjà quelque temps par l'intermédiaire de Votre Procureur Général, le Frère Robustinien, vos deux ouvrages : la « TRAITE DES NÈGRES ET LA CROISADE AFRICAINE » ; *la* « BARBARIE AFRICAINE ET L'ACTION CIVILISATRICE DES MISSIONS CATHOLIQUES AU CONGO. » — *Le frère Robustinien vous aura certainement dit que le Saint-Père, en accueillant votre hommage avec bonté paternelle, a appris aussi avec satisfaction que vous ne cessez jamais d'employer vos talents au profit de l'éducation chrétienne de la jeunesse, par la publication de vos livres scolastiques, et c'est pour vous encourager à ce noble travail qu'Il daigne vous accorder comme gage des faveurs célestes, une Bénédiction toute spéciale, que j'ai le plaisir de vous transmettre.*

Agréez les sentiments de ma considération distinguée.

RINALDO ANGELI,
Chapelain secret de Sa Sainteté

Au Frère Alexis-M. G., de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes

DÉDIÉ

A

SON ÉMINENCE LE CARDINAL LAVIGERIE

DÉLÉGUÉ PAR S. S. LE PAPE LÉON XIII

POUR

PROMOUVOIR EN EUROPE L'ŒUVRE DE L'ABOLITION

DE

LA TRAITE DES NÈGRES

ARCHEVÊCHÉ
DE
CARTHAGE

Biskra (SAHARA), *le* 25 *mars 1889.*

Mon Révérend Frère Alexis,

Je bénis de tout cœur votre ouvrage sur « LA TRAITE DES NÈGRES ET LA CROISADE AFRICAINE », *et je le recommande tout particulièrement à ceux qui s'intéressent au triste sort des pauvres esclaves de notre Afrique.*

Vous avez su, en effet, réunir dans quelques pages les principaux témoignages capables de faire connaître les cruautés sanglantes qui dépeuplent le continent noir, et d'inspirer, en même temps qu'une profonde indignation contre ceux qui les exercent, une grande pitié pour ceux qui en sont les malheureuses victimes.

Je ne puis donc que vous exprimer tous mes vœux pour le succès de votre livre, et toute ma reconnaissance pour le concours que vous donnez ainsi à la croisade de justice et de miséricorde, que j'ai entreprise à la voix du grand Léon XIII.

Croyez, mon Révérend Frère, à tous mes sentiments dévoués en N.-S.

† CHARLES, CARDINAL LAVIGERIE
PRIMAT D'AFRIQUE

PRÉFACE

L'Afrique perd son sang par tous ses pores, a dit le grand explorateur Cameron, témoin impuissant des atrocités de la traite.

Les **victimes** se comptent par centaines de mille chaque année ; ce sont de pauvres nègres inoffensifs, bien dignes d'intérêt, de pitié et de protection.

Les **bourreaux** sont de nos jours principalement les Arabes et les métis pourvoyeurs d'esclaves, et tous ceux qui leur achètent cette *marchandise humaine.*

Les **responsables** sont non seulement ceux qui commettent ces crimes ou qui les autorisent, mais les Etats civilisés eux-mêmes, s'ils négligent plus longtemps d'y porter remède.

Il a fallu dans ces 20 ou 30 dernières années les révélations des grands explorateurs, tels que les Livingstone, les Cameron, les Stanley ; celles des missionnaires catholiques et les efforts persévérants de l'*Anti-Slavery Society* de Londres, pour appeler l'attention de l'Europe sur ces faits odieux.

Cela n'a pas suffi.

Il a fallu l'initiative de la plus haute puissance morale et religieuse qui soit au monde, celle du Pape Léon XIII, parlant au nom de l'Eglise universelle, pour appeler les peuples et les rois au secours d'un continent qui se meurt.

Il a fallu la voix éloquente d'un nouveau Pierre l'Ermite, l'illustre Cardinal Lavigerie, pour promouvoir enfin cette nouvelle Croisade de l'Europe chrétienne contre la barbarie et le fanatisme musulmans.

Puissent les bienfaits célestes, a dit en mourant le grand Livingstone, *descendre sur quiconque aidera à] guérir cette plaie saignante du monde !*

Puissent les exhortations de l'Eglise catholique être écoutées partout ; — les gouvernements se concerter pour cette sainte cause ; — les fidèles contribuer par leurs aumônes à l'entretien des croisés volontaires qui s'arment pour protéger les noirs, et des missionnaires qui vont les évangéliser.

Dans ses discours, le Cardinal Lavigerie engageait tous ceux qui tiennent une plume à faire connaître et populariser l'Œuvre africaine.

C'est pour répondre à cette invitation que nous publions ce travail. L'idée nous en est venue le lendemain même de la conférence de Bruxelles, où, nous accueillant en audience particulière, non seulement Son Eminence voulut bien nous encourager à la réaliser, mais encore nous témoigner sa satisfaction pour les renseignements qu'Elle avait puisés dans un autre de nos ouvrages, LE CONGO BELGE ILLUSTRÉ, qui déjà parlait de la *Traite des Nègres*.

Ajoutons que S. E. a daigné agréer la dédicace de ce nouvel ouvrage, qui est spécialement affecté à la question de l'Esclavage africain, aux récits de ses horreurs, aux moyens d'y porter remède. C'est un choix de documents authentiques. (1re édition, 2 février 1889).

ADDITION POUR LA 7e ÉDITION.

Dans un pèlerinage à Rome, en avril 1893, nous avons eu le bonheur d'offrir à Léon XIII nos ouvrages sur la question antiesclavagiste (TRAITE DES NÈGRES, BARBARIE AFRICAINE, CONGO, ALEXIS VRITHOFF). S. S. nous a accueilli avec une bonté toute paternelle, et a daigné nous faire remettre le second bref ci-après, bien encourageant pour tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre humanitaire.

Révérend Frère Alexis-Marie,

Dans les différents ouvrages que vous avez publiés sur l'antiesclavagisme, le Saint-Père a vu avec plaisir que vous avez voulu seconder l'impulsion donnée par Sa Sainteté à l'œuvre éminemment chrétienne et humanitaire de l'abolition de l'esclavage.

C'est pourquoi le même Souverain Pontife m'a ordonné de vous renouveler ses remerciements pour l'hommage que vous venez de lui rendre par l'offre de ces ouvrages, et de vous confirmer la paternelle bienveillance avec laquelle il vous a déjà accordé la bénédiction apostolique, pour vous encourager à continuer votre dévouement à une œuvre digne de tant d'applaudissements et de faveur.

Je suis heureux de pouvoir vous exprimer ces sentiments bienveillants du cœur de Sa Sainteté, et c'est comme marque d'une estime toute particulière que je me dis

Votre très affectionné en Notre-Seigneur
M. card. RAMPOLLA.

Rome, ce 12 mai 1893.

LA

TRAITE DES NÈGRES.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

LETTRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII SUR L'ESCLAVAGE (1).

Aux vénérables frères les évêques du Brésil

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Au milieu des manifestations si nombreuses et de si grande piété que presque toutes les nations ont accomplies et continuent d'accomplir chaque jour pour Nous féliciter d'avoir atteint heureusement le cinquantenaire de Notre sacerdoce, il en est une qui Nous a particulièrement touché,

(1) Nota. Fidèle aux traditions de l'Eglise, qui fut au moyen âge, l'instigatrice des *croisades* contre la tyrannie mahométane, le Pape Léon XIII est le *promoteur* de la croisade africaine actuelle.

Le point de départ du généreux mouvement humanitaire et chrétien dont nous sommes les témoins, c'est la lettre encyclique *In plurimis* qu'il a adressée le 15 Mai 1888 aux Evêques du Brésil, à propos de la suppression de l'esclavage dans ce vaste empire. Il est donc juste de reproduire presqu'entièrement en tête de notre ouvrage, ce précieux document où la science historique se mêle à la sollicitude paternelle du Vicaire de Jésus-Christ pour ses enfants les plus déshérités.

et c'est celle qui nous est venue du Brésil où, à l'occasion de cet heureux évènement, *la liberté a été légalement rendue à un grand nombre de ceux* qui, dans le vaste territoire de cet empire, *gémissaient sous le joug de la servitude.* — Cette œuvre, tout empreinte de miséricorde chrétienne et due au zèle d'hommes et de femmes charitables, agissant en cela de concert avec le clergé, a été offerte au divin Auteur et Dispensateur de tout bien en témoignage de reconnaissance pour la faveur qui Nous a été si bénignement accordée d'atteindre sain et sauf l'âge de Notre année jubilaire.

Cela Nous a été particulièrement agréable et consolant, surtout parce que Nous y avons vu la confirmation **d'une très heureuse nouvelle, à savoir que les Brésiliens voulaient abolir désormais et extirper complètement la barbarie de l'esclavage.** Cette volonté du peuple a été secondée par le zèle éminent de l'Empereur et de son auguste Fille, de même que par ceux qui dirigent la chose publique, au moyen de lois qui ont été rendues et sanctionnées à cet effet. La joie que Nous en avons éprouvée, Nous l'avons manifestée, au mois de janvier dernier, à l'envoyé que l'auguste Empereur avait délégué auprès de Nous, ajoutant de plus que Nous écririons à l'Episcopat au sujet des malheureux esclaves (1).

Nous tenons, en effet, auprès de tous les hommes la place du Christ, fils de Dieu, qui a été tellement embrasé de l'amour du genre humain que, non seulement il n'a pas hésité, en prenant notre nature, à vivre au milieu de nous, mais qu'il a aussi aimé à se donner le nom de Fils de l'homme, en protestant ouvertement qu'il s'était mis en rapport avec nous pour *annoncer aux captifs la délivrance,* afin que, affranchissant le genre humain de la pire des servitudes, qui est celle du péché, *il renouvelât toutes choses en lui, et ce qui est au ciel, et ce qui est sur la terre,* et rétablît

(1) « A l'occasion de Notre Jubilé,... Nous désirons donner au Brésil un » témoignage tout particulier de Notre paternelle affection, au sujet de » l'émancipation des esclaves ». (*Réponse à l'adresse du ministre du Brésil, de Souza Correa*).

ainsi dans sa dignité première toute la race d'Adam, précipitée dans la ruine de la faute commune. Saint Grégoire-le-Grand a dit opportunément à ce sujet : *Puisque notre Rédempteur, auteur de toute créature, a voulu dans sa clémence revêtir la chair humaine, afin que, par la grâce de sa divinité, le lien de notre servitude étant brisé, il nous rendît l'antique liberté, c'est faire chose salutaire de rendre, par le bienfait de l'affranchissement, à la liberté dans laquelle ils sont nés, les hommes que la nature a faits libres dès l'abord et à laquelle le droit des gens a substitué le joug de la servitude.*

Il convient donc, et c'est bien le propre de Notre ministère apostolique, de seconder et de favoriser puissamment tout ce qui peut assurer aux hommes, soit pris séparément, soit en société, les secours aptes à soulager leurs nombreuses misères, dérivées, comme le fruit d'un arbre gâté, de la faute des premiers parents, et ces secours, de quelque genre qu'ils soient, sont non seulement très efficaces pour la civilisation, mais ils conduisent aussi convenablement à cette rénovation intégrale de toutes choses que Jésus-Christ, Rédempteur des hommes, s'est proposée et a voulue.

Or, *au milieu de tant de misères, il faut vivement déplorer celle de l'esclavage* auquel une partie considérable de la famille humaine est assujettie depuis bien des siècles, gémissant ainsi dans la douleur et l'abjection, contrairement à ce que Dieu et la nature ont d'abord établi. — En effet, l'Auteur suprême de toutes choses avait décrété que l'homme eût à exercer comme une sorte de domination royale sur les animaux des bois, des mers et des airs, et non que les hommes eussent à exercer cette domination sur leurs semblables : *Ayant créé l'homme raisonnable à son image,* dit saint Augustin, *Dieu a voulu qu'il ne fût le maître que des créatures dépourvues de raison ; de telle sorte que l'homme eût à dominer non pas les autres hommes, mais les animaux.* D'où il suit *que l'état de servitude s'entend imposé de droit au pécheur. Aussi le nom d'esclave n'a pas été employé par l'Ecriture avant que le juste Noé eût puni par ce nom le péché de son fils. C'est donc la faute qui a mérité ce nom, et non pas la nature.*

De la contagion du premier péché ont dérivé tous les maux, et notamment, cette perversité monstrueuse par laquelle il y a eu des hommes qui, perdant le souvenir de l'union fraternelle dès l'origine, au lieu de pratiquer, sous l'impulsion de la nature, la bienveillance et la déférence mutuelles, n'ont écouté que leurs passions et ont commencé à considérer les autres hommes comme leur étant inférieurs et à les traiter, par conséquent, comme des animaux nés pour le joug. De là, et sans tenir le moindre compte ni de la communauté de nature, ni de la dignité humaine, ni de l'image divine imprimée dans l'homme, *il est arrivé*, au moyen des querelles et des guerres qui éclatèrent ensuite, *que ceux qui se trouvaient l'emporter par la force s'assujettissaient les vaincus*, et qu'ainsi la multitude, quoique d'une même race, se partageât graduellement en individus de deux catégories distinctes, à savoir les esclaves vaincus assujettis aux vainqueurs leurs maîtres.

L'histoire des anciens temps nous montre ce lamentable spectacle jusqu'à l'époque du divin Rédempteur ; la calamité de la servitude s'était propagée chez tous les peuples, et bien réduit était le nombre des hommes libres, jusque-là qu'un poète de l'empire put proférer cette atrocité que *le genre humain ne vit que pour le petit nombre.* Cela fut en vigueur chez les nations mêmes les plus policées, **chez les Grecs, chez les Romains**, où la domination d'un petit nombre s'imposait à la multitude ; et cette domination s'exerçait avec tant de perversité et d'orgueil, que les troupes d'esclaves étaient considérées comme des biens, non comme des personnes, mais comme des choses, dépouillées de tout droit et dépourvues même de la faculté de conserver la vie et d'en jouir.

Les serviteurs sont au pouvoir des maîtres, et ce pouvoir émane du droit des gens, car on peut observer qu'il existe exactement chez tous les peuples le pouvoir pour les maîtres de disposer de la vie et de la mort des esclaves, et tout ce qui est acquis par l'esclave l'est au profit du maître. Par suite d'une aussi profonde perturbation morale, il fut impunément et publiquement permis aux maîtres d'échanger leurs es-

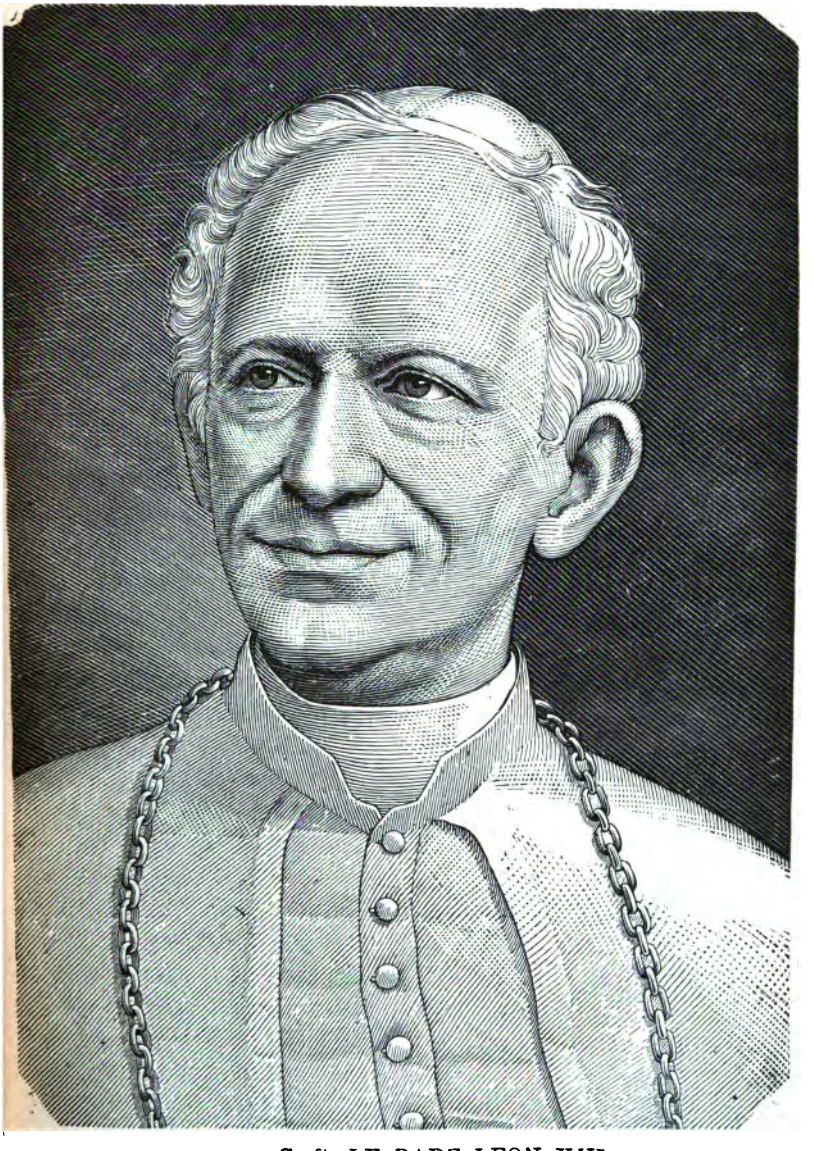

S. S. LE PAPE LEON XIII

claves, de les vendre, de les livrer en héritage, de les battre, de les tuer, d'en abuser pour leurs passions et leur cruelle superstition.

Bien plus, ceux qui étaient réputés les plus sages parmi les gentils, des philosophes insignes, très versés dans le droit, se sont efforcés de se persuader à eux-mêmes et de persuader aux autres, par un suprême outrage au sens commun, que la servitude n'est autre chose que la condition nécessaire de la nature ; et ils n'ont pas rougi d'enseigner que la race des esclaves le cède de beaucoup, en faculté intellectuelle et en beauté corporelle, à la race des hommes libres ; qu'il faut, partant, que les esclaves, comme des instruments dépourvus de raison et de sagesse, servent en toutes choses aux volontés de leurs maîtres. Cette doctrine inhumaine et inique est souverainement détestable et telle qu'une fois acceptée il n'est plus d'oppression, si infâme et barbare soit-elle, qui ne se soutienne impudemment avec une certaine apparence de légalité et de droit.....

La foule des mortels était opprimée par cette profonde abjection, d'autant plus misérablement qu'elle était plongée dans les ténèbres de la superstition, lorsque, à la maturité des temps établie par la sagesse divine, une admirable lumière resplendit du haut du ciel et la grâce du Christ Sauveur se répandit abondamment sur tous les hommes ; en vertu de ce bienfait, ils furent tirés de la fange et de l'accablement de la servitude, et tous, sans exception, ils furent rachetés du dur servage du péché et élevés à la très noble dignité de fils de Dieu.

Aussi **les Apôtres**, dès l'origine de l'Eglise, eurent-ils soin d'enseigner et d'inculquer, entre autres préceptes d'une vie très sainte, celui qui, plus d'une fois, a été écrit par saint Paul à des hommes régénérés par l'eau du baptême : *Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi dans le Christ Jésus ; vous tous, en effet, qui êtes baptisés au nom du Christ, vous êtes revêtus de la livrée du Christ. Il n'y a ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, vous êtes tous une même chose dans le Christ Jésus. Il n'y a ni Gentil ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni maître, mais il y a en toutes*

choses et pour tous le Christ. En vérité, nous avons tous été baptisés dans un même Esprit et dans un même corps, aussi bien les Juifs que les Gentils, les esclaves que les hommes libres, et tous nous avons été abreuvés à la source d'un même Esprit.....

Dès l'origine, en effet, **l'Eglise** consacra un soin tout spécial à ce que le peuple chrétien reçût et observât, comme de juste, dans une question de si haut relief, la pure doctrine du Christ et des Apôtres. Désormais, grâce au nouvel Adam, qui est le Christ, il subsiste une union fraternelle des hommes et des peuples entre eux ; de même qu'ils ont tous une seule et même origine dans l'ordre de la nature, de même aussi, dans l'ordre surnaturel, ils ont tous une seule et même origine de salut et de foi ; tous sont également appelés à l'adoption d'un seul Dieu, leur Père à tous, en tant qu'il les a tous rachetés lui-même à grand prix ; tous sont membres d'un grand corps ; tous sont admis à participer au divin banquet ; à tous sont offerts les bienfaits de la grâce et ceux de la vie immortelle. — Cela posé comme base et fondement, l'Eglise s'est efforcée en tendre mère d'apporter quelque soulagement aux charges et à l'ignominie de la vie servile ; et elle a efficacement défini et inculqué les droits et les devoirs réciproques entre les maîtres et les serviteurs, conformément à ce que les Apôtres avaient affirmé dans leurs épîtres.

Voici, en effet, les avertissements que les princes des Apôtres donnaient aux esclaves qu'ils avaient gagnés au Christ : *Soyez soumis en tout respect, non seulement aux bons et aux humbles, mais aussi aux méchants. Obéissez à vos maîtres selon la chair avec crainte et respect, comme au Christ lui-même ; ne servant pas pour l'apparence, comme pour plaire aux hommes, mais comme des serviteurs du Christ, accomplissant de tout cœur la volonté de Dieu, servant avec bon vouloir, comme si vous serviez le Seigneur et non les hommes ; sachant d'ailleurs que chacun, qu'il soit libre ou esclave, recevra de Dieu ce qu'il aura fait de bon.....*

Aussi ces premiers disciples de la foi chrétienne comprirent-ils fort bien que cette fraternelle égalité des hommes

dans le Christ ne devait absolument pas amoindrir et faire négliger le respect, l'honneur, la fidélité et les autres devoirs auxquels ils étaient tenus envers leurs maîtres ; et il en résulta de nombreux bienfaits, de nature à rendre plus sûr l'accomplissement de ces devoirs, en même temps qu'à en alléger la pratique devenue plus douce, et à produire enfin des fruits abondants pour mériter la gloire céleste. Ils professaient en effet le respect envers leurs maîtres, et ils les honoraient comme des hommes revêtus de l'autorité de Dieu, de qui dérive tout pouvoir ; ils n'étaient pas mus en cela par la crainte des châtiments ou par l'astuce ou par le stimulant du gain, mais par la conscience de leur devoir, par l'ardeur de leur charité. Réciproquement, les justes exhortations de l'Apôtre s'adressaient aux maîtres, afin qu'ils traitassent avec bonne grâce les serviteurs en retour de leurs bons services. *Et vous, maîtres, agissez-en de même envers eux ; ne les menacez pas, sachant bien que le Seigneur qui est aux cieux est aussi bien le leur que le vôtre, et il n'y a pas devant Lui d'acception de personnes.....* — Ces lois, si justes et si propres à harmoniser les diverses parties de la société domestique, furent pratiquées par les Apôtres eux-mêmes. Bien remarquable à ce propos est l'exemple de saint Paul lorsqu'il écrivit avec tant de bienveillance en faveur d'Onésime, l'esclave fugitif de Philémon, qu'il renvoya à celui-ci avec cette tendre recommandation : *Accueille-le comme mon bien-aimé.... non pas comme un esclave, mais comme un frère chéri et selon la chair et selon le Seigneur ; que s'il t'a nui en quelque chose, ou s'il est ton débiteur, impute cela à moi-même.*

Pour peu que **l'on compare l'une et l'autre manière d'agir, celle des païens et celle des chrétiens**, envers les esclaves, on voit aisément que l'une était cruelle et pernicieuse, l'autre pleine de douceur et d'humanité, et certes nul n'osera frustrer l'Eglise du mérite qui lui revient pour s'être faite l'instrument d'une aussi grande indulgence. — On en sera d'autant plus convaincu si l'on considère attentivement avec quelle douceur et quelle prudence l'Eglise a extirpé et détruit l'abominable fléau de l'esclavage. — Elle n'a pas

voulu, en effet, procéder hâtivement à l'affranchissement des esclaves et à la sollicitude de leur liberté, ce qu'elle n'aurait pu faire évidemment que d'une façon tumultueuse qui eût tourné à leur propre détriment et à celui de la chose publique. C'est pourquoi, s'il arrivait parmi la multitude d'esclaves qu'elle avait agrégés au nombre de ses fils que quelqu'un, alléché par l'espoir de la liberté, eût recouru à la violence et à la sédition, l'Eglise réprouvait et réprimait toujours ces efforts condamnables et elle employait, par le moyen de ses ministres, le remède de la patience....

Ce fut tout d'abord aux hommes réduits en servitude que l'Apôtre saint Pierre s'adressa lorsqu'il écrivit : *La grâce consiste à supporter par devoir de conscience envers Dieu les afflictions et à souffrir même injustement. C'est en cela, en effet, que consiste votre vocation, parce que le Christ a souffert pour nous, vous laissant l'exemple pour que vous en suiviez les traces.* — Cette gloire si haute de la sollicitude unie à la modération, qui fait resplendir admirablement la divine vertu de l'Eglise, s'accroît encore par la force d'âme on ne peut plus éminente et invincible qu'elle put elle-même inspirer et soutenir parmi tant d'humbles esclaves. C'était un admirable spectacle que l'exemple de bonnes mœurs qu'ils donnaient à leurs maîtres, non moins que de leur extrême patience dans tous les labeurs, sans qu'il fût jamais possible de les induire à préférer les ordres iniques de leurs maîtres aux saints commandements de Dieu, si bien que, d'un esprit imperturbable et d'un visage serein, ils livraient leur vie au milieu des plus atroces tourments.

Eusèbe célèbre la mémoire de l'invincible constance d'une vierge de Patames, en Arabie, qui, plutôt que de céder à la débauche d'un maître impudique, affronta courageusement la mort et, au prix de son sang, demeura fidèle à Jésus-Christ. On peut admirer d'autres exemples semblables donnés par des esclaves qui résistèrent fermement, jusqu'à subir la mort, à des maîtres qui s'en prenaient à la liberté de leur âme et à la foi qu'ils avaient jurée à Dieu. Quant à des esclaves chrétiens qui, pour d'autres motifs, auraient résisté à leurs maîtres ou trempé dans des conspirations pernicieuses aux Etats, l'histoire n'en cite pas un seul.

Lorsque vint pour l'Eglise l'ère de la paix et de la tranquillité, **les saints Pères** entreprirent d'exposer avec une admirable sagesse les enseignements apostoliques sur l'union fraternelle des cœurs parmi les chrétiens, et avec une égale charité, ils appliquèrent ces enseignements au profit des esclaves, en s'efforçant de persuader que les maîtres avaient sans doute des droits légitimes sur le travail de leurs serviteurs, mais qu'il ne leur était aucunement permis d'avoir sur la vie un pouvoir absolu et de se livrer à de cruelles sévices. Chrysostôme s'est fait remarquer chez les Grecs, en traitant souvent ce point et en affirmant, d'un cœur et d'un langage francs, que l'esclavage, d'après l'antique signification du mot, était déjà supprimé de ce temps-là, par un insigne bienfait de la foi chrétienne, au point que, parmi les disciples du Seigneur, cela semblait et était de fait un nom sans réalité. Le Christ, en effet (c'est ainsi en résumé que raisonne le saint Docteur), du moment que, par sa souveraine miséricorde envers nous, il effaça la faute contractée à l'origine, guérit aussi la corruption qui en avait résulté dans les diverses classes de la société humaine ; par conséquent, de même que, grâce à lui, la mort a perdu ses terreurs et n'est qu'un tranquille passage à la vie bienheureuse, de même aussi l'esclavage a été supprimé. Le chrétien, s'il ne se fait plus l'esclave du péché, ne saurait être appelé esclave....

Chez les Latins, Nous pouvons mentionner à bon droit saint Ambroise, qui a si diligemment recherché à ce même sujet toutes les raisons des rapports sociaux et qui, mieux que personne, a précisé, d'après les lois chrétiennes, ce qui revient en propre à l'une et à l'autre catégorie d'hommes ; et pas n'est besoin de dire que ses doctrines s'accordent pleinement avec celles de Chrysostôme.

Ces enseignements, on le voit, étaient donnés en toute justice et utilité ; et, ce qui est capital, ils ont été entièrement et fidèlement pratiqués partout où s'est implanté le christianisme. — S'il n'en avait pas été ainsi, Lactance, cet éminent défenseur de la religion, n'aurait certes pas osé dire, en parlant en quelque sorte comme témoin : *D'aucuns nous font ce reproche : N'y a-t-il pas parmi vous des pauvres et des*

riches, des esclaves et des maîtres? N'y a-t-il pas quelque différence entre chacun de vous ? Aucunement ; et il n'est d'autre motif pour lequel nous nous donnons l'un à l'autre le nom de frère sinon parce que nous nous croyons égaux ; car, du moment que nous envisageons toutes les choses humaines, non au point de vue du corps, mais de l'esprit, et bien que la condition des corps soit diverse, néanmoins, il n'y a pas d'esclaves pour nous, mais nous les retenons tous pour frères et nous les appelons tels par rapport à l'esprit, pendant que nous sommes co-serviteurs quant à la religion.

Les soins de l'Eglise pour **la tutelle des esclaves** se manifestaient de plus en plus et, n'omettant aucune opportunité, ces soins tendaient à obtenir, avec la prudence voulue, que la liberté leur fût enfin donnée, ce qui eût grandement profité aussi à leur salut éternel. — Les annales de l'histoire ecclésiastique fournissent le témoignage que les faits ont répondu à cette sollicitude. De nobles matrones elles-mêmes, dignes des louanges de saint Jérôme, y contribuèrent puissamment. Salvien rapporte à ce sujet que, dans les familles chrétiennes, même dans celles qui n'étaient pas très riches, il arrivait souvent que les esclaves, par un généreux affranchissement, étaient rendus à la liberté. Bien plus, saint Clément avait grandement loué longtemps auparavant la preuve de charité qu'avaient donnée quelques chrétiens, lesquels, offrant leurs personnes à la place d'autres, s'étaient assujettis à la servitude pour affranchir des esclaves qu'ils ne pouvaient délivrer autrement. C'est pourquoi, outre que l'affranchissement des esclaves commence d'avoir lieu dans les temples comme un acte de piété, l'Eglise l'institua comme tel, en recommandant aux fidèles de l'accomplir dans leurs testaments à titre d'acte agréable à Dieu et digne à ses yeux de grand mérite et de récompense ; de là ces mots par lesquels l'ordre d'affranchissement était donné aux héritiers : *pour l'amour de Dieu, pour le salut* ou *pour le mérite de mon âme.* Rien n'a été épargné de ce qui pouvait servir pour **la rançon des captifs** : les biens donnés à Dieu étaient vendus ; on faisait fondre les vases sacrés d'or et d'argent ; on aliénait les ornements et les richesses des basi-

liques, comme l'ont fait plus d'une fois les Ambroise, les Augustin, les Hilaire, les Eloi, les Patrice, et beaucoup d'autres saints personnages. — De grandes choses ont été faites en faveur des esclaves par **les Pontifes romains,** qui ont vraiment été à jamais les tuteurs des faibles et les vengeurs des opprimés. Saint Grégoire-le-Grand en rendit à la liberté le plus grand nombre qu'il lui fût possible, et au Concile Romain de l'an 597, il voulut que la liberté fût accordée à ceux qui résoudraient d'embrasser la vie monastique. Adrien Ier enseigna que les esclaves pouvaient librement contracter le mariage, même contre la volonté de leurs maîtres. En 1167, il fut ouvertement intimé par Alexandre III au roi maure de Valence de ne livrer aucun chrétien à la servitude, attendu que nul n'est esclave de par la nature et que Dieu nous a fait tous libres. En 1198, Innocent III approuva et confirma, à la demande des fondateurs Jean de Matha et Philippe de Valois, l'*Ordre de la Très Sainte Trinité pour le rachat des chrétiens* qui étaient tombés au pouvoir des Turcs. Un Ordre semblable, celui de *Notre-Dame de la Merci*, fut approuvé par Honorius III et ensuite par Grégoire IX, Ordre que saint Pierre Nolasque avait fondé avec cette loi sévère : que les religieux qui en feraient partie se livreraient eux-mêmes à l'esclavage à la place des chrétiens captifs, si cela était nécessaire pour les racheter. Grégoire IX aussi assura à la liberté un plus ample rempart, en décrétant qu'il était défendu de vendre à l'Eglise des esclaves, et il y ajouta des exhortations aux fidèles pour que, en expiation de leurs fautes, ils offrissent leurs esclaves à Dieu et à ses saints. — D'autres nombreux bienfaits de l'Eglise sont également à signaler à ce propos. C'est elle en effet qui a constamment défendu, en employant à ce sujet la sévérité de ses peines, les esclaves contre les procédés violents et les pernicieux outrages de leurs maîtres : à ceux qui étaient opprimés par la violence, elle offrait le refuge de ses temples; elle ordonna d'admettre les affranchis à rendre témoignage en justice, et elle ne ménagea pas la correction à ceux qui se permettaient par des artifices condamnables de réduire en servitude les hommes libres. Elle favorisa d'autant plus

volontiers la liberté des esclaves qui, de quelque façon que ce fût, se trouvaient lui appartenir selon les temps et les lieux, soit en établissant que tout lien d'esclavage pouvait être brisé par l'évêque en faveur de ceux qui, pendant un certain temps, auraient fourni des preuves d'une vie louable, soit en permettant à l'évêque de déclarer facilement libres ceux qui leur étaient spontanément attachés.

Il faut attribuer aussi à l'esprit de miséricorde et au pouvoir de l'Eglise que la sévérité des lois civiles ait été mitigée en faveur des esclaves et que les adoucissements introduits à cet effet par saint Grégoire-le-Grand fussent adoptés dans les codes des nations, comme cela fut fait grâce surtout à Charlemagne, qui les introduisit dans ses *Capitulaires*, de même qu'ensuite Gratien dans son *Décret*. Enfin, dans la suite des âges, les monuments, les lois, les institutions ont constamment proclamé par de magnifiques témoignages la souveraine charité de l'Eglise envers les esclaves, dont elle n'a jamais laissé sans tutelle l'humiliante condition et qu'elle a toujours cherché à soulager. — Aussi ne saurait-on jamais assez honorer et remercier l'Eglise catholique et proclamer qu'elle a bien mérité de la prospérité des peuples, en détruisant l'esclavage par un bienfait inappréciable du Christ Rédempteur, et en assurant aux hommes la liberté, la fraternité et l'égalité véritables.

Au déclin du **quinzième siècle,** alors que le funeste fléau de l'esclavage ayant presque cessé chez les nations chrétiennes, les Etats s'efforçaient de se consolider sur la base de la liberté évangélique et d'étendre au loin leur empire, le Siège apostolique veilla avec le plus grand soin à empêcher que les mauvais germes ne vinssent quelque part à pousser de nouveau. Il dirigea dans ce but sa diligente prévoyance vers les régions nouvellement découvertes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique ; le bruit avait couru, en effet, que les chefs de ces expéditions, quoique chrétiens, avaient fait servir peu justement leurs armes et leur talent pour établir et imposer l'esclavage parmi ces populations inoffensives. C'est que l'âpre nature du sol qu'il s'agissait de subjuguer, non moins que les richesses métallifères à exploi-

ter et qui exigeaient des travaux considérables, induisirent à adopter des desseins tout à fait injustes et inhumains. On commença de faire dans ce but comme un trafic d'esclaves amenés de l'Ethiopie, ce que l'on appela ensuite la **traite des noirs** et qui se propagea excessivement dans ces colonies.

Par un semblable excès, on en vint à pratiquer à l'égard des indigènes, généralement désignés sous le nom d'**Indiens**, une oppression pareille à l'esclavage. Dès qu'il connut avec certitude cet état de choses, Pie II s'adressa, sans retard, à l'autorité épiscopale de l'endroit, par une lettre dans laquelle il blâma et condamna une aussi grave iniquité. Peu après, Léon X mit en œuvre, autant qu'il put, ses bons offices et son autorité auprès des rois de Portugal et d'Espagne pour qu'ils prissent à cœur d'extirper complètement pareil excès, non moins contraire à la religion qu'à l'humanité et à la justice. Néanmoins, cette calamité jetait de profondes racines, par suite de la persistance de sa cause ignoble, qui était l'inextinguible soif du gain. Alors Paul III, préoccupé dans sa charité paternelle de la condition des esclaves indiens, en vint à la détermination extrême de se prononcer sur cette question publiquement et pour ainsi dire à la face de toutes les nations, par un décret solennel, portant que l'on devait reconnaître une triple faculté juste et propre à tous ces naturels, à savoir que chacun d'eux pouvait être maître de sa personne, qu'ils pouvaient vivre en société d'après leurs lois et qu'ils pouvaient acquérir et posséder des biens. Il le confirma plus amplement encore par des lettres au cardinal archevêque de Tolède, en édictant que ceux qui agiraient contre ce décret seraient frappés d'interdit et que le pouvoir de les absoudre était pleinement réservé au Pontife romain. Avec une égale sollicitude et une même constance, d'autres Pontifes, tels qu'Urbain VIII, Benoît XIV, se montrèrent successivement les vaillants défenseurs de la liberté en faveur des Indiens et des noirs et de ceux qui n'avaient pas encore reçu la foi chrétienne. Ce fut encore Pie VII qui, à l'occasion du **congrès tenu à Vienne** par les princes confédérés de l'Europe, appela leur commune

attention, entre autres, sur cette **traite des noirs** dont il a été parlé, afin qu'elle fût complètement abolie, de même qu'elle était déjà tombée en désuétude dans beaucoup de localités. Grégoire XVI aussi admonesta gravement ceux qui violaient sur ce point les lois et les devoirs de l'humanité ; il renouvela à l'appui les décrets et les peines édictées par le Siège apostolique, et il n'omit rien de ce qui pouvait amener les nations lointaines à imiter en cela la mansuétude des nations européennes pour abhorrer et éviter l'ignominie et la cruauté de l'esclavage. Il Nous est arrivé très opportunément à Nous-même de recevoir les félicitations des dépositaires suprêmes du pouvoir public pour avoir obtenu, grâce à de persévérantes instances, que l'on fît droit aux réclamations prolongées et si justes de la nature et de la religion.

Un autre souci Nous reste cependant qui Nous préoccupe vivement au sujet d'une affaire semblable et qui réclame Notre sollicitude. C'est que si l'ignoble traite d'êtres humains a réellement cessé sur mer, elle n'est que trop largement pratiquée sur terre et avec trop de barbarie, notamment dans certaines **contrées de l'Afrique**. Du moment, en effet, qu'aux yeux des **Mahométans**, les Ethiopiens et les habitants de nations semblables sont considérés comme étant à peine en quelque chose supérieurs aux brutes, il est aisé de concevoir en frémissant avec quelle perfidie et quelle cruauté ils les traitent. Ils font subitement irruption, à la manière et avec la violence des voleurs, dans les tribus de l'Ethiopie, qu'ils surprennent à l'improviste ; ils envahissent les villes, les campagnes et les villages, dévastant et pillant toutes choses ; ils emmènent comme une proie facile à prendre les hommes, les femmes et les enfants pour les conduire de vive force aux marchés les plus infâmes. C'est de l'Egypte, du Zanzibar et en partie aussi du Soudan, comme d'autant de stations, que partent ces abominables expéditions ; des hommes chargés de chaînes sont contraints de parcourir un long chemin, soutenus à peine par une nourriture misérable, accablés d'horribles coups ; ceux qui ne peuvent l'endurer sont voués à la mort ; ceux qui survivent sont condamnés à être vendus en troupe et étalés devant des acheteurs cruels

et cyniques. Chacun de ceux ainsi vendus et livrés se voient exposés à la déplorable séparation de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs parents, et le maître au pouvoir duquel ils échoient les assujettit à un esclavage très dur et abominable, les obligeant même à embrasser la religion de Mahomet. Nous avons, à Notre grande douleur, appris naguère ces choses de la bouche de quelques-uns de ceux qui avaient été témoins, les larmes aux yeux, d'une aussi infâme ignominie, et leur récit est confirmé par les récents explorateurs de l'Afrique équatoriale. Il résulte même de leur témoignage que le nombre des Africains vendus chaque année de la sorte, à l'instar des troupeaux de bêtes, ne s'élève pas à moins de **quatre cent mille**, dont la moitié environ, après avoir été accablés de coups le long d'un âpre chemin, succombent misérablement, de telle sorte que les voyageurs, combien c'est triste à dire ! en suivent la trace faite des restes de tant d'ossements.

Qui ne sera pas touché à la pensée de tant de maux ?

Pour Nous qui tenons la place du Christ, le libérateur et rédempteur très aimant de tous les hommes, et qui Nous réjouissons si vivement des mérites si nombreux et si glorieux de l'Eglise envers toutes sortes de malheureux, c'est à peine si Nous pouvons exprimer de quelle commisération Nous sommes pénétré envers ces populations infortunées, avec quelle immense charité Nous leur tendons les bras, combien Nous désirons ardemment pouvoir leur procurer tous les secours et les soulagements possibles, afin que, affranchis de l'esclavage des hommes en même temps que de celui de la superstition, il leur soit enfin donné de servir le seul vrai Dieu, sous le joug très suave du Christ, et d'être admis, avec nous, au divin héritage.

Dieu veuille **que tous ceux qui sont en possession du commandement** et du pouvoir, ou qui veulent sauvegarder le droit des gens et de l'humanité, ou qui se dévouent sincèrement aux progrès de la religion, s'efforcent tous ardemment, sur Nos instances et Nos exhortations, de réprimer, d'empêcher et d'abolir cette traite, la plus ignoble et la plus infâme qui se puisse imaginer !

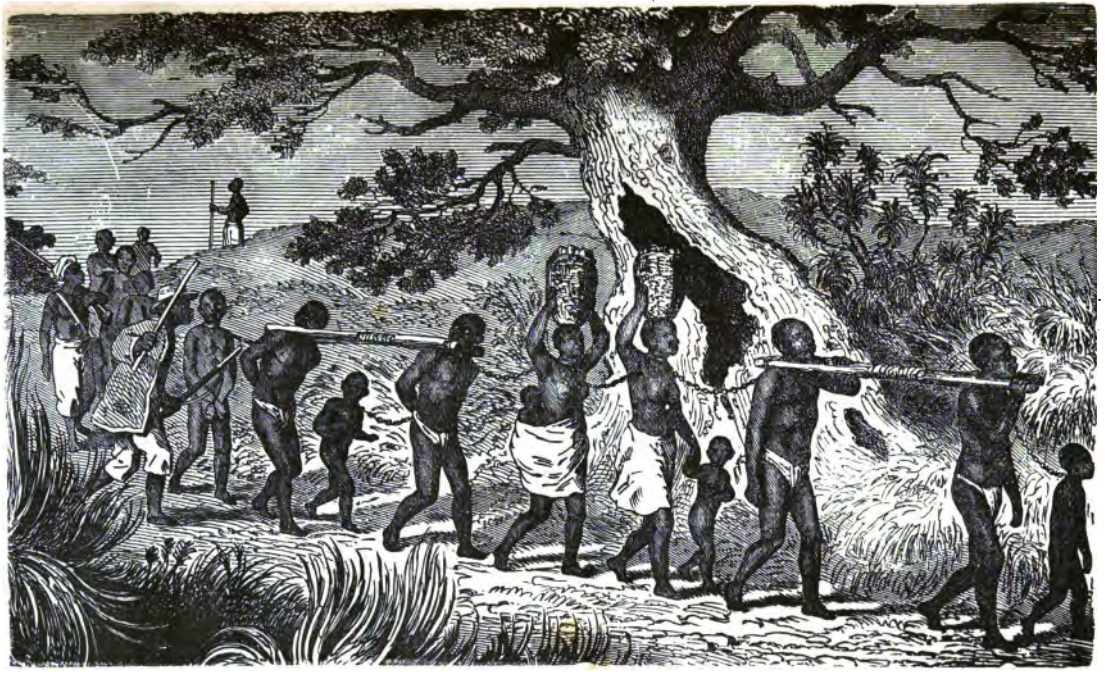

La traite par les Arabes de l'Afrique centrale et septentrionale.

En attendant, et tandis que, grâce à un mouvement plus accentué du talent et de l'activité, de nouvelles voies sont ouvertes vers les régions africaines et de nouvelles relations commerciales y sont fondées, que les hommes voués à l'apostolat s'efforcent de leur mieux d'obtenir **qu'il soit pourvu au salut et à la liberté des esclaves. Ils n'obtiendront de succès en cela qu'autant que, soutenus par la grâce divine**, ils se consacreront tout entiers à propager notre très sainte foi et travailleront de plus en plus ardemment à son développement, car c'est le fruit insigne de cette foi de favoriser et d'engendrer admirablement la liberté *dans laquelle nous avons été affranchis par le Christ.*

A cet effet, nous les exhortons à considérer, comme dans un miroir de vertu apostolique, la vie et les œuvres de Pierre Claver, à qui Nous avons décerné récemment la gloire des autels ; qu'ils tiennent les yeux fixés sur lui : l'admirable constance avec laquelle il se dévoua tout entier, pendant quarante années consécutives, au milieu de ces malheureux troupeaux d'esclaves noirs lui valut d'être vraiment considéré comme l'apôtre de ceux dont il se disait lui-même et se faisait le serviteur assidu. Si les missionnaires ont soin de retracer et de reproduire en eux la charité et la patience de cet apôtre, ils deviendront assurément de dignes ministres de salut, des consolateurs, des messagers de paix, et il leur sera donné, Dieu aidant, de convertir la désolation, la barbarie, la férocité, en l'heureuse prospérité de la religion et de la civilisation.

Nous sentons désormais l'ardent désir de faire converger vers vous, Vénérables Frères, Notre pensée et Nos présentes lettres, pour vous manifester de nouveau et pour partager avec vous la grande joie que Nous éprouvons au sujet des décisions qui ont été publiquement adoptées dans l'**empire du Brésil** relativement à l'esclavage. Du moment, en effet, qu'il a été pourvu par la loi à ce que tous ceux qui se trouvent encore dans la condition d'esclaves aient désormais à être admis au rang et aux droits des hommes libres, non seulement cela Nous semble en soi bon, heureux et salutaire, mais Nous y voyons aussi confirmée et encouragée l'espé-

rance d'actes dont il faut se réjouir pour l'avenir des intérêts civils et religieux. Ainsi le nom de l'empire du Brésil sera à bon droit célébré avec louange chez toutes les nations les plus civilisées ; et en même temps le nom de l'auguste empereur dont on rapporte cette belle parole, qu'il ne désire rien tant que de voir promptement aboli dans ses Etats tout vestige d'esclavage. — Mais pendant que ces prescriptions des lois s'accomplissent, Nous vous conjurons de vous dévouer activement de tout votre pouvoir et de consacrer vos soins les plus diligents à l'exécution de cette œuvre, qui doit surmonter des difficultés certes non légères. C'est à vous de faire en sorte que les maîtres et les esclaves s'accordent entre eux dans une pleine entente et en toute bonne foi, que rien ne soit violé en fait de clémence ou de justice, mais que toutes les transactions soient légitimement et chrétiennement résolues. **Il est souverainement à souhaiter que la suppression et l'abolition de l'esclavage,** voulue de tous, s'accomplisse heureusement sans le moindre détriment du droit divin ou humain, sans aucun trouble public, et de façon à assurer l'utilité stable des esclaves eux-mêmes dont les intérêts sont en cause.

A chacun de ceux-ci, aussi bien à ceux qui sont déjà libres qu'à ceux qui vont le devenir, Nous signalons avec un zèle pastoral et un cœur paternel quelques salutaires enseignements, choisis dans les oracles du grand Apôtre des nations. Qu'ils gardent religieusement un souvenir et un sentiment de reconnaissance, et qu'ils s'efforcent de le professer avec soin, envers ceux à l'œuvre et aux desseins desquels ils doivent d'avoir recouvré la liberté. Qu'ils ne se rendent jamais indignes d'un si grand bienfait, et que jamais non plus ils ne confondent la liberté avec la licence des passions ; qu'ils s'en servent, au contraire, comme il convient à des citoyens honnêtes, pour le travail d'une vie active, pour l'avantage et le bien de la famille et de l'Etat. Qu'ils remplissent assidument, non pas tant par crainte que par esprit de religion, le devoir de respecter et d'honorer la majesté des princes, d'obéir aux magistrats, d'observer les lois ; qu'ils s'abstiennent d'envier les richesses et la supériorité d'autrui, car on ne saurait assez

regretter qu'un grand nombre parmi les plus pauvres se laissent dominer par cette envie, qui est la source de beaucoup d'œuvres d'iniquité contraires à la sécurité et à la paix de l'ordre établi. Contents plutôt de leur sort et de leurs biens, qu'ils n'aient rien de plus à cœur, qu'ils ne désirent rien tant que les biens célestes, pour l'obtention desquels ils ont été mis sur terre et rachetés par le Christ : qu'ils soient animés de piété envers Dieu, leur Maître et Libérateur, qu'ils l'aiment de toutes leurs forces, qu'ils en observent les commandements en toute fidélité. Qu'ils se réjouissent d'être les fils de son Epouse, la sainte Eglise, qu'ils s'efforcent d'être dignes d'elle et de répondre autant qu'ils peuvent à son amour par le leur propre.

Insistez, Vénérables Frères, pour que les affranchis soient profondément imbus de ces enseignements, afin que, comme Nous le désirons par-dessus tout et comme c'est aussi votre désir et celui de tous les bons, la religion par-dessus tout retire et assure à jamais, dans toute l'étendue de l'Empire, les fruits de la liberté qui est octroyée.

Afin que cela soit heureusement réalisé, Nous demandons et implorons de Dieu les grâces les plus abondantes et l'aide maternelle de la Vierge Immaculée. Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, Nous accordons affectueusement la bénédiction apostolique à vous, Vénérables Frères, au clergé et à tout le peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 mai 1888, en la onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

CHAPITRE II.

LA MISSION DU CARDINAL LAVIGERIE.

MGR LAVIGERIE A ROME.

Ainsi qu'on vient de le lire, le Pape Léon XIII, dans son encyclique *In plurimis*, a indiqué à chacun, gouvernements, évêques, missionnaires et fidèles, ce qu'il doit faire pour l'abolition de l'esclavage dans le monde et spécialement en Afrique.

Mais pour continuer et seconder l'initiative du Chef de l'Eglise, il fallait un ministre spécial, un Apôtre désigné par lui pour prêcher avec l'autorité nécessaire la sainte croisade, provoquer les dévouements et en prendre la direction.

Cet apôtre, ce missionnaire, ce nouveau « Pierre l'Ermite » prêchant la guerre sainte, ce fut naturellement le Cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage et d'Alger, Primat d'Afrique et déjà chef des missionnaires catholiques qui, au nombre de plus de deux cents, sont répandus jusque dans les régions centrales africaines, du Haut-Nil et du Haut-Congo.

La Providence semble avoir menagé elle-même en temps utile la rencontre du Pape et du Prélat.

En effet, le lendemain même de la promulgation de l'encyclique, le Cardinal Lavigerie conduisait au pied de Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, le *pèlerinage africain*, composé particulièrement de plusieurs Evêques, de douze prêtres de chaque diocèse africain, de douze Pères Blancs des Missions d'Alger, de douze Kabiles et Arabes chrétiens d'Algérie et de Tunisie, enfin de douze nègres du Soudan et de l'Afrique intérieure.

Voici en quels termes le Cardinal, au nom de tous, s'est

exprimé en s'adressant au Pontife Romain, en présence de plusieurs milliers d'assistants, qui n'ont pas ménagé leurs applaudissement à son discours :

« *Très-Saint Père,*

» C'est un double pèlerinage que j'ai l'honneur de présenter en ce moment à Votre Sainteté : celui du diocèse de Lyon, et celui des Missions africaines.

» Nos Africains, dont les uns descendent des anciens chrétiens qui avaient pour Pasteurs les Cyprien, les Augustin, les Optat, les Fulgence, et les autres représentent les pauvres noirs, ont à vous exprimer aujourd'hui, Très Saint Père, les sentiments d'une immense et respectueuse gratitude. Ils viennent de lire à Rome, hier même, l'Encyclique admirable que Votre Sainteté adresse aux Evêques du Brésil. Ils y ont vu qu'après avoir hâté par vos vœux, par vos prières, l'abolition de la servitude dans un grand empire chrétien où elle existait encore, vous vous êtes souvenu de leur Afrique. Ils ont lu, tracé par vos mains sacrées, le tableau des misères sans nom que l'esclavage fait peser sur les populations de l'intérieur équatorial. Ils ont vu avec quelle vigueur et quelle tendresse apostoliques, après avoir rappelé et flétri tant de crimes, Votre Sainteté s'adresse aux peuples chrétiens pour leur demander, au nom de l'Eglise, au nom de la religion, au nom de l'humanité, de s'opposer à la continuation d'un commerce infâme, et des scélératesses qu'il entraîne après lui. (*Applaudissements répétés. — Vive Léon XIII !*)

» Ce que Votre Sainteté a rappelé et flétri ainsi avec tant d'éloquence, c'est la propre histoire des noirs qui sont en ce moment à vos genoux. Tous, sans exception, ont été les victimes de ces infamies. Tous ont été, par la violence, enlevés à leurs familles, séparés de leurs pères, de leurs mères. qu'ils ont, le plus souvent, vu massacrer sous leurs yeux. Tous ont été traînés sur les marchés à esclaves de l'intérieur, sur ces routes impies dont parle Votre Sainteté avec une vérité qui fait frémir, et qui sont tracées au voyageur par les ossements des nègres esclaves. Tous, enfin, ont été vendus comme vil bétail ; et, si les Missionnaires envoyés

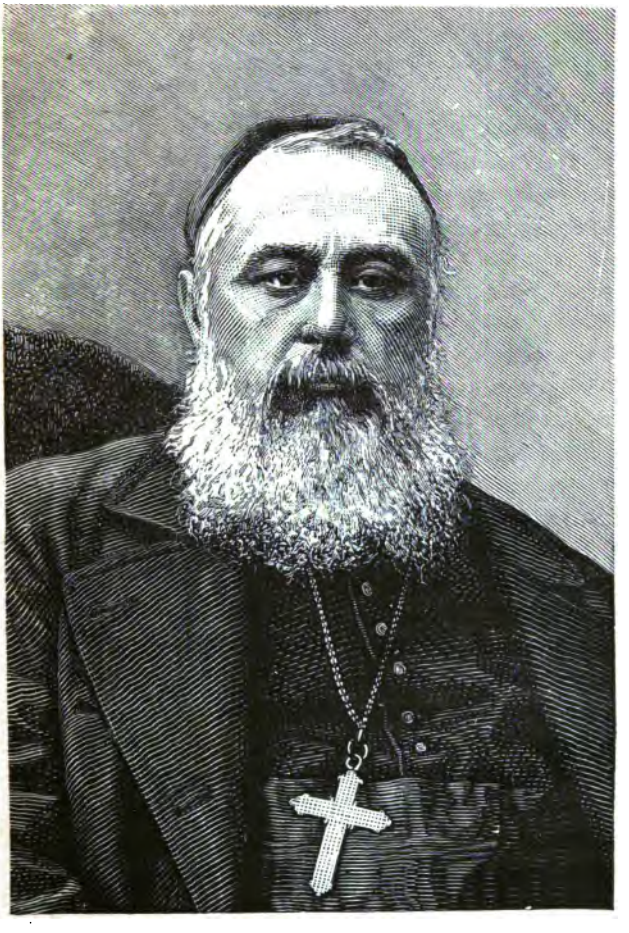

S. E. LE CARDINAL CHARLES LAVIGERIE

ARCHEVÊQUE DE CARTHAGE ET D'ALGER, PRIMAT D'AFRIQUE

DÉLÉGUÉ PAR S. S. LÉON XIII, POUR PROMOUVOIR LA CROISADE ANTIESCLAVAGISTE AFRICAINE.

Charles-Martial ALLEMAND-LAVIGERIE, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 31 octobre 1825, sacré évêque de Nancy le 22 mars 1863, nommé archevêque d'Alger par décret du 12 janvier 1867, préconisé le 27 mars suivant ; archevêque de Carthage en 1884, délégué apostolique pour les Missions du Sahara, du Soudan, de l'Afrique équatoriale, de Ste Anne de Jérusalem ; créé Cardinal-prêtre du titre de Ste Agnès-hors-les-murs, dans le consistoire du 27 mars 1882.

par vous, Très Saint Père, il y a maintenant dix années, dès les premiers jours de votre Pontificat, ne s'étaient trouvés là pour les racheter au nom de l'Eglise, avec les ressources d'une œuvre bénie, la Sainte-Enfance, ils seraient encore sous le joug et les coups de maîtres impitoyables, ou déjà morts de leurs souffrances sur les sables arides de nos déserts ! Or, ils ont laissé, dans l'intérieur de notre immense continent, tout un peuple, leur propre peuple, voué à ces effroyables misères : cent millions d'hommes (c'est un chiffre que nous donnent les appréciations des explorateurs), cent millions d'hommes, de femmes, d'enfants, condamnés à une telle vie et une telle mort !

» Oh ! Très Saint Père, de quelles bénédictions les noirs de notre Afrique couvriront un jour votre nom ! (*Applaudissements.*) Comme il leur restera cher et sacré, dans le cours des âges, lorsqu'ils sauront avec quelle bonté paternelle vous avez, alors que tous semblaient indifférents à leur sort, élevé la voix en leur faveur ; avec quelle charité apostolique vous avez réclamé pour eux la justice et la paix.

» Il semble, Très Saint Père, que la divine Providence ait tout disposé pour que vous pussiez, dès la première heure, recevoir l'expression d'une reconnaissance si justement due, et avoir ici comme une confirmation visible de votre parole. C'est la première fois, dans le cours des siècles, que des nègres chrétiens, partis du centre même de l'Afrique, paraissent devant le Vicaire de Jésus-Christ, et, sans que rien ait pu le faire prévoir, ils se trouvaient dans votre ville de Rome, le jour même où votre voix, faisant écho à celle de vos plus glorieux prédécesseurs, les saints Grégoire, les Innocent III, les Benoît XIV, rappelait au monde les droits de l'humanité, de la nature, si affreusement violés, et l'obligation pour les chrétiens de faire cesser tant d'horreur !....

» Et que voyons-nous autre chose, Très Saint Père, lorsque, pour répondre à l'amour de vos fils, Vous surmontez comme miraculeusement des fatigues auxquelles succomberait la jeunesse, et, de ce tombeau de Pierre, auprès duquel Elle ne trouve même plus la liberté de son ministère auguste, Votre Sainteté annonce aux esclaves de notre

Afrique l'aurore de leur liberté : *Renovata est ut aquilæ juventus tua !*

» Soyez béni, Très Saint Père, d'avoir fait entendre en leur faveur cette parole de consolation et d'amour ! Soyez béni, au moment où le monde entier salue comme un triomphe unique votre Jubilé pontifical, d'avoir voulu donner, avec l'espérance, une part de cette joie à tant de nations infortunées !

» Très Saint Père, ce sont les sentiments que vous expriment par ma voix ces anciens esclaves devenus vos fils et nos frères, et pour lesquels j'ose implorer, ainsi que pour les descendants des chrétiens de l'Afrique, pour notre France, pour ces vénérables Evêques, pour ces Prêtres, pour ces Missionnaires, et pour toute cette chrétienne assemblée, votre bénédiction apostolique.» (*Applaudissements prolongés. — Cris unanimes et répétés de Vive Léon XIII.*)

Après ce discours, le Saint-Père a pris lui-même la parole en ces termes. On remarquera qu'il saisit cette occasion pour investir le cardinal Lavigerie de la haute mission de prêcher dans l'univers chrétien la croisade anti-esclavagiste.

« *Monsieur le Cardinal,*

» Par une disposition merveilleuse de la Providence, notre Jubilé sacerdotal vient d'être chez tous les peuples catholiques l'occasion de manifestations éclatantes et extraordinaires de foi et d'attachement au Vicaire de Jésus-Christ. — Non contents de Nous témoigner leurs sentiments par des lettres d'une piété touchante et par des dons très précieux, ils ont voulu se faire représenter auprès de Nous et Nous offrir personnellement leurs filials hommages et leurs félicitations. Nous avons vu accourir ainsi successivement à Rome des pèlerinages et des députations non seulement de tous les pays d'Europe, mais jusque des régions les plus reculées du globe. La France, comme il convenait à son noble caractère et à son titre privilégié, avait donné le premier élan à ce mouvement religieux par son pèlerinage des ouvriers, et par plusieurs autres depuis. — Il vous était réservé, Monsieur

le Cardinal, d'en continuer la pieuse série aux solennels jours de la Pentecôte, en amenant ici ce pèlerinage africain.

» Ainsi que vous l'avez observé, c'est la première fois qu'un Pape voit devant lui, à Rome, les descendants des anciens chrétiens d'Afrique, de cette terre autrefois si féconde en Saints, et depuis des siècles si triste et si désolée. — Vous l'avez dit, Monsieur le Cardinal, dès le début de notre Pontificat, nos yeux se sont portés vers cette terre déshéritée, notre cœur s'est ému au spectacle des innombrables misères physiques et morales dont elle est le théâtre. Nous avons cherché, dans la mesure de nos forces, à y porter un remède convenable et salutaire. Par la reconstitution de l'antique siège de Carthage, Nous avons voulu faire revivre le souvenir des Cyprien, des Augustin, et de leurs chrétientés jadis si florissantes ; et par ce fait préparer la reconstitution de l'ancienne Eglise africaine. — Etendant notre regard à tous les autres points de ce continent mystérieux, où tant de millions d'âmes n'ont jamais entendu la parole de l'Evangile, Nous leur avons envoyé des Missionnaires et des Apôtres courageux et zélés. — Ce qui par-dessus tout n'a cessé de remplir notre âme de tristesse et de commisération, c'est la pensée de ce grand nombre de créatures humaines, réduites par la force et la cupidité à un esclavage honteux et dégradant. — Dans ces jours mêmes, nous avons publié la Lettre Encyclique, dont vous venez de parler tout à l'heure, Monsieur le Cardinal, adressée aux Evêques du Brésil. Après les avoir félicités de l'heureux événement qui vient de se produire en leur pays ; après avoir exposé la doctrine de l'Eglise catholique et rappelé la constante sollicitude des Pontifes romains à ce sujet, suivant l'exemple de nos prédécesseurs, *Nous avons invité et vivement engagé tous ceux qui ont le pouvoir entre les mains de mettre un terme au hideux trafic appelé* — LA TRAITE DES NÈGRES — *et à employer tous les moyens pour que cette plaie ne continue pas davantage à déshonorer le genre humain. Et puisque le continent africain est le théâtre principal de ce trafic, et comme la terre propre de l'esclavage, dans cette même lettre Nous recommandons à tous les Missionnaires qui y prêchent le*

Saint-Evangile, de consacrer toutes leurs forces, leur vie même, à cette œuvre sublime de rédemption, à l'exemple du glorieux Pierre Claver, que Nous avons récemment canonisé. A ces Missionnaires Nous recommandons aussi de racheter autant d'esclaves qu'il leur sera possible, ou du moins de leur procurer tous les soulagements de la plus tendre charité de père et d'apôtre. *Mais c'est sur vous surtout, Monsieur le Cardinal, que Nous comptons pour le succès. Nous connaissons votre zèle actif et intelligent. Nous savons tout ce que vous avez fait jusqu'à ce jour, et Nous avons la confiance que vous ne vous lasserez pas, avant d'avoir mené à bonne fin vos grandes entreprises.*

» Avant de terminer, Nous voulons, chers enfants d'Afrique, vous dire combien Nous vous félicitons de la grande grâce que le Dieu miséricordieux vous a faite en vous arrachant aux ténèbres du paganisme, et même aux fers de l'esclavage, pour vous établir dans la lumière, dans la sainte liberté de la foi chrétienne. Persévérez dans vos pieux sentiments ; soyez constamment fidèles aux promesses de votre baptême, et, à votre tour, devenez les apôtres et les messagers de la bonne nouvelle auprès de vos innombrables frères moins fortunés que vous.

» Et maintenant, il ne Nous reste qu'à vous accorder, comme gage de notre paternelle affection, la bénédiction apostolique d'abord à vous, Monsieur le Cardinal, et ensuite aux évêques, aux directeurs du pèlerinage, à vous tous, ici présents, à vos familles, à vos œuvres, et à toutes les missions du continent africain. » (*Longs et vifs applaudissements. — Cris répétés de vive Léon XIII.*)

Ainsi muni des pleins pouvoirs que lui conférait le chef de l'Eglise, et des bénédictions célestes que lui assurait l'obéissance à sa haute mission, le cardinal Lavigerie se mit en campagne.

La chose la plus nécessaire était, tout d'abord, de faire connaître aux catholiques l'état de la question, afin de préparer, de disposer l'opinion à des actes d'énergie devenus nécessaires.

Dans une lettre adressée de Rome, le 7 mai 1888, le vaillant cardinal se hâte d'annoncer à son secrétaire particulier, Mgr Brincat (aujourd'hui Evêque d'Adrumète et directeur de l'œuvre antiesclavagiste), la mission dont il est investi, et sa résolution d'arborer immédiatement l'étendard du Christ dans cette lutte gigantesque.

« Mon cher ami, lui dit-il, vous recevrez, par les journaux religieux d'Italie, le récit de l'audience accordée par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII à notre pèlerinage africain, et le texte de son allocution pontificale.

» Ce que je veux vous signaler aujourd'hui, c'est ce que le Vicaire de Jésus-Christ a daigné me répondre solennellement à moi-même. Vous relirez ces paroles qui sont, pour nous, désormais une loi. Vous verrez qu'il y demande « à tous », ce sont ses expressions propres, « de mettre un terme » au hideux trafic de l'esclavage.

» Et enfin, il termine par cet appel plus direct :

« Mais c'est sur vous surtout, Monsieur le Cardinal, » que Nous comptons pour le succès. »

» Je ne vous étonnerai donc pas si je vous dis que je laisse, pour un temps, tout de côté, jusqu'à ce que j'aie organisé une telle croisade. C'est à Paris que je vais venir, non pas pour des quêtes ordinaires, mais pour dire enfin ce que je sais des crimes sans nom qui désolent l'intérieur de notre Afrique, et pour jeter ensuite un grand cri, un de ces cris qui remuent jusqu'au fond de l'âme tout ce qui, dans le monde, est encore digne du nom d'homme et de celui de chrétien !

» Je n'ai plus, du reste, désormais, qu'à mettre en lumière ce que vient d'écrire Léon XIII sur l'esclavage africain.

» Annoncez ma venue à tous nos amis. Où parlerai-je? Où écrirai-je? Je l'ignore encore.

» Adieu, mon cher ami, et croyez-moi, je vous prie, tout à vous de cœur en Notre Seigneur.

† CHARLES, CARDINAL LAVIGERIE,
Archevêque de Carthage et d'Alger

CHAPITRE III.

1re CONFÉRENCE DU CARDINAL LAVIGERIE

FAITE A SAINT-SULPICE A PARIS.

C'est le 1er juillet 1888, dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, et devant un immense auditoire que Son Eminence a prêché sa première conférence antiesclavagiste.

Il y a exposé : 1° ce qu'est en ce moment l'esclavage africain, qui devient chaque jour plus horrible ; — 2° les moyens par lesquels on peut tenter de le détruire.

L'effet produit par ce discours a été considérable. — Tous les journaux les plus importants de Paris, même ceux qui ne sont pas catholiques, en ont rendu compte dans des termes qui allaient quelquefois jusqu'à l'enthousiasme.

Nous nous faisons un devoir de donner ici en entier ce discours magistral.

Ubi non est servus et liber... sed omnia et in omnibus Christus. (Epist. ad Coloss. c. III. v. II.)

Mes Très Chers Frères,

Léon XIII, notre grand Pontife, empruntait récemment ces paroles à saint Paul, dans son Encyclique aux évêques du Brésil.

C'est en vertu de cette doctrine de l'Apôtre qu'il condamnait l'esclavage, en montrant qu'il ne saurait exister sans crime parmi les chrétiens. Puisque les hommes sont tous, au même titre, les images de Jésus-Christ, des christs nouveaux, et par conséquent des frères, c'est pour eux un sacrilège que de chercher à s'opprimer mutuellement et à se priver de la liberté, « le don le plus précieux de la nature. »

Jésus-Christ avait enseigné déjà cette vérité, lorsqu'il disait qu'au dernier jour nous serons récompensés, si nous « sommes allés au secours des captifs, parce qu'il tient pour fait à lui-même ce que nous faisons au moindre d'entre eux (1). »

Aussi, parlant de l'esclavage tel qu'il existe dans notre continent africain, Léon XIII, dont la parole est d'ordinaire si pleine de modération et de mansuétude, ne croit-il pouvoir le condamner avec trop d'énergie. Il déclare solennellement qu'il est en opposition avec la loi divine et avec celle de la nature : « *contra quod est a Deo et natura institutum.* » Il proclame infâme le commerce de l'homme et il n'en connaît pas de plus plein de scélératesse : « *Mercatura qua nec inhonesta magis nec scelerata.* » Il fait appel contre lui à tous les chrétiens, et avec quels accents d'autorité et de douleur ! Il ne se contente pas d'exhorter, il supplie, lui, le Père de la grande famille chrétienne : « *Hortantibus nobis et rogantibus* » qu'on l'arrête, qu'on le prohibe, qu'on le supprime enfin, dans les régions où il domine : « *comprimant, prohibeant, extinguant.* »

C'est ainsi que parlait à Rome, il y a quelques semaines, le successeur de tant de Pontifes qui n'ont cessé de réclamer pour les victimes d'une servitude doublement impie, la pitié, la miséricorde, la justice. Je l'en ai publiquement remercié au nom des évêques et des prêtres de notre Afrique, aux jours mêmes où son Encyclique venait d'être publiée ; et Lui, lisant sûrement dans mon âme, a daigné me confier le soin de prêcher cette croisade nouvelle. Certes, une telle charge, ajoutée à tant d'autres, avait de quoi effrayer ma faiblesse, mais comment ne pas l'accepter des mains du Vicaire de Jésus-Christ et comment ne pas la regarder comme l'honneur suprême d'une vie qui va finir !

Cette mission, je la commence dans cette église où a commencé, il y a bientôt un demi-siècle, ma vie sacerdotale, trouvant un heureux augure de ce que je la prêche ainsi, pour la première fois, au milieu de fidèles dont je puis dire, comme l'Apôtre, que leur piété est connue de tout l'univers.

(1) Encyclique. *In plurimis.*

Ce que je me propose, du reste, de faire aujourd'hui n'est pas un discours étudié ; il ne répondrait ni à mes sentiments ni à votre attente. Les artifices d'éloquence, je l'ai dit souvent, ne conviennent pas à un vieux missionnaire.

Je vous dirai donc simplement dans cette conférence :

Ce qu'est, dans l'intérieur de l'Afrique, un esclavage devenu, chaque jour, plus horrible ;

Comment on peut tenter d'y mettre fin.

I.

Par son Encyclique *In plurimis*, Léon XIII vient d'ouvrir la troisième lutte solennelle que l'Eglise soutient contre l'esclavage.

La première, elle l'entreprit dès sa naissance contre l'esclavage païen. Elle l'attaqua, d'abord, de front, par ses doctrines, enseignant aux hommes à s'aimer parce qu'ils sont frères, étant fils du même Dieu. Elle le poursuivit par les exhortations de ses apôtres, de ses pontifes, de ses docteurs qui prêchaient à tous la justice et la pitié. Elle l'affaiblit de siècle en siècle, par ses institutions et par ses exemples.

Le combat fut long, il est vrai, car il était dirigé contre toutes les corruptions du cœur humain, liguées pour livrer en proie à quelques-uns, des multitudes infortunées : *Humanum paucis vivit genus*, disait atrocement le poète, comme le rappelle Léon XIII pour fixer, d'un mot, le caractère d'une oppression presque universelle. Mais enfin, un jour vint où cette lèpre disparut du monde devenu chrétien, et où la liberté que le Christ lui avait léguée triompha.

Au quinzième siècle, après la découverte de l'Amérique, les mêmes passions qui avaient maintenu l'esclavage antique, en firent surgir un nouveau ; alors que, pour suppléer à leur petit nombre, les colons eurent recours à l'Afrique et établirent la traite des noirs. Durant plus de trois siècles, elle déshonora le monde par ses cruautés. L'Eglise s'éleva contre elle par ses Missionnaires, comme les Claver et les Las Cases ; par ses Pontifes, comme les Pie II, les Léon X, les Benoît XIV, et de nos temps les Grégoire XVI et les

Pie IX. Tous les sophismes, même ceux de l'école, se liguèrent vainement en faveur des possesseurs d'esclaves, la conscience chrétienne finit par parler plus haut que leur cupidité. On vit, au commencement de ce siècle, une généreuse pléiade d'écrivains et d'hommes d'Etat s'élancer à l'assaut de l'ennemi et lui porter des coups sous lesquels il succomba. Les noms de ces nobles défenseurs de la dignité, de la liberté humaine, vous les connaissez, mes très chers frères, ils sont l'honneur de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique.

Frappé à mort, grâce à eux, par l'établissement des croisières européennes, l'esclavage disparut successivement des colonies. Un grand empire tenait encore : le Brésil. Il était réservé à Léon XIII de le voir se rendre à ses vœux, et au noble Prince que, par un juste retour, Dieu vient de rendre à la vie (1), d'en recevoir, pour son nom, un honneur immortel.

Mais, mes très chers frères, pendant que l'esclavage américain tombait peu à peu, on pouvait entendre des cris de désespoir, chaque jour plus nombreux, s'élever du **centre de l'Afrique**. Les explorateurs belges, anglais, américains, en portaient les échos jusqu'à nous.

Sans doute, l'esclavage avait toujours existé dans ces régions, mais jamais dans les proportions où il se révèle aujourd'hui, car il menace désormais d'anéantir tout un peuple.

C'est ce que le monde civilisé ne sait pas bien encore, ce que le Vicaire de Jésus-Christ veut qu'il connaisse et ce que je viens vous dire, en ma double qualité de Pasteur, de Père de tant d'infortunés.

Je ne connais moi-même, à fond, ces choses que depuis quelques années ; j'en avais passé déjà plus de dix dans l'Afrique du Nord, sans recevoir d'autres révélations sur tant d'infamies que des bruits vagues de l'intérieur. Il y a dix ans enfin, j'ai pu envoyer mes propres fils, les Missionnaires d'Alger, jusqu'au centre des provinces équatoriales, encore

(1) L'empereur du Brésil, Dom Pedro, venu en Europe, cette année, pour le rétablissement de sa santé.

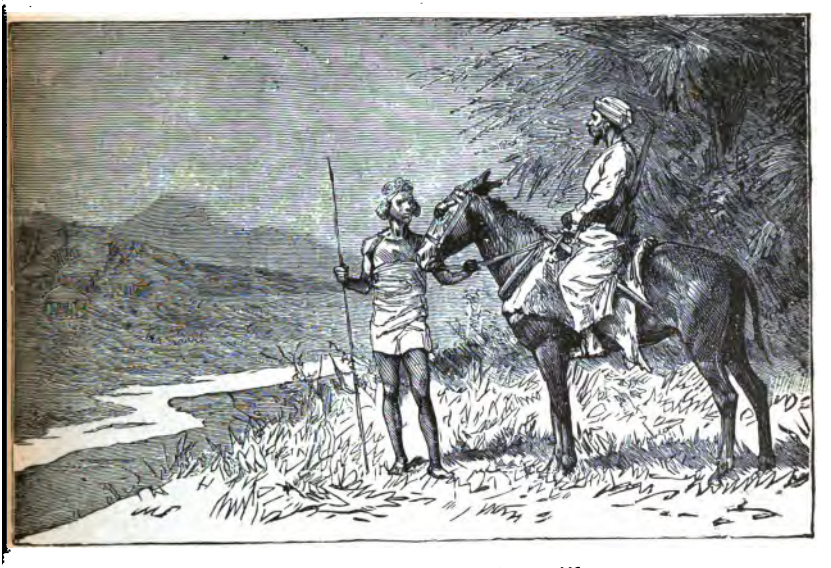

Traitant arabe, à la recherche d'un village nègre qu'il veut attaquer.

Convoi de nègres esclaves conduit à travers le désert.

presque inconnues. Ce sont les seuls Français qui aient pénétré et se soient fixés jusqu'ici dans ces lointains parages. Il y a dix ans qu'ils y souffrent de tous les maux que traînent après eux, et un climat meurtrier et des fatigues sans fin et la privation de toutes choses ; mais leur plus dur martyre est encore d'assister impuissants aux tortures des populations qu'ils allaient évangéliser et qu'ils voient tristement périr. C'est par eux que j'ai su à quel sort lamentable les nègres des grands lacs, poursuivis, traqués comme des animaux, étaient livrés par les marchands esclavagistes. J'aurais voulu, dès les premiers jours, le faire savoir moi-même à tout l'univers, ne voyant, en dehors d'un de ces mouvements de réprobation universelle, qui forcent toutes les volontés, aucun moyen de sauver tant de victimes. J'ai hésité néanmoins. Je me suis demandé si mes révélations, en excitant la haine de ceux dont j'allais dénoncer les fureurs, ne voueraient pas mes fils à une mort plus prompte et plus sûre, et ne priveraient pas ainsi les noirs de l'appui qu'ils pouvaient en attendre.

Mais les temps ont marché, les explorateurs se sont multipliés. Plusieurs ont écrit déjà (1) ; leurs récits, s'ils n'ont pu tout dire, parce qu'un homme qui ne fait que passer ne peut tout voir comme celui qui demeure, ont assez déchiré les voiles pour qu'on puisse les arracher sans retour. D'ailleurs, l'Europe a tourné ses regards vers l'Afrique, les puissances se la sont d'avance partagée. Ce qui ne paraissait pas possible, il y a dix ans, est possible aujourd'hui. On peut espérer malgré leurs divisions, voir se former entre elles ce que Montesquieu appelait déjà, au temps de l'esclavage colonial, une « ligue pour la miséricorde et pour la pitié. » Ce n'est pas seulement mon vœu, c'est celui du Chef de l'Eglise, et voilà pourquoi, après le temps de se taire, alors qu'il n'y avait aucune espérance, vient aujourd'hui le temps de parler.

Sachez donc, mes très chers frères, que depuis plus d'un demi-siècle, et pendant que nos regards étaient fixés sur

(1) A leur tête se trouvent Livingstone, Cameron, Stanley, Burton, Speke, etc.

d'autres contrées, le **mahométisme envahissait peu à peu**, sans bruit, avec une persévérance qui ne s'est pas lassée, **la moitié de l'Afrique**. Dans certaines régions, celles qui sont les plus voisines de nous, il fondait des empires ; des autres, il faisait sa proie par l'esclavage. Dieu me garde d'abuser de la parole pour accuser, sans y être contraint, les hommes et surtout les peuples. Je vis, d'ailleurs au milieu des musulmans. S'ils ne me regardent pas comme leur Père, je dois, en ma qualité de pasteur, les regarder et les aimer comme mes fils. Mais je ne puis m'empêcher de dire, aujourd'hui, que, parmi les erreurs si funestes à l'Afrique, la plus triste est celle qui enseigne, avec l'Islam, que l'humanité forme deux races distinctes : l'une, **celle des croyants, destinée à commander**, l'autre, **celle des maudits**, comme ils l'appellent, **destinée à servir** ; or, dans cette dernière, les nègres tiennent pour eux le dernier rang, le rang même des animaux. C'est à leurs yeux, comme le dit énergiquement Léon XIII, un bétail destiné au joug : *Nata jugo jumenta !*

Parvenus par leurs conquêtes jusqu'au centre d'un continent peuplé de noirs, les musulmans se sont donc mis à l'œuvre que justifient leurs doctrines. De proche en proche, les bandes esclavagistes, créées par eux, ont avancé dans l'intérieur, venant du Maroc, du pays des Touaregs, de la Tunisie, sur Tombouctou et les contrées qui entourent le Niger, de l'Égypte et de Zanzibar sur la région des lacs, et enfin aujourd'hui jusqu'au delà du Haut-Congo et presque aux confins des possessions anglaises et des colonies du Cap.

Partout ils font la même chasse impie qui alimente leur commerce.

Tantôt les ravisseurs se dissimulant le long des sentiers, dans les forêts, au milieu des moissons, enlèvent par la violence les femmes, les enfants noirs qui se présentent isolés. Les choses en sont à tel point, près des grands lacs, je rapporte ici textuellement les paroles d'un de mes missionnaires, que maintenant « *toute femme, tout enfant qui s'éloigne à dix minutes de son village n'est plus certain d'y revenir.* » L'impunité est absolue. Aucun chef noir des petites tribus

indépendantes, entre lesquelles tout le pays est divisé, n'a de pouvoir pour réprimer ces violences. Tandis que les troupes esclavagistes, composées d'Arabes et de métis, de nègres même du littoral, ne sortent qu'armées jusqu'aux dents, les populations sauvages des hauts plateaux de l'Afrique n'ont pour armes que des pierres, des bâtons ou, tout au plus, des flèches et des lances. Aussi sont-elles incapables de lutter contre les brigands qui les envahissent et de se soustraire à leurs coups.

Mais ce n'est pas seulement aux individus isolés qu'ils s'attaquent : ils organisent leurs expéditions comme on organise une guerre, tantôt seuls, tantôt, par un raffinement de scélératesse, alliés à des tribus voisines auxquelles ils offrent leur part du pillage et qui le lendemain deviennent leurs victimes, à leur tour. Ils tombent ainsi la nuit sur des villages sans défense ; ils mettent le feu aux huttes de paille. Ils déchargent leurs armes sur les premiers qu'ils rencontrent. La population commence à fuir, cherchant le salut dans les bois, au milieu des lianes impénétrables, dans les lits desséchés des rivières, dans les hautes herbes des vallées. On la poursuit, on tue tout ce dont on ne peut pas tirer parti sur les marchés de l'intérieur : les vieillards, les hommes qui résistent ; on prend les femmes et les enfants. Mais j'ai décrit déjà ces horreurs. Je me lasse de leur chercher des expressions nouvelles. Ecoutez, mes très chers frères, ce triste tableau, que j'ai fait ailleurs, des caravanes qui entraînent les esclaves.

Tout ce qui est pris est immédiatement entraîné, hommes, femmes et enfants, vers un marché de l'intérieur.

Alors commence pour eux une série d'ineffables misères. Les esclaves sont à pied ; aux hommes qui paraissent les plus forts et dont on pourrait craindre la fuite on attache les mains et quelquefois les pieds, de telle sorte que la marche leur devient un supplice, et sur le cou on place des cangues à compartiments qui en relient plusieurs entre eux. C'est la description que nos Pères en font dans leurs lettres.

On marche toute la journée. Le soir, lorsqu'on s'arrête pour prendre du repos, on distribue aux prisonniers quelques

poignées de sorgho cru. C'est toute leur nourriture. Le lendemain, il faut repartir.

Mais dès les premiers jours, les fatigues, la douleur, les privations en ont affaibli un grand nombre. Les femmes, les vieillards s'arrêtent les premiers. Alors, afin de frapper d'épouvante ce malheureux troupeau humain, ses conducteurs s'approchent de ceux qui paraissent plus épuisés, armés d'une barre de bois, pour épargner la poudre ; ils en assènent un coup terrible sur la nuque des victimes infortunées, qui poussent un cri et tombent en se tordant dans les convulsions de la mort.

Le troupeau terrifié se remet aussitôt en marche. L'épouvante a donné des forces aux plus faibles. Chaque fois que quelqu'un s'arrête, le même affreux spectacle recommence.

Le soir, en arrivant au lieu de la halte, après les premiers jours d'une telle vie, un spectacle non moins horrible les attend. Ces marchands d'hommes ont acquis l'expérience de ce que peuvent supporter leurs victimes. Un coup d'œil leur apprend quels sont ceux qui bientôt succomberont à la fatigue. Alors, pour épargner d'autant la maigre nourriture qu'ils distribuent, ils passent derrière ces malheureux, et d'un coup les abattent. Leurs cadavres restent où ils sont tombés, lorsqu'on ne les suspend pas aux branches des arbres voisins, et c'est près d'eux que leurs compagnons sont obligés de manger et de dormir.

Mais quel sommeil ! on peut le deviner sans peine. Parmi les jeunes nègres arrachés par nous à cet enfer et rendus à la liberté, il y en a qui se réveillent, chaque nuit, pendant longtemps encore, en poussant des cris affreux. Ils revoient, dans des cauchemars sanglants, les scènes abominables dont ils ont été les témoins.

C'est ainsi que l'on marche, quelquefois pendant des mois entiers, quand l'expédition a été lointaine. La caravane diminue chaque jour. Si, poussés par les maux extrêmes qu'ils endurent, quelques-uns tendent de se révolter ou de fuir, leurs maîtres féroces les frappent du glaive, et les abandonnent ainsi, le long du chemin, attachés l'un à l'autre par leurs cangues. Aussi a-t-on pu dire avec vérité,

que, si on perdait la route qui conduit de l'Afrique équatoriale aux villes où se vendent les esclaves, on pourrait la retrouver aisément par les ossements des nègres dont elle est bordée.

Enfin, on arrive sur le marché, où l'on conduit ce qui reste de ces pauvres noirs après un tel voyage. Souvent c'est la moitié, le tiers, quelquefois moins encore, de ce qui a été capturé au départ.

Là commencent des scènes d'une autre nature, mais non moins odieuses. Les nègres captifs sont **exposés en vente comme un bétail** ; on inspecte tour à tour leurs pieds, leurs mains, leurs dents, tous les membres de leur corps, pour s'assurer des services que l'on en peut attendre. On discute leur prix devant eux comme celui d'une bête de somme, et, quand le prix est réglé, ils appartiennent corps et âme à celui qui le paye. Rien n'est plus respecté ; ni les liens du sang, car on sépare sans pitié le père, la mère, les enfants, malgré leurs cris et leurs larmes ; ni la pudeur même, car ils doivent se soumettre aux plus honteuses exigences. Enfin, leur vie est à la discrétion de ceux qui les possèdent. Nul n'est tenu, dans l'Afrique centrale, de rendre compte ni des supplices, ni de la mort de ses esclaves.

Pour tout résumer, Livingstone, l'intrépide et grand Livingstone, qui avait été lui aussi, pendant de longues années le témoin de ces entreprises inhumaines, a écrit ces lignes que je vous prie de méditer :

« Quand j'ai rendu compte de la traite de l'homme dans l'est de l'Afrique, je me suis tenu très loin de la vérité, ce qui était nécessaire pour ne pas être taxé d'exagération ; mais à parler en toute franchise, **le sujet ne permet pas qu'on exagère** : amplifier les maux de l'affreux commerce est tout simplement impossible. Le spectacle que j'ai eu sous les yeux, incidents communs de ce trafic, est d'une telle horreur que je m'efforce sans cesse de le chasser de ma mémoire, et sans y arriver. Les souvenirs les plus pénibles s'effacent avec le temps ; mais les scènes atroces que j'ai vues se représentent, et la nuit me font bondir, horrifié par la vivacité du tableau. »

Mais ce n'est ici que l'aspect général de ces lugubres scènes. Nos Pères ont été les témoins de détails plus horribles encore. Ils ont vu les bourreaux écumant de rage de ce que leur proie allait leur échapper, tirer le sabre dont ils sont armés et dont **ils tranchent les têtes d'un seul coup**, et couper à leurs victimes un bras d'abord, un pied ensuite, et saisissant ces débris les lancer sur la lisière de quelque jungle voisine, en criant à la troupe terrifiée : « Voilà pour attirer le léopard qui viendra t'apprendre à marcher (1). »

D'autres fois (et je le dis pour ceux qui nient la possibilité de relever un jour cette race opprimée), devant la perspective de tant de hontes et de souffrances, la vigueur sauvage s'est élevée jusqu'au sublime. Des femmes ainsi prises dans un jour de chasse, arrachées à leurs enfants, à leurs époux, pour n'être plus que des victimes de la débauche, ont saisi une lance empoisonnée et se la sont plongée elles-mêmes dans le sein.

Voilà, je le répète, ce qui a lieu en ce moment dans l'intérieur de l'Afrique équatoriale, sur cinquante points à la fois ; voilà comment les musulmans esclavagistes, foulant aux pieds les lois humaines, les lois divines, les lois de la nature, non seulement créent ces ineffables misères, mais préparent à bref délai la destruction des hommes, des familles, des villages, des provinces de l'Afrique intérieure, pour en faire un immense désert.

Je n'exagère rien, et je ne puis que répéter d'ailleurs, avec Livingstone, qu'on ne peut exagérer lorsqu'il s'agit de l'esclavage africain ; je répète ce que voient, ce que m'écrivent mes fils, ce qu'ont déjà raconté, en partie, les explorateurs les plus dignes de foi, anglais et américains, protestants et catholiques. Jamais, et c'est ainsi que je résume ma pensée, jamais le monde n'a été, nulle part, le témoin d'autant d'excès sacrilèges. On s'est élevé, avec indignation, et à bon droit, contre la traite coloniale. Mais la traite coloniale avec ses négriers n'approchait pas de la chasse à l'homme, telle

(1) *Journal manuscrit du Père Moinet.*

que celle-ci se pratique, plus cruelle chaque jour, depuis vingt années, dans l'intérieur de l'Afrique.

Elle n'en approchait ni pour le nombre des victimes, ni pour la basse cruauté des bourreaux, ni pour l'étendue des désastres.

La traite coloniale ne s'exerça guère, en effet, que sur les adultes et plus particulièrement sur les hommes. Ce que demandait les colons d'Amérique, c'était la plus grande somme de travail pour leurs cultures. Or ce qu'il fallait pour cela, c'étaient des hommes faits. Les enfants étaient presque une charge, jusqu'au jour où ils pouvaient travailler à leur tour. En Afrique, pour la traite de terre, telle que les musulmans esclavagistes l'ont instituée, les conditions sont changées. Lorsqu'ils étaient transportés sur les côtes américaines, les nègres adultes ne pouvaient plus fuir. L'Océan les gardait. Sur terre, au contraire, et voué à ces souffrances, le nègre adulte n'a qu'une pensée : s'enfuir, dans l'espérance de retrouver l'emplacement de son village, ou de garder du moins sa liberté dans quelque tribu ignorée. De plus, sur les hauts plateaux de l'Afrique, la terre, le soleil, les pluies, toutes les conditions de la culture sont si favorables, que le travail de l'homme est presque inutile ; celui de la femme suffit. Donc enlever les hommes, les traîner à grand'peine, les nourrir jusqu'aux marchés à esclaves, est une spéculation peu productive. C'est la femme et l'enfant qui, sur les marchés de l'intérieur, ont remplacé l'homme dans la vente. Faibles, timides, ils reculent devant les incertitudes et les dangers d'une fuite. On les achète donc sans crainte, les femmes pour des débauches sans limites, les enfants pour les coups.

Depuis que ce commerce est entre les mains des musulmans polygames, la luxure bestiale des chefs s'est étendue elle-même comme sans frein. On en a vu de puissants comme Mtéça et aujourd'hui Mouanga, roi de l'Ouganda, avoir, à la fois, jusqu'à douze cents femmes. Les plus pauvres en ont tous plusieurs. Dans le centre africain le prix des esclaves n'est pas de nature à décourager ces passions. On cède, aujourd'hui, en certains lieux, plusieurs femmes pour une

Autre caravane d'esclaves dans l'Afrique orientale.

chèvre, un enfant pour un paquet de sel. Cela n'a rien qui puisse étonner. La chèvre, on doit l'élever ; le sel, il faut le tirer des salines, le porter au loin ; la femme et les enfants, il suffit de les prendre et de les enchaîner. Les choses en sont venues à un point, dont il n'est question dans aucune histoire: l'homme dans l'intérieur de l'Afrique, est souvent la monnaie qui remplace pour les plus menus achats, toutes les autres, même les coquillages des lacs et de la mer.

O mépris sacrilège ! O corruption engendrée par la cupidité ! Peut-on y penser sans frémir, sans maudire ceux qui traitent ainsi la nature humaine et la font descendre au-dessous des brutes condamnées au joug : « *nata jugo jumenta !* » faut-il répéter avec Léon XIII, pour en revenir à tout exprimer !

Mais ce n'est pas la seule raison qui rend l'esclavage de terre pire que ne l'était l'esclavage colonial. Pour porter les esclaves dans le Nouveau Monde, le voyage était difficile et de longue durée. La navigation à voiles existait seule. La vente de l'homme dans les colonies était donc forcément limitée. Aujourd'hui, la chasse, la vente sont perpétuelles et à la portée de tous. Il suffit, pour l'alimenter, d'un métis avec sa troupe esclavagiste, de pauvres noirs désarmés pour proie, et de tribus pour acheter le gibier humain. Aussi, pendant que nous ignorions ces choses en Europe, les marchés à esclaves se multipliaient partout dans l'intérieur. Ils ne sont plus, il est vrai, nulle part sur les rivages, depuis qu'il n'y a plus d'acheteurs pour les pays d'outre-mer ; mais on les trouve partout dans l'intérieur des terres, dans les villes lointaines du Maroc, dans les oasis du Sahara, à Tombouctou, au sud du Niger et jusqu'au Zambèze, et plus encore sur les plateaux des grands lacs, où la population inoffensive, comme autrefois celle des Indiens du Pérou, encourage l'audace des négriers, et leurs appétits féroces, par sa densité même et la fécondité de son sol.

Là se poursuit, surtout, l'œuvre infernale, là nos missionnaires la constatent chaque jour dans les journaux de leurs Missions.

Le dernier courrier de Zanzibar vient de me porter, dans

ces journaux de nos Pères, le récit d'une de ces scènes de barbarie. Autrefois, je ne l'aurais pas publié : aujourd'hui que l'œuvre de justice commence, je vais le donner sans retard aux feuilles publiques. Vous le pourrez donc lire, et vous y verrez comment ces démons ne respectent rien, ni l'âge, ni le sexe, ni la faiblesse ; comment ils étendent les femmes mortes à leurs pieds, lorsqu'elles résistent ; comment nos missionnaires sont obligés de souffrir ainsi les angoisses de mille morts, non pour eux-mêmes (ils ont fait d'ailleurs le sacrifice de leur vie), mais parce que, témoins du malheur des noirs ils restent impuissants à les secourir, ne voulant pas les exposer à quelque nouveau massacre par une résistance inégale ; ne pouvant davantage payer la rançon de tous, et ayant le cœur doublement déchiré par la joie de ceux qu'ils délivrent, et par le désespoir de ceux qui partent enchaînés.

Tout ceci, mes frères, je le dis une dernière fois, c'est l'esclavage africain tel qu'il existe en cette année 1888, au dix-neuvième siècle après Jésus-Christ. Vive Dieu ! si vos sentiments répondent aux miens, il ne dépendra pas de nous, j'en ai la confiance, qu'il continue ainsi à nous déshonorer en paix !

Mais il en faut finir avec ces détails si émouvants qu'ils soient, car j'abuse du temps qui m'est accordé. Venons aux chiffres précis qui doivent être la condamnation sans appel. Savez-vous, chrétiens, combien la traite musulmane vend d'esclaves depuis dix ans dans l'intérieur de l'Afrique ? Je ne vous donne pas seulement le chiffre de mes missionnaires, *il est de quatre cent mille par année*, je vous donne celui de Cameron, *qui est, AU MINIMUM*, dit-il, *de cinq cent mille :* Vous entendez, **cinq cent mille esclaves vendus chaque année**, sur les marchés de l'intérieur africain, dans les conditions que je viens de dire.

Mais je ne parle que d'esclaves vendus, et, pour tout dire, on doit ajouter, selon les explorateurs et selon nos Pères, à chaque esclave mis en vente, les victimes massacrées dans la chasse humaine, ou mortes de souffrances et de faim dans les caravanes qui se rendent sur les marchés. Les uns disent

quatre, les autres cinq, d'autres enfin jusqu'à dix morts pour un seul esclave.

Cameron, confirmant cette estimation, rapporte que, pour se procurer cinquante femmes qu'il devait vendre, un de ces tigres a détruit, près de lui, dix villages inoffensifs qui comptaient, chacun, jusqu'à deux cents âmes et massacré tous leurs habitants. Si, dans les autres régions où la chasse à l'homme s'exerce, la proportion était la même, **cela ferait deux millions de noirs mis à mort ou vendus chaque année**; *et en cinquante ans la dépopulation complète de l'Afrique intérieure !*

Je ne m'étonne pas de cette conséquence en lisant ce que m'écrivent mes fils, qu'il n'y a pas **un seul jour** où il ne passe sur le lac Tanganika une caravane d'esclaves. Aussi, lorsqu'ils arrivèrent, il y a dix ans, aux confins du Manyéma, la province la plus populeuse de leur voisinage, elle était entièrement couverte de villages et de cultures ; et, aujourd'hui, les esclavagistes de Tipo-Tipo ont fait de la plus grande partie de cette région, grande comme le tiers de la France, un désert stérile où l'on ne trouve plus, comme dernière trace des anciens habitants, que les ossements des morts.

II.

J'ai rempli ma tâche, mes très chers frères. Elle consistait à vous faire connaître, autant qu'on le peut en une heure, une situation que vous ne pouviez soupçonner, dans sa brutale horreur. Il me suffirait de vous laisser méditer maintenant sur ce que je viens de vous apprendre. Je connais assez la France, le monde chrétien, pour être certain qu'en présence de tant d'infortunes et d'iniquités il se fera un mouvement immense d'indignation et de pitié, et que la conscience humaine saura faire accepter et remplir ici par tous, quoi qu'il en coûte, les grands devoirs de la solidarité humaine.

Assez de souffrances ! assez de sang, assez d'opprobres ! assez d'insultes à la civilisation, à tous les principes dont vit le monde chrétien et qu'il ne peut laisser fouler plus longtemps aux pieds ! c'est le cri qui s'élèvera de toutes les poi-

trines. C'est aussi ce que vous a demandé, ce que vous demande, en ce moment de nouveau, par ma voix, le Vicaire du Dieu de paix.

Mais quels sont, mes très chers frères, les moyens pratiques de combattre l'esclavage africain ?

Indigène des rives du Congo.

Le premier, mais il restera insuffisant, parce qu'il ne peut sauver à lui seul tant de millions de créatures humaines : c'est la charité. Il renferme d'ailleurs un péril. Tenter de racheter tous les esclaves et en annoncer l'intention, serait allumer des cupidités nouvelles chez les exploiteurs et les porter à multiplier leurs captures. Mais si l'on ne peut ni ne doit

aller jusque-là, et si Léon XIII nous signale, comme nous le verrons, un remède plus efficace, qui pourrait dire qu'un missionnaire trouvant sur son chemin quelqu'une de ces malheureuses créatures, ne doive pas, comme le Samaritain de l'Evangile, chercher à soulager ses souffrances et, s'il le peut, à la soustraire à son triste sort en payant sa rançon ? Vous verrez ce qu'en disent mes fils, dans la lettre dont j'ai parlé et que je publie en même temps que cette Conférence. Vous partagerez, à coup sûr, leurs sentiments et leurs regrets. Ecoutez les accents déchirants de leur impuissance à délivrer les esclaves qu'ils avaient sous les yeux au jour où ils écrivaient :

« Le chef arabe promet de partir demain matin de bonne heure, et nous laisse racheter parmi les victimes de la chasse de cet après-midi, les femmes et les enfants dont nous pouvons payer la rançon. Tout ce que nous avons y passe. Jugez de la joie des élus qui peuvent rentrer dans leurs foyers mais aussi du désespoir des pauvres malheureux qui ne peuvent participer à la délivrance et qui sont emmenés de force, enchaînés à leurs cangues, au milieu de leurs cris de désespoir ! Oh ! que n'avions-nous, du moins, de quoi les délivrer tous ! »

C'est là, mes très chers frères, que votre concours pourrait être utile, et, cependant, je ne le sollicite pas, en ce moment. Les années précédentes, prêchant en France, pour mes œuvres d'apostolat, je recueillais directement les aumônes des chrétiens. Je ne vous tendrai pas, cette année, la main dans vos églises. Je n'ose plus rien demander à ceux d'entre vous qui ne sont pas favorisés des dons de la fortune, alors que, par suite des difficultés des temps, toutes les œuvres ordinaires sollicitent leur concours. Mais vous qui avez reçu ces dons, consultez vos ressources et, si ces dernières vous le permettent, écoutez la voix intérieure qui, après que vous m'aurez entendu, vous parlera dans le secret. Elle est plus puissante que la mienne, c'est la voix de Celui qui enseigne que « tout ce que vous ferez en son nom pour ces pauvres captifs, c'est pour Lui que vous l'aurez fait », de Celui en souvenir duquel nous chantons chaque année, que « pour racheter l'esclave,

Dieu a livré son propre Fils. » Quand vous voudrez accomplir cette œuvre de miséricorde, dans les proportions qu'elle réclame, nos missionnaires sont prêts à vous servir d'intermédiaires.

Ceux d'entre vous qui savent l'histoire du passé, se rappelleront aussi que, dans les siècles de foi, les chrétiens pratiquaient « *pour la rédemption de leurs âmes* », comme ils le disaient d'une manière touchante, « la rédemption des captifs », dans les actes de leurs dernières volontés. Ils savaient que le plus sûr moyen d'obtenir pitié du Rédempteur, était d'avoir soi-même participé à l'œuvre de la rédemption.

Mais je le répète, mes très chers frères, la charité si grande qu'elle soit ne pourra suffire à sauver l'Afrique.

Il y faut un remède plus prompt, plus efficace et plus décisif. Notre Saint-Père le Pape, après avoir fait appel à la charité, fait donc appel à la force, mais à une force pacifique, qui s'emploierait non pour l'attaque, mais pour la défense. Il s'adresse pour cela aux États chrétiens. Ils y peuvent beaucoup, en effet, en intervenant, par leur puissance morale, auprès des princes musulmans, de qui tous ces esclavagistes africains dépendent et en les rendant responsables de la continuation de leurs infamies.

Nos missionnaires font écho à ce vœu, et ils déclarent que, seule, la force armée peut arrêter les esclavagistes.

« Hélas ! nous écrivent-ils, quand donc un pouvoir européen quelconque voudra-t-il détruire cette maudite traite des esclaves et tous les maux qui en sont le triste cortège ! Il suffirait d'un détachement de soldats européens bien armés et acclimatés pour disperser, en quinze jours de temps, toute cette troupe (un ramassis de deux à trois cents brigands) qui fait la terreur de tous les pays depuis Tabora par Oujiji jusqu'au Manyéma, et sur tout le Tanganika jusqu'à l'Albert-Nyanza. »

J'ai la même pensée. Si les calculs de mes fils sont exacts, leur plan est promptement réalisable. Je crois que cinq ou six cents soldats européens, bien dirigés et organisés, suffiraient pour supprimer la chasse et la vente de l'esclave dans les pays qui s'étendent sur les hauts plateaux du continent afri-

cain, depuis l'Albert-Nyanza jusqu'au sud du Tanganika.

Déjà une première expérience est faite à cet égard. Il s'est présenté à nous un brave, un héros chrétien (Joubert), ancien officier des zouaves pontificaux et de la campagne de France, qui a voulu, à un âge qui n'est plus la jeunesse, consacrer sa vie à défendre les nègres d'Afrique contre l'esclavage. Il est depuis plusieurs années, près d'une de nos Missions, à Mpala, sur le Tanganika. Il y est seul, vivant de privations et de sacrifices. Il s'est fait le protecteur des villages qui l'entourent. Il a, avec les armes que nous lui avons fournies, formé autour de lui, parmi nos néophytes, une milice de deux cents nègres. Ce ne sont pas, sans doute des troupes d'Europe, mais, du moins, ils ne sont pas désarmés et ils tiennent en respect, dans un certain rayon, les métis esclavagistes avec leurs Rougas-Rougas. (C'est le nom que les Africains donnent aux brigands qu'emploient les esclavagistes.)

Ce qu'il faudrait donc, c'est que les États européens entre lesquels le Congrès de Berlin a divisé, selon son expression, les zones d'influence dans les régions de l'intérieur, pussent entretenir, chacun dans leur territoire futur, une force suffisante partout où règne la chasse impie. Mais si ces États ne le peuvent pas, comme je le crains, à cause de difficultés d'organisation et de finances peut-être encore insurmontables, pourquoi ne pas laisser revivre, dans ces pays barbares, quelqu'une des **associations militaires et religieuses** qui, au temps où les populations de l'Espagne, de l'est de l'Europe des bords de la Méditerranée, étaient, elles aussi, vouées aux invasions et à l'esclavage des Turcs, s'étaient formées pour la défense ? Ils portaient les noms restés illustres par le courage et par les services rendus de chevaliers de Malte, de Saint-Lazare, d'Alcantara, de l'Ordre Teutonique, et sous l'autorité de l'Église, avec la protection des princes, recherchaient non pas la conquête, et le sang dont l'Église ne peut vouloir, mais la défense des faibles, la répression des violences et suppléaient à ce que l'autorité des États réguliers ne pouvait faire alors.

Pourquoi, jeunes gens chrétiens des divers pays de l'Europe, ne ressusciteriez-vous pas, dans les contrées barbares de

l'intérieur de l'Afrique, pour longtemps encore inaccessibles au monde civilisé, ces nobles entreprises de nos pères? Pourquoi, avec les bénédictions de l'Église et de ses pasteurs, ne verrions-nous pas se reproduire parmi vous, ces dévouements qui firent l'honneur du passé?

Il y faudrait, sans doute, une organisation différente et en rapport avec les temps actuels. Les quartiers de noblesse exigés, à la fin, dans les ordres antiques y seraient suppléés par le courage, l'abnégation, la volonté de souffrir et de mourir pour ses frères. Nous aurions ainsi, à côté des descendants de nos nobles familles, des prêtres intrépides, pour servir d'infirmiers et de chapelains, des ouvriers chrétiens sortis de l'atelier, de la charrue pour prendre l'épée, et verser leur sang pour la liberté et le salut de leurs frères, à l'honneur du nom chrétien et de leurs patries respectives. Au milieu des bassesses morales qui envahissent et déshonorent tout, n'est-ce rien que de trouver l'occasion heureuse d'employer glorieusement sa vie, de laisser en mourant la mémoire d'un dévouement héroïque, et de porter, auprès de Dieu, le mérite d'une telle mort!

Tout ne serait pas fait, il est vrai, avec le dévouement de ces chevaliers africains. Il faudrait encore pourvoir aux nécessités matérielles que demandent, au moins pendant les premiers temps, et jusqu'à ce que l'on ait pu se créer des ressources qu'il sera facile plus tard de trouver dans ces espaces immenses qui n'ont point de maîtres, la formation et l'entretien d'une milice religieuse. Mais là, j'oserais compter encore sur une générosité qui ne manque jamais aux entreprises vraiment grandes et saintes, et je ne doute pas que, si des jeunes hommes se présentent en assez grand nombre, pour aller sacrifier leur jeunesse, leur vie dans l'intérieur de l'Afrique au salut de l'humanité, il ne se trouve des chrétiens en nombre égal, pour leur faire une part dans leur fortune, et attacher, eux aussi, leurs noms à une telle œuvre.

Mais je reviendrai un autre jour sur ce sujet, mes très chers frères. Pour aujourd'hui, le temps me contraint de finir.

Permettez-moi seulement, avant de descendre de cette chaire, de vous adresser à tous une demande. Ce qui importe

pour le triomphe d'une telle cause, c'est de la rendre populaire. Aidez-moi donc à la faire connaître, vous qui m'avez entendu. Répétez les détails que je vous ai donnés. Si vous avez une voix plus puissante, si vous disposez de quelqu'un de ces organes qui font et dirigent l'opinion, c'est à vous que j'ose adresser plus spécialement ma prière. Journalistes, quel est celui de vous qui n'a pas, dans un ministère aussi délicat et aussi important que le vôtre, commis quelques fautes qu'il ait besoin d'effacer? A quelque opinion que vous appartenez, car ici je m'adresse à tous sans distinction, à la seule condition qu'ils aient l'amour de l'humanité, de la liberté, de la justice ; la miséricorde dont vous userez, en soutenant les pauvres noirs, vous obtiendra un jour à vous-mêmes, auprès de la justice infinie, miséricorde et pardon!

Il est raconté dans les Actes des Apôtres, que pendant que saint Paul prêchait dans l'Asie Mineure, il vit en songe un homme de la Macédoine qui, debout de l'autre côté du rivage, dans l'attitude d'un suppliant, lui adressait cette prière : « *Transiens... adjuva nos :* Passe la mer et viens nous secourir. » C'est la prière que vous adressent aujourd'hui, par ma voix, les esclaves de l'Afrique : Chrétiens d'Europe, passez la mer qui nous sépare, et venez à notre secours! Saint Paul se rendit à la prière qui lui était adressée. Il délivra, dans la Macédoine, les âmes captives sous le joug du mal. Passez aussi vers le pays des noirs, passez-y, les uns par vos bienfaits, les autres par la force de vos bras, et délivrez enfin ces peuples, assis aux ombres de la mort, et à celles plus tristes encore de l'esclavage.

Ainsi soit-il.

CARDINAL LAVIGERIE.

CHAPITRE IV.

LE CARDINAL LAVIGERIE A LONDRES ET A BRUXELLES.

I. — Discours du Cardinal a Londres.

Le mardi, 31 juillet, a été tenu à Londres, dans Princess's-Hall, un meeting anti-esclavagiste présidé par S. E. lord Granville, ancien ministre des affaires étrangères, et auquel assistaient Son Eminence le cardinal Manning, archevêque de Westminster, et un grand nombre d'autres personnages llustres d'Angleterre. Parmi ceux-ci on remarquait des voyageurs et explorateurs africains et, à leur tête, l'un des plus célèbres, le commandant Cameron, qui a employé sept ans à visiter l'intérieur africain et à combattre l'esclavage, et qui a composé sur ses voyages un ouvrage excellent, depuis longtemps traduit en français.

Le *Times* rapporte que l'honorable président du meeting a ouvert la séance par une allocution entre-mêlée de fréquents applaudissements, et dans laquelle il a présenté à l'assemblée le cardinal Lavigerie, comme le porte-drapeau de l'anti-esclavagisme français, et celui-ci a ensuite pris la parole en ces termes :

Mylord, Mesdames, Messieurs.

Je vais vous parler des horreurs de l'esclavage africain.

J'ai déjà deux fois pris solennellement la parole pour les flétrir, la première fois à Rome aux pieds du Souverain Pontife, le grand Léon XIII, mon père comme celui de tous les chrétiens ; la seconde en France, ma terre natale ; mais, ce double devoir de respect filial et de patriotisme accompli, c'est vers vous que je viens, chrétiens d'Angleterre. Malgré ce qui nous sépare, je suis certain d'avance que nos senti-

ments seront les mêmes dans une cause qui est celle de l'humanité, de la justice et de la liberté. (*Applaudissements.*)

Je viens donc à vous parce que les premiers, vous avez, dans ces sentiments, *déclaré la guerre à l'esclavage des Indes Occidentales.* Il opprimait, depuis trois siècles, des millions de créatures humaines, cruellement enlevées à l'Afrique. Il était soutenu par tous les sophismes de la cupidité, et semblait dès lors invincible. C'est vous, ce sont vos pères, qui, sans vous laisser effrayer par aucun obstacle, avez entrepris de l'anéantir. Le monde connaît les noms des écrivains qui menèrent cette noble croisade et des hommes d'État qui les secondèrent, les noms des Wilberforce, des Clarkson, des Buxton (*Applaudissements*). Et je ne puis oublier, en prononçant ce dernier nom, qu'il est celui du fondateur de votre Société, de cette Ligue contre l'esclavage, sous les auspices de laquelle nous sommes réunis en ce moment. Durant plus d'un demi-siècle, elle a noblement combattu pour cette sainte cause. Elle vient de constater son triomphe en voyant Cuba d'abord, le Brésil ensuite se rendre aux idées et aux sentiments que, de concert avec les écrivains de la France et des États-Unis d'Amérique, elle a vulgarisés partout. Or, selon le proverbe qui nous est commun, « **Noblesse oblige** » et, dès lors, l'Angleterre, qui a tout fait pour détruire l'esclavage colonial, ne peut se désintéresser de l'esclavage africain, cent fois plus horrible.

C'est elle qui, par les récits de ses explorateurs, a, la première soulevé cette question nouvelle. Les premiers, ils ont fait connaître à l'Europe les atrocités qui se passaient, à son insu, au cœur de notre continent.

Après avoir aboli l'esclavage en Amérique, après avoir établi dans la mer Rouge et dans l'océan Indien, les croisières qui devaient empêcher le transport des esclaves en Asie, le zèle des nations chrétiennes s'était refroidi. L'indignation généreuse, qui avait forcé la main aux princes comme à l'opposition forcenée des traitants, était tombée. On ne semblait plus se souvenir que l'esclavage existât encore sur la terre. On oubliait même l'esclavage musulman qui, dans les pays plus voisins de nous, durait encore sous une forme

qui semblait moins cruelle, lorsque tout d'un coup, il y a quinze années, on a su par vos voyageurs qu'il régnait avec des fureurs sans nom, dans le centre, à peu près inconnu jusque-là, de notre Afrique. Ils l'ont dit, et ils ont demandé au monde chrétien d'intervenir en faveur de créatures infortunées qui sans doute n'ont pas la même foi que nous, mais qui sont, comme nous, les créatures de Dieu.

A la tête de ceux qui déclaraient cette guerre nouvelle était l'intrépide, le noble LIVINGSTONE (*Vifs applaudissements.*) J'ai voulu, en ma qualité de vieil Africain, visiter la tombe du grand explorateur, sous les voûtes de Westminster. Vous l'avez enseveli au milieu de vos plus grands hommes. Vous avez eu raison, car Livingstone, par son courage, par sa haute intelligence, par l'abnégation de sa vie, est la gloire de ce siècle et de votre pays. (*Applaudissements prolongés*). Mais, si vous êtes les héritiers de sa gloire, vous devez être les exécuteurs de ses derniers vœux. (*Applaudissements.*) Aussi est-ce avec une émotion qui a fait monter les larmes jusqu'à mes yeux que j'ai lu les dernières paroles que sa main a tracées et que l'Angleterre a fait officiellement graver sur sa tombe par l'ordre de ses gouvernants : « Je ne puis » rien faire de plus, a-t-il écrit dans l'abandon où il allait » mourir, que *de souhaiter que les bénédictions les plus abon-* » *dantes du ciel descendent sur tous ceux, quels qu'ils soient,* » *Anglais, Américains ou Turcs, qui contribueront à faire* » *disparaître de ce monde la plaie affreuse de l'esclavage.* » (*Applaudissements.*)

Je vous remercie de ces applaudissements. Ils sont pour moi l'augure du succès de nos communs efforts. (*Nouveaux applaudissements.*)

Enfin, je suis ici non pas seulement pour solliciter votre pitié et vous rappeler les obligations qu'un tel passé vous impose, j'y suis pour faire un appel à votre justice ; car, l'Angleterre, par les empires nouveaux qu'elle vient de fonder ou de conquérir en Afrique, a contracté vis-à-vis d'elles des obligations sacrées... »

[L'orateur, après de longs détails sur les horreurs de la

traite et les devoirs du gouvernement anglais, s'adresse pour finir, aux volontaires, aux associations libres.]

« Pourquoi n'enverraient-elles pas des hommes courageux, afin d'apprendre aux noirs à se défendre contre leurs oppresseurs ?

Est-ce que Stanley ne nous a pas montré ce qu'un homme, un seul homme, aidé de quelques centaines de noirs, peut faire par son audace et sa persévérance ? (*Applaudissements prolongés*). Est-ce qu'Emin-Pacha n'a pas su constituer et diriger des forces qui ont maintenu l'ordre autour de lui ? Et si je voulais vous parler d'un dévouement plus modeste, je pourrais vous citer, sans qu'à coup sûr vous en soyez jaloux, un héros français, un ancien capitaine de zouaves pontificaux, qui depuis près de neuf ans affronte toutes les privations, toutes les fatigues, tous les dangers de l'équateur africain pour constituer une armée de noirs et protéger par son courage et son dévouement les tribus qui l'entourent. Il se nomme Joubert. D'autres pourront s'engager isolément, ou s'associer comme on l'a fait, dans le passé, pour la même croisade. Ils ne manqueront pas chez vous, je le vois. Déjà, depuis que je suis à Londres, j'ai reçu plusieurs offres semblables. (*Applaudissements*). Que ces offres se multiplient ; que nous puissions ainsi, sur les différents points de l'intérieur africain, avoir des Stanley, des Emin, des Joubert, et le problème sera résolu. Car ce qu'il faut, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, des armées nombreuses. Ce qu'il faut ce sont des hommes, même isolés, mais puissants par la vertu, par l'initiative et par le courage, et capables de former les noirs à résister à leurs ennemis.

Il leur manquera encore cependant et il nous manquera à nous-mêmes une chose indispensable, et celle-là doit dès lors être l'œuvre de tous. Le courage guerrier, la vigueur pour affronter les périls et les fatigues ne sont que l'apanage de quelques-uns ; la charité est l'obligation de tous, et ici elle est nécessaire pour fournir les ressources matérielles à ceux qui acceptent de verser leur sang et de sacrifier leur vie.

Vous ne pouvez mieux y contribuer qu'en vous associant à l'Œuvre qui nous réunit aujourd'hui, et qui donne à tant de

titres et aux catholiques en particulier par la présence d'un cardinal éminent (1), les plus hautes garanties d'honneur. Rien n'empêche, dans les autres pays, d'en créer de semblables. Souvenez-vous seulement qu'en ce moment même où je vous parle le sang coule à flots sous l'équateur africain. Souvenez-vous qu'il ne dépend que de l'Europe de l'arrêter, et que, si elle ne le fait pas sans tarder, elle en encourra la responsabilité devant Dieu et devant l'histoire. » (*Applaudissements prolongés*).

Après ce discours et sur la proposition du Cardinal Manning, appuyée par d'autres orateurs et particulièrement par le commandant Cameron, l'ancien explorateur qui fit la traversée de l'Afriqne en 1873-75, le meeting, à l'unanimité, a voté la résolution suivante :

« *Le temps est maintenant arrivé où toutes les nations de l'Europe qui, au congrès de Vienne en* 1815, *et à la Conférence de Vérone en* 1822, *ont pris une série de résolutions condamnant sévèrement le commerce des esclaves, doivent prendre des mesures sérieuses pour en arriver à un effet pratique Comme les brigands arabes, dont les dévastations sanguinaires dépeuplent en ce moment l'Afrique, ne sont ni sujets à des lois, ni sous une autorité reponsable, il appartient aux gouvernements de l'Europe d'assurer leur disparition de tous les territoires où ils ont eux-mêmes quelque pouvoir.*

Ce meeting se propose également de faire instance auprès du gouvernement de Sa Majesté, pour que, de concert avec les pouvoirs européens qui réclament en ce moment une possession ou une influence territoriale en Afrique, il adopte telles mesures qui puissent assurer l'abolition de l'affreux commerce des esclaves, qui est encore maintenant pratiqué par ces ennemis de la race humaine. » (TIMES).

II. — DISCOURS DU CARDINAL A BRUXELLES.

Bien avant l'heure fixée, la foule avait envahi la vaste collégiale de Ste-Gudule. Jusque sur les marches du grand

(1) S. Em. le Cardinal Manning, membre du comité directeur de l'*Anti-Slavery-Society*.

autel et au jubé même il y avait encombrement d'auditeurs, et l'on peut évaluer à 8.000 le nombre de personnes qui se trouvaient groupées autour de la chaire.

Une petite enceinte avait été réservée au centre de la grande nef pour les autorités et la presse. On remarquait dans cette enceinte un grand nombre d'ecclésiastiques parmi, lesquels deux chanoines d'Alger ; trois ministres, MM. Beernaert, Devolder et le prince de Chimay ; MM. Woeste et Nothomb, députés ; M. le sénateur Allard ; M. le duc d'Ursel, gouverneur du Hainaut ; plusieurs hauts fonctionnaires ; MM. le baron Lambermont, Beco, etc. ; M. le comte Chotek, ministre de Hongrie ; M. Caratheodory Effendi, ministre de Turquie ; quatre fonctionnaires de l'Etat du Congo, parmi lesquels le ministre de la justice et des cultes; M. Van Eetvelde; un certain nombre d'officiers de toutes armes et beaucoup de notabilités de l'aristocratie.

Le cardinal porte le manteau rouge, la mitre et la crosse épiscopale. Sa taille est imposante, sa figure douce, mais très énergique ; il gravit lentement l'escalier de la chaire et s'agenouille pendant quelques minutes, puis commence ainsi d'une voix vibrante et qui porte loin son magnifique discours, dont malheureusement nous ne pouvons donner ici que des extraits.

Mes Très Chers Frères,

Vous savez pourquoi je suis au milieu de vous. La multitude qui se presse autour de cette Basilique et qui la remplit, en ce moment, suffirait à le prouver.

Vous avez donc entendu parler de ce vieil évêque qui, malgré le poids des années et des fatigues africaines, a voulu tout quitter pour plaider auprès des chrétiens d'Europe, la cause des pauvres noirs dont il est le pasteur et qui agonisent, au Haut-Congo, dans les horreurs de l'esclavage.

Mais puisque vous savez mon histoire et celle de tant de créatures infortunées, je ne veux pas revenir sur ce que j'ai dit ailleurs. Vous pouvez le lire, vous l'avez déjà lu, peut-être, dans mes conférences imprimées de Londres et de Paris. Comme c'est à des catholiques belges que je m'adresse au-

jourd'hui, je ne veux leur parler que de ce qui intéresse directement une partie de l'**Afrique Belge** : des malheurs de ses noirs livrés à l'esclavage.

Ce que je dois vous rappeler ou faire connaître, n'a rien d'ailleurs qui sorte des règles ordinaires. Je ne trouve dans cette histoire du **Congo belge**, que ce que je trouve dans les histoires de toutes les nobles entreprises.

Notre Seigneur raconte qu'un homme sortit pour jeter dans les champs une bonne semence, *bonum semen*, mais la semence ainsi jetée par lui, ses gens s'endormirent, et pendant qu'ils dormaient, *cum autem dormirent homines*, l'ennemi sema l'ivraie au milieu du bon grain. L'ivraie ne tarda pas à croître de sorte que les serviteurs s'en effrayèrent et se repentant, sans doute, de leur négligence, ils se levèrent et dirent : « Voulez-vous que nous arrachions l'ivraie qui croît au milieu du bon grain ? »

Si vous l'entendez bien, c'est ce que je vais, sous des noms nouveaux, vous exposer aujourd'hui.

L'homme qui jette le bon grain, c'est **le prince qui a conçu la noble pensée de semer la civilisation,** *le progrès, et, dans l'avenir, la richesse, une richesse certaine pour son peuple, dans l'Afrique jusqu'ici barbare.* Les gens qui dormaient autour de lui, c'est vous-mêmes qui ne l'avez pas soutenu toujours comme vous le pouviez, catholiques belges, dans ce qui regarde les œuvres de foi et d'humanité (car ce sont les seules dont je veuille et puisse parler du haut de cette chaire). — *L'ivraie qui se sème, c'est l'esclavage qui se développe*, et paraît prêt à tout couvrir ; enfin, les ouvriers qui se repentent et qui se lèvent pour arracher l'herbe qui a crû, ce sera vous, j'en ai la confiance, Mes Très Chers Frères, lorsque vous aurez entendu ce discours. Mais ne voyez dans mes paroles qu'un seul désir, celui d'éclairer vos consciences et de servir votre honneur chrétien. Toute autre pensée m'est étrangère. Dans ma bouche, la politique, les intérêts humains, même dans des allusions lointaines, seraient contraires aux devoirs de mon ministère sacré.

Je dis donc, tout d'abord, que, comme l'homme de l'Evangile, le prince qui a fondé **l'oeuvre internationale africaine** a jeté une bonne et noble semence. Rien n'est plus facile à établir.

L'Afrique était un monde inconnu et comme perdu pour le genre humain jusqu'au commencement de ce siècle. C'est seulement alors qu'à l'une de ses extrémités, par les entreprises commerciales de l'Angleterre, à l'autre, par les conquêtes militaires de la France, la vie sembla lui revenir. Mais l'intérieur restait toujours un mystère que les explorateurs cherchaient vainement à percer ; à une telle tâche, des hommes isolés ne pouvaient suffire, quelles que fussent leur intelligence et leur audace. Il y fallait une main assez puissante pour réunir ces efforts, et **c'est votre Roi qui fit dans ce but un premier appel à l'Europe.** C'est chez vous, à Bruxelles, que tout ce qui représentait la science, les nobles initiatives s'est réuni, il y a dix années, sous sa présidence, pour aborder l'étude des problèmes africains. L'action n'a pas tardé à se joindre à la pensée. Des explorateurs, des officiers intrépides, plus tard, des administrateurs dévoués et capables se sont offerts, risquant leur vie. Plusieurs sont morts sur ce champ d'honneur. D'autres ont fait des découvertes admirables et la face de notre continent a été changée.

Mais il m'appartient de constater, parce qu'ils sont publics, et qu'ils se rapportent au sujet que je traite, *les mobiles élevés qui ont inspiré votre Roi.* « C'est, disait-il dans son invitation aux savants de l'Europe, une idée éminemment civilisatrice et chrétienne : *abolir l'esclavage en Afrique*, percer les ténèbres qui enveloppent encore cette partie du monde, y verser les trésors de la civilisation. » Et dans son premier discours à la conférence internationale il disait encore : « Ouvrir à la civilisation la seule partie du globe où elle n'ait point pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières. » Et enfin, dans l'ordre même de mes préoccupations douloureuses : « L'esclavage, a dit Léopold II, l'*esclavage qui se maintient encore sur une notable partie du continent africain, constitue une plaie que tous les amis de la vraie civilisation doivent désirer voir disparaître.*

S. M. LÉOPOLD II, Roi des Belges
Souverain de l'Etat indépendant du Congo.

« L'Association internationale doit mettre un terme à ce trafic odieux qui fait rougir notre époque (1). »

Quelle entreprise donc pourrait être plus noble, plus humaine, plus chrétienne, plus glorieuse ! A elle seule, elle suffit pour assurer à son royal auteur, une place parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité et les princes chrétiens les plus dignes de ce nom.

Aussi, lorsqu'après le congrès de Berlin, les bases des nouveaux Etats de l'Afrique furent posées et l'Etat du Congo reconnu avec son immense étendue, ses brillantes espérances, les représentants des grandes puissances de l'Europe, de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, furent-ils unanimes à lui rendre hommage, *et la Belgique, le plus petit des royaumes européens par son étendue, parut ce jour-là, par l'initiative de son Roi, le plus grand, devant le monde entier.*

[Son Eminence fait ici le tableau des horreurs de la traite sur le Congo supérieur, puis il ajoute :]

C'est maintenant que *je m'adresse à vous, jeunes gens qui voudrez entrer dans cette croisade.* Pour assurer l'exécution d'une telle mesure et imposer ainsi la paix, le Gouvernement du Congo a besoin d'une force qui l'appuie, non pour verser le sang, comme vous venez de le voir, mais au contraire, pour l'arrêter. Il ne peut pas espérer que les esclavagistes arabes ou métis, que les nègres qu'ils entraînent obéissent à sa loi et se désarment d'eux-mêmes. Il faut à côté d'eux une force qui leur inspire enfin la crainte et les fasse obéir.

Où la demanderai-je avec plus de confiance que dans ce pays de la générosité chrétienne ? On connaît la parole de saint François-Xavier écrivant à saint Ignace et lui demandant des missionnaires pour ses missions périlleuses : *Da mihi Belgas !* **Envoyez-moi des Belges,** disait-il. Je n'ai point, en effet, de compensations humaines à leur offrir, ni dignités, ni honneurs, ni richesses, mais seulement la récompense que Dieu réserve à ceux qui ont tout sacrifié pour leurs frères ; à savoir : la joie ineffable d'avoir sauvé la vie

(1) Le Roi des Belges, dans son invitation à la Conférence. (On peut lire ces discours dans le *Congo belge illustré,* par Alexis M. G.)

de son semblable aux dépens de sa propre vie. En sauver un seul, c'est déjà mériter cette pure joie, mais en arrachant des millions à une telle mort, que ne serait-ce pas ! surtout au moment de finir !

Ces **héros**, *je n'en demande du reste en ce moment qu'un petit nombre*, **cent suffisent** *pour délivrer les provinces du Haut-Congo.* Les contrées qu'il faut préserver, à côté du Manyéma et du Tanganika, envoient en ce moment tous leurs esclaves aux rives de l'Océan Indien et sur les marchés de l'Ounyanyembé ; il suffit de fermer aux esclavagistes la route des caravanes pour rendre impossible la continuation de leur commerce. Or le lac Tanganika, avec ses six cents kilomètres, suffit à barrer le chemin, s'il est bien défendu. Il ne faut qu'un vapeur armé sur ses eaux, des troupes volantes à ses extrémités et, pour cela, cent Européens suffisent, en leur adjoignant, pour former des milices régulières, les noirs déjà chrétiens ou catéchumènes de nos missions.

C'est vous, *catholiques belges*, qui devez, en ce moment, fournir ce qui sera nécessaire à ces croisés de la miséricorde et de la piété. J'ouvre, aujourd'hui même, **une souscription générale** du haut de cette chaire et je m'inscris en tête, malgré ma pauvreté, en ma qualité de pasteur. Je vais, en descendant, remettre mon offrande à Mgr le curé de Sainte-Gudule. Je fais un appel spécial à vos journaux en leur demandant d'inscrire dans leurs colonnes, lorsque le moment sera venu, les noms de tous les souscripteurs. *Ce sera comme le livre d'or de cette croisade nouvelle.* On retrouve aujourd'hui avec orgueil, sur le marbre ou dans nos histoires, les noms des anciens croisés. Vos descendants liront **un jour**, avec la même joie, les noms des croisés nouveaux.

Pour une troupe de **cent hommes** et l'achat du vapeur qui leur est nécessaire sur le Tanganika, **un million**, au moins, est nécessaire. C'est beaucoup demander, sans doute, mais on trouvera que c'est peu lorsqu'avec ce million on peut sauver un million de créatures humaines.

Un dernier mot seulement pour finir.

En me rendant tout à l'heure dans cette église, j'ai passé devant la statue de ce grand Godefroid de Bouillon, qui a été

le chef de vos croisés d'un autre âge. Je me suis souvenu que quand il partit pour délivrer les chrétiens de la Terre Sainte opprimés par les Sarrazins et venger le tombeau du Sauveur, il était suivi de *quatre-vingt mille Belges*, conduits par les comtes de Flandre et de Hainaut et tout ce que comptait d'illustre la chevalerie de ce temps. Je me suis souvenu de l'enthousiasme de leur foi, de leur abnégation, de leur sacrifices, de leurs souffrances, de leur mort. Mais en même temps je me suis rappelé leur gloire. Godefroid, malgré sa piété, aurait-il ce nom dans l'histoire et cette statue aurait-elle été élevée par vous au centre de votre capitale, s'il n'avait tout sacrifié dans un sentiment de foi sublime? **Dieu le veut! Dieu le veut!** disait-il avec tout son peuple fidèle, mais il parlait ainsi d'un maître qui ne se laisse point vaincre en générosité et qui récompense comme seul il peut le faire, ceux qui ont tout sacrifié pour lui; c'est la même récompense qu'il réserve à ceux qui concourront à votre croisade nouvelle, et pour gage de cette récompense, je vous donne à tous, en ce moment, au nom du Vicaire même de Jésus-Christ, dont je suis ici l'humble organe, ma bénédiction paternelle. Ainsi soit-il.

CHAPITRE V.

LE PARTAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE.

Dans les chapitres précédents, la lumineuse lettre encyclique de Léon XIII et les brillantes conférences données à Paris, à Londres et à Bruxelles par l'illustre Primat d'Afrique, jettent un éclat incomparable sur la question de l'esclavage africain.

Le principe de l'intervention européenne étant admis, il nous reste à revenir sur les sources des révélations africaines et sur les détails des horreurs de la traite africaine.

Mais préalablement, pour l'intelligence des faits qui seront rapportés plus loin, nous donnons ci-après deux cartes sommaires de l'Afrique, l'une dans son ensemble (p. 225), l'autre reproduisant plus en détail les parties centrales qui nous intéressent davantage.

Nous croyons nécessaire d'exposer en outre ici quelques notions de géographie générale, qui permettront à nos lecteurs de se faire une idée plus exacte de la vaste scène où se déroulent les actes de la tragédie esclavagiste.

A cette fin, nous nous permettrons de rapporter ici le discours que nous avons eu l'honneur de prononcer au Congrès antiesclavagiste de Paris, en 1890 (voir p. 226).

Ce discours résume la situation physique, ethnographique et politique du continent africain, envisagé précisément au point de vue de l'antiesclavagisme.

« L'Afrique, cet immense continent de 30 millions de kilomètres carrés de superficie, est trois fois plus étendue que

l'Europe, cinquante-six fois plus que la France. Nous ne nous figurons pas très bien la superficie d'un pays pareil. Pour vous en donner une idée, prenons comme unité de comparaison la surface de la grande île de Madagascar, laquelle, déjà plus grande que la France, serait cependant contenue au moins quatre fois dans l'Etat du Congo, par exemple. La comparaison frappe plus encore si l'on nous dit que le Congo belge contiendrait plus de soixante-dix fois la Belgique elle-même, qui le possède par son roi.

» Voilà quant à l'idée de grandeur.

» Passons à la **constitution physique** du sol, qui a une si grande influence sur l'habitabilité d'une contrée.

» Sans nous arrêter à la description des côtes, qui sont généralement basses et peu hospitalières, disons que l'Afrique comprend trois grandes divisions naturelles :

» 1° Dans la partie septentrionale, jusqu'à la latitude de Timbouctou, c'est le *Sahara*, ce sont les déserts arides qui dominent ; l'eau y manque, et il n'y a pas de fleuves, parce que les fleuves sont le résultat des pluies. Or, pour de simples raisons météorologiques, cette région étant dans la zone des calmes, les pluies y sont rares ou nulles ; de là cette suite de déserts qui traversent non seulement l'Afrique, mais encore l'Asie, par l'Arabie, la Perse, jusqu'au nord de la Chine.

» Naturellement, dans ces déserts où l'agriculture n'est guère pratique, les habitants, très clairsemés, sont nomades ; ils conduisent leurs troupeaux de steppes en steppes, selon l'époque de la pousse des herbages : c'est la région pastorale, toutefois parsemée d'*oasis* cultivées.

» 2° Au contraire, la partie centrale de l'Afrique, du lac Tchad au lac Nyassa, que, dans notre jeunesse, les meilleures cartes laissaient en blanc avec l'étiquette de *régions inhabitées*, cette partie centrale, dis-je, est aujourd'hui reconnue comme la plus riche, la mieux arrosée, la plus productive, la plus peuplée. C'est là que coulent le Niger et son affluent la Binué ; c'est de là que le Nil égyptien sort des grands lacs Victoria, Albert et Edward, que nous ont fait connaître les Speke, les Baker, les Stanley ; c'est là que

s'étale ce prodigieux fleuve du Congo, découvert par Livingstone et Stanley, et qui a pour tributaires les lacs Tanganika, Moéro, Banguélo; non loin, se voit le lac Nyassa, affluent du Zambèze. C'est là aussi que se trouve cette étrange forêt congolaise, si bien décrite par Stanley qui l'a traversée, et qui couvre à elle seule un territoire équivalent à la France et à l'Espagne réunies.

» Stanley s'est demandé d'où vient cette atmosphère extraordinairement humide, produisant une végétation aussi luxuriante. Il en trouve l'explication dans la présence des surfaces lacustres elles-mêmes, et aussi dans la proximité des montagnes neigeuses du Ruwenzori, du Kénia et autres du grand Plateau central africain, montagnes dont la hauteur arrête et condense les nuages venus des deux Océans. Comme nous le dirons, ces régions, si bien arrosées et si plantureuses, sont la patrie des peuples nègres, mais aussi, malheureusement, c'est la région de la chasse à l'homme.

» 3° Au sud, la troisième grande division naturelle comprend le bassin du Zambèze jusqu'au Cap. Les richesses minérales abondent, et les steppes herbeuses qui y dominent ont pour conséquence la vie pastorale, qu'y mènent, non seulement les indigènes, mais encore les colons européens.

» Ajoutons que, par l'élévation de leur altitude, 1000 mètres en moyenne, la région des grands lacs et l'Afrique australe ont un climat plus salubre et plus supportable que ne le ferait supposer leur situation intertropicale.

» Ces considérations d'ordre physique étaient utiles pour comprendre ce que nous allons dire des populations africaines.

» **Au point de vue ethnographique,** les 120 à 150 millions d'habitants de ce continent forment deux grandes divisions de races :

« 1° Les régions sèches du nord et du nord-est sont particulièrement habitées par les *races blanche et brune* ou leurs métis, c'est-à-dire par les Arabes, les Berbères et autres sémites, par les Nubiens, les Gallas, les Somâlis et autres Éthiopiens. Ce sont des peuples nomades, guerriers, conquérants, vivant de négoce ou de rapines. Professant l'islamisme,

ils s'adonnent particulièrement à la chasse et au trafic des esclaves.

» 2° Plus au sud, dans le Soudan, sont les *nègres* proprement dits, et, dans l'Afrique centrale, les *Bantous*, autres variétés de la race noire. On aurait tort, en effet, de confondre les noirs en un seul type ; ils sont de familles très diverses, de physionomies très variées, et les nuances physiques et morales qu'on observe parmi elles sont aussi distinctes qu'entre l'Européen et le Chinois. En général, ces noirs, groupés en peuplades peu nombreuses, vivent de la culture du sol, sont de mœurs paisibles, simples, naïves, superstitieuses, quoi qu'ils soient très aptes à une culture intellectuelle plus élevée qu'on ne le pense généralement. Malheureusement, leur crédulité, exploitée par des féticheurs ou sorciers, les rend souvent cruels, anthropophages même, et leur simplicité de grands enfants les laisse à la merci des tyrans de toute espèce.

» Au point de vue social, politique et religieux, la différence est tout aussi profonde. Les blancs arabes et leurs métis, en introduisant en Afrique les pratiques du mahométisme, ont vu partout chez les noirs fétichistes une proie à saisir, des esclaves à subjuguer, un bétail humain à traiter de toutes façons par le fer et par le feu, tâche dont ils ne s'acquittent, hélas ! que trop bien. C'est un à deux millions de nègres qu'ils pourchassent annuellement, tuant les uns, emmenant les autres en esclavage, au risque d'en perdre les trois quarts en route.

» Arrivons donc à cette grave question de la traite.

» Notre carte indique par une teinte bistre spéciale la région où sévit la chasse à l'homme, et par des traits noirs, les routes de caravanes (1) que suivent les convois d'esclaves. Ces indications ne sont pas arbitraires ; elles ont un caractère officiel, car je les ai prises sur un document qui a servi à la conférence diplomatique de Bruxelles.

» **L'aire de la traite** couvre environ la moitié centrale

(1) Les dimensions réduites du croquis de cette carte, que l'on trouvera à la page 225, n'ont pas permis de donner les lignes de caravanes.

du continent africain. Sa limite coïncide au nord avec celles du Soudan et des peuples nègres; elle se dirige de Médine, en Sénégambie, vers Timbouctou, le lac Tchad et Khartoum, sur le Nil; de là elle traverse l'Abyssinie et le Somal, longe à courte distance les côtes orientales jusqu'au bassin du Zambèze, dans le pays des Matébélés. Dans l'Afrique australe et occidentale, où les Européens ont plus d'influence, la limite de la traite s'éloigne des côtes, surtout dans le bassin du Congo, qu'elle remonte jusqu'aux Stanley-Falls, à 1500 kilomètres de la mer. De là elle se dirige à travers le Cameroun allemand et le Niger anglais pour aboutir au Dahomey, de triste célébrité, et au pays de Kong, aujourd'hui soumis à la France.

» C'est dans cette immense surface, beaucoup plus grande que l'Europe, que s'exerce la cruelle chasse à l'homme. C'est de là qu'on enlève chaque année pour l'exportation trois cent mille nègres; et, comme pour un esclave qui arrive à la côte, cinq ou six autres malheureux ont péri dans l'attaque de leurs villages, ou sont morts en route de faim et de mauvais traitements, c'est donc, comme je l'ai dit, peut-être deux millions de victimes faites annuellement par les féroces négriers mahométans! Qu'on juge par là de l'admirable fécondité de cette race nègre, ainsi constamment décimée, et réparant ses pertes pour maintenir son chiffre actuel de population, qu'on évalue en général à cent vingt millions d'âmes.

» Quel espoir ne doit-on pas fonder sur cette vitalité elle-même! Arrive le jour de la libération tant souhaitée, vienne la protection efficace des Européens, ces cent vingt millions de noirs, régénérés par le christianisme, deviendront dans un siècle quatre cent millions, et avant deux siècles peut-être un milliard d'êtres humains, que l'Afrique, si féconde, nourrira sûrement sans difficulté. Quelle conquête d'âmes pour le ciel! Quelle belle perspective pour l'œuvre antiesclavagiste du pape Léon XIII et du cardinal Lavigerie!

» Arrivons à la **répression de la traite**: c'est le sujet qui nous tient le plus au cœur.

» Je n'ai pas à entrer dans les détails des résultats du

congrès diplomatique de Bruxelles, qui concordent si bien avec nos aspirations. Cependant je signalerai sur cette carte les grandes lignes de caravanes qui, partant des marchés de l'intérieur, se dirigent naturellement vers la côte, du moins dans l'Afrique septentrionale et orientale, où l'action de l'Europe est encore trop récente pour être complètement efficace.

» Remarquez toutefois, que, pour ménager l'honorabilité des puissances, on a supprimé les parties de routes accédant aux ports de ces côtes, là où peut-être se fait encore, quoique frauduleusement, l'embarquement des esclaves.

» Ainsi, telle route aboutirait à Quiloa, telle autre à Mombaza; mais depuis que les Allemands et les Anglais y veillent, les traitants évitent ces ports pour embarquer clandestinement aux environs.

» Afin d'y porter remède, l'Acte général de Bruxelles (art. XXI) a établi sur les mers orientales une zone de surveillance que vous voyez tracée sur la carte, et dont la limite, partant de Quilimane, descend jusqu'au sud de Madagascar, englobe cette île et remonte en ligne droite vers l'entrée du golfe Persique. Entre cette ligne et la côte, tout croiseur autorisé doit, dans certaines conditions, arrêter les bâtiments indigènes suspectés de faire la traite.

» Une autre délimitation est celle de la zone d'interdiction ou de réglementation de l'entrée des armes à feu, des munitions et des spiritueux. Cette zone comprend les trois quarts du continent, du 20e degré de latitude nord au 22e degré de latitude sud, ainsi qu'une bande maritime de 100 milles marins (art. VIII et XV).

» Mais qui exercera cette surveillance sur terre et sur mer, de façon à amener un résultat pratique?

» Ce seront naturellement les puissances européennes qui se sont partagé dans ces derniers temps les territoires africains, et chacune y est intéressée surtout dans la zone d'influence qu'elle s'est attribuée par accord avec les puissances voisines.

» J'aborde maintenant la partie la plus délicate de ma tâche: le partage politique de l'Afrique.

Sachant que je m'adresse à un congrès international, et que je dois à chaque nationalité une stricte impartialité, je désavoue d'avance toute expression qui pourrait froisser l'amour-propre bien légitime de chacune d'elles. Un grand nombre de délimitations, que vous voyez marquées par des couleurs afférentes à chaque nation, sont rigoureusement établies d'après les traités existants. En dehors de celles-là, je signalerai comme litigieuses et provisoires les limites qui le sont en effet, et que, du reste, pour dégager l'avenir, j'ai indiquées en traits interrompus.

» Si l'on fait le tour des côtes africaines, abstraction faite des îles, on peut remarquer qu'elles sont découpées en plus de trente portions appartenant à huit puissances européennes : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, l'État indépendant du Congo belge, la Turquie et à trois républiques libres.

» I. — Nous commencerons cette revue par **l'Etat du Congo**; car, quoique jeune encore, c'est lui qui présente peut-être le mieux en Afrique le type d'un État chrétien constitué de toutes pièces en moins de dix années.

» On sait l'origine de cet État. C'est en 1876 que le roi Léopold II forma une *Association internationale pour la civilisation de l'Afrique*, par la création de stations scientifiques et hospitalières, ayant notamment pour but la suppression de l'esclavage.

» Des postes étaient déjà établis dans la région orientale, sur la route de Zanzibar au lac Tanganika, lorsque Stanley, qui venait de descendre le Congo dans sa mémorable expédition de 1875-1877, fut appelé à Bruxelles. Le roi le chargea, dès l'année 1879, de remonter le même fleuve en créant des stations sur ses rives et en signant des traités avec les indigènes. Cinq ans après, en 1885, le congrès de Berlin, après avoir statué la liberté commerciale du bassin hydrographique du Congo, prolongé conventionnellement jusqu'à l'océan Indien, et après y avoir interdit la traite des nègres, reconnut la souveraineté du roi des Belges sur le territoire qui constitue l'État du Congo. Les limites de cet État, par accords faits avec la France et le Portugal notam-

ment, sont : à l'ouest, le cours moyen du Congo et son affluent l'Ubangi ; au nord, le 5e degré de latitude nord ; à l'est, le 30e degré de longitude est de Greenwich, ainsi que les lacs Tanganika, Moéro et Banguélo ; au sud et au sud-ouest, les limites du bassin fluvial, le Kassaï, le 6e degré de latitude sud et la rive gauche du bas Congo.

» Ce vaste territoire n'a qu'une entrée bien étroite, mais c'est l'embouchure même du fleuve, navigable sur 180 kilomètres, depuis Banana et Boma jusqu'à la région montueuse des chutes. De Matadi au Stanley-Pool un chemin de fer est en construction pour suppléer à l'innavigabilité du fleuve ; mais au delà, à travers le grand plateau central, plus de trente bateaux à vapeur parcourent déjà les 10,000 kilomètres de voies navigables formées par le haut Congo jusqu'aux Stanley-Falls, ou par ses puissants affluents : l'Ubangi, le Lomami, le Kassaï et vingt autres.

» Nous n'avons pas à parler ici de l'avenir commercial de ce vaste pays. Disons seulement que son organisation administrative, judiciaire, militaire et religieuse est complète. Des Pères du Saint-Esprit et des missionnaires belges de Bruxelles évangélisent le bas et le moyen Congo, tandis que les Pères blancs du cardinal Lavigerie sont établis à Mpala, à Kibanga et à Karéma, sur les rives du Tanganika. C'est à Mpala aussi que le brave capitaine français Joubert, ancien zouave pontifical, s'est constitué un petit royaume qu'il défend avec une troupe de nègres disciplinés et aguerris, capables de repousser les agressions des traitants arabes.

» Au point de vue antiesclavagiste, je crois intéressant de vous signaler deux camps retranchés, établis par l'État et gardés chacun par une milice d'un millier d'indigènes commandés par des officiers belges. L'un de ces camps, au confluent du Congo et de l'Arouwimi, s'oppose à la descente des Arabes, qui ravagent encore la région forestière au-dessus des Falls; et l'autre, le camp de Lousambo, met en échec les traitants de Nyangoué. Bien plus, un résident belge surveille les agissements de Tippo-Tip lui-même dans sa capitale de Kassongo. Désormais tout danger sérieux ayant disparu, l'État congolais a autorisé le comité antiesclavagiste belge

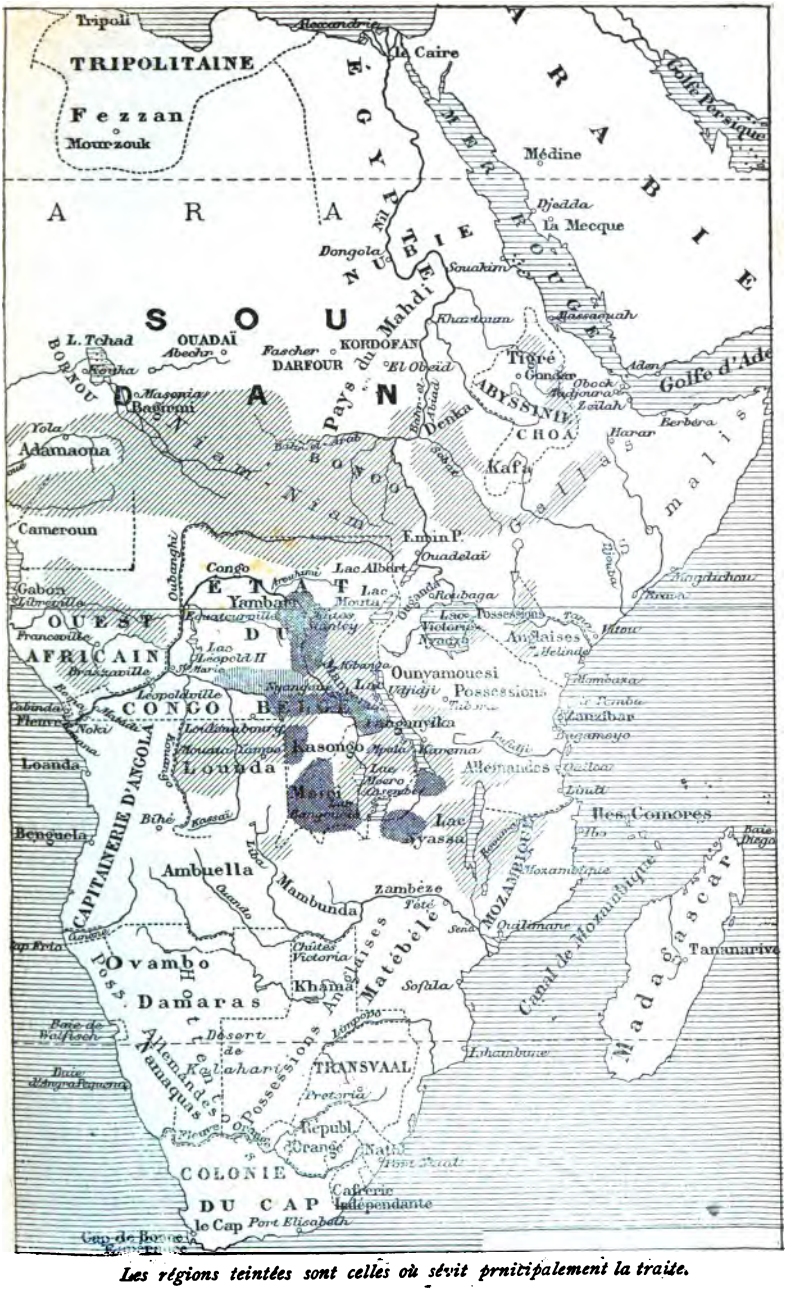

Les régions teintées sont celles où sévit principalement la traite.

à mettre en route son expédition, qui a pour but de lancer un premier bateau à vapeur sur le haut Congo et un second sur le Tanganika même. Espérons que, dans un an peut-être, les pavillons protecteurs belges et congolais flotteront sur ce lac, de concert avec le pavillon des missions anglaises, qui s'y trouve déjà.

» Je me suis attardé avec cet État du Congo, parce que, placé au cœur de l'Afrique centrale, il montre ce que l'on pourra obtenir également pour la cause antiesclavagiste dans les possessions qui l'entourent, et que je vais vous signaler rapidement.

» 1° Voici d'abord la *colonie portugaise de l'Angola*, qui s'avance d'une part jusqu'à la rivière Koango, limite contestée, au delà de laquelle se trouve le territoire de Lunda récemment annexé à l'État libre ; d'autre part, les Portugais iront jusqu'au Kabompo et au Zambèze, si le traité du 20 août dernier avec le gouvernement anglais est ratifié.

» 2° Du Cunène au fleuve Orange la *colonie allemande du Damaraland* est limitée à l'intérieur, d'après le traité avec l'Angleterre, par les 20e et 21e degrés de longitude est, avec une pointe sur le Zambèze.

» 3° La *colonie anglaise du Cap* s'est agrandie successivement des territoires du Khama, des Matébélés, des Barotsés et du Nyassaland, de façon à avancer au nord jusqu'à l'État du Congo et à atteindre la pointe sud du lac Tanganika, à 3000 kilomètres du Cap. Ces vastes régions sont celles que parcourut le grand Livingstone, après les Portugais sans doute, et où il mourut en 1873. Elles comprennent, comme enclaves, les deux républiques de l'Orange et du Transvaal, formées par les descendants des Boers hollandais.

» 4° Sur la côte orientale, le *Mozambique portugais* s'avance jusqu'au 32e degré de longitude en moyenne, et jusqu'à Zumbo, sur le Zambèze. Le long de ce fleuve, les Portugais auront le droit, d'après les traités, d'établir des routes ou chemins de fer pour relier leur colonie de l'Angola à celle du Mozambique.

» 5° Citons, en passant, la grande île de *Madagascar*, désormais réservée au domaine de la France.

» 6° Le *Zanguebar*, ou l'Est africain allemand, qui a pour limite au sud la Rovouma, atteint à l'ouest les lacs Nyassa, Tanganika et Victoria. Il est à remarquer que dans les partages africains, les grands lacs sont ordinairement limitrophes, et ainsi leur mitoyenneté est profitable à plusieurs puissances.

» 7° Au nord d'une ligne qui joint la côte de Mombaza au lac Victoria, et du 1er degré de latitude sud, commence le territoire de la *compagnie impériale britannique de l'Est africain ;* il englobe cette célèbre contrée de l'Ouganda, que Mgr Livinhac a évangélisée pendant douze ans d'une manière si fructueuse qu'elle s'est illustrée par d'héroïques martyrs de la foi, dont nous voyons ici même les fils et les frères survivants. Bien plus, le roi Mouanga, après avoir été le bourreau des chrétiens, est devenu catéchumène afin de se faire ensuite catholique. Quelle plus belle récompense pourrait désirer un missionnaire qui cherche avant tout le salut des âmes!

» D'après le traité conclu avec l'Allemagne, le territoire anglais de l'Équateur touche au Congo belge; de là, il s'avance vers le nord et se confond avec le bassin hydrographique du Nil, réserve faite des possessions italiennes en Abyssinie et de celles du khédive d'Égypte.

» 8° Au nord du Juba, le *territoire italien* s'étend de la côte des Somâlis jusqu'en Abyssinie; il se termine vers Massaouah, sur la mer Rouge.

» Il faut, toutefois, réserver la côte anglaise de Berbérah sur le golfe d'Aden, et le territoire français d'Obock et Tadjourah.

» 9° Enfin l'*Égypte* elle-même se trouve de fait, comme l'on sait, occupée militairement et administrée en partie par l'Angleterre, dont l'action s'exerce plus ou moins vers le sud et peut-être le sud-ouest.

» Telles sont, dans l'Afrique orientale et centrale, les zones d'influence presque complètement délimitées et appartenant à l'État du Congo, au Portugal, à l'Allemagne, à l'Angle-

terre, à la France et à l'Italie. Ce sont ces puissances qui se chargeront naturellement de la police de ces régions, pour empêcher le transport des esclaves vers les pays musulmans de l'Asie.

» II. — Dans l'autre moitié du continent africain, au nord et à l'ouest, qui comprend le Sahara et le Soudan, les délimitations sont moins complètes et les subdivisions des côtes plus nombreuses. Les frontières ne sont souvent que des amorces partant du littoral et s'arrêtant dans des régions peu explorées. Nous allons les signaler en reprenant au bassin du Congo :

» 1° D'abord le Gabon et le *Congo français*. Ils sont séparés de l'État libre, vers l'est, par une partie de la rive droite du Congo et de l'Ubangi ; au nord, par la frontière allemande du Cameroun, qui suit le 2e degré 30 minutes de latitude septentrionale jusqu'au 15e degré de longitude, laissant un passage à l'action française vers le Soudan central.

» 2° Mais il faut réserver, dans le Congo français, deux enclaves : celle du *Kabinda portugais,* au sud-ouest, et un territoire espagnol situé sur la côte nord-ouest et dont les délimitations sont en ce moment l'objet de négociations diplomatiques.

» 3° Le *Cameroun allemand* est intercalé entre le Congo français et le Niger anglais ; ses limites vers le Soudan ne sont pas fixées.

» 4° Au delà d'une ligne tirée du Rio del Rey à Yola, sur la Binué, viennent *le Niger et le Soudan anglais*, comprenant les importants États de Sokoto et de Bornou, jusqu'à la ligne de convention anglo-française du 20 août dernier, qui joint la ville de Say à la côte nord-ouest du lac Tchad.

» 5° Plus à l'ouest, le *Dahomey*, réservé à l'action française, est limité par deux méridiens s'avançant de la côte jusqu'au 9e degré de latitude. Il est suivi du Togoland allemand et de la Côte d'Or, colonie anglaise, sans qu'il y ait encore pour ces trois possessions de lignes de fermeture vers l'intérieur du Soudan.

» 6° Plus loin recommence, à Grand-Bassam, le territoire français de la *côte d'Ivoire*, rattaché au Soudan par la ville de

Kong, puis aux Rivières du Sud et au *Sénégal* jusqu'au cap Blanc.

» Il faut, toutefois, dans ce territoire français, faire la part de quatre enclaves sur la côte : la république noire de Libéria, le Sierra-Leone anglais, le Cachéo ou Guinée portugaise, et la Gambie anglaise.

» 7° Au nord du cap Blanc, *la côte saharienne* et l'Adrar sont des possessions *espagnoles*, ainsi que les îles Canaries, en face du cap Juby, où se trouve une station anglaise. Dans le Maroc, sultanie musulmane indépendante, les Espagnols possèdent les présides fortifiés de Ceuta, Mélilla et autres.

» 8° Nous arrivons ainsi à la possession française la plus importante : *l'Algérie et la Tunisie*. Dans l'accord du 5 août dernier, l'Angleterre reconnaît la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerrannées *à travers le Sahara* jusqu'à une ligne tirée de Say, sur le Niger, à Barua, sur le lac Tchad. La France pourra ainsi *réunir l'Algérie au Sénégal et au Dahomey*, et former un empire immense, mesurant près de 4000 kilomètres du nord au sud, et autant de l'est à l'ouest. Quel superbe champ d'action, où les aptitudes militaires de la nation pourront s'exercer librement contre les pirates du désert, pour amener dans toute l'Afrique du nord le règne de la liberté et de la justice ! La France ne faillira pas à cette tâche qui lui revient de droit.

» 9° Enfin, entre la Tunisie et l'Égypte, s'étend *la Tripolitaine*, soumise *à l'empire turc;* mais, du lac Tchad aux bassins du Congo et du Nil, règnent de vastes régions sahariennes et soudanaises : le pays des Tibbous, le Tibesti, le Darfour, le Wadaï, le Baghirmi, libres encore, semble-t-il, de contrats signés avec les Européens ; mais là aussi on ne tardera pas à signaler des délimitations d'influence politique entre les possessions limitrophes françaises, anglaises et allemandes.

» Mais n'anticipons pas sur l'avenir. Qu'il nous suffise d'avoir établi la situation actuelle, déjà bien différente de ce qu'elle était il y dix ans à peine.

» Qu'il me soit permis de terminer en rappelant un vœu

du roi Léopold II, souverain de l'État du Congo : c'est que ce partage de l'Afrique continue à se faire toujours pacifiquement ; car la guerre, transportée sur ce continent, serait un funeste exemple donné aux populations indigènes, qu'il s'agit d'amener à la civilisation par les moyens que donne la charité chrétienne.

» Un dernier mot. Que ce partage africain ait souvent pour mobile les intérêts politiques et commerciaux, rien de plus naturel : ce sont là les petits calculs humains. Pour nous, je crois qu'il est plus consolant d'y voir des desseins providentiels, des vues de la miséricorde divine pour la régénération et la christianisation de nos frères de races noires.

» Commencer par la suppression de la traite et arriver à l'abolition de l'esclavage, tel est en ce moment le vrai rôle des puissances chrétiennes en Afrique, et, bon gré mal gré, nous sommes forcés de reconnaître la justesse de cette observation, que faisait à Saint-Sulpice le vénérable cardinal Lavigerie : *Le doigt de Dieu est là.*

» FRÈRE ALEXIS-MARIE. »

CHAPITRE VI.

LA TRAITE DES NÈGRES AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI.

I. L'ANCIENNE TRAITE COLONIALE ET SON ABOLITION.

La pratique de la traite. — La réduction des nègres à l'état d'esclaves est aussi ancienne que l'histoire. Les Grecs, les Romains et surtout les nations musulmanes de l'Asie, eurent toujours des esclaves nègres, dont la possession suppose malheureusement le commerce, la traite, et avant tout la *chasse* de ces malheureux, chasse qui s'accomplit avec toutes les atrocités possibles.

La traite des nègres, qui s'était surtout développée du XVIe au XIXe siècle sur les côtes de la Guinée par les trafiquants européens eux-mêmes, avait pour cause déterminante la nécessité de fournir aux colonies à cultures, en Amérique et aux Indes, des ouvriers capables de travailler, sous un climat chaud et trop malsain pour les blancs, aux plantations de cannes à sucre, de riz, de café, de coton. On évalue à **40 millions les nègres** ainsi transportés pendant ces trois siècles ; les deux tiers au moins moururent en mer. Depuis 1815, l'Angleterre, la France, les États-Unis et d'autres puissances se sont entendus pour l'abolition de ce commerce inhumain. Tout bâtiment négrier surpris par les croiseurs est confisqué, et les esclaves libérés sont rendus à leur patrie ou vont s'établir dans les colonies de Sierra-Léone et de Libéria.

Entrons dans quelques détails rétrospectifs qui feront mieux comprendre combien il a été difficile de déraciner la pratique de la traite, même chez les nations les plus civilisées.

Il y a près d'un siècle (1792) que, pour la première fois au sein du Parlement britannique, la voix généreuse de Wilberforce s'éleva pour flétrir la traite des nègres, et ce cri d'humanité, régulièrement jeté d'année en année, au milieu des luttes des partis et des intérêts de la politique, a trouvé de l'écho dans l'Europe entière. Le commerce infâme des esclaves, réprouvé par la loi religieuse, a également été condamné par les lois civiles, et les souverains de l'Europe, réunis au congrès de Vienne, ont solennellement proclamé l'abolition de la traite et flétri ce fléau qui, suivant leur énergique parole, « avait trop longtemps désolé l'Afrique, dégradé l'Europe et affligé l'humanité ».

L'**Angleterre** a eu la gloire d'entrer la première dans cette voie nouvelle où l'entraînaient les véritables intérêts de sa politique, non moins que le sentiment de sa foi chrétienne; ce n'a été toutefois qu'après une longue résistance. Pendant près de vingt ans, la tribune a retenti de ces luttes mémorables où les intérêts maritimes et commerciaux de l'Angleterre résistaient avec acharnement à ce flot irrésistible de liberté, que la civilisation pousse incessamment dans toutes les contrées du globe.

Abolition officielle de la traite. — Ces intérêts furent vaincus enfin. Déjà réformée et contenue dans de certaines limites par un bill qui interdisait aux sujets anglais toute participation au commerce des noirs, lorsqu'il serait entrepris pour le compte et au profit d'une puissance étrangère, **la traite fut** officiellement **abolie en Angleterre, le 2 mars 1807**. Presque en même temps, les *Etats-Unis* imitaient l'exemple de l'Angleterre.

Dès lors la Grande-Bretagne était directement intéressée à l'adoption universelle de cette mesure. Elle venait de rejeter un des éléments de sa fortune publique, une arme réprouvée, il est vrai, mais qui n'en était pas moins une arme puissante, et elle ne voulait la voir dans aucune main rivale. Au nom des intérêts les plus sacrés de la religion et de l'humanité, elle poursuivit ce but politique avec cette opiniâtreté qui est le caractère principal de sa diplomatie.

Le *Portugal*, alors seul allié maritime du cabinet de

Londres, résista à ses instances ; cependant un traité, conclu le 19 février 1810, limita la traite, alors même qu'elle était poursuivie sous pavillon portugais. Il fut interdit aux Portugais de se procurer des nègres ailleurs que dans leurs propres établissements sur la côte d'Afrique, et de faire la traite sur d'autres navires que ceux construits dans des ports soumis à la nation portugaise.

Esclaves nègres arrivés au port d'embarquement, mis au cachot, les pieds dans les entraves (1843).

Le gouvernement de la province de *Caracas* et le gouvernement républicain de *Buénos-Ayres* proclamèrent, en 1812, l'abolition complète de la traite.

La chute de Napoléon et la paix de 1814 ouvrirent un nouveau champ à l'activité anglaise. Le *Danemark* et les *Pays-Bas* cédèrent facilement aux considérations élevées que les agents de la diplomatie anglaise firent valoir auprès d'eux. Un traité, conclu avec la première de ces puissances,

interdit la traite à tous les sujets danois ; un décret du roi des Pays-Bas porte semblable interdiction pour tous les sujet de ce royaume.

La *France* et l'*Espagne*, plus directement intéressées dans la question, résistèrent à une mesure aussi absolue, et consentirent seulement à restreindre le commerce des noirs aux nécessités d'entretien et de service de leurs colonies ; elles prirent en outre l'engagement de prononcer l'abolition définitive du commerce des esclaves, la France au bout de cinq ans, et l'Espagne dans le délai de huit années.

Le *congrès de Vienne* ajouta aux divers résultats déjà obtenus par le cabinet de Londres une *déclaration solennelle*,

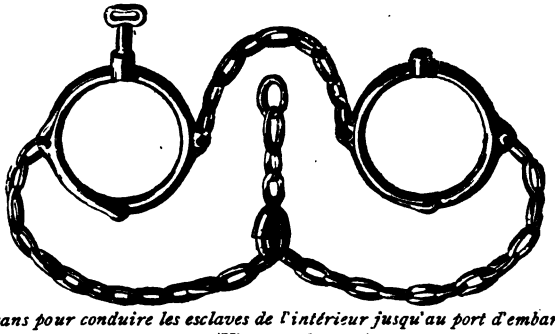

Carcans pour conduire les esclaves de l'intérieur jusqu'au port d'embarquement, (Vignette de 1843).

admirable et énergique protestation faite avec d'autant plus de bonne foi par la Prusse, l'Autriche et la Russie, que ses conséquences ne pouvaient porter aucune atteinte aux intérêts de leur commerce et de leur domination.

La traite clandestine. Jusqu'ici le premier terme de la proposition était résolu, le principe était consacré théoriquement. Le commerce des esclaves était déclaré infâme ; mais l'insuffisance des mesures répressives, l'attrait de bénéfices considérables semblaient enhardir les misérables qui se livraient à ce trafic. Les précautions prises pour assurer l'impunité engendraient des crimes nouveaux ; les esclaves étaient entassés dans de plus étroits espaces, les négriers poursuivis jetaient leurs victimes dans la mer : « Sur tous les

points de nos colonies, dit l'*Illustration* de Paris (1843) ce commerce odieux s'accomplissait avec une audace et une activité devant lesquelles la surveillance légale était impuissante ; les agents de l'autorité eux-mêmes, les juges qui devaient prononcer sur la culpabilité des négriers participaient à cet infâme trafic et en partageaient les bénéfices. Dans nos ports de mers, la construction, l'armement des navires négriers, leur destination, la fabrication des instruments de torture nécessaires pour contenir les nègres,

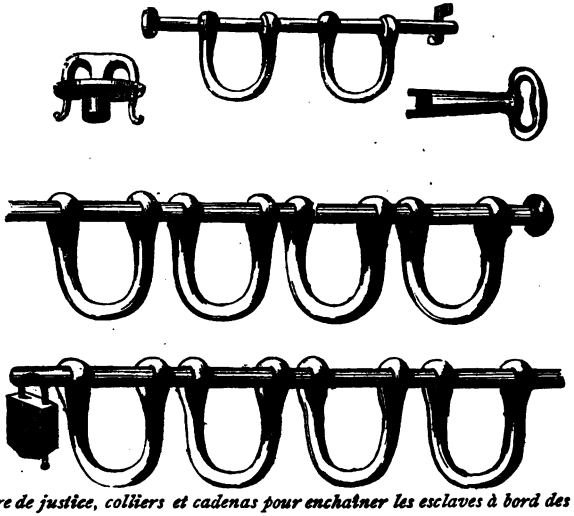

Barre de justice, colliers et cadenas pour enchaîner les esclaves à bord des navires négriers. (Vignette de 1843).

n'étaient un mystère pour personne. A Nantes, au Havre, des prospectus d'armement et de cargaison, où étaient cotés les prix d'achat et les prix de vente du *bois d'ébène*, (1) circulaient publiquement ; le taux des assurances (2) pour ces sortes d'expéditions était plus élevé ; on forgeait et on vendait aux yeux de tous les *menottes*, les *poucettes*, les *barres de justice*, les *carcans*, qui servaient à

(1) C'est le nom que les négriers donnaient aux esclaves ; on les désignait également sous le nom de *mulet, pièce d'Inde* ou *ballot*.

(2) Ces assurances étaient désignées sous le nom d'*assurances d'honneur*.

conduire les malheureux nègres de l'intérieur des terres au rivage où les attendait leur prison flottante, véritable *carcere duro*, auprès duquel l'esclavage et le travail étaient une sorte de bienfait.

» Une lettre adressée en 1816, par M. le baron de Staël au président du comité pour l'abolition de la traite, lui transmettait une copie exacte de ces fers, et les notes explicatives qu'un forgeron de Nantes lui avait très naïvement fournies sur l'usage de ces instruments et la manière de les employer.

» Evidemment la législation était impuissante, non pas seulement chez nous (en France), mais en Espagne, mais en

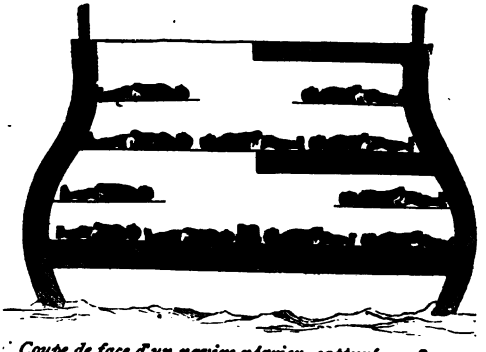

Coupe de face d'un navire négrier, capturé en 1843.

Portugal, en Angleterre même, et, au mépris de la loi, au mépris de la morale publique, la traite prenait de larges développements, sous l'empire même des mesures qui devaient assurer sa répression.

» M. de Broglie, à la tribune de la Chambre des pairs, accusa plus d'une fois cette impuissance de notre législation. La France était en effet le seul Etat qui n'eût point sanctionné l'abolition de la traite par des peines corporelles, par des prescriptions menaçantes, et cette tolérance contribuait à faire de nos ports de mer le centre où se dirigeait la plus grande partie des capitaux destinés au commerce des esclaves. Le *pavillon français couvrait* non-seulement la traite faite par nos nationaux, mais il servait à mettre les

négociants espagnols, anglais, hollandais et portugais à l'abri de la rigueur des lois de leur propre pays. »

Cet état de choses durait encore en 1843 ; nous lisons dans l'*Illustration* du 21 octobre de cette année : « On continue à faire la traite, moins ostensiblement, il est vrai ; le prix des esclaves n'est plus coté publiquement comme celui du plus vil bétail, mais ce trafic dégradant n'a pas cessé ; la chair humaine trouve encore, sur la côte d'Afrique, des vendeurs et des acheteurs barbares, et les vignettes que nous publions ont été copiées d'après nature sur un navire négrier capturé en 1842. »

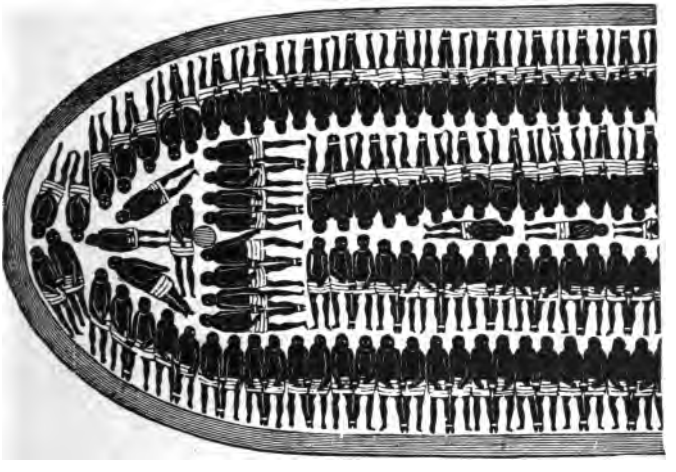

Plan de la batterie basse du même navire négrier à 2 batteries, capturé en 1843, se rendant en Amérique. (1).

Enfin l'esclavage fut aboli dans les colonies francaises, en 1848, par un décret du gouvernement provisoire. 250,000 nègres furent ainsi rendus à la liberté. Quinze ans auparavant, en 1833, le gouvernement anglais avait donné l'exemple en libérant près d'un million d'esclaves dans ses colonies. Tous les Etats suivirent cet exemple, et l'on se rappelle que cette

(1) Les cinq vignettes ci-dessus sont extraites de l'*Illustration parisienne* de l'année 1843.

question souleva, en 1865, la terrible guerre américaine des Etats-Unis du Nord contre ceux du Sud.

Enfin, en 1888, le Brésil vient de clore l'ère de l'esclavage officiel parmi les nations civilisées et chrétiennes.

Reste à la faire cesser également parmi les populations musulmanes de l'Asie et de l'Afrique, et c'est le but de la Ligue antiesclavagiste actuelle.

II. La traite musulmane actuelle.

La croisade africaine, prêchée par Mgr Lavigerie, nouveau Pierre l'Ermite, est un acte nouveau d'un drame, disons mieux, d'une tragédie huit fois séculaire, dont le sujet n'a pas changé. C'est toujours la même lutte du christianisme civilisateur et libérateur contre le mahométisme corrupteur et barbare.

Et qu'on le remarque bien, **ce mahométisme,** qu'un grand orateur signalait **comme l'Antechrist**, est resté depuis son origine l'ennemi le plus acharné du principe chrétien. Cela se conçoit. Autant l'évangile de Jésus-Christ prêche la mortification pour soi-même et la charité pour le prochain, autant le Coran, renversant les rôles, consacre les satisfactions personnelles les plus vicieuses, aux dépens même du prochain, qu'il permet de traiter en esclave comme un animal. « Du moment, dit le pape Léon XIII, dans son encyclique *In plurimis*, qu'aux yeux des mahométans, les Ethiopiens et les habitants des nations semblables sont considérés comme étant à peine en quelque chose supérieurs aux brutes, il est aisé de concevoir en frémissant avec quelle perfidie et quelle cruauté ils les traitent. »

La force du musulman est là toute entière, dans le sensualisme du maître et le servilisme du sujet devenu sa propriété. Et si, dans notre siècle, l'empire Turc et plusieurs autres grands Etats asiatiques se civilisent en apparence et restent plus modérés, ce n'est pas par conviction, mais par épuisement et par contrainte, pressés qu'ils sont par leurs puissants voisins. Il n'en est pas de même en Afrique où l'action de l'Islam se propage tellement que les trois quarts

de ce vaste continent, soit un territoire deux fois plus étendu que l'Europe, leur sont assujettis, corps et biens. **Plus de 100 millions de nègres sont à la merci de quelques milliers d'Arabes** et de métis, indigènes arabisés.

La polémique a mis en relief ce rôle du mahométisme par le fait ci-après :

En effet, M. Carathéodory, grec-schismatique, ministre de Turquie à Bruxelles, avait adressé à l'*Indépendance belge* une lettre publiée par celle-ci dans son numéro du samedi 18 Août, pour protester contre ce que S. Em. le cardinal Lavigerie a dit, dans sa conférence de Sainte-Gudule, sur l'appui que l'esclavage trouve dans le mahométisme.

Son Eminence y a répondu par la lettre suivante également adressée au même journal.

Bruxelles, 26 Août 1888.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire, dans l'*Indépendance belge* d'hier, la lettre que lui adresse M. Carathéodory. Je ne la discuterai pas, pour ne pas être obligé de manquer de respect à son honorable auteur, mais j'y répondrai par la simple déclaration qui suit :

Je vis depuis plus de trente années, soit comme directeur des écoles d'Orient, soit comme archevêque d'Alger et délégué par le Saint-Siège pour les Missions de l'intérieur de l'Afrique, en rapports constants et pleins de bienveillance réciproque, avec les musulmans.

Or, d'après cette expérience de trente années, faite ainsi dans les conditions les plus favorables :

1° Je ne connais pas, en Afrique, un seul Etat musulman indépendant, grand ou petit, dont le souverain ne permette et le plus souvent ne pratique lui-même, sur ses propres sujets, dans les conditions les plus atroces de barbarie, la chasse et la vente des esclaves ;

2° Il n'y a, dans toute l'Afrique, que des musulmans qui organisent ou conduisent les bandes qui la ravagent par les razzias et par la vente des esclaves ;

3° Je ne connais pas, dans les pays où la traite n'est pas défendue par des lois sévères, imposées par des puissances chrétiennes, un seul musulman qui ne pratique en principe l'esclavagisme, en se déclarant prêt à acheter ou à vendre des esclaves noirs ;

4° Je connais personnellement, dans la Turquie d'Asie et dans les provinces d'Afrique qui appartiennent encore à l'empire ottoman, un bon nombre de localités où la vente des esclaves et le passage de leurs tristes caravanes ont lieu avec la complicité des autorités turques ;

5° Jamais, à ma connaissance, aucun muphti, uléma ou autre lecteur ou interprète du Coran n'a protesté, ni en Afrique, ni dans les autres régions indiquées, contre cet infâme trafic ; au contraire, ils le reconnaissent tous, dans leurs conversations, comme autorisé par le Coran, *pour les vrais croyants, vis-à-vis des infidèles ;*

6° Jamais aucun cadi ou juge musulman (qui doit juger d'après les seules lois du Coran et les commentaires autorisés) n'a, dans les mêmes pays, prononcé, à ma connaissance, un jugement qui impliquât la condamnation de l'esclavage ; et, au contraire, ils professent, à cet égard, les mêmes opinions que les docteurs.

En résumé donc, tous les souverains musulmans indépendants, de l'Afrique, pratiquent l'esclavagisme ; tous les chefs esclavagistes de l'Afrique sont musulmans ; tous les musulmans sont prêts, lorsqu'ils le peuvent sans péril, à acheter et à vendre les esclaves ; la Turquie elle-même ne l'empêche que pour la forme et très imparfaitement dans ses provinces d'Afrique et dans ses provinces d'Asie ; les interprètes du Coran ne condamnent pas l'esclavagisme ; les juges musulmans, qui jugent d'après le Coran, ne se prononcent jamais contre lui.

Mais si les souverains, si les chefs de bandes, si les particuliers, si les interprètes de l'Islam, si les juges sont tous favorables, en théorie et en pratique, à l'esclavage des noirs, je me permets de demander comment le mahométisme peut échapper à la responsabilité de l'esclavagisme, et comment un évêque d'Afrique n'aurait pas le droit de demander le

retour dans les pays musulmans, d'où ils sont venus, des esclavagistes qui massacrent sans pitié les populations dont il est le pasteur.

Je récuse le jugement des chrétiens dans l'interprétation du Coran ; ils n'en connaissent pas assez l'esprit et n'en suivent pas d'assez près la pratique. Mais que M. Carathéodory obtienne des Cheiks-Ul-Islam dans les pays où ils existent, la déclaration formelle qu'ils considèrent la capture violente de l'infidèle par le croyant et sa servitude comme contraires au droit naturel et au droit divin, ainsi que nous le déclarons en Europe ; il justifiera pour l'avenir, à ma très grande joie, la religion musulmane de l'accusation portée contre elle, et il fera cesser enfin les horreurs de l'esclavage, aujourd'hui acceptées par les représentants temporels et spirituel de l'Islam.

Mais, jusque-là, je continuerai à dire hautement ce que j'ai vu, entendu, touché de mes mains, depuis trente années, parce qu'il est nécessaire de le dire pour que l'Europe le sache et arrête enfin ces infamies.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

✠ CHARLES CARDINAL LAVIGERIE,
Archevêque de Carthage et d'Alger.

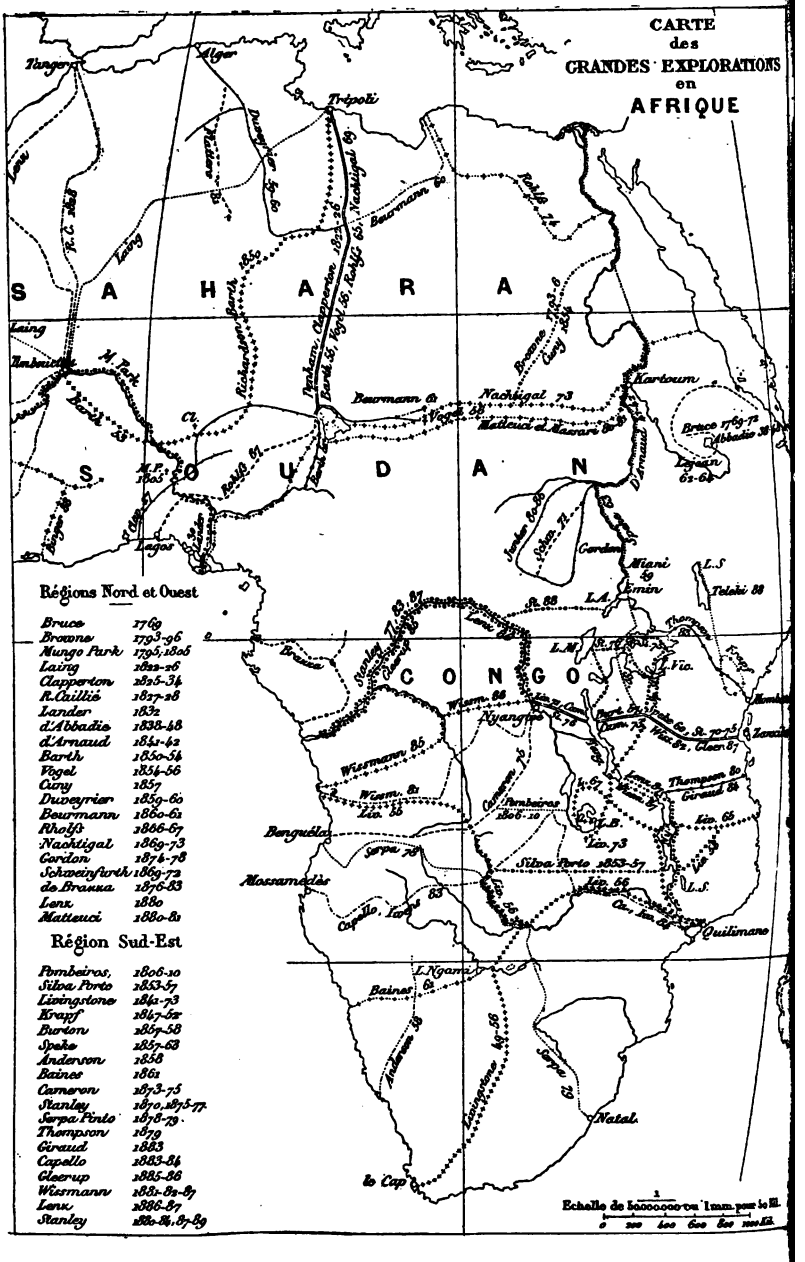

Régions Nord et Ouest

Bruce	1769
Browne	1793-96
Mungo Park	1795, 1806
Laing	1822-26
Clapperton	1825-34
R. Caillié	1827-28
Lander	1832
d'Abbadie	1838-48
d'Arnaud	1841-42
Barth	1850-54
Vogel	1854-56
Cuny	1857
Duveyrier	1859-60
Beurmann	1860-61
Rholfs	1866-67
Nachtigal	1869-73
Gordon	1874-78
Schweinfurth	1869-72
de Brazza	1875-83
Lenz	1880
Matteuci	1880-81

Région Sud-Est

Pombeiros,	1806-10
Silva Porto	1853-57
Livingstone	1841-73
Krapf	1847-52
Burton	1857-58
Speke	1857-63
Anderson	1858
Baines	1861
Cameron	1873-75
Stanley	1870, 1875-77.
Serpa Pinto	1878-79.
Thompson	1879
Giraud	1883
Capello	1883-84
Gleerup	1885-86
Wissmann	1881-82-87
Lenz	1886-87
Stanley	1880-84, 87-89

CHAPITRE VII.

TÉMOIGNAGE DE LIVINGSTONE.

I. — La traite dans l'Afrique australe.

[Dans son ouvrage intitulé : Explorations du Zambèze et de ses affluents, et dédié à lord Palmerston, Livingstone commence par ces lignes qui peignent bien ce grand ami des nègres :]

Le but que je me suis proposé dans ce volume a été de décrire aussi nettement qu'il m'était possible des territoires jusqu'à présent inexplorés, d'en faire connaître le système fluvial, de montrer les ressources qu'ils peuvent offrir, et de mettre sous les yeux de tous ceux qu'intéresse la cause de l'humanité, *les maux qui résultent du commerce d'esclaves dans le pays où il s'alimente, effroyables misères*, dont personne jusqu'ici n'avait eu l'occasion de mesurer l'étendue.

Les huit années qui ont passé depuis la publication de mon dernier ouvrage, n'ont pas amélioré mon style ; mais, j'espère que la nouveauté des scènes, et les détails que l'on trouvera dans ces pages sur le **trafic maudit qui fait le malheur de l'Afrique** et la honte d'une nation européenne, compenseront jusqu'à un certain point le manque de clarté de mes descriptions et mon incapacité littéraire.

J'écris cette relation avec **l'ardent désir** de contribuer à l'ouverture du territoire africain, si follement interdit à l'activité européenne, de désigner ce champ si fécond et si vaste à l'esprit d'entreprise, d'**aider les peuplades qui s'y trouvent à prendre rang parmi les nations de la terre,**

de concourir à la prospérité de ces tribus, plongées actuellement dans la barbarie et dégradées par l'esclavage ; enfin je caresse l'espérance qu'elle pourra être un encouragement à la propagation de l'Evangile dans ces contrées naguère inconnues.

[L'auteur fait l'historique des tentatives des Portugais à la recherche de l'or, du XVIe au XVIIIe siècle, et il ajoute :]

M. Wilson, missionnaire américain de la plus haute intelligence, auquel on doit le meilleur ouvrage qui ait encore paru sur la côte occidentale d'Afrique, déclare que les efforts du gouvernement anglais pour la répression de la traite sont dignes de tout éloge. *Sans les croisières*, dit-il, *l'Afrique serait restée inaccessible aux propagateurs de la foi ;* et il est à désirer que cette noble mesure continue d'être prise jusqu'au jour où l'esclavage aura entièrement disparu.

Pas de plus grand obstacle au progrès de la civilisation et du commerce que cet odieux trafic ; et les Anglais, étant non-seulement le plus philanthropique des peuples, mais prenant la plus large part au commerce africain, ils ne peuvent manquer de rester fidèles à un système qui est à la fois généreux et prévoyant.

Malgré l'importance géographique et scientifique de pareils voyages, il a toujours été bien entendu que le gouvernement de Sa Majesté, ainsi que le portaient nos instructions, attachait encore plus de prix à l'influence morale que pourrait avoir sur les indigènes l'*exemple d'une famille européenne* (1) *d'une conduite régulière*, vivant avec ordre dans une maison bien tenue, traitant les naturels avec bonté, les secourant dans leurs besoins, les soulageant dans leurs maux, leur apprenant à faire des expériences agricoles, leur expliquant les arts les plus simples, leur donnant l'instruction religieuse qu'ils seraient capables de recevoir, leur inculquant l'amour de la paix et le désir de s'aider les uns les autres.

(1) David Livingstone voyageait en compagnie de sa femme, Mistress Livingstone (qui mourut en Afrique), de son frère Charles Livingstone, du docteur Kork, agent consulaire, et de plusieurs autres. Il disposait d'un petit steamer à vapeur, le *Ma-Robert*.

Mariano, le brigand chasseur d'esclaves. — [Les extraits ci-après de Livingstone nous donnent le type d'un traitant métis répandant la terreur sur une contrée du Mozambique, dépendante des territoires portugais. La connivence des blancs de ces parages est malheureusement manifeste. Il est bon d'ajouter, que depuis trente ans, que ces faits se sont passés, l'état des choses s'est considérablement amélioré et que la chasse aux nègres n'y a plus lieu, du moins dans la région occupée par les Portugais.]

En arrivant à Mazaro, situé à l'embouchure d'une crique étroite, qui, pendant l'inondation, communique avec la rivière de Quilimané, nous trouvâmes que les Portugais étaient en guerre avec un certain Mariano, métis presque toujours en révolte, qui possédait tout le pays à partir de Mazaro jusqu'à l'embouchure du Chiré, où il avait construit une estacade. Plus connu sous le nom de *Matakénya*, que lui donnaient les indigènes et qui signifie « *tremblant* ou *frémissant* », comme font les arbres pendant l'orage, Mariano était un chasseur d'esclaves, et entretenait un corps nombreux de mousquetaires.

C'est une grave erreur de supposer que le trafic des hommes consiste simplement, comme tous les autres, dans l'achat et dans la vente ; ou de croire qu'en Afrique on peut engager des travailleurs, ainsi que cela se fait dans l'Inde. Mariano, comme tous les Portugais de cette région, n'avait pas de bras à céder aux Français (de la Réunion). *Il envoyait donc ses bandes armées faire des razzias d'esclaves chez les tribus pacifiques du nord-est ;* puis conduisait les malheureuses victimes à Quilimané, où elles étaient vendues par Cruz Coimbra, son beau-frère, et embarquées pour l'île Bourbon en qualité d'émigrants.

Tant que ses rapines et ses meurtres ne frappèrent que les natifs des provinces lointaines, les autorités portugaises ne s'en mêlèrent pas. Mais accoutumés au pillage et à l'odeur du sang, les chasseurs d'esclaves commencèrent à s'emparer des gens qu'ils avaient sous la main, bien que ces gens-là fussent aux Portugais, et finirent par attaquer les habitants de Senna, jusque sous les canons du fort. Un gentleman du

plus haut rang nous disait qu'il lui était souvent arrivé, pendant qu'il dînait avec sa famille, de voir se précipiter dans la salle un malheureux esclave, poursuivi l'épée dans les reins par l'un des hommes de Mariano.

Les atrocités de ce scélérat, qualifié à juste titre de bandit et d'assassin par le gouverneur de Quilimané, étaient devenues intolérables ; et chacun parlait de Mariano comme d'un monstre d'inhumanité. D'où vient que les métis sont beaucoup plus cruels que les Portugais ? c'est inexplicable ; mais le fait est certain.

On affirme que *Mariano se plaisait à frapper lui-même ses captifs à coups de lance,* afin de répandre la terreur dans le pays, et de rendre son nom redoutable. D'après ce que l'on raconte, il aurait tué de cette manière, en un seul jour, quarante malheureux qu'il avait fait placer devant lui. Nous avons refusé de croire d'abord à ce qui nous était rapporté, sachant combien les Portugais en voulaient à ce rebelle de ce qu'il entravait leur commerce et accueillait les esclaves fugitifs. Mais plus tard nous avons appris de la bouche des indigènes que les récits des Portugais n'avaient rien d'exagéré, et que Mariano était bien l'affreux scélérat qu'ils nous avaient décrit.

Il est tout simple de penser que le propriétaire d'esclaves a pour son **cheptel humain** les soins que partout ailleurs on accorde au bétail ; mais ce trafic odieux semble engendrer, sinon la soif du sang, toujours une férocité aveugle qui ne connaît même plus l'intérêt.

La guerre fut déclarée à Mariano et des troupes furent envoyées contre lui avec ordre de s'emparer de sa personne. Il résista d'abord ; puis craignant une défaite qui était probable, sachant d'autre part que les autorités portugaises sont peu rétribuées, il pensa qu'elles seraient disposées à entendre raison et il partit pour Quilimané, « afin, disait-il, de s'arranger avec le gouverneur ». Mais le colonel da Silva le fit saisir, et l'envoya à Mozambique pour y être jugé.

A notre arrivée au Zambèze, les gens de Mariano étaient commandés par le frère de celui-ci, un nommé Bonga ; et les hostilités continuaient. Cette guerre, qui durait depuis six

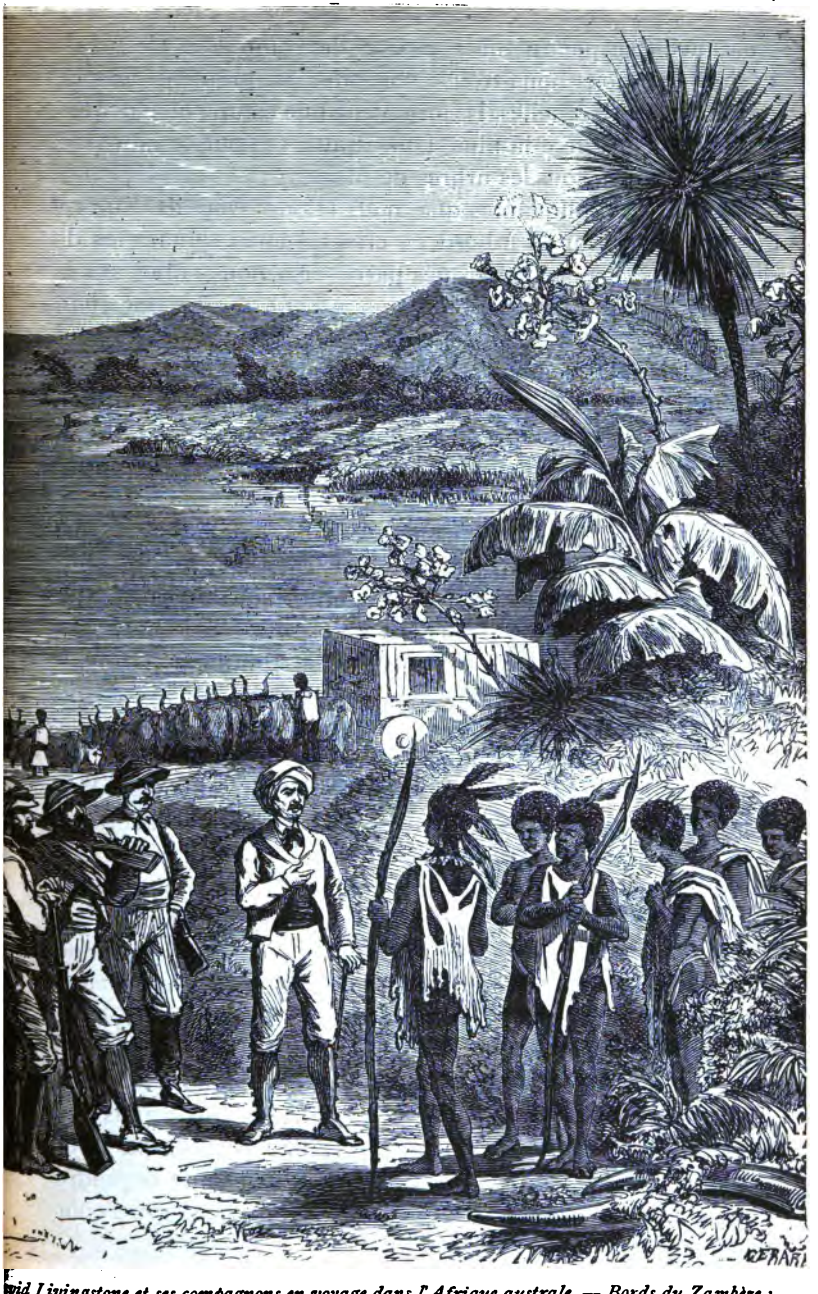

vid Livingstone et ses compagnons en voyage dans l'Afrique australe. — Bords du Zambèze ; tribu nègre ; chariot ou wagon traîné par des bœufs.

mois, avait suspendu toute espèce de commerce. Ce fut le 15 juin que nous nous trouvâmes pour la première fois en contact avec les rebelles. Ils formaient une troupe bien armée, vêtue de la manière la plus fantastique, et pour le moment, étaient groupés sous les arbres de Mazaro.

Nous leur expliquâmes que nous étions Anglais. Sur ce, quelques-uns vinrent à bord en criant à leurs camarades de déposer les armes. Débarqués parmi eux nous vîmes sur la poitrine d'un grand nombre *l'empreinte du fer qui les avait marqués comme esclaves* Ils connaissaient l'opinion du peuple anglais relativement à l'esclavage, et approuvèrent chaudement le but de notre expédition. Des cris joyeux, bien différents des questions soupçonneuses qu'on nous avait adressées d'abord, saluèrent notre départ ; et désormais nous fûmes tenus pour amis dans les deux camps.

Janvier 1862. — On nous dit au village de Mboma, que l'affreux Mariano, ce voleur, ce rebelle, cet assassin, était revenu de Mozambique ; qu'il avait repris son ancien métier de chasseur d'hommes, et qu'il était alors chez les Manganjas, où il faisait des captifs qu'il envoyait à Quilimané. Il avait déjà désolé une partie de la rive droite, et les gens de Mboma, s'attendant à la visite de ce rapace, vivaient dans des transes continuelles.

On n'a pas oublié que ce rebelle avait été envoyé à Mozambique pour y être jugé. Il paraît qu'il s'était vu condamner à trois ans de prison, et qu'on lui avait imposé une amende dont nous ignorons le chiffre. La sentence était douce à l'égard d'un homme qui avait été trouvé en révolte ouverte contre le gouvernement, et dont personne n'ignorait les meurtres et les rapines. Toujours est-il que n'ayant par sur lui de quoi payer son amende, le rebelle avait obtenu la permission d'aller à Quilimané toucher certaines créances. Arrivé dans cette ville, notre homme ne rencontra pas ses débiteurs, qui avaient quitté la côte ; mais il y trouva des créanciers qui adressèrent une pétition au gouvernement, *pour qu'il fût permis au dit Mariano* de se rendre dans l'intérieur, afin qu'il se procurât l'ivoire nécessaire pour payer son amende et ses dettes.

La permission fut accordée, et Mariano partit avec plusieurs centaines de mousquets et une charge énorme de munitions. Au lieu de recueillir de l'ivoire, il est allé rejoindre ses bandes, leur a donné des armes, a repris avec elles ses tueries et ses rapts, et il brave de nouveau les autorités portugaises.

Le gouverneur de Quilimané lui a déclaré la guerre ; il a envoyé contre lui tout ce qu'il avait de soldats et d'esclaves. Une flottille de bateaux et de pirogues a remonté le Chiré pour aller prendre le rebelle ; mais elle ne l'a pas trouvé et a redescendu la rivière.

Pour que Mariano ait pu sortir, avec des centaines de mousquets, d'un village où tout le monde connaît les affaires des autres, il a fallu que cela convînt au gouverneur. Le jugement est peu charitable ; mais il nous paraît impossible qu'il n'en soit pas ainsi. Il est vrai qu'on a poursuivi le rebelle ; mais comme un enfant avec lequel on joue, et naturellement on ne l'a pas attrappé.

A cette époque (1862), tous les gens de Têté, à commencer par le gouverneur, faisaient la traite sur une grande échelle. Leur commerce suivait deux routes opposées : une partie de leurs esclaves remontaient le Zambèze ; nous en avons rencontré plus d'une fois que l'on expédiait dans l'intérieur, où les jeunes femmes étaient troquées pour de l'ivoire. D'un mérite ordinaire, elles se vendaient deux arrobas, qui font soixante-quatre livres ; une beauté se payait le double.

On gardait les hommes pour rapporter les dents d'éléphant ; ou bien on les plaçait dans les fermes situées au bord du Zambèze, où ils attendaient l'arrivée d'un négrier. Quand approchait le moment où celui-ci devait venir, les esclaves étaient enchaînés, placés dans des canots, et envoyés à la côte.

Cela se faisait ouvertement, surtout depuis que le système français de l'émigration libre était en pleine activité. Ce double courant d'affaires donnait plus de bénéfices que l'exportation pure et simple. Nous avons vu un marchand de Têté expédier trois cents femmes manganjas dans l'intérieur ; un autre en envoya cent cinquante ; et tous deux recueillirent en échange une énorme quantité d'ivoire.

Le genre de traite qui approvisionnait d'ouvriers l'île de la Réunion s'exerçait encore plus effrontément que les razzias du Chiré. Ayant appris qu'une femme, perdue de réputation, conduisait à la côte une cargaison d'esclaves, le commandant de Têté la fit poursuivre, mais simplement pour la forme ; l'officier chargé de courir après cette femme la rejoignit et revint sans elle.

Nous avons parlé de cette affaire au commandant qui nous a répondu d'un air de triomphe : « Les Anglais n'ont plus rien à dire ; nous sommes couverts par le pavillon français », et ce pavillon a protégé la traite jusqu'en mai 1864.

De tous les actes bienfaisants du règne de Napoléon III, il n'en est pas qui lui fasse plus d'honneur que celui qui a mis un terme à cet odieux commerce. Il avait bien fait tout ce qui dépendait de lui pour régulariser l'exportation des travailleurs africains, en nommant des fonctionnaires chargés de prévenir les abus qui pourraient s'y glisser ; mais en dépit de toutes les mesures préventives, le système des *engagés* n'était ni plus ni moins que la traite de l'homme avec toutes ses horreurs. Tant que la lumière n'aura pas été répandue parmi ces populations, toute entreprise de ce genre ne sera jamais qu'une prime offerte au commerce d'esclaves.

Livingstone délivre 134 esclaves. *Mars 1868.* « Mbamé nous dit qu'une chaîne d'esclaves allait traverser le village pour se rendre à Têté. Devions-nous intervenir ? Telle était la question que nous nous posions réciproquement. Tous nos bagages personnels, ayant quelque valeur, se trouvaient entre les mains des habitants de Têté. Si nous délivrions les esclaves, il était possible qu'en revanche on s'emparât de notre avoir, et même des objets qui nous avaient été confiés pour les besoins de l'expédition. Mais ces faiseurs d'esclaves, pénétrant grâce à nous dans un lieu où jusqu'alors ils n'osaient pas s'aventurer ; ces chasseurs d'hommes, fomentant la guerre civile pour se procurer des captifs, et se disant nos enfants pour mieux atteindre leur but, s'opposaient tellement à la mission dont nous étions chargés, mission qu'avait approuvée le gouvernement portugais, que nous ne pouvions pas nous

dispenser d'agir. Il fut donc résolu que nous essayerions d'arrêter ce commerce odieux qui profitait de nos découvertes pour s'étendre.

» Il y avait à peine quelques minutes que nous étions avertis, quand une longue chaîne composée d'hommes, de femmes et d'enfants, liés à la file les uns des autres, et les mains attachées, serpenta sur la colline, et prit le sentier du village. Armés de fusils, et parés d'une toilette pimpante, les noirs agents des Portugais, placés à l'avant-garde, sur les flancs et à l'arrière de la bande, marchaient d'un pas délibéré. Quelques-uns tiraient des notes joyeuses de longs cornets de fer-blanc ; tous prenaient des airs de gloire, comme des gens persuadés qu'ils ont fait une noble action. Néanmoins, dès qu'ils nous aperçurent, ces triomphateurs se précipitèrent dans la forêt, et tellement vite, que nous ne fîmes qu'entrevoir leurs calottes rouges et la plante de leurs pieds.

» Le chef demeura seul au poste ; il était en avant, l'un de nos chefs le reconnut et lui serra vivement la main. C'était un esclave de l'ancien commandant de Têté ; nous l'avions eu nous-mêmes à notre service, et nous le reconnûmes à notre tour. Aux questions qui lui furent adressées à l'égard des captifs, il nous dit qu'il les avait achetés ; mais les captifs, interrogés ensuite, répondirent tous, à l'exception de quatre, qu'ils avaient été pris en combattant. Pendant que nous faisions cette enquête, le chef avait disparu. Les prisonniers, restés seuls avec nous, s'agenouillèrent et battirent des mains avec énergie pour exprimer leur gratitude.

» Nous eûmes bientôt coupé les liens des femmes et des enfants, mais il était plus difficile de délivrer les hommes. Chacun de ces malheureux avait le cou pris dans l'enfourchure d'une forte branche de six à sept pieds de long, que maintenait à la gorge une tige de fer solidement rivée aux deux bouts. Cependant, au moyen d'une scie qui, par bonheur, se trouvait dans les bagages de l'évêque, la liberté leur fut rendue. Nous dîmes alors aux femmes de prendre la farine dont elles étaient chargées et d'en faire de la bouillie pour elles et pour leurs enfants. Tout d'abord, elles n'en

voulurent rien croire : c'était trop beau pour être vrai. Mais, quand l'invitation leur eut été renouvelée, elles se mirent promptement à l'œuvre, firent un grand feu et y jetèrent les cordes et les fourches, leurs maudites compagnes de tant de nuits douloureuses et de tant de journées pénibles.

Quatre-vingt quatre esclaves, femmes et enfants pour la plupart, furent ainsi délivrés ce jour-là, et le lendemain cinquante autres.

Beaucoup d'enfants avaient à peine cinq ans ; il y en avait de plus jeunes. Un petit garçon disait à nos hommes, avec la simplicité de son âge : « Les autres nous attachaient » et nous laissaient mourir de faim : vous nous avez détachés, » vous, puis vous nous donnez à manger ; qui donc vous êtes? » et d'où venez-vous ? »

Deux femmes avaient été tuées la veille pour avoir essayé de détacher leurs courroies. Il fut dit à tous les captifs qu'il leur en arriverait autant s'ils cherchaient à s'évader. Une malheureuse mère, ayant refusé de prendre un fardeau qui l'empêchait de porter son enfant, vit aussitôt brûler la cervelle au pauvre petit. Un homme, accablé de fatigue, et ne pouvant plus suivre les autres, avait été expédié d'un coup de hache. L'intérêt, à défaut d'humanité, aurait dû prévenir ces meurtres ; mais nous avons toujours vu que, dans cet affreux commerce, le mépris de la vie humaine et la soif du sang parlaient plus haut que la raison (1). »

II. La traite sur la cote de Zanzibar et dans l'Afrique orientale.

Les notes écrites par Livingstone pendant son dernier grand voyage dans l'Afrique orientale et centrale, (1866-1873) et recueillies après sa mort, ont été réunies en deux gros volumes sous le titre de Dernier Journal. Elles fourmillent de faits relatifs aux atrocités de la traite. Nous en choisirons quelques passages concernant la contrée qui

(1) Livingstone. — *Explorations du Zambèze*, p. 330-331.

s'étend de Zanzibar aux Grands lacs, avant de nous arrêter au grand massacre de Nyangwé, sur le Haut-Congo.

***

Zanzibar, le 2 mars 1866. — Une *daou* (barque arabe) est arrivée du nord, avec un chargement d'esclaves. Dès qu'il en eut connaissance, le sultan ordonna que la barque fut brûlée : nous avons vu l'incendie de la fenêtre du consulat. Mais le saïd a bien peu de pouvoir sur les Arabes asiatiques.

J'ai visité le marché aux esclaves. Trois cents individus se trouvaient en vente ; le plus grand nombre étaient du Chiré et du Nyassa. Leurs figures et leurs tatouages m'étaient si familiers, que je m'attendais à les voir me reconnaître. Une femme m'a dit, en effet, qu'elle avait entendu parler de notre passage sur le lac. Il y en avait d'autres qui venaient de Tchipéta, au sud-ouest du Nyassa. Excepté les enfants, tous semblaient honteux de leur position : les dents sont regardées, la jupe relevée pour examiner les jambes ; puis on jette un bâton pour que, en le rapportant, l'esclave montre ses allures. Quelques-uns sont traînés au milieu de la foule, et leurs prix criés sans cesse. La plupart des acheteurs étaient des Arabes du nord et des Persans. Nous sommes à une époque où les sujets de Sa Hautesse ne peuvent pas conduire d'esclaves en Arabie ; mais simplement parce que le vent est contraire. Un grand nombre de daous vont à Madagascar d'où elles reviennent pour compléter les cargaisons.

19 Juin. — Passé près d'une femme attachée à un arbre par le cou ; elle était morte. Les gens du pays nous expliquent qu'elle ne pouvait pas suivre la bande, et que son maître n'a pas voulu qu'elle devînt la propriété de celui qui la trouverait, si le repos venait à la remettre. Ce n'est pas la première que nous voyons attachée de la sorte. Une autre avait été poignardée ou tuée d'une balle ; car elle gisait dans une mare de sang. La réponse que l'on nous fait est toujours la même : le propriétaire de ces victimes ne pouvant plus les faire marcher, et furieux de la perte qu'il en éprouve, soulage sa colère en tuant l'esclave qui tombe de

fatigue. Mais l'imputation aux Arabes de ces énormités ne repose que sur le rapport des indigènes (1).

26 Juin. — Ce matin, comme nous passions dans le voisinage d'une case, une femme bien mise, qui avait au cou la fourche des esclaves, nous a appelés hautement et nous a sommés d'être les témoins de la violence qui lui était faite. Il y avait dans son accent une telle autorité que tous mes hommes firent halte, puis allèrent à elle pour l'entendre.

Elle nous dit alors qu'elle était proche parente de Tchirikaloma, et se rendait près de son mari en amont de la rivière, lorsque le vieillard qui la tenait captive, l'avait saisie, séparée de sa servante et soumise à l'état de dégradation où elle était présentement. Ses liens étaient de bois vert et de coupe récente. L'homme dit pour sa justification qu'elle se sauvait, et que Tchirikaloma lui en aurait voulu, s'il ne l'avait pas arrêtée. Je lui demandai ce qu'il espérait recevoir pour sa peine ; il répondit qu'il n'attendait rien ; mais des gens ayant l'air de chasseurs d'esclaves rôdaient aux environs, et je ne doutai pas que cette femme n'eût été saisie avec intention de la vendre. Je donnai donc une brasse d'étoffe au ravisseur, pour payer Tchirikaloma, s'il se trouvait offensé.

Nous avons ensuite passé devant une esclave qui a été poignardée ce matin, et dont le corps gisait sur la route. Un groupe d'hommes se tenait à une centaine de pas du cadavre ; de l'autre côté, à même distance, était un groupe de femmes ; les uns et les autres regardaient. Ce fut toujours la même réponse : elle ne pouvait plus marcher ; et, furieux de la perte qu'elle lui causait, l'Arabe l'a tuée où elle est tombée.

27 juin. — Aujourd'hui, *vu un homme qui était mort de faim, car ce n'était plus qu'un squelette.* Un de nos gens s'est écarté du sentier et a trouvé une *quantité d'individus la fourche au cou ;* esclaves abandonnés par le traitant, qui ne pouvait plus les nourrir. Ils étaient trop faibles pour

(1) Ces meurtres ne sont pas seulement le résultat de la colère ; ils ont pour but d'inspirer aux captifs une terreur qui les aiguillonne et leur fait supporter les fatigues de la marche.

parler ; nous n'avons pas su d'où ils venaient ; quelques-uns étaient très jeunes.

Les naturels sont généralement fort troublés quand je leur dis que les esclaves que l'on trouve morts sur le chemin ont été tués par ceux qui les ont vendus. L'homme qui vend son semblable fait la même chose, leur dis-je, que celui qui tient la victime pendant que le meurtre s'accomplit. Chacun des chefs rejette la faute sur le voisin. Tchenndjé-houala accuse Matchemmba, qui est en amont de la rivière, d'encourager le commerce d'esclaves. Je lui ai répondu que j'avais assez voyagé parmi eux pour savoir ce que valaient leurs excuses, et qu'ils se blâmaient réciproquement. « Il vaudrait mieux, ajoutai-je, garder votre peuple et cultiver plus de terre. » — C'est que Matchemmba, a-t-il répliqué, vend ses hommes, et vient ensuite piller nos champs quand nous les avons travaillés. »

Tous les Arabes me fuient ; le nom anglais est pour eux inséparable de la confiscation des esclaves ; ils ne peuvent pas concevoir que j'aie en vue d'autre objet ; le firman du saïd ne leur dit rien, puisqu'ils ne savent pas lire.

8 *septembre.* — Ici la destruction est récente, et a eu pour auteurs des riverains du Misinndjé, qui nous ont reçus d'une manière très généreuse. C'est l'œuvre des Masininegas, tribu aïahoue, dont une portion est soumise à une femme appelée Oulendjélendjé, ou simplement Njélendjé, et qui a pris une part active à l'affaire. Pour fournir aux demandes des Arabes, ils ont presque entièrement dépeuplé, sur un espace de trois à quatre milles, la bande féconde qui se déroule entre le lac et les montagnes et que nous suivons maintenant. Il est douloureux de voir des crânes et des ossements épars, on voudrait n'y pas faire attention ; mais leur vue est si frappante, qu'il est impossible de ne pas les remarquer.

17 *septembre.* — J'ai eu avec Mâkaté une longue discussion à propos de la traite. Certains Arabes lui ont dit qu'en saisissant les daous, nous avions pour objet de nous emparer des esclaves et de les convertir. Les maux qui ont frappé nos regards, les cadavres, les ruines de villages, le nombre

d'hommes qui périssent d'ici à la côte, les meurtres commis en masse, le pays dépeuplé par les Aïahous, pour que les Arabes fassent bâtir leurs maisons et cultiver leurs champs : tout cela, Mâkaté a essayé d'en rire. Mais nos paroles sont tombées dans le cœur de beaucoup d'autres. Ce matin, pendant la marche, et spontanément, notre guide en transmettait la substance aux gens des villages que nous trouvions sur la route. Un chef, il y a quelques jours, en me faisant la conduite, m'avait déjà dit à l'oreille : « Parlez à Mâkaté pour qu'il renonce aux razzias. »

Nous ne pouvons que bien peu de chose ; mais nous semons dans les cœurs une protestation qui, avec le temps, germera. Leur grand argument est celui-ci : « Que ferions-nous sans l'étoffe des Arabes ? — Ce que vous faisiez avant que les Arabes vinssent chez vous » ; telle est ma réponse. Au train dont va la dépopulation, toute la contrée sera bientôt déserte.

19 *septembre.* — Nous avons trouvé chez Mponnda une caravane d'esclaves que je suis allé voir. Mponnda en prit l'alarme, craignant de notre part un acte de violence, qui eût troublé le village ; mais je lui fis comprendre que je voulais seulement regarder. Quatre-vingt cinq captifs étaient dans un parc formé de tiges de sorgho. La majeure partie de la bande se composait de petits garçons de huit à dix ans ; pour le reste, des hommes et des femmes. Presque tous avaient la fourche au cou ; quelques-uns des plus jeunes étaient liés par des courroies qui, de même, les prenaient à la gorge....

31 *décembre* 1866. — L'année est finie. Elle n'a pas été aussi fructueuse, aussi utile que je l'avais espéré. *J'essaierai de mieux faire* en 1867, d'*être meilleur, plus doux, plus aimant.* Veuille le Tout-Puissant auquel je remets ma destinée, exaucer mes vœux et me faire réussir ! Que toutes les fautes de 1866 soient effacées pour l'amour de Jésus !...

* * *

Après ces touchantes réflexions qui font voir la beauté d'âme de David Livingstone, recommence la longue série des faits horribles relatés jour par jour, et qui se continue ainsi pendant six années encore, de 1867 à 1873.

III. Horribles massacres du marché de Nyangwé.
(Afrique centrale).

Nous terminerons les citations empruntées à Livingstone par les détails du massacre affreux de Nyangwé, le 15 juillet 1871. Mais afin d'en faire saisir mieux les horreurs par le contraste, il convient d'établir par avance ce qu'était ce marché un jour de calme, lorsque la paix règne dans la contrée, comme Livingstone en avait été témoin deux mois auparavant. Rien ne donne une meilleure idée de ce qu'on

Types de Négresses.

pourra obtenir des populations nègres, lorsqu'un gouvernement réparateur comme celui du roi des Belges aura pu fermer les plaies causées par la traite noire.

On sait que Nyangwé est une bourgade du Manyéma, située sur la rive droite du Congo supérieur. Livingstone y parvint le premier en 1869, et fut suivi par Cameron, Stanley et tous les explorateurs qui ont fait la traversée de l'Afrique.

∴

Le marché de Nyangwé, 24 *mai* 1871. — Quelle scène active! Chacun est plein d'ardeur; on ne perd

pas beaucoup de temps à saluer les amis. Les marchands de poisson courent çà et là, portant des brochettes de petits silures fumés, enfilés sur des brindilles, ou d'autre fretin, ou bien des fragments d'écuelles remplis d'escargots, qu'ils échangent pour des racines de manioc, racines qui ont trempé dans l'eau pendant trois jours et qu'ensuite on a fait sécher ; ou pour des pommes de terre, du grain ou des légumes ; ou pour des bananes, de l'huile de palme, de la volaille, du sel, du poivre ; ils sont tous empressés de troquer des vivres pour des condiments, et chacun se débat, affirmant la bonne ou la mauvaise qualité de l'objet. La sueur perle sur tous les fronts, les coqs s'égosillent, même suspendus à l'épaule du vendeur et la tête en bas ; les cochons poussent des cris perçants. Des loupes de fer, étirées aux deux bouts afin qu'on puisse juger de la bonté du métal, s'échangent contre un tissu fait avec des fibres de dattier.

Un telle masse de denrées et d'articles de toilette ou de ménages troqués les uns contre les autres, souvent à plusieurs reprises, par trois mille personnes, doivent procurer de grands bénéfices. Il y a là des gens qui viennent de vingt ou vingt-cinq milles.

La scène est d'un naturel et d'un entrain inimaginables. Les hommes se promènent en coquetant, vêtus de jupons courts, largement plissés et de couleur brillante. Les femmes ont de grandes hottes en forme d'entonnoir, dans lesquelles se glissent les marchandises qui ne doivent pas être vues. Au-dessus des objets contenus dans le panier, elles portent tout un échafaudage de vaisselle, attaché aux épaules et retenu par une courroie qui passe sur le front ; leurs mains en outre sont pleines. Jamais on ne ferait porter à un esclave la moitié du poids dont elles se chargent volontairement. Elles travaillent de bon cœur, faisant sonner leur poterie pour montrer qu'elle est sans défaut, exposant leurs articles, en détaillant les qualités. Il faut voir et entendre avec quelle verve les choses s'affirment ! Le ciel et la terre, toute la création prise à témoin de la vérité du fait. Et quel étonnement, quel mépris lorsque la marchandise est dépréciée, et quelle insouciance quand l'acheteur s'éloigne !

Des petites filles vendent de l'eau à la tasse aux combattantes altérées, qui la leur payent avec de menus poissons.

Ce spectacle m'amuse ; je ne comprends pas ce qu'elles disent ; mais les gestes et les visages sont tellement expressifs qu'il n'y a pas besoin de paroles. Tout cela se fait loyalement : en cas de différend, toujours facile à arranger, on en appelle au jugement des autres ; ils ont tous un grand fond d'équité naturelle.

.˙.

Les brigands. 15 *Juillet.* — A Nyangwé, jour de marché, Les coups de feu qui, depuis ce matin, se font entendre de l'autre côté de l'eau, annoncent que les gens de Dagâmmbé exterminent ceux de Kimebourou et de quelques autres avec lesquels Manilla a fait échange de sang. « Manilla est un esclave ; comment ose-t-il mêler son sang à celui des chefs, qui ne doivent avoir pour amis que des hommes libres comme nous ? » Telle est leur plainte.

Kimebourou a donné trois esclaves à Manilla ; en retour, Manilla a pillé et brûlé dix villages. Ravi de cette preuve d'amitié, Kimebourou a offert à Dagâmmbé neuf esclaves pour une même opération ; il a éprouvé un refus ; et aujourd'hui les gens de Dagâmmbé détruisent ses villages, fusillent et capturent ses sujets pour punir, dit-on, Manilla, mais en fait pour apprendre aux indigènes qu'ils ne doivent avoir de relations et ne faire de commerce qu'avec Dagâmmbé et les siens : « Soyez amis avec nous, non pas avec Manilla, ni avec aucun autre », c'est là-dessus qu'on insiste.

Malgré les villages en flammes et les coups de fusil, qui de temps en temps se tiraient sur les fugitifs, quinze cents personnes vinrent au marché. En arrivant sur la place, je rencontrai tout d'abord Edaï et Manilla, puis trois des hommes que Dagâmmbé a récemment amenés d'Oujiji.

Je *m'étonnai de voir ces trois hommes avec des mousquets, et fus sur le point de leur reprocher d'être venus là avec des armes, ce que ne font jamais les habitants ;* (1) mais je l'attri-

(1) Dans toute l'Afrique centrale, comme sur le Bas-Congo, les lieux de marché sont tenus neutres et inviolables. Tout homme qui se présente en armes est pris et pendu.

buai à leur ignorance des usages du pays ; et, la chaleur étant suffocante, je résolus de rentrer chez moi. Comme je m'éloignais, je vis un de ces hommes marchander une poule et s'en emparer.

La tuerie ; la noyade. — Je n'avais pas fait une trentaine de pas hors de la place, qu'une double détonation m'apprit que le massacre commençait. La foule s'élança de tous côtés, chacun jetant ses marchandises et prenant la fuite. Les trois hommes continuaient à tirer sur les groupes qui étaient en haut du marché, quand des volées de mousqueterie partirent d'une bande postée en bas, près de la crique, et dont les coups se dirigeaient sur les femmes qui se précipitaient vers les canots.

Une cinquantaine de pirogues étaient là pressées les unes contre les autres. Dans l'effroi qui les avait tous saisis, les hommes oublièrent leurs pagaies. Les canots ne pouvaient pas sortir tous à la fois, et, voulant tous partir, ils s'en empêchaient. Hommes et femmes entassés dans les barques, blessés par les balles qui continuaient de pleuvoir, sautaient dans l'eau et s'y débattaient en criant. Une longue file de têtes, sortant de la rivière, montraient que les malheureux nageaient vers une île située à quinze cents mètres ; pour y atteindre, il leur fallait opposer le bras gauche à un courant de deux milles à l'heure. S'ils avaient pris la diagonale pour gagner l'autre rive, le courant les aurait aidés, et, bien que la distance fût de trois milles, quelques-uns l'auraient franchie. Mais toutes ces têtes au-dessus de l'eau marquaient la ligne de ceux qui devaient périr.

Les coups de feu continuaient, tombant sur les faibles et sur les blessés. A chaque fois disparaissaient des têtes, les unes tranquillement : elles coulaient à fond et rien de plus, tandis qu'à la place des autres, on voyait des bras se tendre vers le ciel, puis disparaître aussi.

Un canot se chargea d'autant de monde qu'il put en contenir ; tous le firent marcher en patouillant avec les bras, en guise de rames. Trois autres allèrent au secours des amis défaillants et s'emplirent au point qu'ils sombrèrent.

Seul dans une longue pirogue, où auraient pu tenir qua-

rante ou cinquante personnes, un homme avait perdu la raison ; il remontait la rivière, pagayant sans but, tournoyant, n'allant nulle part, et ne regardant pas ceux qui se noyaient.

Peu à peu toutes les têtes disparurent. Quelques nageurs qui avaient pris en aval, gagnèrent la rive et échappèrent au massacre.

Dagâmmbé mit de ses gens dans l'un des canots restés sans maîtres, et les envoya au secours des malheureux : vingt-deux furent sauvés de la sorte. Une femme refusa d'être prise à bord, préférant la chance de se sauver en nageant à la crainte d'être esclave.

Les femmes baghénya sont d'habiles nageuses, habituées qu'elles sont à plonger dans la rivière pour y pêcher des huîtres, et celles qui ont suivi le courant ont pu être sauvées ; mais les Arabes, eux-mêmes, estiment **le nombre des morts à un chiffre qui varie entre trois cent trente et quatre cents ; et ils sont bien loin de compte.**

Dans leur acharnement, les hommes qui fusillaient près des canots, ont tué deux des leurs, plus un nègre de leur suite qui, entré dans une embarcation pour la piller, tomba dans la rivière, reparut à la surface et coula pour toujours.

Mon premier mouvement fut de décharger mon pistolet sur les assassins ; mais Dagâmmbé protesta contre mon immixtion dans une querelle sanglante ; je dois m'estimer heureux d'avoir écouté son avis.

Mensonges. — Deux misérables mahométans affirmèrent « que la fusillade avait été faite par les gens de l'Anglais ». Je demandai à l'un d'eux comment il pouvait mentir à ce point ; il ne trouva nulle excuse ; pas un autre mensonge ne lui vint en aide ; il resta confus devant moi ; et lui recommandant de ne pas dire de faussetés aussi palpables, je le laissai bouche béante et l'oreille basse.

Après cette terrible affaire, la horde de Tagamoyo, le principal auteur du crime, continua à tirer sur les habitants de la rive gauche et à brûler leurs villages. Au moment où j'écris ces lignes, j'entends les lamentations qui se répandent sur ceux qu'on a tués de l'autre côté de l'eau et qui sont

morts, ignorant combien de leurs amis gisent dans les profondeurs du Loualaba.

Oh ! mon Dieu, fais que ton règne arrive !.....

Intervention de l'explorateur. Les responsabilités.— Quelques fugitifs sont venus à moi et ont été protégés. Dagâmmbé en a sauvé vingt-deux et les a libérés de lui-même ; ils ont été amenés ce soir près de ma maison. Dans le nombre est une femme qui a eu la cuisse traversée par une balle et une autre qui est blessée au bras. J'ai envoyé mes hommes avec le drapeau, car sans pavillon ils auraient pu être victimes de ces forcenés, et ils ont sauvé quelques personnes.

Ce matin, **seize villages étaient en feu, je les ai comptés.** « Meurtre et pillage ; pourquoi tout cela ? » ai-je dit à Dagâmmbé et aux autres. Tous rejettent la faute sur Manilla ; et dans un certain sens, il en a été la cause ; mais je ne peux pas croire, ainsi qu'on me le répète, que ce soit pour punir Manilla d'avoir fait, lui étant esclave, pacte d'amitié avec des chefs. Le désir d'inculquer aux indigènes le sentiment de l'importance et de la force des nouveaux venus est un motif plus sérieux ; mais il est terrible de penser que le meurtre de tant d'innocentes créatures a pu être prémédité.

Mon cœur se soulève. Qui pourrait accompagner au Lomami les gens de Tagamoyo et de Dagâmmbé, sans se faire complice de tous ces crimes ?

J'ai proposé de saisir les assassins et de les pendre haut et court sur la place du marché, pour protester publiquement contre cette boucherie. Dagâmmbé m'a répondu que si le massacre avait été fait par les gens de Manilla, lui et les autres accepteraient cette mesure ; mais que ceux qui avaient tiré appartenaient aux hommes de la bande dont il était le chef, et qu'il ne pouvait rien contre les associés.

Ce carnage est d'autant plus atroce que, dans le pays, — le fait est de notoriété publique, — les femmes qui viennent au marché n'ont rien à craindre, même dans les districts actuellement en guerre avec le leur : « Elles passent parmi nous sans être inquiétées », disent les naturels ; et il n'y a pas d'exemple que l'une d'elles ait été volée par un homme.

Ces musulmans noirs sont inférieurs aux Manyémas pour le droit et la justice. Les gens d'Hassani ont l'*hypercriminalité d'attaquer les villages les plus inoffensifs*, et de piller, de tuer, et de capturer indistinctement.

16 *juillet.* — Dagâmmbé m'a promis d'envoyer des gens porter l'ordre à ceux de Tagamoyo, qui sont de l'autre côté de la rivière, de cesser de tirer sur les hommes et de brûler les villages. Cette bande d'incendiaires et de meurtriers a passé toute la nuit, et toute cette journée du 16, parmi les ruines qu'elle a faites, à se gorger de chèvres et de volaille. Ce soir elle a repris son œuvre : **vingt-sept villages sont détruits**.

J'ai rendu trente et quelques échappés au massacre d'hier à leurs familles. Dagâmmbé a fait preuve de bonne foi en ne retenant pas un seul des individus qu'il a sauvés ; c'est de lui-même qu'il en a fait la restitution. Les femmes sont remises à leurs maris ; et trente-trois canots, restés dans la crique, sont gardés pour être restitués à leurs propriétaires (1).

Minuit. — La fusillade continue sur l'autre rive et les captures se multiplient.

17 juillet, une heure de l'après-midi. — Les gens de Tagamoyo ont fini leur besogne ; ils commencent à repasser la rivière et nous arrivent, tambour battant, déchargeant leurs mousquets en signe d'allégresse, et jetant des cris de triomphe comme pour nous dire : « Saluez le retour des vainqueurs, la venue des héros ! »

Je compte dix-sept villages en flammes ; la fumée s'élève verticalement et forme un nuage au sommet de la colonne, indiquant un foyer d'une extrême ardeur, car toutes les maisons sont pleines de bois de chauffage.

L'attaque des gens du marché, tout ce carnage, m'a laissé l'**impression d'avoir été dans la Géhenne,** moins le feu et le soufre ; et encore, la chaleur qui était accablante, et les mousquets brûlant leur poudre et vomissant leurs balles,

(1) Singulière contradiction dans la conduite de ces brigands, qui, après avoir fait tant de victimes, consentent à en restituer une partie, à la demande d'un blanc. On voit par là la grande influence du pacifique Livingstone sur les plus féroces des traitants.

pouvaient faire croire qu'on était dans l'abîme sans fond.

Cet exemple infernal de la cruauté de l'homme a produit chez moi des douleurs de tête qui auraient pu être sérieuses, si elles n'avaient été soulagées par un flux de sang copieux. J'ai passé hier toute l'après-midi accablé par le souvenir de ce massacre ; mes yeux en sont pleins, et l'horreur que j'en éprouve est inexprimable. « Ne vous en allez pas », me disent les chefs manyémas ; mais **je ne peux plus rester dans une pareille agonie...**

***

[Le 20 juillet, Livingstone, las de tant d'horreurs, repartait vers l'est pour le Tanganika et Oudjiji. De là, il se rabattit vers le sud, pour venir mourir deux ans après, le 1er mai 1873, sur la rive méridionale du lac Bangwélo.

On sait que ses restes, rapportés à Zanzibar par ses fidèles serviteurs, reposent aujourd'hui dans la grande église de Westminster : témoignage royal de la grandeur des services rendus par le savant et l'homme de bien dont le nom restera comme le symbole de l'émancipation d'un continent.

Sur la dalle qui recouvre sa tombe, on lit les paroles ci-après recueillies parmi les dernières qu'il ait écrites :

Puissent les bienfaits célestes descendre sur quiconque, Américain, Anglais ou Turc, aidera à guérir cette plaie saignante du monde ! »

CHAPITRE VIII.

TÉMOIGNAGE DE CAMERON.

AFRIQUE CENTRALE.

Verney Lowett Cameron, descendant d'une famille noble d'Ecosse, et alors lieutenant de la marine anglaise, fut en 1872 envoyé à la recherche de Livingstone par la côte orientale. Parti de Zanzibar, il rencontra à Tabora le convoi funèbre de l'homme illustre qu'il cherchait, rapporté par ses fidèles serviteurs. Après avoir organisé leur retour vers la côte, il résolut de continuer sa route vers l'ouest, atteignit le lac Tanganika, en fit le tour en barque, découvrit la Loukouga qui en sort, traversa les forêts du Manyéma, alors si peuplé, et arriva à Nyangwé (1874).

Là, son but était de descendre le fleuve mystérieux, mais comme Livingstone, il en fut empêché par les marchands d'esclaves qui refusèrent de lui fournir des canots. Obligé de prendre par le sud, il remonta le Loualaba-Congo, parcourut vers l'ouest la crête de partage des bassins du Congo et du Zambèze et parvint sur la côte de l'Angola portugais, ayant ainsi opéré la seconde traversée du Continent noir (Livingstone avait fait la première).

Comme pour son illustre prédécesseur et compatriote, son voyage fut pacifique, mais obligé de suivre des caravanes de trafiquants, il eut souvent la douleur d'être le témoin impuissant des horreurs de la traite. Son grand cœur lui fait aujourd'hui suivre avec intérêt la prédication de Mgr Lavigerie, et il s'est offert à contribuer de sa personne, s'il le faut, à la répression de cet infâme trafic.

Nous donnerons ci-après quelques extraits de son ouvrage

intitulé : VOYAGE A TRAVERS L'AFRIQUE, ainsi qu'une lettre adressée par lui au Cardinal.

***

« **L'Afrique perd son sang par tous les pores.** Un pays fertile qui ne demande que du travail pour devenir l'un des plus grands producteurs du monde voit ses habitants, déjà trop rares, décimés par la traite de l'homme et par les guerres intestines. Qu'on laisse se prolonger cet état de choses, et tout ce pays, retombé dans la solitude, repris par le hallier, redeviendra impraticable au commerçant et au voyageur.

» La seule possibilité d'un pareil événement est une souillure, pour notre civilisation trop vantée. Si l'Angleterre, avec ses usines qui chôment la moitié du temps, négligeait de s'ouvrir un marché pouvant donner de l'emploi à ses milliers d'hommes en détresse, ce serait inexplicable.

» Espérons que la race anglo-saxonne ne permettra à aucune autre de la distancer dans les efforts qui doivent être faits pour racheter des millions de créatures humaines de la misère et de la dégradation où elles tomberaient infailliblement si on n'allait pas à leur secours. »

« Partis de Kouaséré, nous fîmes plusieurs étapes dans un pays bien arrosé, pays populeux, où l'on voyait des champs de sorgho d'une végétation luxuriante, et où nous fûmes accueillis avec une tranquillité morne, un calme hostile : les traitants n'y devaient leur sécurité qu'à la crainte inspirée par leurs fusils.

» Néanmoins, les indigènes venaient au camp nous offrir non seulement des vivres, mais des esclaves. Ceux-ci, ordinairement, étaient bâillonnés avec un morceau de bois, placé comme un bridon ; ils avaient en outre la fourche au cou, les mains liées derrière le dos et, de plus, étaient attachés par une corde à la ceinture du vendeur.

« Coïmbra arriva dans l'après-midi avec **cinquante-deux femmes enchaînées** par groupes de dix-sept à dix-huit. Toutes ces femmes étaient chargées d'énormes fardeaux, fruits des rapines du maître. En surplus de ces lourdes charges, quelques-unes portaient des enfants, d'autres étaient

enceintes. Les pauvres créatures, accablées de fatigue, les pieds déchirés, se traînaient avec peine. Leurs membres, couverts de meurtrissures et de cicatrices, montraient ce qu'elles avaient eu à souffrir de celui qui se disait leur maître.

» La somme de misère et **le nombre des morts** qu'avait produits la capture de ces femmes **est au delà de tout ce qu'on peut imaginer.** Il faut l'avoir vu pour le compren-

Indigènes de l'Afrique centrale.

dre. Les crimes perpétrés au centre de l'Afrique sembleraient incroyables aux habitants des pays civilisés.

» **Pour obtenir les cinquante femmes dont Alvez se disait propriétaire, dix villages avaient été détruits ;** dix villages ayant chacun de cent à deux cents âmes, un total de **quinze cents habitants !** Quelques-uns avaient pu s'échapper ; mais la plupart — presque tous — avaient péri dans les flammes, été tués en défendant leurs

familles, ou étaient morts de faim dans la jungle, à moins que les bêtes de proie n'eussent terminé plus promptement leurs souffrances.

» La bande, qui avait pour escorte des gens du roi, comptait, en surplus des cinquante-deux captives, deux hommes appartenant à Coïmbra, deux épouses du maître, données à celui-ci par Kassonngo et parfaitement à la hauteur de leur tâche, qui était de surveiller les esclaves ; enfin trois enfants, dont l'un portait une idole, également offerte par Kassonngo à Coïmbra, et que ce dernier considérait comme un Dieu tout aussi bon qu'un autre, bien qu'il fît profession d'être chrétien. »

.·.

« Des tombeaux et de nombreux ossements témoignaient de la quantité de victimes qui avaient péri en cet endroit. *Des entraves et des jougs, encore attachés à des squelettes* ou gisant auprès d'eux, montraient également que la traite de l'homme se faisait toujours sur cette ligne. D'autres fourches, d'autres liens pendaient aux arbres, et si peu détériorés, au moins un certain nombre, qu'évidemment il n'y avait pas plus d'un mois qu'ils étaient là. On les avait enlevés à des gens trop affaiblis pour qu'on pût redouter leur fuite, et avec l'espoir que le peu de forces qui ne suffisait pas à porter le poids des fers, permettrait au malheureux cheptel de se traîner jusqu'à la côte. »

.·.

« Beaucoup d'Arabes sont assez éclairés pour comprendre que le portage à dos d'hommes est le plus précaire et le plus onéreux de tous les moyens de transport ; et ils accepteraient avec joie tout ce qui pourrait le remplacer.

» Sur les lignes occupées par les Portugais, principalement sur les routes qui vont de Bihé à l'Ouroua et au Katannga, il se fait un commerce considérable d'esclaves. La plupart de ces capturés — presque tous sont obtenus par la violence et le rapt — ne sont pas menés à la côte, mais en pays cafre, où ils sont échangés pour de l'ivoire. Je ne serais pas étonné d'apprendre qu'une grande partie des travailleurs fournis par les Cafres aux mines de diamant proviennent de ces marchés.

» Les traitants actuels ne le cèdent en rien à leurs ancêtres, qui inscrivaient leurs *esclaves comme ballots de marchandises*, et en faisaient baptiser cent d'un bloc par l'évêque de Loanda, pour éviter le droit d'exportation ; ils ne le cèdent en rien, disons-nous, à ceux d'autrefois pour la manière d'agir envers l'esclave, et pour l'insouciance à l'égard des moyens qui leur procurent cet article de commerce.

» Les agents qui vont, dans l'intérieur, chercher la marchandise humaine pour les traitants établis sur la côte, sont généralement eux-mêmes des esclaves ; et comme il arrive toujours, — on le voit dans les basses classes de la civilisation, — les opprimés deviennent les oppresseurs les plus cruels de ceux qui se trouvent à leur merci. »

. . .

« **Que ceux qui désirent l'extinction de la traite des noirs se lèvent**, et par leur parole, leur bourse, leur énergie, viennent en aide aux individus à qui cette entreprise peut être confiée.

» Que les personnes qui s'occupent des missionnaires secondent de tous leurs efforts ceux qui travaillent en Afrique, et leur envoient de dignes associés, prêts à vouer leur existence à la tâche qu'ils entreprennent.

» Ce n'est pas par des discours ni par des écrits que l'Afrique peut être régénérée, mais par des actes. Que chacun de ceux qui croient pouvoir y prêter la main le fassent donc. Tout le monde ne peut voyager, devenir apôtre ou négociant ; mais chacun peut donner une cordiale assistance aux hommes que le dévouement ou la vocation mène dans les lieux inconnus.

» Toutefois, je recommanderai à tous ceux que la question concerne de ne pas s'illusionner. Beaucoup de noms seront ajoutés au martyrologe de la cause africaine ; beaucoup de souffrances devront être subies sans plaintes, beaucoup d'années de pénible labeur acceptées sans faiblesse avant que l'Afrique soit vraiment libre et heureuse. »

Lettre de M. Cameron. — Au cours de la conférence faite à Londres par Mgr Lavigerie, le cardinal a donné lecture d'une lettre très importante de l'illustre Cameron, explorateur africain, lettre écrite en français et intéressante par l'accord complet qu'elle établit entre les renseignements et les vues des missionnaires français et catholiques et ceux d'un officier anglais et protestant. Voici cette lettre.

Dahous dhow, boutre ou barque de négrier arabe

A Son Eminence le Cardinal Lavigerie.

Monseigneur,

Je vois avec beaucoup de joie que Votre Eminence est venue à Londres pour nous recommander à nous autres Anglais la question de la traite.

Pendant les trois ans que j'ai employés à traverser l'Afri-

que, j'ai été souvent témoin des maux causés par le commerce des esclaves et, auparavant, j'avais passé quatre ans à faire la chasse aux Dahous arabes, qui portaient les esclaves en Asie.

La plupart de ceux qui pensent encore aujourd'hui aux horreurs de la traite, croient que cette question n'intéresse que le transport des esclaves par mer, et que, sur terre, ils ne sont ni si maltraités ni si malheureux.

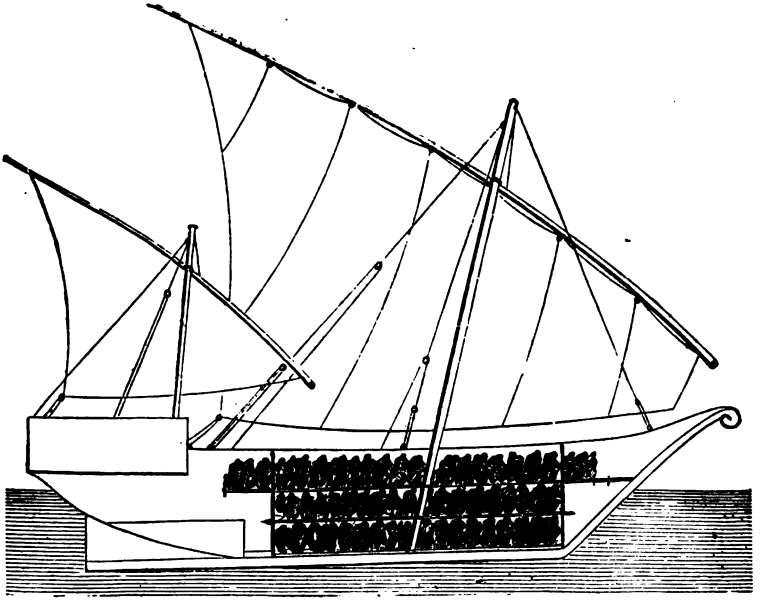

La même, coupe théorique, pour faire voir l'entassement des malheureux esclaves accroupis et cachés entre les planchers.

Monseigneur, **j'ai vu les esclaves à bord des Dahous arabes, accroupis, leurs genoux au menton,** couverts de blessures et de plaies, mourant par manque de boisson et de nourriture, les morts liés aux vivants, et la petite vérole ajoutant sa funeste contagion aux misères dont ils étaient accablés.

Mais cela n'est rien encore, comparativement aux horreurs que l'on voit à terre ; des villages brûlés, des hommes tués

en défendant leurs foyers, des provinces entières dévastées, des femmes insultées, des petits enfants mourant de faim, ou, si quelque mère a obtenu d'emporter avec elle son enfant et que le négrier brutal trouve que la pauvre femme ne peut plus porter à la fois son fardeau et l'enfant, c'est ce dernier qui est jeté à terre, et qui a la tête brisée sous les yeux de sa mère.

Des milliers de pauvres gens portent en de lourds fardeaux le butin même que les maîtres cruels ont peut-être volé à ceux qui sont maintenant leurs esclaves, forcés de marcher, même quand ils sont mourants et couverts de blessures, et, en sus de leurs fardeaux, portant des fourches attachées à leur cou.

Ces fourches sont de lourdes pièces de bois qui se mettent au cou des esclaves, comme on attache le joug au cou de nos bœufs.

Les arrêts ne leur donnent nul soulagement. Ils sont forcés de construire les abris de leurs maîtres, et ensuite de se coucher, souvent sans manger, au froid et à la pluie. Quand il arrive qu'un pauvre esclave ne peut plus mettre un pied devant l'autre, au lieu d'enlever la fourche qu'il porte au cou, le négrier la lui laisse, de façon à rendre impossible à ce malheureux d'échapper à la mort. Quelquefois, des hommes ou des femmes, laissés de cette manière à côté des chemins, **sont dévorés encore vivants** par des bêtes féroces, moins féroces néanmoins que ceux qui les laissent périr sans aucun secours.

Quelques-uns de ceux qui veulent défendre la traite de terre, disent que c'est une nécessité pour le commerce de l'ivoire. Je sais bien que plusieurs des commerçants arabes qui vont chercher l'ivoire en Afrique se font marchands d'esclaves, par suite du manque de bras libres pour porter l'ivoire qu'ils ont amassé. Mais les esclaves employés à ce travail ne sont pas le dixième de ceux que l'on fait aujourd'hui.

Les négriers, qui font tant de mal aux missions écossaises et aux commerçants européens du lac Nyassa, ne sont ni Arabes, ni marchands d'ivoire. Ce sont des métis abrutis qui veulent avoir ces esclaves parce qu'ils peuvent avec eux vivre

sans travailler et se donner les plaisirs brutaux dont ils ont l'habitude. Ils trouvent maintenant le moyen de disposer de leur butin humain en faveur de gens qui se sont engagés à trouver des « émigrés libres ». Tous les pays musulmans et quelques-uns des noirs païens achètent des esclaves et ne pensent guère à l'ivoire.

Les esclaves, qui, auparavant, trouvaient un marché presque libre en Egypte, sont maintenant transportés dans la Tripolitaine et au sud des provinces barbaresques, à travers le Sahara dont les sables sont parsemés de leurs squelettes.

Les grands chefs indigènes, comme Karougo et Muanga, sans même avoir besoin des provocations qui viennent des négriers étrangers, font la chasse aux esclaves sans avoir souvent d'autre raison que leurs caprices. Ainsi **chaque nègre veut en posséder un autre**, et l'idée de l'esclavage se mêle au sang africain. Je dois ajouter que tous les systèmes par lesquels on cherche à pallier l'esclavage sont inutiles, que les gens qui y sont assujettis, qu'ils soient appelés « émigrés libres », « apprentis » ou de quelque autre nom que ce soit, sont la même chose sous un autre nom et donnent occasion dans l'intérieur de l'Afrique à la chasse aux esclaves. Si ces systèmes ne sont donc abolis ou changés radicalement, nous ne réussirons jamais à la supprimer partout. Maintenant, si les gouvernements ne peuvent supprimer la traite de terre par la force, comme le gouvernement anglais l'a fait précédemment sur les côtes occidentales d'Afrique, et travaille encore à le faire dans la mer Rouge et l'océan Indien, **il faut que des gens** de toute religion, de tout pays, de toute nation **s'allient ensemble pour envoyer en Afrique des expéditions** ayant pour seul but l'abolition de l'esclavage.

Quelques-uns (comme les missionnaires) peuvent travailler à ce but par la force morale, mais les autres doivent se servir d'armes matérielles. Si, sur les grands lacs et à quelques autres points de l'intérieur, nous avions quelques petites troupes bien armées et bien disciplinées, **nous parviendrions bientôt à supprimer le transport** des esclaves

dans les pays lointains. Jusqu'ici personne n'a rien fait dans ce but, mais **une centaine d'hommes** européens pourraient dominer le lac Nyassa, et il en est de même pour les autres grands lacs et quelques lieux placés sur les routes principales. L'Allemagne vient de devenir la maîtresse d'une grande région de l'Afrique, mais jusqu'à présent elle ne témoigne aucune volonté de soulager les maux de ceux dont elle est désormais la souveraine.

J'espère que vous, Monseigneur, réussirez à exciter un vif intérêt pour cette question de la traite et que vous parviendrez à trouver le moyen de la supprimer.

L'homme qui assurera la liberté à la race nègre sera le plus digne serviteur de Dieu que le monde aura jamais vu.

Agréez, Monseigneur, etc.

LOWETT CAMERON.

CHAPITRE IX.

TÉMOIGNAGE DE STANLEY.

LA CHASSE AUX ESCLAVES SUR LE HAUT-CONGO. SCÈNES ÉPOUVANTABLES.

Stanley, en descendant le fleuve qu'il découvrait en 1877, avait signalé la nombreuse population des rives du Congo, dans la partie située entre l'embouchure de l'Arouhimi et les Stanley-Falls, au nord de l'Equateur.

En revenant cinq ans après (1882) dans ces parages, il trouve partout la désolation et la mort. Il surprend les chasseurs d'hommes campés avec leur proie, mais seul, au milieu de centaines de brigands, il se sent impuissant à les combattre. Voici le récit des scènes effroyables dont il a été témoin désolé, et qui dépasse peut-être tout ce qui a été écrit sur ce triste sujet. (1)

***

Le théâtre des massacres. — Fendant le flot jaune du Congo, nous avons maintenant devant nous une largeur et une perspective de fleuve beaucoup plus étendues que l'Arouhimi. Là où il n'est pas entrecoupé par des îlots, le Congo se révèle tout entier à la vue, sur une largeur de quatre kilomètres, c'est-à-dire qu'il est assez vaste pour absorber douze tributaires aussi considérables que l'Arouhimi. Et cependant nous ne sommes encore qu'à 2050 kilomètres de la mer et à 1480 kilomètres de Léopoldville.

Fidèles à la tâche que nous nous sommes tracée, nous

---

(1) H. STANLEY. *Cinq années au Congo.* L'auteur relate les travaux de premier établissement des stations au Congo, de 1879 à 1884. Voir notre ouvrage : le CONGO BELGE ILLUSTRÉ.

appuyons sur la rive droite qui est basse, mais pittoresque, grâce à l'ampleur des forêts. Bientôt nous apercevons une **clairière qui a servi autrefois de marché et qui est aujourd'hui complètement abandonnée**. Pourquoi la population ne se sert-elle plus de ce lieu de réunion ? D'où ce changement d'habitudes ?

Voici : des rumeurs sinistres circulent dans la région. **Il n'est bruit que des crimes commis par les maraudeurs Bahoungas** (nom que les indigènes donnent aux **arabes**, chasseurs d'hommes). Et l'épouvante, la méfiance règnent dans tous les cœurs.

On nous trouve à nous-mêmes un air louche. Les naturels ne sont pas bien sûrs qu'il n'existe point une parenté quelconque entre nous et les féroces chasseurs qui errent, à minuit, sur le grand fleuve et se ruent tout à coup sur la population endormie. Nous portons, comme les brigands, des vêtements d'étoffe ; comme eux nous sommes armés de ces terribles tubes qui vomissent de la foudre et sèment la désolation parmi les hommes. C'en est assez pour nous rendre suspects.

Mais enfin quels sont les misérables qui ont répandu tant de terreur et de deuil dans le pays ? Nous nous rapprochons d'eux sans cesse, voilà qui est clair, et cependant nous ignorons toujours leur origine.

A quatre heures, un second emplacement de marché se présente. Si nous y campions ?... Mais ceux des hommes d'équipage qui sautent à terre avec les câbles d'amarre tombent aussitôt et se relèvent les pieds ensanglantés. C'est que pour défendre le sol de la rive contre les incursions, les naturels y ont planté des tiges de rotin, aiguës comme des pointes d'épingles. Il nous faut donc reprendre notre route et naviguer pendant une heure encore avant de trouver un lieu de campement dans l'épaisse forêt.

Nous passons le lendemain devant le marché bien connu où, en 1877, vendeurs et acheteurs s'arrachèrent brusquement à leurs occupations pour nous attaquer avec une étonnante impétuosité. Ici chaque arbre nous rappelle quelque incident.

Une heure plus tard, nous rencontrons un quatrième

marché qui se dépeuple complètement à notre approche. Mais l'espèce de vapeur moite que répand la grande chaleur du jour obscurcit les choses et nous empêche de distinguer la configuration de l'autre rive.

Un peu plus loin, toutefois, le brouillard s'étant dissipé, nous voyons le terrain s'élever et former de gracieuses éminences boisées qui s'épanouissent au milieu d'un perpétuel printemps ; et çà et là se profilent des bosquets de bananiers appartenant à de minuscules hameaux qui occupent d'étroites clairières. Ces hauteurs se rattachent sans doutes aux rives du Bierré, près de Jamboumba.

H. Stanley, lors de son premier voyage.

La flottille des chasseurs d'esclaves. — Nous contemplons les îlots, qui recommencent à se montrer au milieu du Congo, lorsqu'il nous semble remarquer au loin *de ces mouvements d'aviron* qui, en soulevant l'eau, lancent des reflets semblables à ceux d'un rayon de soleil sur un miroir. Je braque du côté des îles ma lunette d'approche. Nous ne nous sommes pas trompés. *Il y a là-bas une foule de canots ;* ils sont même si nombreux qu'on les dirait réunis pour un combat. Que signifie cette rencontre ? Ces bateaux sont-ils ceux des terribles Bahoungas ?

L'*En-Avant*, se détachant de la baleinière qu'il a remorquée jusqu'ici, pousse une pointe du côté où l'on aperçoit l'immense flottille. Et nous ne tardons pas à voir une file interminable de canots qui montent le fleuve, en glissant, — en rampant presque, — sous le feuillage des arbres qui ombragent l'eau. La colonne d'embarcations peut bien avoir cinq kilomètres de longueur et **j'évalue le nombre des canots à un millier**. Les plus nombreuses flottilles, que nous ayons jamais rencontrées, ne sont plus que des pygmées à côté de cette armée de pirogues.

Qu'adviendrait-il si on nous attaquait? En supposant chaque barque montée par cinq individus, nous avions devant nous 5000 hommes qui pouvaient facilement nous accabler sous leur nombre, leur armement fût-il de beaucoup inférieur au nôtre.

En pareil cas la véritable valeur réside dans la prudence. Nous n'étions en mésintelligence avec personne, les Bahoungas eux-mêmes qui nous étaient inconnus, ne soupçonnaient pas les sentiments que nous inspirait le bruit de leurs exploits; bref, nous n'avions aucune raison de préluder à nos labeurs par des batailles. Aussi donnai-je l'ordre à l'*En-Avant* de battre en retraite, et notre flottille se remit en marche parallèlement aux canots entrevus de loin et qu'elle perdit bientôt de vue.

Un orage accompagné d'éclairs et de tonnerre, épilogue habituel des journées brumeuses comme celle-ci, nous obligea à faire halte vers quatre heures et demie. Nous trouvâmes heureusement un excellent abri, où nous passâmes la nuit sans nous ressentir de la tempête.

Un grand village incendié et désert. — Le lendemain, nous étions depuis deux heures en chemin, quand le mur de forêts qui bordait la rive présenta une solution de continuité. Je reconnus l'emplacement d'un village que j'avais désigné sur ma carte de 1877, sous le nom de Maouembé.

Mais alors la localité était fortement retranchée derrière des palissades, tandis qu'aujourd'hui *il n'y avait plus même la moindre hutte*. En nous rapprochant, nous pûmes distinguer les débris de quelques bouquets de bananiers, en

même temps que les traces des sentiers blanchis qui menaient du bord de l'eau à la petite ville ; *mais plus rien ne remuait, plus rien ne vivait en ces lieux.* Les haies, les cônes de poulaillers, et les toitures basses et larges des maisonnettes qui se dessinaient naguère à l'arrière-plan, tout avait disparu. Arrivés à front de l'endroit, nous reconnûmes les signes d'**un récent incendie**. Le feuillage, et même les troncs argentés des plus hauts arbres, avaient été roussis par quelque chaleur artificielle ; les bananiers, terriblement clairsemés et endommagés, agissaient tristement leur frondaison déguenillée, comme des pauvres implorant l'aumône. Alors nous ralentîmes notre marche, pour contempler à loisir ce tableau et en rechercher la signification.

Six années auparavant, nous étions passés devant cette localité à toute vitesse, sans nous arrêter une fois, voulant déjouer tout projet hostile de la part des indigènes, pour le cas où ceux-ci eussent été mal disposés. Depuis, le village avait cessé d'être, comme s'il n'eût jamais existé qu'en rêve. Que s'était-il donc passé ?

Un peu plus loin, un autre phénomène attira nos regards. Deux ou trois grands canots, dont une des extrémités était fichée en terre, se dressaient tout debout sur la rive, comme des colonnes fondues et creuses. Que pouvait signifier ce fantastique spectacle ? Chacun des canots devait peser, au bas mot, une tonne. Pour soulever pareil poids, il avait évidemment fallu un grand nombre de bras, et des bras robustes encore. Ce n'était point là l'œuvre des nonchalants sauvages aborigènes. Mais alors !... Et bien ! il n'y avait que les **Arabes** qui eussent pu accomplir ce tour de force ; *ces canots*, droits comme des sentinelles, *trahissaient l'apparition des chasseurs d'esclaves* au-dessous des Stanley-Falls !...

Plus tard, nous apprenons que la ville de Yomburri occupait précédemment ce site aujourd'hui désert.

Désespoir des malheureux incendiés. — En attendant, nous ne tardons pas à apercevoir, sur le même côté du fleuve, une nouvelle scène de désolation et de misère. Ici, c'était *une ville entière brûlée*, les palmiers abattus, les bananiers ravagés, et le même étrange spectacle de canots dressés

de toute leur hauteur. Mais il y avait au moins des êtres humains capables de nous fournir l'explication de ces mystères. Environ 200 indigènes se tenaient en effet accroupis sur la berge, devant les décombres. Quelques-uns avaient la tête enfouie dans les mains, d'autres regardaient tristement le vide, d'autres encore, le menton appuyé sur la main, nous dévisageaient d'un air de stupide indifférence.

« La cruauté des hommes s'est abattue sur nous », semblaient-ils dire. « Nous avons tout perdu : biens, bonheur, espérance. Quel mal nouveau pourriez-vous nous faire? Nous avons tant souffert que vous ne pourriez imaginer des supplices plus cruels. »

Je donnai ordre à Youmbila d'interroger ces malheureux. Alors, un vieillard, qui paraissait accablé de désespoir, se leva et commença à nous raconter l'histoire de leurs malheurs avec une extrême volubilité.

Récit d'un indigène. — Le village avait été envahi à l'improviste par une bande d'hommes qui faisaient retentir les ténèbres de leurs clameurs féroces et d'une assourdissante fusillade. **Ces brigands avaient égorgé tous les habitants qui tentaient de s'échapper des huttes en feu;** pas un tiers de la population mâle n'avait eu la vie sauve, et le plus grand nombre de femmes et d'enfants avaient été enlevés et emportés, Dieu sait où.

— Et dans quelle direction ces malfaiteurs se sont-ils éloignés ?

— Ils ont remonté le fleuve. Il y a de cela huit jours.

— Ont-ils incendié tous les villages ?

— Tous sans exception, des deux côtés de la rivière.

— Et comment sont-ils faits, ces brigands ?

— Ils ressemblent aux noirs que vous avez sur vos bateaux et sont vêtus d'étoffes blanches.

— Bah !... Et quels sont les gens que nous avons aperçus hier près des îles, montés sur des centaines de canots ?

— Ils sont des nôtres. Ce sont les riverains de droite et de gauche qui se sont réunis pour se défendre mutuellement contre toute nouvelle attaque. La nuit ils s'en vont dans les champs chercher leur nourriture ; le jour, ils vivent

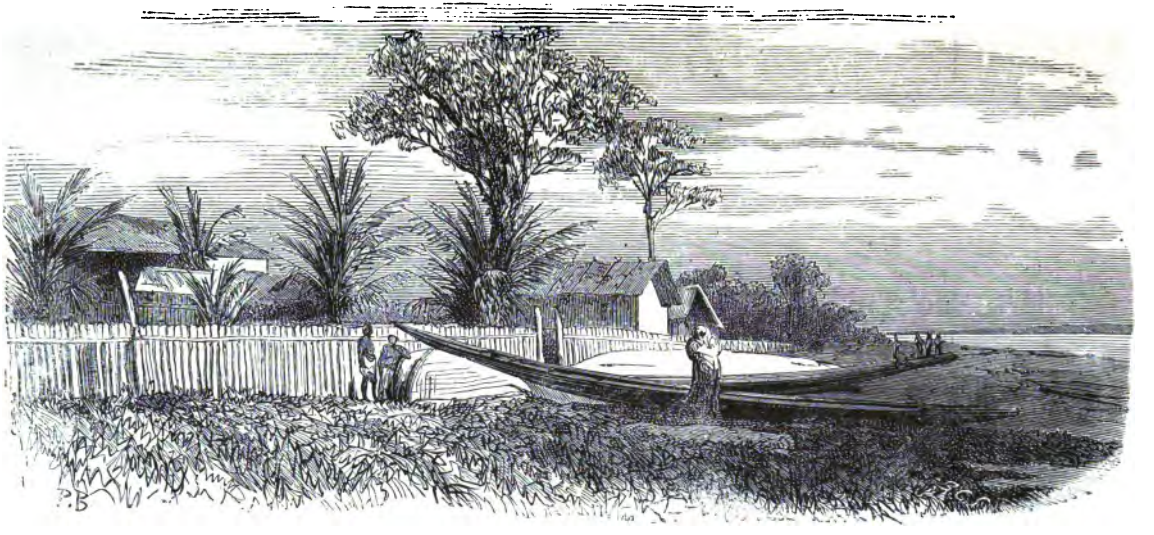

Une boma, village entouré de palissades. Rives du Congo. Canots indigènes.

dans les îles et tiennent leurs canots constamment prêts, de crainte que les cruels étrangers ne reparaissent. Mais vous, que faites-vous ici ?... Allez vous-en ! Tous les étrangers sont cruels (1). Si vous avez besoin d'ivoire, allez en demander aux brigands qui nous ont pris tout ce que nous possédions Faites-leur la guerre si vous voulez. Quant à nous, il ne nous reste plus rien. »

Et le vieillard, étendant ses mains calleuses et ridées, ponctuait son discours de gestes et d'effroi.

Nous nous remettons en marche en accélérant le plus possible notre vitesse. Désormais nous ne *pouvons plus faire six kilomètres sans rencontrer de lugubres traces de carnage et de destruction.* Partout des arbres calcinés, des canots dressés tout debout, des palmiers couchés sur le sol, des maisonnettes en ruines. A quatre heures de l'après-midi, nous avions compté *douze villages entièrement consumés par les flammes*, et qu'habitaient naguère huit communautés distinctes.

En face de Yavounga sur la rive gauche, est situé le district de Yaporo. Nous nous y installâmes pour examiner le voisinage et, nous aidant de lunettes d'approche, nous pûmes nous assurer que le récit du vieillard ne contenait pas l'ombre d'exagération. Plus une maison n'était visible sur le territoire, jadis si peuplé, de Yaporo, où j'avais remarqué en 1877 une grande ville bâtie sur l'argile rougeâtre de la rive et où des indigènes nous avaient même livré un rude combat au cri de : « *Ya Marioua !* »

Dans la matinée du 17 novembre, nous nous attardions sur la rive à couper du bois, lorsque nous aperçûmes sur le fleuve un objet couleur d'ardoise qui descendait avec le courant. L'*En-Avant* gagna le large, et un de nos hommes arrêta l'épave avec une perche à sonder. Horreur ! c'étaient **deux cadavres de femmes liées ensemble** par une corde !.... Et à en juger par l'état des deux corps, le drame ne remontait qu'à douze heures au plus !....

(1) Cette assimilation des blancs avec les Arabes dans l'esprit des indigènes de cette région, explique pourquoi Stanley eut à soutenir tant d'attaques de leur part à son premier voyage.

Le camp des traitants arabes. — Tout en cherchant à nous expliquer ce crime atroce, nous continuâmes à longer la rive, jusqu'à l'extrémité supérieure de la courbe que décrit le fleuve au-dessus de Yavounga. A peine eûmes-nous contourné ce croissant que nous vîmes une masse d'objets blancs amassés devant le débarcadère d'un village. A l'aide de mes jumelles, je reconnus des groupes de tentes. *Nous avions rejoint les Arabes de Nyangwé.*

Ces Arabes étaient évidemment en force, car leur camp, entouré d'une palissade improvisée, occupait un vaste espace de terrain.

Nous nous formons en ligne et continuons à avancer. A notre approche un véritable remue-ménage se produit sur la rive. Une multitude d'hommes, gesticulant avec animation et en proie à une surexcitation visible, s'assemblent sur la berge. On aperçoit un grand nombre de canots amarrés au débarcadère et dont la présence explique toutes les nocturnes incursions dont nous venons de contempler les tristes effets. Ces gens sont évidemment descendus de Nyangwé par les Stanley-Falls.

Une lutte terrible se livre en moi. Pendant un instant, *je me sens irrésistiblement poussé à châtier les auteurs de tant de massacres et de forfaits.* Le souvenir des maisons veuves de locataires, des habitants arrachés à leurs demeures, et de ce pauvre vieillard si éloquent en sa douleur, et de ces cadavres de femmes pourrissant au milieu du fleuve, — ce souvenir affreux semble avoir une voix et *crier vengeance.*

Et cependant la réflexion me vient. De quel droit me ferais-je le justicier de l'Afrique ? Et à quoi bon faire justice ? Tous ces crimes diaboliques sont consommés, les cendres des habitations brûlées se sont refroidies ; le sang répandu a déjà séché sur le sol. Pourtant !.... pourtant, les captifs sont toujours entre les mains de leurs ravisseurs, il y a encore là des douleurs toutes fraîches à soulager, des larmes dont la source est loin d'être tarie. D'ailleurs à quoi nous servira plus tard cette fertile région, si nous souffrons que les barbares viennent la dévaster, la mettre à feu et à sang, la dépouiller de toutes ses richesses ?

Mais j'ai beau raisonner et chercher à m'exciter moi-même à la vengeance. Ma conscience me dénie toute autorité, et m'interdit formellement le rôle de censeur, de juge et de bourreau. Je ne représente aucun gouvernement constitué; les deux parties sont censées être dans les meilleurs termes avec moi : les forts ont exterminé les faibles, mais je n'ai pas mandat d'intervenir. Ah! si j'avais surpris les malfaiteurs en flagrant délit. Assister à des crimes aussi affreux, sans s'y opposer, c'est s'en faire complice. Mais le drame était maintenant un fait accompli, et je n'étais pas fondé à m'ériger en tribunal vis-à-vis des coupables.

D'ailleurs j'étais impuissant.

Nos bateaux ayant, selon la coutume, annoncé leur arrivée par quelques coups de fusils simplement chargés à poudre, les Arabes nous répondirent par des salves analogues et, nous abordant en canots, nous saluèrent dans la langue « souahili », — langue de la côte orientale d'Afrique ; — nous répondîmes par des paroles de paix.

Débarqués, nous établîmes notre camp un peu au-dessous du camp arabe ; et quelques minutes plus tard nos employés zanzibarites échangeaient force poignées de mains avec les Manyémas, esclaves d'Abed-ben-Alim, qui avaient envahi et ravagé la région pour en rapporter de nouveaux esclaves et de l'ivoire à leur maître.

Cette horde de bandits — car elle ne méritait pas d'autre nom — opérait sous le commandement de plusieurs chefs, dont Karéma et Kibourouga étaient les principaux. Elle avait quitté, seize mois auparavant, la ville de Wané Kiroundou, située à environ cinquante kilomètres de Vinya-Njara.

Etendue de la dévastation. — Pendant onze mois, la bande avait mis à sac toute la région qui s'étend entre le Congo et le Loubiranzi, sur la rive gauche. Et elle s'était engagée à faire la même monstrueuse besogne entre l'Arouhimi et Wané Kiroundou. En étudiant ma carte, je découvre que la région dévastée, sur la rive droite et la rive gauche, occupe une superficie de plus de 55,000 kilomètres carrés — soit le double de l'étendue de la Belgique, 3,200 kilomètres

carrés de plus que l'Irlande — et qu'elle a une population d'environ *un million d'âmes.*

A l'époque où elle avait quitté Kiroundou, la bande se composait de 300 hommes, armés de fusils à pierre ou de fusils se chargeant par la culasse ; et elle était renforcée d'autant de femmes et d'enfants. Après avoir consacré toute la matinée aux cyniques récits de leurs aventures, ces misérables me laissèrent voir, dans l'après-midi, la moisson humaine qu'ils avaient faite.

Le parc de betail humain. — Leur camp était établi à environ 125 mètres du nôtre et protégé par une haie construite avec les débris des maisonnettes de Yangambi, brûlées par eux. Au milieu de l'enclos, s'élevaient des rangées de hangars qui couvraient un espace d'une centaine de mètres, et devant le débarcadère je comptais cinquante-quatre canots capables de contenir, selon leur dimension, de dix à cent personnes chacun. Le camp est littéralement bondé de monde. *De tous côtés, des groupes de noirs, immobiles ou errant, silencieux et mornes,* tranchant sur les costumes blancs des Arabes ; on aperçoit sous les hangars *des corps nus,* étendus dans toutes les postures ; d'innombrables rangées de jambes, appartenant à des malheureux endormis ; des petits enfants, et çà et là *un troupeau de vieilles femmes,* ployant sous des paniers de charbon, ou des tas de cassave ou de bananes, et conduites par deux ou trois bandits armés de carabines.

En examinant le tableau de plus près, je m'aperçois que la plupart de ces infortunés sont *chargés de chaînes ;* les jeunes gens ont autour du cou des *carcans,* que des anneaux retiennent à d'autres carcans, de sorte que les captifs marchent par groupes de vingt. Les enfants de plus de dix ans ont les jambes attachées par des *anneaux de cuivre* qui gênent tous leurs mouvements, les mères par des *chaînes* plus courtes qui festonnent leur sein et y maintiennent les enfants en bas âge. *Pas un homme adulte parmi ces prisonniers.*

De toutes parts, des reliques de cent incursions jonchent le sol. Ce sont : des tambours, des lances, des sabres, des coutelas, des assagaies, des arcs, des flèches, des ustensiles de fer

de fabrication indigène, des avirons, des cornets à bouquin en ivoire, des idoles de bois, des perles, des vêtements de médecins-fétiches, des filets de pêche de toute grandeur, des boucliers de bois ou de jonc, grands comme des portes de cabanes, des paniers, des gourdes, des pots à bière, des outils, des canots, des habits d'herbes sèches, — *une dépouille complète de village aborigène.*

Tout cela est répandu pêle-mêle ou empilé sur le sol, avec des tas de cassave ou de bananes, et au milieu des malheureux noirs accroupis. Pas un demi-mètre carré de terrain qui ne redise l'histoire des rapines exercées par les barbares.

Quant à moi, tout en cherchant à dissimuler les sentiments d'horreur que m'inspirait un tel spectacle, **j'étais au milieu de tout cela comme dans un rêve**, et me figurais les bandits se glissant furtivement, la nuit, dans les villes vouées à la destruction, s'avançant à pas de loup au milieu d'un silence à peine interrompu, çà et là, par le chant lointain des cigales ou le coassement des grenouilles ; puis s'élançant sur les cabanes en brandissant leurs torches allumées, en répandant partout les flammes de l'incendie, en mitraillant les troupeaux affolés et désarmés d'indigènes, arrachés à leur sommeil pour être plongés aussitôt, après une agonie d'une minute, dans l'infini sommeil des morts.

Et j'aurais voulu être seul et pouvoir prendre ma tête dans mes mains, et réfléchir longuement à la ruine subite qui s'était ainsi abattue sur Bandou, Yomburri, Yangambi, Yaporo, Yakousou, Oukanga, Yakondé, Itouka, Yaryembi, Yarouché, Isangi et bien d'autres villages encore.

De leur propre aveu, les ravisseurs d'esclaves **n'ont actuellement avec eux que 2300 captifs**. Et cependant ils ont parcouru comme un fléau, tuant et détruisant sans pitié tout ce qu'ils rencontraient, un pays aussi étendu que l'Irlande : **118 villages**, représentant quarante-trois communautés plus vastes, **ont été ravagés**, et cette œuvre d'extermination n'a rapporté aux exterminateurs que 2300 esclaves, femmes et enfants, et environ 2000 défenses d'ivoire La quantité de lances, de sabres, d'armes de toute espèce, qui. font partie du butin, indique que des milliers d'hommes

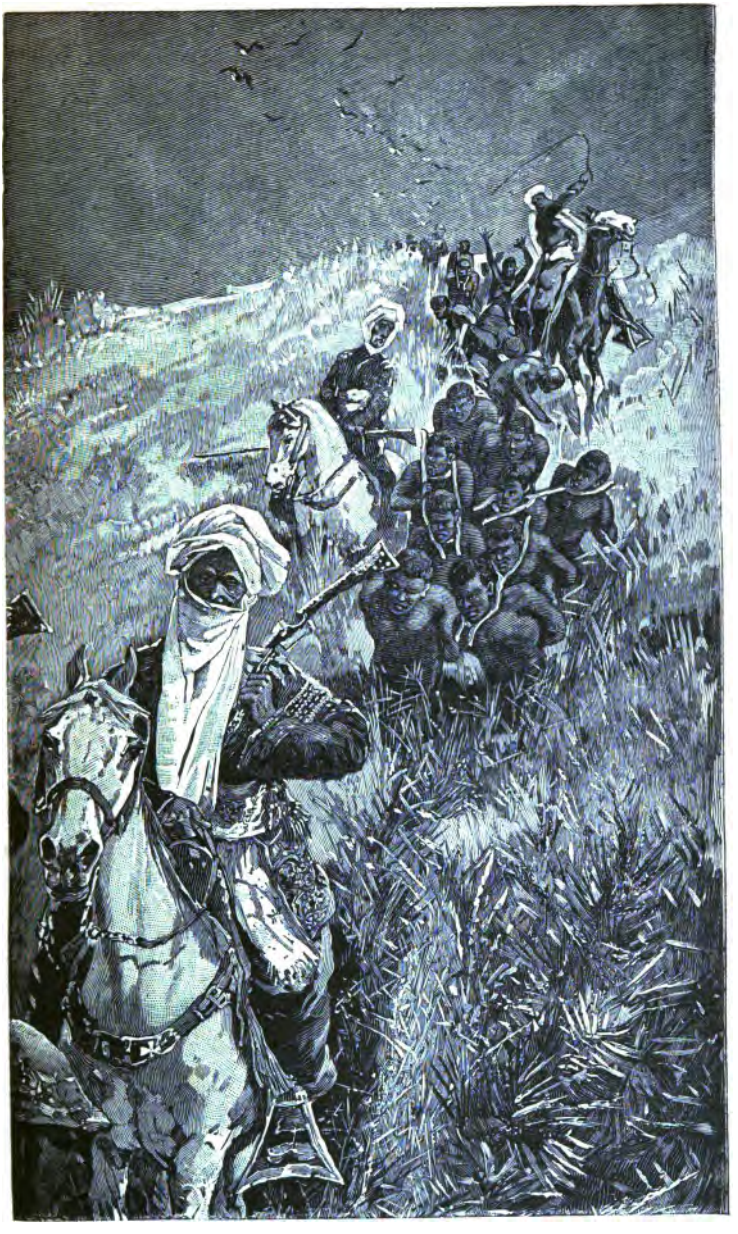

La traite par les Arabes de l'Afrique centrale et septentrionale.

adultes sont morts en combattant. En supposant que chacun des 118 villages n'ait eu qu'une population de 1000 personnes, les Arabes n'en ont enlevé que deux pour cent, et en faisant la part des accidents qui surviendront pendant le voyage de Kiroundou et de Nyangwé, des effets qu'exerceront les tortures de la captivité, et des maladies épidémiques engendrées par la malpropreté et les privations, on peut calculer que ces sanglantes aventures n'auront donné qu'**un bénéfice de un pour cent** à leurs tristes héros.

Ces misérables m'assurent que plusieurs convois d'esclaves, tout aussi nombreux que celui-ci, sont déjà arrivés à Nyangwé. **Cinq expéditions** sont venues et reparties avec un butin de captifs et d'ivoire, et ces cinq expéditions ont épuisé et vidé le vaste territoire au milieu duquel nous voyageons. Pour le moins, **les brigands ont captivé 10,000 esclaves.** Et la moitié de ceux-ci ayant péri en route, il n'en est arrivé à Nyangwé, Kiroundou et Vibondo, que 5000 environ, soit un demi pour cent de la population. Et que de sang versé, que d'existences brisées, pour obtenir ce résultat! Dressons cet affreux bilan :

Calcul effroyable. — Dans les 118 villages mentionnés plus haut, les Arabes ont fait 3600 esclaves. Il leur a fallu tuer pour cela 2500 hommes adultes pour le moins, et, de plus, 1300 de leurs captifs ont succombé en route au désespoir et à la maladie. Etant donnée cette proportion, la capture des 10,000 esclaves par **les cinq expéditions d'Arabes n'a pas coûté la vie à moins de 33.000 personnes!....** Et encore, quels esclaves que ceux que je vois là enchaînés, et pour lesquels frères, pères et maris ont répandu leur sang!... De faibles femmes, de tout petits enfants!... Pour jeter dans les fers un garçon de quatre ans, on a sacrifié des familles entières de six personnes !

Telles sont les réflexions qui nous accablent devant ce terrible spectacle. A tout instant, le cliquetis des fers écorche nos oreilles, tandis que le regard saisit les pénibles mouvements d'une main qui cherche à desserrer un carcan, ou d'un pied s'agitant nerveusement pour secouer la douleur produite par une chaîne qui s'enfonce dans les chairs. Et on n'imagine

pas les rances odeurs de ces troupeaux d'esclaves accroupis dans l'ordure. L'air en est empesté. Comment des malheureux, liés ensemble par vingtaines parviendraient-ils à se débarbouiller, à donner le moindre soin à leurs personnes ?

Seules, les vieilles femmes jouissent d'une certaine latitude. On les amène dans les champs pour récolter de la cassave et cueillir des bananes, sous l'œil d'un carabinier, prêt à tenir en respect l'indigène qui s'aviserait de venir venger ses frères. Les victuailles que rapportent ces malheureuses sont maigres. On les jette à terre en tas devant les groupes de *captifs affamés, qui se les disputent comme des chiens.* La plupart des prisonniers sont enchaînés depuis plusieurs mois. *Leurs os qu'on voit saillir semblent vouloir percer leur peau flétrie*, et les yeux démesurément grandis par la souffrance, ressortent au milieu des faces caves et décharnées, comme autant de muets appels à la pitié, à la clémence.

Les bourreaux. — Et pourquoi cet immense sacrifice d'existences, pourquoi cette abominable servitude ? Parce-qu'il y a quelque part un vieil Arabe, un loup à face humaine, qui a des instincts sauvages à satisfaire. Ce vieux scélérat a voulu avoir des esclaves pour les vendre à d'autres Arabes, et se trouvant possesseur d'une assez grande quantité de fusils et de poudre, il a armé 300 hommes et les a lâchés sur l'intérieur de l'Afrique, comme un gentilhomme européen met des carabines entre les mains de ses hôtes, pour tuer le gibier de son parc. Si l'on évalue à trois litres le sang versé par chaque victime de cette campagne de meurtre, on constate que *ce seul Arabe a fait répandre 12,950 litres de sang humain*, de quoi emplir une citerne où l'on noierait facilement le chef des assassins et toute sa bande !

Je m'explique maintenant la peur que manifestaient les Basokos du Biyerré, en apprenant que nous nous disposions à monter le Congo. Le nom de « Bahoungas » donné par eux aux envahisseurs, était un nom quelconque inventé pour désigner les bandits. Et ils espéraient que nous nous trouverions aux prises avec ces Bahoungas, et que nous nous entredétruirions, de façon à délivrer d'un coup le Congo de

tous les étrangers, — amis ou ennemis — qui s'y aventuraient.

Nous échangeâmes des présents avec Karéma et ses sanguinaires alcolytes qui mirent à notre disposition des guides, chargés de nous servir d'interprètes aux Stanley-Falls ; puis, impatients de quitter ces lieux maudits, nous nous rembarquâmes le 28 novembre, à destination des cataractes.

CHAPITRE X.

TÉMOIGNAGE DES MISSIONNAIRES FRANÇAIS.

RÉGION DES GRANDS LACS.

En 1878, il y a donc une douzaine d'années, le cardinal Lavigerie, à la demande du Souverain-Pontife, envoya des Missionnaires d'Alger (1) évangéliser les régions de l'Afrique récemment explorées. Plusieurs caravanes de missionnaires prirent la voie de Zanzibar, Bagamoyo, Tabora, sous l'escorte de chefs arabes, notamment du fameux Tippo-Tip lui-même, et se dirigèrent vers les Grands Lacs. Ce sont les seuls français qui, même jusqu'à nos jours, aient pénétré dans ces lointains parages. Aujourd'hui 45 de leurs membres dirigent 11 stations formant 4 vicariats apostoliques.

Le premier est le vicariat du lac VICTORIA-NYANZA, dont la principale résidence était *Roubaga*, la capitale même du cruel Mouanga, fils de Mtésa et roi de l'Ouganda. Elle est aujourd'hui remplacée par N. D. de *Kamoga*, au S. du lac.

Le second est celui du HAUT-CONGO (belge) dont les résidences, situées sur la rive occidentale du Tanganika, sont : *Kibanga*, au nord-ouest, et *Mpala*, à l'ouest.

Le troisième est celui du TANGANIKA, rive orientale, avec la ville célèbre d'*Oudjiji* et la station de *Karéma*.

Le quatrième porte le nom de Mission de l'OUNYANYEMBÉ,

---

(1) La Congrégation des Missionnaires d'Alger, dits *Pères Blancs*, fut fondée vers 1868 par Mgr Lavigerie. Elle compte actuellement 200 membres ; 12 Pères ont été martyrisés au Sahara et dans l'Afrique centrale. — Son noviciat général est à la *Maison Carrée*, près d'Alger ; plusieurs succursales sont à Lille, pour le nord de la France ; à Woluwe, près Bruxelles, pour la Belgique, la Hollande et l'Allemagne. La Procure générale est à Paris, rue du Regard, 11.

Les *Pères Blancs* portent une tunique blanche (le gandourah arabe), parfois aussi le burnous, manteau blanc. Ce costume africain les a rendus populaires parmi les arabes, dont plusieurs d'entre eux parlent la langue.

ayant une résidence à *Tabora*, grand marché d'esclaves, et deux autres à *Kipalapala* et *Pusambiro*.

Les missionnaires français sont donc à même d'observer les effets de la traite et parfois de soulager les malheureux noirs ; c'est pourquoi nous joignons ici leur témoignage à celui des explorateurs anglais.

I. Extraits (1) du journal des missionnaires d'Alger.

« La **caravane d'Arabes** qui, depuis plus d'un an, fait son commerce dans le Marungu, est passée chez nous malgré les appréhensions du chef de cette caravane. *Il me donna un enfant* pour sa bonne venue et *je pus racheter treize enfants*, de tout petits enfants qui ne pouvaient suivre la marche et qu'on devait porter, ainsi que les malades et que *pour quelques sous* on nous laissait. On aurait bien voulu notre bateau pour aller sur le lac, au moins jusqu'à l'Uguha, mais il nous est impossible de nous prêter à un tel commerce... Encore **cent cinquante créatures humaines** qui suivent, la chaîne au cou, le chemin si rude de l'esclavage. Plusieurs autres caravanes, qui étaient aussi dans le Marungu à y faire leur boule de neige, sont également passées par ici. Tipo Tipo doit y revenir aussi avec Kampa Kampa son frère, celui-là même qui a conduit la caravane de nos Pères, avec Mohammed ben Raffan ; ils doivent y faire une grande guerre. »

* * *

« On devrait bien, dans les pays d'Europe où l'on veut abolir le commerce arabe, aller un peu plus vite, dire un peu moins de paroles et agir un peu plus : ce ne sont pas les paroles qui guériront cette plaie, mais les actes. Congrès, conférences, meetings, partout on pérore ; on parle bien, si vous voulez ; mais au loin et sur les lieux de l'intérieur de l'Afrique, où l'on a eu vent de tout cela, on s'agite et on augmente la traite sans qu'il y ait personne pour s'y opposer. »

(1) Cités comme pièces justificatives au Discours du Cardinal Lavigerie à Saint-Sulpice. Les faits se rapportent aux années 1880-83.

..... « Mzovera, instrument fidèle entre les mains de l'Arabe Zed de Tabora, occupé depuis plus d'un an à dépeupler le Marungu, se trouve cette fois, malgré ses appréhensions, forcé de traverser notre petit territoire avec son triste butin, fruit de ses exploits. Rencontrant dernièrement un de nos hommes, il lui fit part ouvertement de ses craintes et de son désir de suivre une autre route, craignant d'étaler à nos yeux ses captures humaines. Son butin se compose d'ivoire et d'esclaves ; ces derniers au nombre de *deux cents : femmes, hommes et enfants, se trouvent enlacés dans de longues chaînes comme des grains de chapelet.*

« Caravane lourde, dit Mzovera, à nulle autre pareille ; douze jours chez Kyula ; neuf chez Katela ; il devra rester vingt et un jours chez nous avec des gens épuisés par la fatigue, les mauvais traitements et le manque de nourriture. Dans le but d'abréger son voyage et ses dépenses, il aurait voulu louer nos bateaux pour conduire ses esclaves à Ujiji, comptant également que *son monde, souffrant du mal de mer, économiserait la nourriture ;* nous nous sommes refusés avec indignation à son honteux stratagème. Il fut donc dans la nécessité de nous céder une partie de ses esclaves, ne pouvant leur procurer la nourriture qui leur était strictement nécessaire pour ne pas succomber d'inanition.

Nous avons pu racheter ainsi onze enfants dont deux sur le point de mourir, réduits à l'état de *squelettes :* aussi avons-nous pu nous les procurer *pour sept francs.*

« Très volontiers nous nous entretenons avec les plus grands qui nous donnent les détails les plus navrants sur leur existence. Dans leur ingénuité enfantine, ils nous disaient : « Ces *Wangwana* (1) nous brisent les jambes, ils nous prennent pour nous faire mourir de faim, marcher sur les pierres ; nous n'en voulons plus. Nous voulons rester ici chez le blanc, nous y sommes si bien ; au moins nous pouvons manger. »

Un pauvre petit qui avait certainement été pris à la ma-

(1) Les Wangwana (Ouangouanas) sont des nègres de Zanzibar, engagés comme soldats ou comme porteurs, par la plupart des caravanes européennes ou arabes dans l'Afrique. Ils servent aussi bien les missionnaires et les explorateurs que les chasseurs d'esclaves.

melle il peut avoir de deux à trois ans disait à l'un de ses camarades : « Il faut nous échapper et repartir auprès de notre mère ; » il doit être à sept ou huit jours de chez lui. Son petit camarade vint immédiatement m'avertir : « Kabwilé veut se sauver, » me dit-il. — Le P. Moinet le consola de son mieux. « Attends un peu, mon enfant, lui dit-il, les pluies sont encore abondantes, les rivières sont fortes et les chemins mauvais. — Mama ! Mama ! nataka mama : maman, maman, je veux maman. — Il est trop tard aujourd'hui, lui répond le Père, et puis, si tu pars, les Wangwana, vont encore te prendre et te faire souffrir, alors tu ne pourras plus voir ta maman ; si tu restes avec moi, tu la reverras, et les Wangwana ne pourront plus te faire de mal. » L'enfant finit par se rendre aux raisons du P. Moinet et par se calmer.

« Tout ce petit monde nous fut cédé uniquement parce qu'il encombrait la caravane ; sans cette raison nous n'aurions pu les racheter ; à Ujiji, ils auraient été vendus plus chers. Pendant son séjour, Mzovera ne manqua pas à la visite du matin. D'ailleurs, outre la politesse dont les Arabes sont parfois prodigues, la visite était gratuite : aussi se faisait-il suivre de vingt ou trente malades qui tous recevaient les soins du P. Moinet. »

. . .

« ... Je viens au triste spectacle que j'ai en ce moment sous les yeux. La caravane que nous avons actuellement sur notre territoire se compose non seulement d'enfants cruellement arrachés à l'affection de leurs parents, mais aussi de vieillards qui se voient forcés de partager les tortures d'un enfant, d'un petit-fils peut-être. La jeunesse est méprisée, la vieillesse outragéee, l'infirmité même ne trouve pas grâce dans le cœur de ces cruels barbares, qui, les confondant tous, leur font endurer les mêmes souffrances en leur tenant les jambes fortement serrées dans de gros morceaux de bois percés. »

. . .

« ... *Quels crimes ont donc commis ces enfants*, ces pauvres vieillards ? dit le P. Moinet à Mzovera, le chef de la troupe esclavagiste. — Ils se sauveraient, répond Mzovera. Mais

alors pourquoi retirer ces pauvres gens de leur pays ? Pourquoi ne pas les y laisser mourir en paix ? — Pour en tirer un bénéfice en les vendant. — Mais quel bénéfice tireras-tu de ces vieillards avancés en âge, sans force, qui, peut-être, trouveront la mort pendant le trajet ? Pas un de tes esclaves n'arrivera au terme si tu les prives ainsi de nourriture : deux sont déjà morts chez nous ; de plus, pour une somme dérisoire nous t'avons racheté d'autres mourants. Pourquoi ne soignes-tu pas mieux tes esclaves ? — Comment veux-tu, lui répond Mzovera, que des gens qui n'ont qu'une maigre ration, et une seule encore par jour, puissent engraisser. »

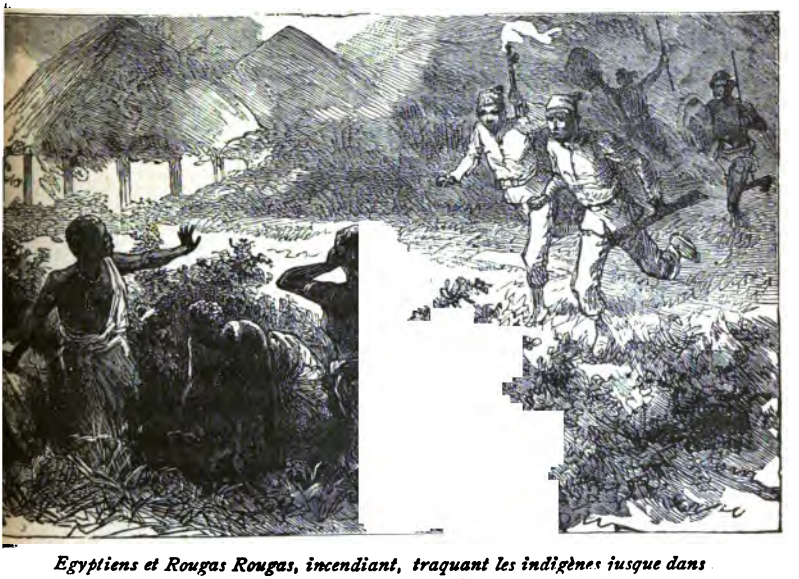

Egyptiens et Rougas Rougas, incendiant, traquant les indigènes jusque dans leurs cachettes souterraines.

» J'avoue que mon cœur se fendit de pitié pour ces pauvres esclaves, et d'indignation envers ce cruel traitant. Quand donc le règne pacifique de Notre-Seigneur viendra-t-il rendre à ces pauvres peuples la dignité qu'ils ont perdue !

. ⁘ .

« Dans nos pays du centre de l'Afrique, on redouble de fureur, on vole, on pille, on enchaîne, on est sur le point de voir des pays entiers anéantis et réduits en immenses déserts.

Le Manyéma est traversé en tous sens, pressuré jusqu'à la dernière goutte ; à Mtowa, débarcadère du Manyéma, il n'y **a pas de jour où les bateaux ne chargent des centaines d'esclaves**. Le Marungu est aussi traversé en tous sens avec d'autant plus d'acharnement que la race des Maringa, des Watana, des Malemba reçoit une bonne rémunération, et, dans l'espace de moins de deux mois, nous avons vu passer à notre station plus de **quatre cents esclaves** : **c'est le signe d'une agonie prochaine.** »

.·.

« Mzovera part avec sa caravane ; nous demandons aux enfants que nous lui avons rachetés s'ils veulent partir avec leur ancien maître. « *Rawe*, *Rawe*, non, disent-ils, nous restons avec toi, ici. »

» Pour remplacer Mzovera, il arrive ce soir une *seconde caravane et un bateau très chargé.* On fait descendre une partie des esclaves sur le rivage, encore des chaînes, des cangues; mais on hésite à faire sortir les enfants, on pousse le bateau au large et à l'ancre. « Les blancs sont là, dit le chef de la caravane, ils nous voient, nous ne descendrons les enfants qu'après leur départ. »

« Nous étions en effet sur un petit tertre qui surplombe le port. Le spectacle de ces caravanes d'esclaves revêt toujours la même forme de tristesse : c'est la force qui prime le droit, même celui de vivre ; c'est la souffrance étalée sous toutes ses formes plus lugubres les unes que les autres ; c'est le sentiment naturel le plus pur méprisé ; c'est la famille brisée, l'amitié rompue ; c'est l'image de la mort s'avançant à pas comptés. Ils sont cependant troublés par le passage des Wangwana (Zanzibarites) qui aiment le pays pour les esclaves ; car, outre que l'esclave Marungu est à bas prix, on l'estime comme travailleur. Il y a aussi un autre sujet de trouble causé par la présence de quelques Ounyamouézi qui sont venus dans ces contrées pour chasser l'éléphant, s'y sont établis et ont voulu imposer leur autorité en combattant et en frappant d'impôts les indigènes, qui les détestent. »

NOTA. La lettre du P. Moinet, enlevée de cette nouvelle édition, se retrouve dans notre ouvrage nouveau sur les CONGOLAIS (1890).

II. Mission du Haut-Congo.

Kibanga (côte O. du Tanganika), 14 Juin 1888.

Mon Révérend Père Supérieur,

Rachat d'esclaves... « La mission de Kibanga, où je travaille avec le P. Vincke (belge) et le frère Jérôme s'augmente tous les jours de nouveaux venus. Les occasions de libérer des esclaves ne manquent pas, et les enfants pris et enlevés par les Wanguana à leurs parents se vendent à vil prix sur les marchés d'Ujiji et des environs, où beaucoup meurent de faim, parce que leurs maîtres ne trouvent pas à s'en débarrasser. Depuis le premier janvier jusqu'au premier juin, nous avons pu racheter et délivrer cent cinquante esclaves, hommes, femmes et enfants, ce qui porte le nombre des enfants résidant à l'orphelinat à trois cents, sans compter les grands qui sont établis dans nos villages chrétiens et aussi très nombreux. Ce qui nous a permis de racheter tant de monde, c'est le prix relativement très peu élevé que nous devions payer pour les avoir. Malgré ce prix peu élevé, nos ressources se sont cependant épuisées, et nous avons dû nous arrêter.

Notre hôpital se compose principalement de vieillards, eux aussi très intéressants, et anciens esclaves rachetés pour quelques cotonnades, ou encore de vieilles négresses rejetées par leurs maris ou leurs enfants auxquels elles ne peuvent plus, à cause de leur grand âge, rendre de services. Cette maxime toute païenne, pratiquée presque dans toute l'Afrique : Quand ton père ou ta mère, devenu vieux, et par conséquent inutile, commencera à se pencher vers la tombe, délivre-le de la vie ou chasse-le dans les bois, existe ici dans toute son horreur. C'est pourquoi, grâce à la générosité d'une de nos bienfaitrices, nous avons pu créer un asile pour ces pauvres abandonnés où nous leur procurons les soins du corps et ceux bien plus précieux de l'âme. Ces vieillards étant un fardeau inutile, on les laisse venir sans répugnance.

Meurtre d'une vieille négresse. — Tout dernièrement une pauvre vieille négresse demeurant à plusieurs journées de la mission, ayant entendu parler des bons soins que ces

semblables recevaient chez nous, et comparant leur état à la misère, aux rebuts auxquels elle était réduite, se décida à entreprendre le voyage de Kibanga pour venir, elle aussi, y demeurer. Elle arriva exténuée de fatigue, de misère et de faim, dans un état qui lui attira la compassion de tous. Confiée aux soins d'une autre bonne vieille plus forte qu'elle, elle se remit promptement de ses fatigues. Elle était heureuse, nous disait-elle tous les jours, et voulait mourir près des Missionnaires, dans la maison de leurs enfants. Mais hélas! il n'en fut point ainsi et son bonheur ne devait pas durer longtemps, car ses maîtres, auxquels elle n'avait point dit qu'elle venait chez les Missionnaires, apprenant qu'elle était fixée chez nous, vinrent la chercher pour l'emmener dans son pays. Ils tenaient peu à cette créature ; mais ce qu'ils espéraient, c'étaient des étoffes en compensation de la perte qu'ils faisaient, disaient-ils. Des étoffes leur furent proposées, mais leurs exigences furent si onéreuses que nous ne pûmes accepter leurs conditions. La pauvre femme se vit donc entraînée de force et obligée de reprendre le chemin de son village. Comme ses jambes raidies par l'âge ne pouvaient suivre le pas de ses maîtres, un individu armé d'un bâton fut placé derrière elle pour la faire hâter le pas. Véritable bête féroce, il ménageait peu les coups sur le dos de sa victime qui, après dix minutes, fut exténuée de fatigue et s'arrêta à bout de forces. Nous entendîmes alors un coup d'arme à feu du côté où ils avaient disparu. La pauvre femme venait de tomber sur le sentier, la tête percée d'une balle. Plusieurs de nos chrétiens soupçonnant le crime se rendent immédiatement dans cette direction ; mais il était trop tard, la victime avait expiré et les brigands s'étaient enfuis.

III. Le marché d'esclaves d'Oudjiji.

Lettre du R. P. Guillemé, de la station de Kibanga, à Monseigneur Lavigerie. (1)

.....« Puisque j'en suis à **Oujiji**, je dois en dire un mot en

(1) Citée par le Cardinal dans sa conférence à Ste-Gudule. (v. page 57).

passant ; mais je me sens incapable de décrire cette ville telle que je l'ai vue, et *la plume se refuse à raconter toutes les horreurs qui s'y commettent.* Oujiji est le centre arabe le plus

Le missionnaire catholique chez un roi nègre.

populeux du Tanganika. C'est là qu'aboutissent toutes les caravanes d'esclaves pris dans l'intérieur et dirigés vers Zanzibar ; c'est là que se réunissent tous les métis (musul-

mans), pour concerter entre eux de quel côté et dans quel pays ils feront leurs razzias ; c'est de là que partent toutes les bandes de pillards qui inondent maintenant le Manyéma et qui achèvent d'anéantir ce pays, autrefois si peuplé. Véritable Sodome, elle est le théâtre de tous les crimes, de toutes les débauches, de toutes les horreurs et de tous les vices. Quel malheur pour l'Afrique, le jour où les Musulmans ont mis le pied dans l'intérieur ! Car avec eux ont pénétré et leur religion immorale et leur mépris du nègre et leurs vices et leurs maladies infâmes, inconnues jusque-là chez les Nègres.

» J'avais autrefois, à plusieurs reprises, visité le marché d'Oujiji, mais à cette époque les esclaves étaient peu nombreux, et je n'avais pas vu cet odieux trafic dans toute son horreur. A l'époque de ce dernier voyage, la ville venait d'être inondée, dans toute la force du terme, par des caravanes d'esclaves, venus du Manyéma, du Maroungou, de l'Ouvira et de l'Oubuari. Les esclaves, en raison du nombre, étaient à bon marché, et l'on venait me proposer d'en racheter à vil prix, mais presque tous exténués de fatigue, de misère et mourant de faim ; quelques-uns auraient été même incapables de faire la traversée du lac pour arriver à la Mission. J'étais si pauvre que je dus presque tous les refuser, ayant à peine de quoi racheter les captifs que j'étais venu chercher, et que je devais préférer parce qu'ils avaient déjà été instruits par nous.

» *La place était couverte d'esclaves en vente* attachés en longues files, hommes, femmes, enfants, dans un désordre affreux, les uns avec des cordes, les autres avec des chaînes. A quelques-uns, venant du Manyéma, on avait percé les oreilles pour y passer une petite corde qui les retenait unis.

» Dans les rues, on rencontrait à chaque pas **des squelettes vivants,** se traînant péniblement à l'aide d'un bâton ; ils n'étaient plus enchaînés parce qu'ils ne pouvaient plus se sauver. La souffrance et les privations de toute sorte étaient peintes sur leurs visages décharnés, et tout indiquait qu'ils se mouraient bien plus de faim que de maladie. Aux larges cicatrices qu'ils portaient sur le dos, on voyait de suite ce

qu'ils avaient souffert de mauvais traitements de la part de leurs maîtres, qui, pour les faire marcher, ne leur épargnent pas les distributions de bois vert. D'autres, couchés dans les rues ou à côté de la maison de leur maître qui ne leur donnait plus de nourriture parce qu'il prévoyait leur mort prochaine, attendaient la fin de leur misérable existence. En voyant ces malheureux qui n'ont point comme ceux qui connaissent Dieu, d'espérance pour soulager leur misère, comme le cœur du missionnaire saigne en pensant que tant d'âmes se perdent, faute d'ouvriers et de ressources pour les délivrer !

» Mais c'est surtout du côté du lac (Tanganika), dans l'espace inculte, couvert de hautes herbes, qui sépare le marché des bords du lac, que nous devions voir toutes les horribles conséquences de cet abominable trafic. Cet espace est le *cimetière d'Oujiji*, ou, pour mieux dire, la *voirie où sont jetés tous les cadavres des esclaves morts ou agonisants.* Les hyènes, très abondantes dans le pays, sont chargées de leur sépulture. Un jeune chrétien, qui ne connaissait point encore la ville, voulut s'avancer jusqu'aux bords du lac ; mais à la vue de nombreux cadavres semés le long du sentier, à moitié dévorés par les hyènes ou les oiseaux de proie, il recula d'épouvante, ne pouvant supporter un spectacle aussi affreux.

» Ayant demandé à un Arabe pourquoi les cadavres étaient aussi nombreux aux environs d'Oujiji et pourquoi on les laissait aussi près de la ville, il me répondit sur un ton naturel et comme s'il se fût agi de la chose la plus simple du monde : « Autrefois, nous étions habitués à jeter en cet » endroit les cadavres de nos esclaves morts, et chaque nuit » **les hyènes** venaient les emporter, mais cette année le » nombre des morts est si considérable, que ces animaux ne » suffisent plus à les dévorer, **ils se sont dégoûtés de la** » **chair humaine ! ! !** »

IV. Ce que peut un soldat européen.

Le capitaine Joubert. — L'héroïque capitaine des Zouaves, le vaillant Joubert, qui prête aux missionnaires du Tan-

ganika l'appui considérable de ses conseils et surtout de son bras, rapporte dans son dernier journal, qui nous est communiqué, de quelle façon il est parvenu à arrêter une troupe de traitants. Cette preuve de ce que peuvent l'énergie et le tact d'un blanc en lutte avec des marchands de chair humaine fera tomber, espérons-nous, l'accusation d'utopie que l'on adresse parfois à l'œuvre antiesclavagiste (1).

« Il se forme chaque année, dit le capitaine Joubert, des bandes armées de Rougas-Rougas. Le but de ces expéditions est toujours la chasse à l'esclave et c'est toujours le Marungo (Sud-Ouest du Tanganika), qui est à la fois le théâtre et la victime de ces chasses barbares.

Ces expéditions sont généralement commandées par des Ouangouanas et des Métis Zanzibarites.

C'est une expédition de cette espèce commandée par le métis Mohamadi, qui vint, il y a quelques mois, aborder chez Kateli au sud-ouest du Tanganika où il resta quelques jours avant de s'enfoncer dans l'intérieur. Cette fois le but était l'Urua, mais pour y arriver il fallait traverser le sud du Marungo et passer par le territoire qui se trouve sous notre protection.

En passant, la caravane attaqua Katambwa, un de nos amis, et elle se livra à ses instincts de pillage. On tua plusieurs indigènes et on en enleva un grand nombre, tous les biens de ces pauvres gens furent volés, leurs cultures dévastées et leurs maisons détruites. Katambwa se réfugia chez nous et nous raconta l'attaque dont il avait été l'objet.

Je partis aussitôt avec une trentaine de fusils seulement. Le lendemain, 7 août 1887, nous arrivons chez Kinla, où je trouve Kassalabo, un de nos hommes, avec une petite troupe de dix noirs armés de nos fusils. On dit que les Rougas-Rougas sont déjà de retour chez Katambwa après leur razzia dans l'Urua. Ils ont capturé plus de 100 esclaves et volé 500 kilos d'ivoire.

(1) Voir *le Mouvement antiesclavagiste*, de Bruxelles. Voir aussi pour les détails de ce chapitre, les *Missions africaines* et le *Bulletin de l'Œuvre antiesclavagiste*, de Paris.

Je donne ordre de saisir les cinq barques qu'ils avaient laissées chez Kateli, afin de couper la route à Mohamadi (le même que Mohammed ou Mahomet) et à sa troupe.

On m'annonce que demain l'ennemi se portera sur Mogabé. Je distribue des munitions et nous nous dirigeons vers Mogabé, où nous arrivons à midi. Une demi-heure plus tard arrivent deux éclaireurs de Mohamadi. Ils ne s'attendaient guère à nous trouver là, mais sans perdre leur aplomb *ils prétendent qu'ils ont été envoyés par Mohamadi pour me saluer!! Ils affirment qu'ils ne veulent pas se battre avec nous* et que les Rougas-Rougas de l'autre côte sont seuls responsables des dégâts commis, que d'ailleurs ils sont prêts à réparer les dégâts commis chez les nôtres. Je les fais garder tous les deux.

Le 9 août, j'envoie deux hommes à Mohamadi avec un des prisonniers, en lui signifiant qu'il avait à comparaître devant moi le soir à 4 heures. Ils reviennent en me ramenant un vieillard, deux femmes et trois enfants capturés par les Rougas-Rougas.

Mohamadi m'envoie une lettre dans laquelle il assure qu'il n'est pour rien dans les faits imputés à sa bande. Il rejette toute la faute sur les Wafipas (habitants du sud-est du Tanganika), dont il ne peut se faire obéir. Il m'annonce qu'il se présentera devant moi et qu'il ne veut pas se battre avec nous.

Le 10 août, j'envoie le second prisonnier accompagné de deux hommes enjoignant de nouveau à Mohamadi de se présenter aujourd'hui.

Le fils de Manda, un de nos amis, vient m'annoncer qu'il précède son père, *lequel sans avoir été demandé, vient à mon secours avec une troupe armée.*

A midi, Mohamadi arrive, mais accompagné de toute sa troupe. Je consens à le recevoir, entouré de son état-major. Je lui déclare que comme chef de la troupe il est responsable des dégâts commis, meurtres d'hommes et d'enfants ; vols, incendies, destruction des récoltes, etc. Je le condamne à restituer les esclaves volés et à payer 15 fusils.

A la nuit tombante, il envoie 3 femmes et 2 enfants. Un peu plus tard, il envoie encore 3 enfants avec une dent d'élé-

phant. Le 11 août au matin, Mohamadi m'envoie encore une défense en me disant que ses Rougas-Rougas ne veulent pas entendre raison. Antonio Kondo, un de mes hommes, se rend courageusement au camp ennemi pour signifier aux Nyamparas (officiers) des Rougas-Rougas, qu'ils ont à venir s'expliquer avec moi ; mais ils refusent de venir. Alors je sors avec mes hommes en leur faisant déclarer que s'ils ne s'exécutent pas aussitôt, je saurai les y forcer. Aussitôt toute la troupe sort du camp. Comme ils étaient beaucoup plus nombreux que nous, nous nous abritons derrière une palissade et le feu commence. Les brigands font preuve d'audace, mais nos fusils les forcent à céder. Ils s'enfuient dans les hautes herbes, laissant 3 morts et 6 blessés. Nous nous précipitons vers leur camp, que nous enlevons sans peine.

Le 3 décembre, Rutuku, aidé des sauvages Wawendis de Chata, vient pour nous attaquer. Il n'a pas de chance, ce pillard ! Venu de la côte Est avec 7 pirogues, il débarque le soir à Tembwé avec ses Rougas-Rougas. Ils sont aussitôt aperçus par nos noirs et en 6 heures, c'est-à-dire vers minuit nous sommes avertis.

Avant le jour, avec vingt fusils, je pars au secours de Wondo, notre allié ; quelques habitants de Mpala se joignent à nos 20 hommes et se rendent à Tembwé. A la pointe du jour ils aperçoivent les Wawendis, les uns sur le rivage, les autres sur leurs bateaux. Ceux-ci, à la vue de nos hommes, rebroussent chemin. De la sorte, nous évitons à nos gens la visite de ces hôtes peu agréables.

Quelques jours plus tard, nous croyant tranquillement chez nous, ils retournent à Tembwé et attaquent Wondo. Mais on avait prévu leur retour. Quelques-uns de nos hommes avaient été établis près de Wondo ; Kassabala et 20 de ses hommes, auxquels on avait remis de bons fusils, s'étaient joints à eux, et se trouvaient retranchés derrière une solide boma (enceinte de palissades). Les Rougas-Rougas trouvant à qui parler, se retirent précipitamment et retournent sur l'autre côte, les mains vides, grâce à Dieu. »

CAPITAINE JOUBERT.

Lettre écrite de *Mpala*, rive belge du Tanganika).

CHAPITRE XI.

LA TRAITE AU SOUDAN ET SUR LE NIL.

TÉMOIGNAGE DE NACHTIGAL, BAKER, ETC.

I. La chasse au Soudan central. (1) — Dans le Soudan, *les pourvoyeurs* des marchands d'esclaves ne sont autres que *les princes indigènes eux-mêmes.* C'est la principale source de leurs revenus. Disciples de l'islam, ils considèrent les populations païennes, sujettes ou non, de leurs Etats comme dépourvues de toute espèce de droits vis-à-vis des croyants ; les razzias qu'ils organisent et auxquelles ils intéressent les chefs et les soldats de leurs petites armées, s'étendent sur de vastes territoires. On entoure et on incendie les villages, on tue tout ce qui résiste ou paraît impropre à la marche, au travail, au plaisir ; on emmène le reste. Les dévastations et le carnage qui marquent ces sinistres expéditions sont indescriptibles ; des provinces entières qu'on avait vues naguère populeuses et prospères, se trouvent parfois, au bout de quelques années, désertes et arides.

Le Dr **Nachtigal** a retracé le vivant tableau d'une de ces campagnes dont il eut la douleur d'être le témoin impuissant pendant son voyage qu'il faisait en compagnie du roi des Baghirmi, dans la région au sud de ce pays. Voici quelques traits abrégés de son récit :

« Je me souviens toujours avec une nouvelle horreur, dit-il, du 31 mai 1872, jour où mes compagnons attaquèrent *le village de Koli.* Quand, au sortir de la sombre forêt, nous atteignîmes la clairière où s'étalait le paisible village, le soleil

(1) Voir la TRAITE ORIENTALE, par M. Berlioux ; l'AFRIQUE et la Conférence géographique de Berlin, par M. Banning ; le CONGO BELGE ILLUSTRÉ, par A.-M. G.

levant nous fit assister aux préparatifs de cette fatale journée. Les habitants, après avoir incendié leurs demeures, se retiraient derrière un rempart d'argile, à hauteur d'épaule : au centre, un épais fourré, entouré d'un fossé et d'un second rempart, recueillait les femmes et les enfants. Après la sommation, qui fut repoussée avec une froide résolution, commença le combat qui se prolongea jusqu'à trois heures de l'après-midi et me remplit d'admiration pour les pauvres nègres qui se défendaient si bien. Les armes à feu et les flammes décidèrent de l'issue de la journée. Les rangs des hommes s'éclaircissaient, le feu dévorait les huttes, le fourré était rempli des nôtres ; une sortie désespérée mit fin à la résistance.

» Alors commença **une nouvelle tragédie**. Des hommes blessés, à moitié morts, expiraient sous les coups des vainqueurs avides qui s'en disputaient la possession. Des femmes et des filles défaillantes étaient entraînées avec la plus extrême brutalité ; on se les arrachait avec fureur ; de pauvres enfants, enlevés violemment des bras de leurs mères, roulaient, les membres brisés, sur le sol. Cette lutte atroce entre les agresseurs pour la possession de malheureux qui avaient tout perdu, surpassait en horreur et dégoût les barbaries même du combat. Vingt à trente hommes survivants se rendirent à merci ; le roi des Baghirmi possédait trois à quatre cents esclaves de plus, et un heureux et florissant village avait disparu de la terre. Je parcourus navré, les ruines fumantes et comptai encore vingt-sept cadavres de nourrissons que leurs mères, dans un transport d'héroïsme sauvage, avaient étranglés ou jetés dans les flammes....

» Ce fut là notre existence pendant des mois. Notre camp se remplit d'esclaves, surtout de femmes et d'enfants, car on préfère mettre à mort les hommes, qui entretiennent l'esprit de rébellion et cherchent constamment à s'enfuir. Mais à mesure que s'accroissait le nombre de ces malheureux, les provisions s'épuisaient à vue d'œil ; bientôt il fallut en chercher au loin, et nos hommes affamés marchaient des jours entiers à la recherche de quelques poignées de blé, qu'ils n'obtenaient même qu'au risque de leur vie. Nous n'avions

plus d'autre nourriture que de la farine bouillie : si tel était le régime des maîtres, qu'on s'imagine celui des esclaves. Pour aggraver notre situation, la saison des pluies commençait : la terre n'était plus qu'un bourbier, nos vêtements et nos objets de couchage étaient constamment humides, et le bois sec manquait pour sécher les habillements et chauffer les huttes. La dysenterie éclata avec la famine ; minés par le chagrin et la crainte du sort qui les attendait, les esclaves devenaient la proie assurée du fléau. Chaque jour, de nombreux enfants voyaient finir leur misérable existence ; les cadavres empoisonnaient l'air dans le voisinage des cabanes et contribuaient à étendre l'épidémie d'une façon effrayante.

» Les esclaves tombèrent à des prix dérisoires. Chaque jour, on pouvait acheter un enfant de sept ans pour une simple chemise d'une valeur de 4 francs ; les vieillards étaient au même taux ; les adultes des deux sexes valaient à peine de 20 à 25 francs ; on en donnait de six à huit pour un cheval.

» Je souffrais moi-même cruellement de la maladie et n'obtins pas sans peine du roi qu'il donnât l'ordre du retour. On était alors en pleine saison des pluies. Les routes étaient impraticables, la caravane extrêmement nombreuse : une moitié des esclaves était atteinte de dysenterie, l'autre était affamée. Dès le premier jour de marche, quantité d'entre eux tombèrent ; malgré les coups de bâton et de fouet dont on les gratifiait largement, il fallait les abandonner. Je les estimais heureux, malgré la cruauté des châtiments, de garder ainsi une chance de rentrer dans leur pays, quand on m'apprit que, pour l'exemple des autres, on les mettrait impitoyablement à mort. Je pouvais à peine le croire. Je n'ignorais pas que les caravanes d'esclaves qui s'en vont au nord, à travers le grand désert, laissent en route quantité de malheureux qui, à bout de forces, succombent à la faim, à la soif, aux rayons torrides du soleil ; *mais qu'un homme immolât de sang-froid un frère malade comme un poulet ou une chèvre, je me refusais à le croire. Et c'était vrai cependant.* Devenait-il impossible de faire avancer à coups de fouet un ou une esclave, **son maître restait décemment quelques pas en arrière, tirait son couteau d'un air de résignation et lui coupait la gorge.**

Voilà ce que j'ai dû voir, et le sentiment de l'impuissance en face d'une telle barbarie n'est pas la moindre épreuve du voyageur....

» Avec cela, les tortures du chemin.

» Bien que nous eussions fait un détour pour éviter le sol argileux du Somraï, nous eûmes à frayer des jours entiers notre route dans des marécages et des terres détrempées. Mon cheval, épuisé, bronchait à chaque pas et me jetait dans un lit de fange d'où je ne réussissais à me dégager qu'avec le secours d'autrui. Quand l'animal parvenait à se relever, il n'avançait qu'à force de coups. Nous passâmes des jours entiers dans l'eau jusqu'à hauteur des hanches, heureux encore quand le sol était ferme sous nos pieds. Et voilà les obstacles que devaient vaincre pendant des semaines de pauvres enfants, des jeunes filles de dix à quinze ans, la plus recherchée des marchandises humaines. Bien souvent je rencontrai le soir de ces malheureuses créatures, couchées sur une petite éminence, le corps dans l'eau ou la fange, la tête à peine en dehors des boueux alentours ; elles restaient là sans mouvement ni secours, et je ne pouvais pas toujours les sauver de la mort. »

Le tableau est-il assez lamentable, et ne justifie-t-il pas pleinement cette parole du même voyageur, que « la gloire des plus belles découvertes ne compense pas l'incurable plaie que de tels spectacles laissent au cœur d'un homme ? »

II. **Le marché de Kouka.** — Ce sont les produits de ces chasses qu'on amène sur les marchés du Soudan ; Kouka, dans le Bornou, à l'ouest du lac Tchad, est l'un des principaux.

Les acheteurs de Kouka savent leur métier. Aussi la marchandise est étalée dans sa triste laideur : les esclaves sont sales, couverts de misérables haillons. On les examine, on mesure leur taille, on leur ouvre la bouche pour voir les dents, on s'informe s'ils mangent bien, car l'appétit est regardé comme un signe de santé. Un jeune garçon coûte de 60 à 120 francs. Une jeune fille se vend de 120 à 240 francs ; les jeunes Fellata, dont la couleur est claire et dont les traits sont réguliers, coûtent toujours plus cher. Un vieillard

ou une mère se donne pour un prix de 12 à 40 francs. C'est aussi le prix d'un enfant. Le lundi, le jour de marché, il arrive souvent des milliers d'esclaves qui sont mis en vente ; tous les autres jours, on est sûr d'en trouver de petites

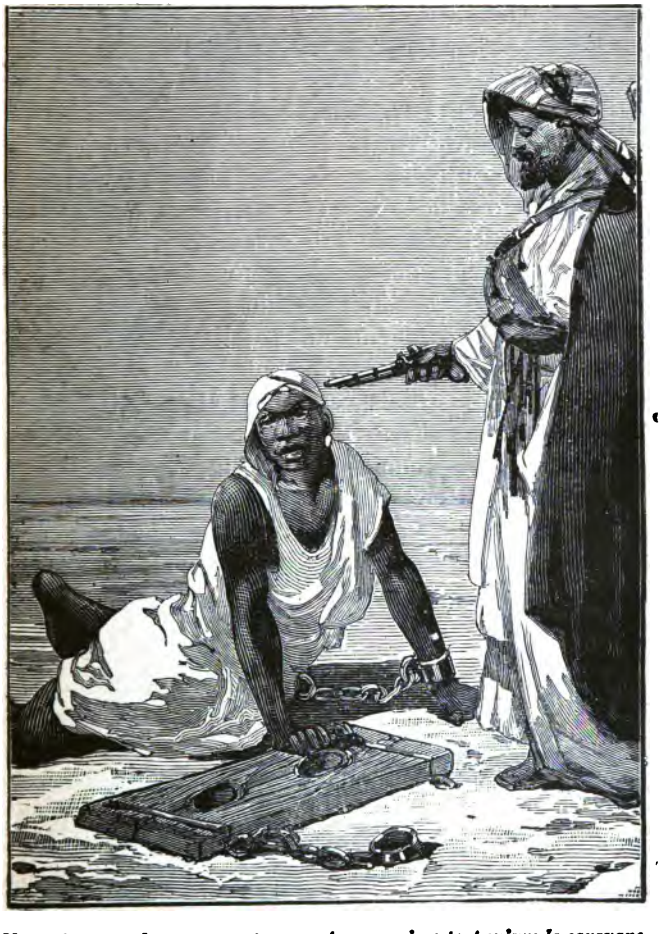

Un traitant arabe tuant une pauvre négresse qui ne peut suivre la caravane.

troupes de quelques centaines. On voit qu'il est amené, chaque semaine, sur la place de Kouka, au moins cinq ou six mille esclaves.

Une partie de ces malheureux restent dans le pays pour les besoins de l'intérieur ; la grande masse en est achetée par des marchands arabes et acheminée à travers le désert, sous un soleil ardent et par des routes arides de 12 à 1500 kilomètres de longueur, vers Mourzouk, la capitale du Fezzan, province tributaire de la Turquie. « Des deux côtés de la route, dit **G. Rohlfs**, nous voyons les ossements blanchis des esclaves morts ; quelques squelettes ont encore le *katoun* (vêtement) des Nègres. Même celui qui ne connaît pas le chemin de Bornou n'a qu'à suivre les ossements dispersés à gauche et à droite de la voie et ne se trompera point. »

Le commerce des esclaves au Fezzan est estimé à 10,000 têtes par an ; un seul marchand en avait importé, en une année (1864), 1,100. Ce bétail humain est introduit la nuit avec la complicité des agents turcs qui touchent une prime de 10 francs par esclave. De Mourzouk, les caravanes s'acheminent à l'est, par les oasis, vers Siout et le Caire, où elles écoulent leur marchandise. On peut se faire une idée de la grandeur du mal que produit la traite dans le Soudan, quand on songe qu'elle enlève annuellement environ 15,000 hommes, qu'elle en détruit au moins un nombre égal, qu'elle répand l'insécurité et des craintes perpétuelles parmi quantité de tribus et condamne à la stérilité des provinces d'une richesse incomparable.

III. **La traite sur le Haut-Nil.** — Un autre grand théâtre de la traite se rencontre dans la vallée du Haut-Nil et de ses affluents ; le trafic des esclaves s'exerce de Khartoum aux grands lacs, sur une profondeur de territoire de 2,600 kilomètres, au sud de l'Abyssinie, du Darfour et du Kordofan. Les Schillouk, les Dinka, les Bongo, les Djour, etc., en fournissent la matière. Les organisateurs sont, d'une part, les Ghellabas, aventuriers indigènes, qui font le détail, de l'autre, des marchands *égyptiens et arabes*, qui se constituent, pour exploiter le pays, en puissantes compagnies.

C'est le commerce de l'ivoire qui a été le point de départ de la traite et qui sert à la déguiser aujourd'hui. Les traitants se choisissent chacun un champ d'opération, grand parfois

comme une province ; **Baker** en signale un qui exerçait sa domination et son infâme métier sur un territoire de 230,000 kilomètres carrés (plus du tiers de la France). Au milieu, on construit un camp retranché, habité par l'entrepreneur ou son lieutenant, les gens de service, les chasseurs et soldats, dont le nombre varie de 100 à 300 hommes : c'est ce qu'on appelle un *Séribah.* On évalue à 15,000 le nombre des sujets égyptiens engagés dans ces entreprises ; un d'entre eux avait jusqu'à 2,500 hommes à sa solde, des forbans accomplis, ne reculant devant rien, armés de fusils et bien commandés.

Au début, ces gens avaient pour mission de donner la chasse aux éléphants ; il y a longtemps que ce moyen primitif de faire fortune est abandonné. On a trouvé plus avantageux d'abord d'acheter aux Nègres l'ivoire dont ils disposaient, puis de le leur prendre ; une fois là, on a complété l'opération en enlevant les troupeaux et finalement les habitants eux-mêmes. Depuis plus de trente ans, la chasse à l'homme s'est établie dans ces contrées sur le même pied qu'au Soudan, et l'on se fera une idée de son activité par ce fait, qu'en 1864, une seule battue avait amené la captivité de 8,000 esclaves. « *Des contrées riches et bien peuplées* — dit Samuel Baker — *sont converties en déserts ;* les femmes et les enfants sont emmenés en captivité ; les villages brûlés, les récoltes détruites ou pillées, les habitants chassés ; d'un paradis terrestre on a fait une région infernale ; les indigènes, d'abord bienveillants pour les étrangers, leur sont devenus hostiles ; c'est la ruine, pour tout dire en un mot. »

La convention que le vice-roi d'Egypte signa en 1877 avec l'Angleterre, avait pour but de mettre un terme à cette situation. Elle étendait au pavillon égyptien la surveillance des croisières anglaises, assimilait les traitants aux assassins, interdisait l'importation des esclaves dans les possessions égyptiennes, ainsi que la mutilation des enfants, et contenait l'engagement d'abolir le trafic privé des esclaves, sans distinction, dans un délai de sept ans pour l'Egypte, de douze ans pour le Soudan. Malheureusement la révolte du Mahdi au Soudan, en 1882, soutenue ou excitée par les traitants eux-

mêmes, est venue détruire les espérances qu'avait fait concevoir cette règlementation.

Le quartier général de la traite est actuellement établi à Khartoum ; de ce point, une partie des esclaves est dirigée vers Siout et le Caire ; mais la grande majorité prend les routes de l'est par Berber, Souakin et Massaoua, d'où ils sont amenés sur les marchés de l'Orient. Ils arrivent à Khartoum même, ou bien, en caravanes par la voie du Kordofan, soit par les affluents du Nil, serrés, enchaînés, comme du bétail, *dans des bateaux*, habitacles ordinaires de la dysenterie, de la variole et de la lèpre.

Baker, qui saisit un de ces **bateaux négriers**, en fait une description horrible. Les esclaves étaient entassés dans un réduit planchéié, couvert de blé en vrac. « Le blé fut enlevé, dit cet explorateur, les planches qui entouraient l'avant et l'arrière furent brisées, et on vit alors *une foule pressée de créatures humaines, garçons, filles et femmes, amoncelés comme des harengs dans une tonne.* Malgré leur atroce situation, sous l'empire des menaces qui leur avaient été faites, ces pauvres gens avaient gardé jusque-là le silence le plus absolu. La voile de la grande vergue semblait pleine et lourde dans sa partie inférieure. Examen fait, on y trouva une jeune femme cousue dans la toile et qu'on avait hissée sur le mât pour empêcher qu'elle ne fût découverte.

» Dès que le fait m'eut été rapporté, je donnai l'ordre de décharger le bâtiment. Nous y trouvâmes 150 esclaves arrimés dans une aire d'une inconcevable exiguité. Au premier mouvement qu'ils firent, une odeur suffocante se répandit dans l'atmosphère. Beaucoup d'entre eux étaient chargés de chaînes ; ils furent bientôt délivrés par les forgerons. Je fis mettre aux fers le vakil et le reis ou capitaine. Alors les esclaves commencèrent à comprendre que leurs capteurs étaient à leur tour captifs. Leur langue se délia subitement et ils nous dirent que les hommes de leurs villages avaient, pour la plupart, été tués par les chasseurs d'hommes. »

Voilà des faits qui se passent chaque jour dans les anciennes possessions égyptiennes du Soudan, et ce n'est pas tout. Quand l'esclave ainsi traité devient infirme ou malade,

qu'il gêne ou ennuie ses maîtres, son sort est vite fixé : on le tue ou on le noie. **Schweinfurth** cite des exemples qui font frémir. Ces infamies se répètent en cent lieux. A son retour, en 1871, ce dernier voyageur écrivait : « Sur tous les chemins, des caravanes d'esclaves. Sur la mer Rouge, *des barques arabes chargées de marchandise humaine.* »

Il existait alors une vingtaine de Séribah sur le Haut-Nil ; le bénéfice moyen de chaque patron était évalué par sir Samuel Baker à 450 esclaves par an ; les soldats chasseurs reçoivent leur solde en esclaves. Ces faits indiquent un total annuel d'au moins 40,000 nègres enlevés chaque année dans la vallée du Nil supérieur, sans compter ceux qui périssent en route.

***

IV. Histoire d'un esclave du Soudan, racontée par lui-même. — Il s'agit d'un jeune nègre, du nom de Farraghit, âgé de 19 ans, jadis esclave, ensuite élevé par les Pères Blancs à leur établissement de Lille, et qui se rendit à Bruxelles, le 23 septembre 1888, lors du grand concert donné au palais des Académies, au profit de la société antiesclavagiste.

Nous laissons la parole à Farraghit Emmanuel Bienno :

« Je naquis à Kaffouan, au sud du Soudan, en 1869 ; j'avais deux ans lorsque mourut mon père. Je restai dans ma tribu avec ma mère et ma sœur plus jeune que moi. Un jour, ma mère se rendait avec ma sœur, moi et quelques autres habitants de notre tribu, à un village voisin de Kaffouan, quand nous nous vîmes tout à coup entourés par des marchands touaregs qui nous faisaient peur en nous montrant leurs poignards et leurs bâtons. Un nègre qui était avec nous s'avisa de crier « Au secours » ; il fut immédiatement renversé par terre et tué d'un fort coup de bâton. Un vieillard nègre pris avec nous voulut se défendre, il jeta sur les marchands une flèche qu'il portait sur lui, mais l'arme s'abattit sans force et ne fit qu'exciter la rage des Touaregs, qui frappèrent le vieux nègre à coups de poignard et le laissèrent mourir ainsi.

» Des Arabes achetèrent ceux d'entre nous qui parais-

saient les plus forts. Ma mère, jugée bonne et solide pour travailler, fut envoyée de suite en service. Un Arabe cruel nous arracha notre pauvre mère, sans que nous puissions même lui dire adieu.

» Au bout de deux jours de marche, ma petite sœur fatiguée de cette route brûlante et si pénible à travers les sables, tomba épuisée au milieu du désert ; je restai à ses côtés tandis que la caravane continuait sa course. Mais un des maîtres touaregs nous aperçut ; il vint à nous et se mit à crier et à nous frapper à coups de fouet pour nous faire avancer. Ma petite sœur pleurait beaucoup, car elle souffrait et ne pouvait marcher ; alors le marchand voyant qu'il ne pouvait tirer nul profit de cette esclave de 4 ans, l'assomma sous mes yeux à coups de bâton ; je vis mourir ma petite sœur, ma seule consolation ici-bas ! Puis le Touareg me menaça de la mort aussi, si je ne regagnais la caravane ; il me donna du bâton et du fouet jusqu'à ce que je fusse entré dans les rangs de mes compagnons d'esclavage.

» Après quelques jours encore, la caravane arriva au terme du voyage : les marchands touaregs nous conduisirent au roi des Bambas : ce roi acheta à la caravane une centaine de nègres. Cinquante d'entre eux étaient destinés à être brûlés vifs pour apaiser *l'esprit du mal* qui avait donné une forte fièvre au prince.

» Je fus acheté avec d'autres pour un cheval et devins esclave du roi des Bambas.

» Je remarquai devant la tente du prince une centaine de têtes de nègres enfilées dans des cordes ; ce sont les restes des sacrifices humains que le roi offre à ses dieux. Au bout de quelques jours, je fus envoyé à Tombouctou avec quatre ou cinq autres nègres esclaves comme moi. Peu après je fus vendu à des Arabes (car jusqu'ici j'étais chez les Touaregs) ; ces nouveaux maîtres me mirent dans la troupe des nègres esclaves qui suivaient leur caravane. Ils me jetèrent avec quatre ou cinq nègres comme moi, dans un grand sac qu'ils lièrent sur un chameau. J'étais étouffé dans ce sac, où nous étions six : j'avais le corps plié de diverses manières, mes jambes et mes bras étaient rompus. Nous arrivâmes enfin

chez le roi des Bambas à qui je fus vendu : c'était la troisième fois déjà qu'on me vendait.

» Je fus échangé avec quatre de mes compagnons contre un chameau. Le roi avait plusieurs centaines d'esclaves et près de mille femmes.

» Ma nourriture était celle que je pouvais trouver, les os qui restaient du repas de mes maîtres, les dattes que je volais dans le jardin des Bambas, un peu de farine pétrie avec de l'eau. Je vécus ainsi pendant six mois environ, lorsque je fus vendu une quatrième fois à des Arabes qui me firent aussi beaucoup souffrir ; après le marché il fallut suivre non sans d'immenses fatigues la caravane dans le désert.

» Tout le long de la route, on ne rencontrait que des cadavres séchés ou en putréfaction : c'étaient des esclaves massacrés par leurs maîtres.

» Comme le temps pressait, les maîtres nous frappaient à coups de fouet et de nerfs de bœuf. Qu'il était triste de voir les vieillards et les malades ! Ils s'accrochaient en désespérés à leurs compagnons de misère, et quand la bande s'arrêtait pour respirer une minute, il en était qui restaient suspendus à leur collier comme une masse inerte.

» Des drames épouvantables marquaient ces minutes de repos. Le pauvre esclave nègre était-il à bout de force.... on lui coupait la tête, et la bande allégée reprenait sa marche.

» J'étais exténué et mes maîtres voulaient absolument me faire marcher et courir avec les autres nègres ; je refusai et cherchai l'occasion de m'échapper, lorsqu'un Arabe vint à moi avec son poignard et m'en porta un coup de plat dans le flanc droit. Je ressentis d'atroces douleurs ; le coup fut porté si raide que j'eus une côte brisée. Je vis le sang couler en abondance et je tombai évanoui. Un Arabe alors me prit sur ses épaules et me reconduisit à la caravane ; il me mit dans un sac sur le dos d'un chameau ; c'est là que je repris connaissance. Dans ce sac de toile épaisse, l'air entrait difficilement.

» Le coup de poignard que j'avais reçu m'arrachait encore souvent des cris, surtout quand j'étais ballotté par la course

du chameau : chaque mouvement, chaque choc était pour moi un nouveau coup de poignard. Au bout de quelques jours, le chef arabe me fit descendre de chameau, me tira hors du sac et me dit de marcher avec les autres esclaves.

» Je n'étais pas encore solide et je boitais : chaque pas me causait des douleurs, et je fus obligé de marcher et de suivre toujours mes maîtres à travers le désert brûlant. Peu à peu, la plaie se cicatrisa, mais je boitais toujours et souffrais encore.

» Après huit jours de marche, la caravane s'arrêta dans une oasis, les Arabes prirent leur repas et nous jetèrent les os et les restes de leur viande ; nous mourions de faim et de soif et nos maîtres ne voulaient rien nous donner. Nous mangions des insectes et des sauterelles, un peu de feuilles de sutama et de la terre rouge.

J'ai été vendu six fois et je porte sur ma figure quinze profondes cicatrices que m'ont faites mes maîtres touaregs et arabes. Voyez, nous dit Farraghit en nous montrant son visage zébré de cicatrices anciennes, voyez six tatouages sur la joue droite, six sur la joue gauche et trois sur le front ! Chaque marchand arabe et chaque marchand touareg a sa marque.

» J'étais donc à Aïn Salah dans une tente, parce que j'étais trop petit pour pouvoir travailler. Un jour on m'enleva les entraves que j'avais aux pieds, et on me dit qu'il fallait suivre la caravane pour marcher vers Warglah, afin de nous exposer en vente sur le marché d'esclaves.

» Ce fut grâce à mon air maladif que le Père Blanc, qui proposa à mon maître de m'acheter, m'obtint pour 100 francs. Après avoir été racheté je fus envoyé à Tunis et à Alger pour apprendre le français et l'italien. Et depuis quelque temps je suis en France. »

Voilà toute cette navrante odyssée que nous avons tenu à rapporter fidèlement, comme l'a racontée Farraghit lui-même au reporter du *Patriote* belge.

CHAPITRE XII.

L'ESCLAVAGE DANS L'AFRIQUE MÉDITERRANÉENNE.

RÉVÉLATIONS DU BLUE BOOK ANGLAIS.

Dans les chapitres précédents, nous avons étudié l'esclavage dans les régions australes, orientales et centrales de l'Afrique, contrées qui nous intéressent parce que tout y est neuf, n'étant connu que depuis 30 ou 40 ans à peine.

Est-ce à dire que l'Afrique du Nord ne recèle plus le fléau de la traite et les horreurs de la servitude humaine, depuis que l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte sont sous la tutelle européenne, et que les États musulmans du Maroc, de Tripoli, de Turquie même sont entrés dans le concert des nations civilisées ?

Loin de là. — Si l'on parcourt ces mêmes rivages, on y trouve le Maroc, la Tripolitaine, l'Egypte, la Turquie d'Asie, la Turquie d'Europe sous le joug du mahométisme, en sorte que, pour une moitié, le nom de la Méditerranée est celui de **lac de l'esclavage**, car, partout où se trouvent des produits mahométans, se trouvent des esclaves (1).

Il est vrai que l'esclavage domestique, celui qui existe héréditairement dans l'intérieur même des familles musulmanes, est ordinairement un esclavage patriarcal assez généralement doux. Selon les préceptes mêmes du Coran, les esclaves y font comme partie de la famille ; ils sont, le plus souvent vêtus, nourris comme les maîtres ; ils s'attachent à eux, ils restent volontairement dans leur condition. Aussi, cet esclave n'attire-t-il pas l'attention des voyageurs.

---

(1) Ce chapitre est emprunté au *Bulletin de la Société antiesclavagiste de France*, revue mensuelle, qui se publie à Paris.

Mais ce n'est pas seulement l'esclavage domestique qui existe sur les bords de la Méditerranée, c'est la vente soit publique, soit secrète des esclaves, c'est la traite infâme qui réunit tous les crimes : toutes choses que la Turquie, l'Egypte ont promis en apparence de supprimer, mais qu'elles conservent partout en secret, de telle sorte que le commerce des noirs se continue chez elles, et! **non-seulement s'y continue, mais s'accroît chaque jour.**

Cette affirmation est si grave, elle est tellement contraire à l'honneur de l'Europe méditerranéenne, que je crois devoir l'appuyer de preuves indiscutables. Je ne donnerai même ici que *des preuves officielles et je les emprunterai à l'Angleterre, la nation qui a rendu le plus de services pour l'abolition de la traite* dans les Indes occidentales, et n'en rend pas de moindres par sa vigilance dans la question de la traite orientale. Elle la surveille sur terre par ses consuls, sur mer par ses croisières. Elle ne se contente pas de cette surveillance, elle en publie régulièrement les résultats qui jettent un jour sombre sur tant de honteux mystères.

Chaque année elle distribue à son Parlement un **Livre bleu** (Blue book), où les rapports de ses agents relativement à l'esclavage sont reproduits dans leur intégrité. C'est là que je veux chercher les preuves de mes assertions précédentes, en prenant une à une les diverses provinces musulmanes de la Méditerranée.

Dans le Maroc. — Je commence donc par le Maroc. *Là*, comme je l'ai dit plus haut, *le commerce se fait publiquement.* Les caravanes arrivent du Soudan, après avoir traversé le désert, et, à peine arrivés, les nègres, encore exténués par suite de leurs privations et de leurs souffrances, sont mis publiquement en vente. C'est ce dont témoignent les rapports de sir John Kerbi Green au marquis de Salisbury.

Voici ce qu'il lui écrit dans une lettre du 12 mai 1886, publiée au *Livre bleu*, page 175.

« Depuis que je suis dans la ville de Maroc, j'ai, conformément au désir du ministre de Sa Majesté, visité six fois le marché à esclaves de cette ville, quelquefois seul, et quelquefois accompagné par d'autres membres de la mission. Dans

une dernière visite, il y a trois semaines, le marché était absolument plein à cause de la récente arrivée du désert d'une caravane nombreuse. Je vis, dans cette occasion, plus de *cent cinquante nègres, principalement de jeunes filles.* Le marché est tenu seulement les lundis et jeudis, une demi-heure avant le coucher du soleil, dans le but de permettre aux ouvriers d'y venir après la fin de leur travail. A l'occasion sus-indiquée d'un marché nombreux, je remarquai des enfants qui ne paraissaient pas avoir plus de six ou sept ans, et qui étaient vendus au prix de dix-huit ou vingt dollars par tête. »

Aux pages 173 et 174 du *Blue Book*, je trouve une adresse de la Société antiesclavagiste de Londres au sultan pour le supplier d'abolir dans ses Etats les horreurs de l'esclavage. Les membres de cette Société s'adressent à lui, non seulement au nom de l'humanité, mais encore au nom même du Coran, qui condamne les cruautés spéciales qui s'étalent sur les marchés et dans les établissements secrets du Maroc :

« Il est vrai, disent-ils, que l'existence de l'esclavage est reconnue par Mahomet, mais seulement pour les captifs pris dans la guerre, et que le Prophète enjoint strictement de bien traiter tous les esclaves, de même qu'il recommande comme un acte spécialement agréable au Ciel, celui de leur rendre la liberté. Le Coran n'approuve pas non plus la séparation du mari d'avec la femme ou des enfants d'avec leurs parents, comme cela se fait maintenant ouvertement dans les marchés du Maroc. Enfin, la préparation des enfants pour les harems, telle qu'elle se fait d'une manière si fréquente dans les domaines de Votre Hautesse, est un crime contre Dieu et la nature humaine que le Coran ne peut justifier. »

Or, le 24 juin 1888, sir William Green rend compte au premier ministre britannique de l'insuccès de ses efforts :

» Dans une audience du Sultan en date du 30 avril dernier, dit-il, je lui parlai de l'adresse de l'*Anti-Slavery-Society*, que M. Donald Mackenzie lui a fait présenter par Cid Emfadel Gharneet. Sa Majesté shérifienne répondit que les Maures traitent leurs esclaves tout différemment des autres peuples, et qu'en conséquence l'institution de l'*esclavage au Maroc n'a besoin ni de réforme, ni de changement.* »

Mais le ministre anglais n'attache pas une grande importance à cette assertion :

« Malgré l'observation que les esclaves semblent être heureux et contents, je crois, dit-il, qu'il est juste d'ajouter que l'esclavage a son noir côté dans le Maroc, et que le bonheur des esclaves y dépend uniquement du caractère des maîtres dans la main desquels le sort les a fait tomber. »

On ne tarde pas à se convaincre de ce qui peut exister à cet égard, lorsqu'on trouve, dans un document publié par le *Livre bleu*, cette affreuse révélation :

« A Messfoua se trouve un vaste établissement destiné à la préparation des esclaves, pour le sérail de Sa Majesté shérifienne. Je remarquai une grande quantité d'enfants, nègres, dont la plupart avaient l'air extrêmement malades, et, le soir, je demandai aux Maures, qui étaient venus me voir dans ma tente, la raison de leur état de souffrance, si l'on devait l'attribuer au climat ou à l'eau, mais je ne pus en obtenir aucune réponse. Quand ils se furent retirés, je fus informé confidentiellement que c'était parce que là étaient préparés les esclaves pour le Sultan, et que, si le caïd apprenait que ce secret a été divulgué, la vie du révélateur serait sacrifiée. Je fus aussi informé que, sur trente de ces enfants opérés, il en meurt au moins vingt-huit. C'est une chose horrible et révoltante. »

Donc, pour le Maroc, plus de doute : l'esclavage y est toujours public, l'empereur a résisté même aux instances des gouvernements et des sociétés antiesclavagistes ; il refuse d'abolir même les coutumes les plus atroces, en ne voulant rien changer de ce qui existe chez lui.

* * *

Dans la Tripolitaine. — De la Tripolitaine, j'en dois dire autant, sous une forme différente. Là, le commerce criminel de l'homme n'est pas officiel et public ; *il est même, en vertu du traité anglo-turc de Constantinople, prohibé par la loi*, mais il a des caractères qui le rendent plus odieux encore.

Le premier est le nombre des esclaves. Il dépasse de beaucoup, d'après tous les témoignages, celui du Maroc. Pour une petite ville maritime sans importance, comme Bengazi et ses

Un marché d'esclaves sur les ports africains de la Méditerranée et de la côte orientale.

alentours, le consul anglais Vood n'hésite pas à porter jusqu'à près de **vingt et un mille les esclaves** capturés et amenés du Soudan en quatre années.

Voici ce qu'il dit dans sa lettre du 11 juin 1887 au marquis de Salisbury :

« En admettant, lui écrit-il, que le nombre des esclaves étant la possession de la population nomade des alentours, dont la culture, la semence, la moisson sont faites en grande partie par le travail des nègres, est plus du double de celui qui existe dans la ville et dans ses faubourgs immédiats, nous arrivons à un total de 6860 esclaves. Et en tenant compte du fait affirmé par les voyageurs et les autres qui se sont intéressés à l'étude de cette question, que, pour chaque esclave qui arrive à destination, au moins trois succombent dans la route, on trouve que le nombre d'êtres humains qui ont été capturés et envoyés dans cette région monte, en un espace d'un peu moins de quatre ans, à 20,600. »

Si de ces chiffres pour une petite ville et ses environs on conclut à un total proportionnel pour la Tripolitaine, pour la ville de Tripoli, pour celle de Mourzouk, pour le Fezzan, on arrive, comme on pourra du reste le voir par ce qui va suivre, à un chiffre énorme que les témoins oculaires estiment à plus de **cent mille esclaves**.

Le second caractère de la traite, particulièrement odieux dans la Tripolitaine, *c'est la complicité vénale des autorités inférieures*, qui rend inutiles les promesses du gouvernement turc.

Voici ce qu'en disait déjà Nachtigal, longtemps après l'adoption du traité turco-britannique :

« Aux yeux des musulmans, ce genre de trafic n'a pas cessé d'être légitime, et toutes les fois qu'un chef de province peut le faire impunément, *il ferme les yeux sur ce chapitre*, favorisant même les contraventions pour peu que son intérêt le lui commande. Les gouvernements de là-bas, toujours obérés, paient peu ou point leurs fonctionnaires : n'est-il pas naturel que ceux-ci recherchent un supplément de profit dans une branche d'affaires *qui s'accorde avec leurs convictions religieuses ?* Le gouverneur du Fezzan, pour chaque esclave

importé, reçoit, suivant une vieille règle, la somme de deux mahaboubs (9 fr. 45 environ), ce qui, naguère encore, lui faisait au bout d'une année un casuel de 50,000 francs. Un fonctionnaire, chargé du contrôle dans la dernière oasis du pays touchait, bien entendu, sa petite part. Par malheur, cette source de gain n'est pas suffisante pour un pays qui ne possède point d'industrie lucrative. »

Les récits de Rohlf, rapportés par Berlioux dans son livre de *la Traite orientale*, disent la même chose de la Tripolitaine. Suivant le docteur, « à Mourzouk, il y aurait un étrange marché entre les autorités et les négriers : ces derniers ne font entrer leurs convois que la nuit. Le sultan et les négrophiles doivent être enchantés de cette politesse. C'est véritablement une preuve d'égard et de bonne éducation. »

Ceci est déjà ancien et n'est pas officiel, mais je ne le rapporte que pour faire comprendre les témoignages et les plaintes récentes des agents anglais, par les explications du passé. A chaque instant, dans leur correspondance, ils mentionnent cette complicité des Turcs. Dans une lettre du 24 mai 1887, M. Vood parle de faux certificats délivrés par le greffier du tribunal de Bengazi et munis du sceau de ce tribunal, pour permettre à des marchands d'esclaves de les faire voyager, en qualité d'hommes libres, jusqu'au lieu où ils veulent les conduire ; il parle aussi de négresses esclaves transportées à bord du steamer *Kiamil Pacha* par des gardiens de la régie des tabacs ; de femmes enlevées à une caravane de 150 nègres arrivée la veille du Soudan, dans un lieu désert appelé Wadi-el-Faragh, saisies par les zaptiés et reprises par les propriétaires.

A l'occasion d'autres femmes esclaves, il ajoute dans la même lettre :

« Le 25 avril, un lot de seize négresses, si récemment arrivées de l'intérieur qu'elles ne comprenaient pas les questions qui leur étaient adressées en arabe par mes cavass, étaient embarquées sur des steamers de la Compagnie Mahsoussé. Quoique pourvues de papiers d'émancipation, elles ignoraient absolument le nom de leurs propriétaires (je ne peux pas dire de leurs employés) et leur dernière destination.

Elles étaient à la charge d'un indigène nommé Hussein, Arabe de mauvaise réputation. Lorsqu'on la requerra, la liste des noms de leurs propriétaires prouvera le peu de confiance que méritent les employés de Bengazi quand ils traitent de ces affaires criminelles. »

Tout cela se trouve aux pages 194 et 195 du *Livre Bleu.*

Les mêmes plaintes se renouvellent dans une autre lettre du 9 février 1887 :

« Il vient d'arriver justement à ma connaissance, écrit le consul Vood au consul Biliotti, de la Canée, en Crète, que huit esclaves ont été embarqués à bord d'un steamer ottoman qui part d'ici pour la Crète, et que quelques-uns d'entre eux sont munis de faux papiers de libération. »

Le 2 mars de la même année, nouvelles plaintes du même consul à son collègue :

« Je suis encore obligé de vous importuner par rapport aux esclaves. Ayant été informé au dernier moment que six femmes esclaves sont à bord du steamer ottoman *Kiamil Pacha*, je ne puis que m'adresser à vous et vous demander vos bons offices, pour qu'elles soient interrogées à leur arrivée dans votre région.

» De ces femmes infortunées, deux sont destinées à notre Vali, une a été embarquée pour notre Defterdar, mais elle a été payée pour le compte du Hussein Effendi, l'un des employés du bateau, deux autres ont été vendues pour l'exportation par un certain Hadj Ohalem, et une pour le Moulazim de Karaka.

» Elles sont toutes en possession de papiers de libération dont la vraie raison s'explique par l'intervention du Defterdar. »

Le *Foreign Office* écrit de son côté au consul Vood, le 15 juillet 1887 :

» Monsieur. Un résident de Smyrne m'annonce qu'il a été constaté qu'une entière cargaison d'esclaves à été récemment mise à terre à Smyrne, d'un vaisseau naviguant sous pavillon turc et venant de Tripoli. Je suis chargé par le marquis de Salisbury de vous en informer pour que vous fassiez un rapport sur cette dénonciation. »

La Tripolitaine est donc, à n'en point douter, une des grandes portes par lesquelles le Soudan envoie aujourd'hui ses esclaves sur les bords de la Méditerranée, en Crète, à Smyrne et jusqu'à Constantinople.

Pour la Crète, je le trouve constaté dans une lettre du 30 mai 1887, écrite par l'ambassadeur de Constantinople au ministre Saïd Pacha.

Constantinople, le 30 mai 1887.

« Monsieur le Ministre. Je suis informé qu'en dépit de tous les efforts faits en Crète, par les autorités civiles et militaires, dans le but de mettre un terme au commerce des esclaves, ce trafic prohibé en est venu au point que les bateaux à vapeur de la Compagnie Mahsoussé emportent maintenant un nombre d'esclaves, dans chacun de leurs voyages des côtes de l'Afrique, et c'est là une preuve évidente que ces esclaves sont introduits secrètement dans cette île et dans les autres ports de l'empire ottoman.

« Signé : W.-A. WHITE. »

Smyrne et Constantinople reçoivent également de Tripoli la triste marchandise.

On vient de lire relativement à Smyrne une lettre de lord Salisbury; mais, dans plusieurs pièces du *Livre bleu* de 1888, on trouve la mention d'un fait qui suffit à lui seul pour établir et l'étendue et les horreurs de ce commerce. **Il s'agit d'un bateau chargé d'esclaves** et parti de la Tripolitaine pour les transporter et les vendre. Il s'était déjà débarrassé en Crète d'une partie de son triste chargement lorsque, surpris par une tempête, il fut obligé de relâcher dans le port de Fokia. Là, trahi par un matelot, mécontent sans doute, le capitaine musulman prit la fuite, et les autorités, avisées par le dénonciateur, entreprirent, sur la demande expresse de l'agent anglais, la visite du navire. *Ici, les détails sont vraiment horribles.* Je les emprunte à la déposition juridique du matelot turc lui-même. Il raconte que, durant trois jours, et malgré trois visites consécutives, les commissaires délégués ne purent rien découvrir malgré des recherches minutieuses, et qu'alors lui-même dut intervenir et découvrir la cachette

où étaient retenues, ou plutôt, où agonisaient dix-huit malheureuses négresses. C'était à fond de cale, le long de la quille du bâtiment, sous un amas de sable entassé là comme du lest, que se trouvaient ces infortunées !

L'ambassadeur d'Angleterre n'en parle pas avec moins d'horreur au ministre Saïd Pacha :

« Monsieur Barker, dit-il, faisant fonctions de consul, m'a rapporté que, le 30 du mois dernier, le schooner turc *Mahroussa*, capitaine Ahmed Amora, a été poussé par une tempête dans le port de Fokia à côté du golfe de Smyrne, et que, pendant qu'il était à l'ancre auprès de la ville, un marin est descendu et a informé les autorités qu'il était parti de Bengazi avec vingt-six esclaves dont huit avaient été débarqués dans la baie de Vaalah et le reste était caché à bord. Le Kaïmakan de Fokia envoya un homme de la police accompagné par le dénonciateur, et, sur la déclaration de ce dernier, *le ballast de sable ayant été soulevé, on vit une trappe qui fermait un compartiment s'étendant sur tout le long de la cale.* Dans ce réceptacle furent trouvées, entassées les unes sur les autres, *dix-huit négresses esclaves, dans un pitoyable et dégoûtant état, réduites à l'état de squelettes et mourant de faim.* Les esclaves furent descendues à terre où les autorités leur donnèrent les soins nécessaires. L'équipage cependant ne fut pas arrêté, et le maître de port se borna à retenir les papiers du navire, pensant que cela suffirait pour prévenir son départ, mais le maître leva l'ancre durant la nuit et fit voile, abandonnant le marin. »

L'audace des négriers ne s'arrête pas aux côtes de la Syrie ; elle brave les autorités musulmanes jusque dans Constantinople. C'est ce que prouve le *Memorandum* de M. Marinitch, inséré à la page 226 du *Livre bleu.*

* * *

Dans l'Egypte et l'Arabie. — Tout semblerait dit en ce qui concerne la continuation de la traite méditerranéenne. Mais il faut revenir sur nos pas, car, outre la voie de mer, l'esclavage du Soudan prend encore, par des routes détournées et plus longues, la voie de terre par l'Arabie, en traversant simplement la mer Rouge.

Nous avons ici, par les mêmes agents anglais, la preuve formelle, d'une part, *que cette traite augmente*, d'autre part, *qu'elle se fait avec la complicité des autorités turques*, et, enfin, qu'elle prend, une fois en Arabie, toutes les routes de terre, y compris celles de Damas, de la Syrie et de l'Asie Mineure.

Voici les textes formels. Je me contenterai de les citer laissant aux hommes de cœur de faire, à cet égard, les réflexions qu'une telle constatation suggère.

Le colonel Schaefer à M. Baring. Le Caire, 24 janvier 1887.

« Dans le rapport ci-annexé, j'ai établi que **le commerce des esclaves à Djeddah** se faisait maintenant et avait pris une extension qu'il n'avait jamais eue jusqu'ici.

» Je n'ai pas parlé ainsi par ouï-dire, mais par une conviction personnelle, acquise sur les lieux à Djeddah. Lorsque j'arrivai dans cette ville, comme le paquebot s'y arrête huit heures, je résolus de profiter de cette circonstance pour voir comment les choses se passaient là, et j'envoyai un de mes officiers voir s'il pourrait acheter un esclave. Il demanda, comme par hasard, au batelier qui l'avait conduit à terre, quel était l'endroit où il trouverait le plus facilement à acheter un esclave. Le batelier lui offrit de le conduire aux maisons du principal marchand. Lorsqu'il fut connu qu'il désirait un esclave, plusieurs personnes vinrent à lui dans la rue et lui offrirent de le conduire dans quelques autres maisons. Il entra ainsi dans *dix-huit maisons de marchands*, où il trouva des esclaves nègres et abyssins, au nombre de six à quatorze dans chaque maison. Pour montrer comment tout cela se fait ouvertement, il me suffira de dire qu'il était accompagné d'un officier égyptien en uniforme et par un sergent-major de mon département, également en uniforme. Il m'aurait été également très facile d'entrer dans ces maisons, mais je préférai ne pas le faire, car, si j'avais été reconnu, on aurait probablement fait quelque désordre, sous prétexte qu'un chrétien entrait dans une maison musulmane.

» Mon délégué ne put voir un plus grand nombre de maisons à cause du peu de temps qu'il avait pour cela, mais il est convaincu qu'il n'a pas vu le quart des maisons de ces marchands.

» Les esclaves sont introduits avec la complicité des autorités, qui reçoivent, je m'en suis assuré, un dollar par tête. Les marchands ont un nombre considérable d'esclaves, et on n'en a jamais vu, jusqu'ici, *une pareille abondance sur le marché de Djeddah.* Les prix sont aussi bons, variant de 60 à 300 dollars et davantage encore, dans certains cas.

» Un certain nombre de ces esclaves demeurent à Djeddah après leur vente, mais un plus grand nombre vont à la Mecque d'où ils sont conduits, avec les caravanes des pèlerins, en Perse, à Bagdad et en Syrie. »

Dans le *Memorandum* dont le colonel Schaefer parle au commencement de sa lettre, il s'exprime d'une manière à peu près identique :

« Conformément à mes instructions, dit-il, je partis pour Souakim le 4 mai. A mon arrivée à Djeddah, je pus me convaincre facilement que le commerce des esclaves y augmente dans une proportion alarmante, et cela s'explique ainsi :

» Aussi longtemps que les hostilités du Soudan n'ont pas été terminées et que les tribus du Kordofan étaient sous les armes avec le Mahdi et son successeur, elles avaient peu de temps pour s'occuper de la chasse aux esclaves et de leur vente, mais maintenant que ces tribus sont retournées dans leurs propres districts, elles ont de nouveau repris le commerce des esclaves, entraînées par les gros profits.

» Dans un tel état de choses, il n'est pas étonnant qu'il se trouve un très grand nombre d'esclaves prêts pour l'exportation. J'ai déjà fait observer ce fait que, les marchés égyptiens étant fermés maintenant aux marchands d'esclaves, ils ont essayé de placer leur marchandise soit à Djeddah, soit à Tripoli.

» La clef de cette situation est entre les mains des autorités turques, et si elles ne peuvent arriver à remplir leurs engagements dans la convention conclue entre le Sultan et

le Gouvernement britannique, rien ne peut arrêter le présent commerce qui est tous les jours en progrès. »

La même constatation est faite dans une lettre de M. Razzack, faisant fonctions de consul à Djeddah, et datée d'environ trois mois plus tard, du 25 juillet 1887 :

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que jamais la traite n'a cessé **dans le Hedjaz,** et que les fluctuations de son activité ont été en proportion des facilités d'importation ou de la surveillance exercée, par les autorités égyptiennes et les croiseurs anglais, de l'un et de l'autre côté (de la mer Rouge).

» Tant que les hostilités ont continué dans le Soudan, très peu d'esclaves noirs ont été importés ici, et il y a eu une grande hausse de prix tant sur les Abyssins que sur les Gallas et, plus particulièrement, sur les noirs ; mais, en dernier lieu et depuis la fin de la guerre du Soudan, la traite a repris, et l'extension de ce trafic a été de temps en temps signalée au Foreign Office par ce consulat.

» Les autorités des deux côtés de la mer Rouge semblent être sans force suffisante, l'une pour prévenir le départ, l'autre pour s'opposer au débarquement des groupes d'esclaves, sur leurs côtes respectives. Ce que le gouvernement égyptien, avec son organisation spéciale et aidé par des Anglais, trouve impossible, les autorités de l'Hedjaz, avec une police et des forces régulières vraiment insuffisantes pour tenir le pays, sur une aussi grande étendue de côtes, le trouvent encore plus difficile à arrêter.

» Autrefois les esclavagistes avaient l'habitude de partir des criques et des abris qui sont au nord de Souakim, mais, maintenant, ils trouvent plus commode de prendre la mer des côtes voisines de Massaouah, et, depuis quelque temps, toutes les fois qu'une cargaison arrive, on en parle comme venant de cette ville.

» Les dahous arabes ne viennent jamais dans le port même de Djeddah et jamais, non plus, les esclaves ne sont débarqués à Djeddah. Depuis qu'ils y ont été saisis quelquefois, ils prennent terre dans quelque lieu convenable de la côte, au-dessus ou au-dessous de Djeddah, près de quelque

village bédouin où les esclaves, dès qu'ils sont débarqués, sont pris et transportés à travers le pays, en petits groupes, jusqu'à la Mecque, ou introduits en contrebande dans Djeddah.

» Les esclaves ne sont pas, en effet, vendus dans un marché ouvert ; ils le sont dans des maisons privées où chacun peut aller les acheter à volonté. Ces salles de marchés secrets ne sont pas interdites par les autorités.

» Très peu d'esclaves, si même il y en a de ceux qui sont amenés ici, sont emportés ensuite par la voie de mer, mais les caravanes de terre qui viennent de Syrie, du Nedjed et de la Perse, particulièrement de ces deux dernières contrées, en ramènent un nombre considérable. »

* * *

Dans la Turquie. — Enfin, une lettre encore pour prouver qu'après avoir traversé l'Egypte et la mer Rouge pour se rendre sur les marchés de l'Arabie, les esclaves sont ensuite transportés, par les caravanes, jusqu'en Syrie ou embarqués de nouveau pour la Méditerranée.

Le consul Dickson au comte de Iddeisleigh.

Damas, le 26 janvier 1887.

« Voici ma réponse. J'ai l'honneur de dire à Votre Seigneurie que les informations contenues dans ma dépêche du 24 novembre dernier, relativement à l'importation des esclaves par le retour des caravanes de **la Mecque**, ont été obtenues des pèlerins eux-mêmes, au moment où la caravane était à quelque distance de Damas, et avant que les pèlerins ne se séparassent pour rentrer dans leurs demeures.

» Les renseignements que j'ai pu me procurer et dont je place une copie sous ce pli ont été confirmés par l'aveu même du gouverneur général de la Syrie, dans la lettre qu'il m'a adressée et dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre la traduction, dans la dépêche mentionnée ci-dessus, que quelques esclaves ont été introduits en Syrie ; et, en même temps, des informations privées m'ont appris que *des esclaves, qualifiés de serviteurs domestiques* et, quelquefois même, pourvus de papiers de libération, sont embarqués sur les côtes de l'Arabie ou de la mer Rouge par la Méditerranée.

» *Signé :* John DICKSON. »

Pour terminer ce tableau, il faudrait ajouter ici les longues listes d'esclaves transportés à Constantinople et qui ont pu, après leur arrivée, réclamer leur liberté à l'ambassade d'Angleterre, aussi bien que la liste de ceux qui ont été

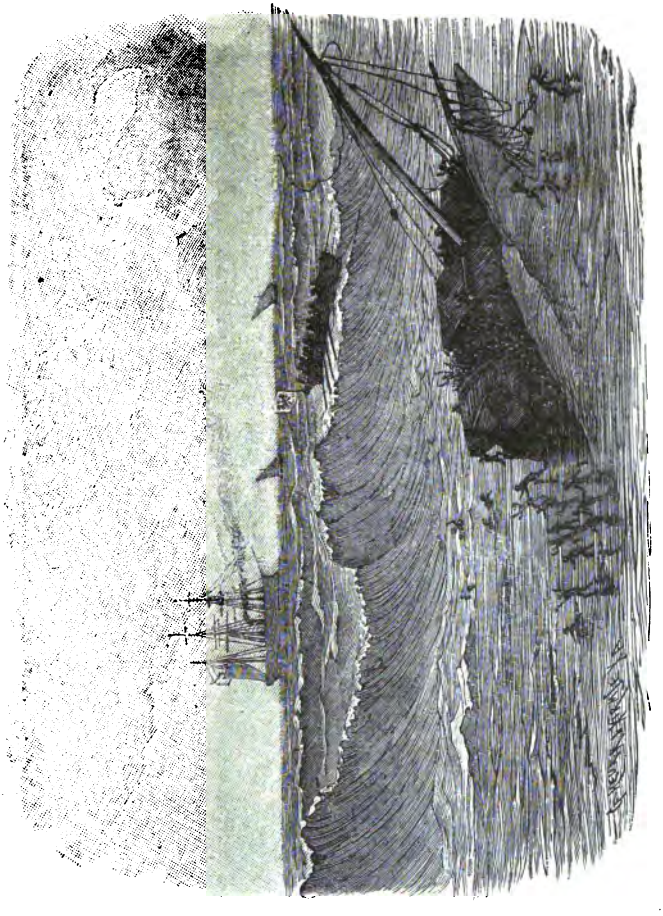

Bateau négrier, contenant 184 esclaves, échoué et capturé par un croiseur, près Zanzibar.

délivrés par cette ambassade, après un temps plus ou moins long de séjour. On comprendrait alors combien le mal est étendu.

Du reste, les musulmans, instruits de ce qui se passe en ce moment dans les contrées orientales, non seulement avouent

la continuation de la traite, mais encore l'expliquent et la reconnaissent comme une nécessité.

Voici, en effet, les paroles significatives du khédive d'Egypte, rapportées à sir Baring par le colonel Schaefer, directeur du service de l'esclavage en Egypte, dans une lettre en date du 24 mai 1887.

» Pour éviter d'être découverts, dit le colonel, soit par crainte du châtiment, soit par crainte d'amende pécuniaire, les marchands devraient être contraints à de telles précautions que l'importation devînt une impossibilité. La raison qui rend cela absolument nécessaire m'en a été donnée par le khédive. M'entretenant de ce sujet avec Sa Hautesse, lorsque je pris congé d'elle pour aller remplir ma mission à Souakim, elle me dit qu'elle avait appris de très bonne source qu'à Constantinople les esclaves circassiens arrivaient en très petit nombre, parce que, depuis la dernière guerre avec la Russie, le peu de districts où les Circassiens étaient encore sous le gouvernement des Turcs ont été annexés par la puissance moscovite. En conséquence, *(faute de Circassiens les esclaves noirs sont recherchés comme domestiques.* »

Une lettre de M. Portal, en date du 11 juillet 1887, au marquis de Salisbury n'hésite pas à affirmer l'augmentation du nombre des esclaves.

Or, on se rappelle, au jugement de sir Bartle Frère, le nombre des esclaves venus du Soudan pour le Maroc, la Tripolitaine et l'Egypte était déjà estimé de son temps à **un million par an.**

Je m'arrête

Ces citations suffiront, sans doute, pour faire connaître aux nations des bords de la Méditerranée que tout près d'elles et sous leurs yeux l'esclavage existe, se perpétue, s'augmente malgré les obstacles, et, si elles ne font rien, les déshonorera un jour aux yeux de l'histoire.

CHAPITRE XIII.

LE MOUVEMENT ANTIESCLAVAGISTE EN EUROPE.

La Croisade Africaine.

Le mal est désormais connu. Il s'agit d'y apporter un prompt remède. Et comment ?

De deux manières principales :

1° Par l'action combinée des *gouvernements* européens, particulièrement des puissances ayant des colonies en Afrique, agissant sur terre et sur mer, par tous les moyens en leur pouvoir : diplomatie, force armée, flottes, relations commerciales, organisation coloniale.

Nous traiterons cette question importante au chapitre XV.

2° Par l'action morale, religieuse et civilisatrice des *missions chrétiennes et catholiques*, s'appuyant dans certains cas sur le concours d'*auxiliaires armés*, et soutenue par les *dons recueillis* dans les divers pays de la chrétienté.

Occupons-nous ici de ce second point, qui est, comme le premier, multiple dans ses éléments.

§ I. Les Missions Catholiques.

Et d'abord l'action bienfaisante, douce, persuasive, toute apostolique des Missions catholiques (1) ne fera pas défaut. Elle est à l'œuvre depuis longtemps déjà, et bien que le rôle des Missions ne rentre pas nécessairement dans l'objet de cet ouvrage, on ne peut le passer sous silence. Non seulement l'évangélisation par les Missions catholiques est

---

(1) L'influence civilisatrice des Missions est tellement évidente, et leurs résultats prouvent si bien la possibilité de relever la race nègre de son état actuel que nous en faisons l'objet d'un second volume sous le titre de : La Barbarie africaine et les Missions catholiques ; in 8°, 208 pages.

le moyen de civilisation par excellence pour les nègres africains, comme elle l'a été jadis pour les Blancs européens, mais les Etablissements des Missionnaires déjà existants doivent servir d'objectif, de centres de ralliement et de base d'opération, dans l'intervention armée des puissances, pour autant, bien entendu, que cette dernière agisse avec toute la prudence nécessaire.

Quant au rôle bienfaisant de l'Eglise à l'égard des malheureux, des pauvres et des esclaves, il est prouvé par l'histoire, à toutes ses pages.

Parmi les Ordres religieux fondés au moyen âge pour le rachat des captifs, il suffit de citer l'Ordre des Trinitaires, qui délivra *neuf cent mille* captifs, et l'Ordre de la Merci, qui en racheta *cinq cent mille.*

D'après des calculs fondés, la délivrance de ce *million et demi* d'esclaves coûta la somme énorme (rapportée au taux actuel) de *huit milliards* de francs.

Et ce qu'on ne supputera pas, c'est le nombre de ces chrétiens héroïques qui se sont donnés eux-mêmes pour racheter les captifs.

Action des croisés volontaires.

Mais l'action pacifique des missionnaires ne peut-elle pas dans certains cas pouvoir compter sur l'appui d'auxiliaires armés ? Ne doit-on pas compter sur l'initiative privée, sur l'impulsion de l'opinion publique, provoquant et soutenant la création de corps de volontaires ?

Dans sa Conférence à Ste Gudule, l'illustre cardinal Lavigerie a proposé d'envoyer une centaine de volontaires belges sur le lac Tanganika, afin de couper les communications entre les territoires du Haut-Congo, ravagés par la chasse à l'homme et les marchés d'Oudjiji, de Tabora et de la côte de Zanzibar, où se fait la vente de cette « marchandise » humaine.

Sa proposition était basée sur les rapports de ses missionnaires qui estimaient qu'une petite troupe de nègres, organisée et bien conduite par quelques officiers et soldats

européens suffirait. Il en a donné comme exemple l'action du capitaine Joubert, qui depuis dix ans, soutient les missions catholiques du Tanganika, ainsi que nous l'avons dit plus haut (page 155).

M. Cameron réclamait aussi et a obtenu une centaine de volontaires armés pour le lac Nyassa, autour duquel sont établies les missions anglaises.

Il est de fait qu'un homme de la trempe de Stanley, par exemple, ferait à lui seul, à la tête de quelques centaines de nègres dévoués et bien dressés, une guerre terrible aux traîtants, soit sur terre, soit plus facilement encore par eau.

Quoiqu'il en soit, il convient de donner suite à cette idée. Et comme le Roi-Souverain du Congo ne peut disposer que de volontaires belges pour ce sujet, il faut que des hommes de cœur et de dévouement s'offrent d'eux-mêmes.

On sait que dès le soir même de son discours à Sainte Gudule, le grand Apôtre des Nègres recevait des offres de services de la part de plusieurs jeunes gens courageux, et nous en avons vu nous-même plusieurs le lendemain se présenter chez Mgr le doyen de Ste-Gudule pour cette croisade africaine. Bientôt c'est par centaine que l'on compta les présentations.

On pouvait donc choisir dans un tel nombre de vocations les plus sérieuses à ce genre d'apostolat, celles qui avec une santé excellente, présentent les meilleures garanties de conduite morale et de dévouement chrétien.

En 1889, un premier détachement d'une dizaine de croisés belges devait ouvrir la voie en pénétrant dans le Haut-Congo. Les steamers de l'Etat indépendant leur auraient facilité le parcours du moyen fleuve, et le Roi-Souverain offrait même une embarcation spéciale pour la navigation au delà des Stanley-Falls et sur le lac Tanganika, terme de leur expédition.

Malheureusement la guerre survenue sur la côte entre les Allemands et les Arabes produisit parmi ceux-ci, même dans la région des Grands-Lacs, une telle surexcitation contre les Blancs, qu'on jugea prudent de surseoir à cette expédition. Elle fut reprise en 1891.

En France, les volontaires se sont présentés nombreux également, sans qu'il y eut rien de précisé sur le champ d'action où ils devraient opérer : les zones d'influence de la France comprennent les parties occidentale et septentrionale du bassin du Congo ; dans l'Afrique orientale, la côte d'Oboak, dans le golfe d'Aden, les îles Comores et la grande île de Madagascar. Sous le nom de *Frères du Sahara*, le cardinal Lavigerie tenta la création d'un tiers-ordre religieux-militaire destiné à opérer au Sud de l'Algérie ; mais diverses oppositions firent échouer ce projet.

En Angleterre, l'organisation de cette croisade existe, car une troupe de braves a guerroyé, comme nous l'avons dit, sur le lac Nyassa, et bientôt les Anglais, les Allemands peut-être, auront une flottille lancée sur les lacs Tanganika et Victoria, qui sont dans leur sphère d'action.

Les ressources pécuniaires. — Mais les ressources ? Où les trouvera-t-on pour payer les frais de transport et d'entretien de 100 hommes dans des parages aussi lointains, dans des conditions aussi hasardées, aussi périlleuses ?

Les volontaires se sont présentés, mais l'argent, qui le donnera, si ce n'est la charité publique ? C'est *dix mille francs* par homme, c'est donc *un million* qu'il faudrait trouver pour mener à bien la seule tentative du Tanganika.

C'est pour recueillir ce million, que s'est organisée « la *Société antiesclavagiste de Belgique* » à l'instigation de Mgr Lavigerie, et à l'exemple de ce qui se pratique déjà en Angleterre depuis longtemps et que vont suivre plusieurs peuples européens.

En France, en Italie, en Allemagne, partout où la grande voix du cardinal Lavigerie, de « ce vieux pasteur de l'Afrique, » s'est faite entendre, plaidant la cause « de ses enfants, de ses brebis nègres, » partout on a organisé des *Sociétés antiesclavagistes*, œuvre à laquelle les bénédictions divines ne manqueront pas.

Don du Pape Léon XIII. — N. S. P. le Pape voulant encourager l'œuvre antiesclavagiste daigna adresser à son Eminent Fondateur une somme de 300,000 francs, accompagnée d'un bref, daté du 17 octobre 1888.

De cette somme de 300,000 francs, le cardinal en a distribué 50,000 à chacune des trois sociétés antiesclavagistes de France, d'Angleterre et de Belgique, réservant l'autre moitié de la somme pour les sociétés d'Allemagne, de l'Italie et autres.

Le mouvement antiesclavagiste en Europe.

Nous allons maintenant passer rapidement en revue les faits qui ont marqué le début de l'organisation de l'œuvre antiesclavagiste dans les divers pays de l'Europe.

En France.

A Paris, a été formé un comité central de la Société antiesclavagiste, composé d'un *Conseil de haut patronage* et d'un *Conseil d'administration.*

Les membres du **Conseil de haut patronage** sont : MM. Jules Simon, sénateur, *Président ;* Wallon, sénateur, Vice-Président ; Lefèvre Pontalis, député, Secrétaire ; Bardoux, sénateur ; Chesnelong, sénateur ; Franck, de l'Institut; Keller, député ; de Vogüé, ancien ambassadeur ; Buloz, directeur de la *Revue des Deux-Mondes ;* Denys Cochin, publiciste ; l'abbé Lagrange, publiciste ; Charles Petit, conseiller à la Cour de cassation ; Guillaume Guizot ; Etienne Récamier.

Le Conseil de haut patronage a pour mission de défendre et de promouvoir dans les assemblées politiques, dans les corps savants et dans la presse, la cause de l'abolition de l'esclavage. Composé d'hommes de tous les partis politiques, il doit spécialement s'évertuer à rappeler aux gouvernements les obligations qui leur incombent, par suite des engagements pris par eux dans l'Acte fondamental de Berlin sur la constitution des nouvelles provinces africaines.

Le **Conseil d'administration** est chargé de procurer à l'Œuvre les ressources nécessaires. L'expérience ayant montré que ce sont surtout des chrétiens qui doivent être les donateurs ou souscripteurs ordinaires de l'Œuvre, le Conseil d'administration a été exclusivement formé de catholiques.

En voici la composition :

Président d'honneur, Son Eminence le Cardinal Lavigerie;

MM. Keller, Président, député ; Baron d'Avril, ancien ministre plénipotentiaire ; Général baron de Charette ; Chesnelong, sénateur ; Amiral Fabre de la Maurelle ; Victor Guérin ; Comte de Mun, député ; Général Philibert ; Comte de Resbecq ; Marquis de Vogüé, ancien ambassadeur ; Wallon, sénateur ; Abbé Le Rebours, curé de la Madeleine ; R. P. Vincent-de-Paul Bailly ; R. P. Charmetant, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient ; Mgr Brincat, directeur de l'Œuvre.

Extrait du Règlement général de la Société.

ARTICLE PREMIER. — Il est créé à Paris, conformément aux articles sixième et neuvième de l'Acte général de la Conférence de Berlin, une Société destinée à procurer l'abolition de l'esclavage en Afrique, et plus particulièrement dans les territoires placés sous l'influence de la France et dans ceux qui ne dépendent d'aucune puissance européenne.

ART. 2. — La Société est administrée par un Conseil de direction séant à Paris et ayant pour attributions de voter et de faire exécuter les règlements de la Société, d'en organiser et diriger l'action intérieure, d'accepter, s'il y a lieu, les engagements des volontaires, de leur tracer les règles obligatoires, de procurer à l'Œuvre les ressources nécessaires et d'en voter l'emploi de la façon la plus utile pour le but qu'elle se propose.

ART. 3. — Des Comités locaux d'action et de propagande sont, en outre, établis, savoir : un ou plusieurs Comités à Paris et un dans chacune des principales villes de France.

ART. 4. — Les Comités locaux ont pour mission, sous la direction du Conseil central d'administration de Paris, de provoquer les dévouements personnels, les souscriptions individuelles et de prendre les autres moyens que leur suggérera un zèle éclairé pour arriver le plus tôt possible à l'extinction de l'esclavage.

ART. 5. — Les moyens à prendre en Afrique par la Société antiesclavagiste pour arriver au but qu'elle poursuit

doivent avoir exclusivement un caractère pacifique. Si la Société est appelée à appuyer, par la force, des mesures d'un autre ordre, décrétées par les autorités établies, ce doit être en évitant autant que possible l'effusion du sang, sauf le cas de légitime défense.

ART. 6. — La Société fait appel, pour vulgariser et soutenir ses idées, à l'action des gouvernements, des Assemblées politiques, des sociétés savantes et de la presse,

ART. 7. — La Société antiesclavagiste a, en outre, pour but d'aider les noirs arrachés par elle à l'esclavage à gagner désormais librement leur vie et à se constituer en société régulière.

ART. 8. — On est membre titulaire de la Société antiesclavagiste, lorsqu'on s'est engagé à verser une souscription de cent francs par an ou une somme, une fois donnée, de cinq cents francs.

On est souscripteur ordinaire, lorsqu'on donne une somme annuelle de vingt francs.

ART. 10. — Les Comités locaux d'action et de propagande ont chacun, comme le Conseil central, un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier, un Directeur et, si on le juge utile, un Président d'honneur.

ART. 13. — Partout où la chose sera possible, les Comités locaux d'action et de propagande organiseront des Associations de Dames Patronnesses, Associations destinées à provoquer et à recevoir les souscriptions, et placées, chacune, sous la direction d'un Ecclésiastique.

ART. 14. — Pour la première année, et lorsque les circonstances exigeront des subsides extraordinaires, les souscriptions seront recueillies à domicile dans les familles aisées, par les membres des Comités locaux d'action et de propagande ou par les Dames Patronnesses.

Aussitôt constituée, la Société antiesclavagiste fit un **« appel aux chrétiens de France »**. Elle recueillit bientôt un nombre considérable de souscriptions, et des dévouements généreux demandèrent à s'enrôler sous sa bannière en accordant l'appui de leurs bras et de leur courage.

Des comités se formèrent à Marseille, Lyon, Bordeaux, Bourges, Nancy et dans beaucoup d'autres villes.

Un grand nombre d'évêques français envoyèrent au cardinal Lavigerie des lettres d'adhésion et de félicitation.

Le Gouvernement, par la voix de M. Goblet, ministre, déclara que la marine française concourrait, avec celles des autres puissances, à la poursuite des négriers.

En septembre 1889, le vénérable cardinal Lavigerie ayant besoin de repos, a délégué tous ses pouvoirs à Mgr Brincat, évêque d'Adrumète, qu'il nomme *directeur général de l'Œuvre anti-esclavagiste.*

D'autre part, nous sommes heureux d'apprendre que Mgr Brincat a reçu de S. M. le roi des Belges, la distinction de commandeur de l'Ordre de Léopold. De plus, S. M. le roi de Portugal l'a nommé commandeur de l'Ordre royal et militaire de N. D. de la Conception de Villaviçosa.

On ne pouvait témoigner plus hautement le mérite du zélé et sympathique auxiliaire du grand cardinal dans une œuvre devenue d'un intérêt universel.

En Belgique.

La ligue belge contre l'esclavage date du 15 août 1888, fête de l'Assomption, et du discours de Mgr Lavigerie en l'Eglise collégiale de Ste Gudule. (Voir chap. IV).

Dix jours après, le 25 août, l'illustre fondateur de l'œuvre établissait à Bruxelles le Conseil-Directeur de la *Société antiesclavagiste de Belgique*, composé ainsi qu'il suit :

Président : le général Jacmart, Représentant.

Vice-Présidents : Mgr Jacobs, doyen de Bruxelles ; Hubert Dolez, ministre plénipotentiaire.

Secrétaires : Comte d'Ursel ; E. Descamps-David, professeur à l'Université de Louvain ; l'abbé Detierre, aumônier de l'Ecole militaire. *Trésorier général :* Comte Ed. de Liedekerke de Pailhe.

Membres : Davignon ; Mgr de Haerne, représentant ; baron Drion, représentant ; Jules Frésart, banquier ; Halflants, représentant ; Joseph Jooris, ministre plénipotentiaire ;

Scarcez de Locqueneuille ; Simonis, sénateur ; baron Maurice Snoy ; capitaine Storms.

Des comités locaux, formés non seulement dans chaque province belge, mais aussi dans de nombreux arrondissements et cantons, comptent plus de mille membres réunissant les notabilités des diverses classes de la nation.

Le comité directeur convoqua pour le dimanche 13 janvier 1889, les présidents des comités provinciaux et locaux.

Pendant le courant de la même année, d'autres réunions se sont tenues dans les principales villes du pays pour l'organisation des comités. Des conférences sur l'esclavagisme et ses remèdes y ont été données avec le plus grand zèle, comme aussi avec succès. Les journaux ont également publié de nombreux articles sur ce sujet. Mais il serait trop long d'entrer ici dans ces détails, si intéressants qu'ils soient, et de citer toutes les personnes qui ont fait preuve de dévouement pour cette belle cause.

Le 12 novembre 1889, Mgr Brincat, Directeur général de l'Œuvre antiesclavagiste, suppléant le cardinal Lavigerie, a réuni à Bruxelles les présidents locaux de propagande. Après la lecture d'un rapport de M. le général Jacmart sur la situation de l'Œuvre en Belgique, annonçant le projet d'une croisière sur le lac Tanganika, Sa Grandeur a remercié les Belges de leurs efforts en faveur de l'Œuvre et les a encouragés pour l'avenir. Le lendemain, à la réunion du Comité local de Bruxelles, il a particulièrement préconisé la formation dans les villes de comités de dames patronnesses.

Parmi les faits principaux qui ont marqué l'année 1890, nous devons signaler ceux de la réception du fameux explorateur *Stanley*, qui, après avoir prononcé un discours significatif contre la traite par les musulmans, reçut solennellement un *magnifique diplôme d'honneur* de membre de la société antiesclavagiste de Belgique.

Nous reparlerons plus loin du fait capital de la *Conférence diplomatique de Bruxelles*, convoquée par le roi Léopold II.

Comme on le voit, la petite Belgique prend une large part à notre Œuvre internationale.

EN ANGLETERRE.

A Londres. — Nous avons rapporté au ch. III une partie du discours de Mgr Lavigerie à Londres, où il s'était rendu sur l'invitation de l'*Anti-Slavery-Society*, et les résolutions prises à cette occasion.

Le 26 février a eu lieu un meeting antiesclavagiste, présidé par l'archevêque de Cantorbéry. L'explorateur africain Cameron et le capitaine Hoor, qui a passé onze ans sur les bords du Tanganika, y ont développé le projet d'expédition au lac Nyassa. Cameron fait une propagande active à ce sujet et réclame un premier fond de 100,000 livres sterling.

Il est juste de parler ici de cette *Société antiesclavagiste britannique et étrangère* (British and Foreign Anti-Slavery-Society) qui, fondée à Londres, il y a plus de 50 ans, est la première en date; c'est elle qui a repris l'agitation provoquée au siècle précédent par les Wilberforce.

L'*Anti-Slavery-Society* possède, à sa tête, un conseil-directeur établi à Londres et duquel dépend nombre de sous-comités, institués dans les principales villes d'Angleterre et dont les membres sont nombreux; la plupart de ces derniers sont membres à vie et paient une cotisation unique de 125 florins. Tous les ans le montant des souscriptions et des donations s'élève à environ 3,000 livres sterling (75,000 francs).

Le principal moyen de propagande utilisé avec succès par la Société anglaise est le meeting.

La revue *The Anti-Slavery Reporter*, paraissant tous les deux mois et rédigée avec une science profonde et un talent remarquable par M. Ch. Allen, a été fondée en 1825.

« Les efforts de notre Société, écrivait dernièrement M. Allen, sont continus et permanents et leurs résultats sont considérables. Ce qui est indéniable, c'est que notre Société, à la suite de la Conférence du cardinal Lavigerie, a été la première instigatrice du Congrès des Puissances, à Bruxelles. Qu'on lise, à ce sujet, le débat provoqué, le 26 mars 1889, à la Chambre des Communes, par M. Sydney Buxton, un des chefs de l'*Anti-Slavery-Society*. »

Il convient de rappeler aussi le rôle généreux rempli par cette Société à l'époque de l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis d'Amérique, à Cuba et au Brésil. Ce sont là des faits que l'histoire d'un pays enregistre avec plaisir.

A Manchester. — Le 5 décembre 1888, a eu lieu, dans la *Memorial Hall* de Manchester, un grand meeting antiesclavagiste, convoqué sous le patronage de la Société de géographie de cette ville.

Après une courte allocution de M. Hutton, président, et un discours du Rév. Scott sur l'esclavage africain et l'œuvre entreprise aujourd'hui sur les côtes orientales du continent noir, Mgr Vaughan, évêque catholique de Salford, a pris la parole et insisté avec vigueur et éloquence sur le caractère urgent et sacré de la mission dévolue aujourd'hui à l'Europe chrétienne.

Sa Grandeur n'a pas manqué de faire remarquer qu'au Pape Léon XIII revenait l'honneur et la gloire de cette nouvelle croisade.

Là-dessus un pasteur protestant, le révérend Steinthal, a proposé au meeting la résolution suivante :

« La Société de géographie de Manchester ayant entendu » lecture de la lettre du cardinal Lavigerie, exprime son » profond sentiment de gratitude à Sa Sainteté le Pape » Léon XIII, pour avoir pris l'initiative de cette œuvre bien- » faisante de la croisade contre l'esclavage en confiant la » cause à un prélat aussi illustre et éminent que le cardinal » Lavigerie, et pour avoir envoyé des offrandes si généreuses » à toutes les sociétés qui, dans toute l'Europe, travaillent » pour cette cause. »

Le fait est qu'il y a quelques années, on aurait accusé d'invraisemblance et de témérité celui qui aurait dit qu'on verrait en 1889 un meeting, en grande partie protestant, recevoir respectueusement la bénédiction du Pape et y répondre par une adresse pleine de convenance et de respect.

Les décisions du meeting antiesclavagiste de Manchester ont été prises en considération par le gouvernement anglais; au nom du gouvernement, Sir Fergusson a fait devant la

Chambre des communes une déclaration des plus encourageantes en faveur de l'œuvre antiesclavagiste.

EN ALLEMAGNE.

Lettre du Cardinal au prince de Bismarck. — Le Cardinal Lavigerie n'ayant pu, pour cause de fatigues, se rendre auprès du gouvernement allemand, adressa le 24 août 1888, de Bruxelles, au prince de Bismarck, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Mon prince,

» Je prie V. A. d'agréer l'hommage des exemplaires des conférences que j'ai faites sur l'esclavage, en France, en Angleterre et en Belgique.

» C'est en ma qualité d'évêque missionnaire que, depuis bientôt vingt ans, je m'occupe de l'érection des missions dans le centre de l'Afrique, et, ayant juridiction spirituelle sur la partie est qui a été soumise à l'empire d'Allemagne, j'ai l'honneur de m'adresser à vous, dans l'intérêt de tant d'âmes malheureuses dont je suis le vieux pasteur.

» Les contrées de Tabora et à l'ouest du Tanganika, où se trouvent mes missionnaires, parmi lesquels il y a quatre allemands, sont dans une situation aussi pénible que les autres, par rapport à l'esclavage. Je dirai même qu'elles en souffrent plus que d'autres contrées. Si V. A. veut se faire lire la lettre d'un de mes missionnaires, sur la situation actuelle de la traite des esclaves à Ujiji, elle se fera une idée des horreurs qui s'y commettent.

» Ujiji est situé dans la zone qui appartient à l'Allemagne. Je dois ajouter que dans toutes les parties de l'Unyanyembé et sur les chemins qui vont de Tanganika à la mer, on peut assister journellement au terrible spectacle de la traite des noirs, où l'on conduit de longues caravanes d'esclaves. Si le gouvernement de S. M. I. le veut, on peut facilement mettre fin à ces horreurs, et il donnera ainsi au monde chrétien l'exemple de la suppression du marché des esclaves qui fait actuellement, en Afrique, plus de ravages qu'il n'en a fait autrefois sur la mer.

» Il suffit donc de s'entendre pour défendre absolument le transport, dans l'intérieur de l'Afrique, d'armes à feu et de poudre, et une troupe de 500 hommes sera suffisante pour l'empêcher. Rien n'est plus apte à attirer sur nous la bénédiction de Dieu, qu'un tel acte de pitié et de miséricorde.

» J'adresse mes prières à Dieu et je le supplie que ses bénédictions viennent sur V. A. en récompense de ce qu'elle fera pour les peuplades dignes d'une immense commisération.

† CARDINAL LAVIGERIE.

La réunion du « Gurzeniche » de Cologne, le 27 octobre 1888. — Les personnages les plus marquants, catholiques et protestants, en tête desquels se trouvaient Mgr l'Archevêque et le Président supérieur, gouverneur de la province du Rhin, assistaient à cette réunion, ainsi que toutes les autorités civiles et militaires de la ville. C'est à la suite de cette assemblée qu'eut lieu l'entente diplomatique entre les cabinets de Berlin et de Londres, auxquels s'est joint tout récemment celui de Lisbonne, pour le blocus de la côte orientale de l'Afrique, le long du Zanguebar.

Après que le conseiller intime, M. Langen, eut ouvert la séance, il proposa de donner la présidence à M. Hamme, procureur général. Celui-ci, installé, donne la parole au professeur de religion l'abbé Hespens, qui résume ce qui s'est passé en Afrique dans ces derniers temps.

Ensuite, le *lieutenant Wissmann* fait une description de l'intérieur de l'Afrique, comme il l'a connu en 1882.

Après lui, le Dr Fabri, inspecteur des missions protestantes allemandes en Afrique, a pris la parole. Il a insisté sur le fait que les deux grandes communautés chrétiennes de l'Allemagne ont enfin trouvé un terrain de réconciliation et de fraternité.

Le président de l'assemblée, le procureur général Hamme, a résumé les débats.

Voici les résolutions qui ont été acclamées par l'assemblée :

1° La suppression de la chasse aux esclaves, avec ses horreurs infâmes, incombe aux États chrétiens et constitue la

condition préalable de la suppression réelle de la traite des esclaves.

2° Bien que la Conférence du Congo oblige toutes les puissances signataires à la suppression de l'esclavagisme et à l'amélioration du sort des indigènes, ce sont cependant en première ligne l'Etat du Congo, le Portugal, l'Angleterre et l'Allemagne, menacés directement par les esclavagistes arabes, qui ont le devoir d'accepter, de commun accord, et de mener à bonne fin le combat contre l'esclavagisme.

3° L'assemblée exprime la confiance que l'honneur du drapeau allemand et les intérêts allemands, lésés dans l'Afrique orientale par les esclavagistes arabes, seront vengés par le gouvernement de l'empire.

Ces résolutions ont été envoyées au Chancelier et au Reichstag.

Le prince de Bismarck a adressé au président de cette réunion la réponse suivante :

Friedrichsruhe, 6 novembre.

« Je vous remercie bien sincèrement pour votre lettre du 27 octobre et la communication des résolutions prises par l'assemblée tenue à Cologne sous votre présidence, dans le sens de la répression du commerce des esclaves et de la protection du travail colonisateur allemand en Afrique. Le gouvernement impérial s'efforce depuis longtemps d'amener une entente des puissances intéressées pour préparer des mesures efficaces contre la traite des noirs et, pour le moment, il est engagé dans des négociations à cet effet avec le gouvernement royal britannique. J'ose espérer que ces négociations formeront sous peu une base pour entamer également les pourparlers avec les gouvernements intéressés sur la côte orientale de l'Afrique, l'Italie et le Portugal, ainsi qu'avec les puissances signataires de l'acte du Congo. DE BISMARCK. »

Dans toute l'Allemagne, l'agitation antiesclavagiste est devenue nationale et se lie à la question coloniale du Zanguebar. Il y a près d'un millier de comités et de sous-comités fondés.

Douze brochures de propagande ont déjà été publiées et répandues à un très grand nombre d'exemplaires. Le jour-

naliste Humanus du *Gott will es !* en a, à lui seul, publié deux, qui ont été tirées à 25,000 exemplaires. Il est inutile de dire que les souscriptions affluent au comité central.

Le comité catholique de Cologne, qui a pour président Mgr Krementz, archevêque de cette ville, est le centre de ralliement pour tous les comités des provinces catholiques de l'empire Allemand. Les fonds considérables qu'il a recueillis (500.000 francs) sont spécialement destinés à soutenir les missions allemandes en Afrique.

Le pape Léon XIII a recommandé à l'Episcopat allemand la fondation d'un séminaire spécial pour les missions, à l'instar du séminaire Congolais de Louvain.

EN AUTRICHE.

A Vienne, un certain nombre d'éminentes individualités se sont réunies, sur l'invitation du prince Frédéric de Wrede, pour discuter l'attitude à observer par l'Autriche dans la question des esclaves d'Afrique. Le prince de Wrede s'est présenté aux assistants comme mandataire du cardinal Lavigerie, et, en cette qualité, il a soumis à la réunion un exposé de la situation. On a institué alors un comité chargé de faire les préparatifs d'une action à organiser sur une assez vaste échelle. En même temps, les assistants ont approuvé avec enthousiasme la résolution de convoquer à cet effet à Vienne un grand meeting, qui a eu lieu le 15 décembre et a obtenu le plus beau succès.

L'*Africa-verein*, société autrichienne pour la délivrance des noirs, est fondée, ainsi qu'une revue spéciale mensuelle, l'*Anti-slaverei-Monats-Revue*, qui en est l'organe.

Des comités de Dames patronnesses fonctionnent activement sous l'impulsion du *Comité de Salzbourg*, et de sa présidente, Mme la comtesse de Ledochowsca.

EN ITALIE.

A Rome, le 20 décembre 1888, S. Em. le Cardinal Lavigerie a fait, dans la chapelle des Religieuses de la Retraite, une conférence à l'élite des dames romaines sur

l'esclavage. Il y avait foule. On y voyait presque toutes les princesses romaines.

L'illustre primat d'Afrique a retracé les horreurs de l'esclavage des femmes en Afrique. La plume est impuissante à reproduire cette parole simple, mâle, émouvante, où vibraient çà et là en accents pathétiques les plus nobles sentiments, les inspirations les plus généreuses de la foi et de l'humanité.

Le conférencier a appelé les bénédictions de Dieu sur les coopérateurs, surtout sur l'Angleterre qui, dit-il, a ouvert son âme et ses ressources à l'envoyé du Pontife.

Enfin, *sous la protection directe et spéciale du Pape*, qui en a procuré et surveillé lui-même la création, le comité de Rome qui servira désormais de centre aux autres comités d'Italie, a pour président S. Ex. le prince Rospigliosi, pour vice-président S. Ex. le prince Altièri, et pour trésorier le marquis de Sarralupi ; les principaux conseillers sont MM. de Rossi, Lancelotti, Sachetti, etc., et le directeur ecclésiastique, Mgr Appoloni.

Un comité de dames patronnesses a été fondé par S. E. le cardinal Lavigerie lui-même, durant son dernier séjour dans la capitale du monde chrétien. Il a pour présidente la princesse Salviati, et pour membres les dames les plus illustres de l'aristocratie romaine.

A Milan, le 6 janvier 1889, a eu lieu avec un éclat extraordinaire, la conférence antiesclavagiste de S. Em. le cardinal Lavigerie. Elle était annoncée depuis plusieurs jours. La cathédrale étant trop grande pour qu'un orateur puisse y être entendu de tous, la basilique de Saint-Etienne, la seconde de la ville pour ses dimensions, avait été choisie. Mgr l'archevêque de Milan présidait la cérémonie, assisté de Mgr l'évêque de Côme ; toutes les notabilités de la ville et toute la presse étaient présentes.

Le succès de l'éminent conférencier a été considérable, comme dans toutes les autres villes de l'Italie où il a parlé.

A Naples. Le duc della Regina a accepté la présidence du comité de Naples, dans lequel prendra place l'élite de la société napolitaine.

Le 13 décembre, le Cardinal Lavigerie a prononcé, dans

cette ville en l'église de l'*Ospedaletto*, un émouvant discours en faveur de la suppression de l'esclavage et de la traite des nègres.

Le cardinal Sanfelice, archevêque de Naples, qui présidait la cérémonie, a voulu être le premier oblateur de son diocèse en faveur de l'œuvre contre l'esclavage, et prêcher ainsi d'exemple à ses ouailles. Il a donc envoyé à l'éminent archevêque de Carthage pour être vendue au profit de cette œuvre, la riche croix pectorale qui lui fut offerte par la ville de Naples après le choléra, en témoignage d'admiration et de reconnaissance pour son zèle, sa charité et son abnégation.

A Palerme. Le 15 décembre a eu lieu une conférence antiesclavagiste sous la présidence du Cardinal Alésia, archevêque de Palerme, qui s'occupe de la fondation d'une société antiesclavagiste de Sicile. Avant cette conférence, il a été donné lecture d'une lettre importante du Cardinal Lavigerie. Le curé de San-Niccolo all' Albergheria y a parlé en faveur de l'abolition de la traite.

EN ESPAGNE.

Le samedi, 29 décembre 1888, la reine régente d'Espagne a reçu en audience particulière M. Luis de Sorela, officier de marine et explorateur africain. Il était porteur d'une lettre du Cardinal Lavigerie, qui demandait le concours de la reine Christine et celui de l'Espagne pour la campagne antiesclavagiste.

La Société antiesclavagiste, fondée par M. Luis de Sorela, a pour président d'honneur le Cardinal Primat Archevêque de Tolède. A Tolède, se trouve établi un comité d'hommes et un comité de dames patronnesses ; ces comités sont mis sous la présidence effective de l'évêque auxiliaire de Tolède.

M. Canovas, l'ancien chef du cabinet espagnol, vient d'être nommé président effectif du comité central de l'œuvre.

EN PORTUGAL.

Dès le début, M. Barroz Gomez, *ministre des affaires étrangères du Portugal*, dans une lettre écrite au président de la Société de Géographie de **Lisbonne**, avait témoigné

de la bonne volonté du gouvernement de ce pays, de se joindre aux autres gouvernements dans la lutte antiesclavagiste.

Aujourd'hui, l'œuvre antiesclavagiste portugaise est fondée à Lisbonne. C'est à l'initiative de M. Serpa Pinto, l'illustre explorateur africain, membre du Parlement portugais, que le succès a été dû.

S. M. le roi Don Luis a bien voulu prendre le titre de protecteur de l'Œuvre ; son second fils, le duc d'Oporto, en a accepté la présidence effective, et le duc de Bragance la présidence d'honneur.

Les principaux membres de ce comité sont : MM. Pinheiro, Chagas et H. de Macedo, anciens ministres des colonies ; M. da Costa e Silva, directeur général des colonies ; MM. da Cunha et L. Cordeiro, président et secrétaire de la Société de Géographie ; M. C. R. du Bocage, etc.

En Hollande.

A Amsterdam et à *Bovenkerk* s'est fondée une société composée en grande partie d'ouvriers. Tous les membres s'engagent à abandonner à l'œuvre le gain d'une journée de travail.

Cette idée nous paraît pratique, car elle rend l'œuvre tout à fait populaire en la mettant à la portée du peuple. Pourquoi ne pas la propager ailleurs ?

Pas une personne de bonne volonté qui ne puisse, dans les mois de l'année qui lui sont les plus favorables, vouer une journée de travail pour contribuer à sauver ces esclaves africains. Même dans les foyers qui ne connaissent pas l'aisance, les soins exceptionnels des bonnes mères de famille sauront trouver les moyens, sans que la maison en souffre, de se passer du salaire d'une seule journée de travail dans l'année.

En Suisse.

S'il était un pays qui pût demeurer étranger à l'œuvre antiesclavagiste, ce serait sans contredit la Suisse. Sans colonies, sans marine, sans contact direct, par conséquent, avec les

régions où règne l'esclavage, elle n'a point à en souffrir ; ses intérêts matériels ne sont pas compromis par l'état de choses actuel et sa politique n'a rien à y voir.

Cependant, c'est **à Genève** que l'œuvre antiesclavagiste a pris naissance, le 2 janvier 1889, sous les auspices de la Direction de l'*Afrique explorée et civilisée.* Ce journal important qui, fondé par les docteurs Moynier et Ch. Faure depuis près de dix ans, s'occupe du continent dont il porte le nom, luttait déjà à sa manière pour l'amélioration du sort des indigènes ; possédant de nombreuses relations parmi les africanistes, il semblait désigné, soit pour donner l'impulsion au mouvement antiesclavagiste en Suisse, soit pour y servir, en raison de son impartialité absolue, de centre de ralliement à toutes les bonnes volontés.

Grâce au zèle du professeur Ruffet, du docteur Hatz Linder, de l'abbé Carry et d'autres, des comités sont installés au Locle, à la Chaux-de-Fonds, à Berne, Neuchâtel, Bâle, Zurich, Saint-Gall.

Les évêques suisses ont invité les catholiques à provoquer des assemblées populaires contre l'esclavage et à recueillir des secours.

Congrès projeté à Lucerne. — Dans le courant de l'année 1889, le cardinal Lavigerie résolut de réunir les divers comités directeurs antiesclavagistes nationaux, à l'effet de s'entendre sur les moyens à employer pour les progrès de l'œuvre en Europe, en même temps que pour ses résultats pratiques sur le continent Africain.

La Suisse, par sa situation géographique comme par son caractère de liberté et de neutralité politique, avait paru tout naturellement indiquée pour une réunion de ce genre, d'autant plus que la Belgique était déjà désignée comme devant posséder le Congrès diplomatique des Puissances.

Le Grand Conseil du canton de Lucerne avait accepté pour cette ville l'honneur de l'assemblée antiesclavagiste, et la réunion devait se faire le 3 août 1889.

Mais la santé délabrée du vénérable Cardinal Lavigerie, qui cependant était revenu à cette fin de sa retraite d'Afrique, et diverses autres considérations ont, au dernier moment,

fait proroger ce Congrès jusqu'après la conférence diplomatique de Bruxelles, annoncée pour le mois de novembre

En Amérique.

Nul doute que les **Etats-Unis**, en raison du grand nombre de nègres qu'ils renferment, ne sympathisent avec le mouvement africain.

Une députation des nègres américains, composée de MM. Daniel Rudd et Robert Ruffin, est venue trouver le cardinal Lavigerie à Lucerne, en août 1889. « Nous sommes chargés, lui ont-ils dit, de faire savoir au Congrès de Lucerne que nous allons porter la question de l'esclavage au Congrès qui va se tenir parmi nous, prochainement, sur les intérêts catholiques ; de rappeler que nous sommes en Amérique dix millions de noirs qui brûlons de nous associer à l'œuvre de Votre Eminence, et qui nourrissons pour Votre personne une reconnaissance qu'il nous est impossible d'exprimer. Nous lui demandons qu'Elle pense à nous pour nous agréger à sa croisade. Nous sommes prêts à lui fournir des apôtres, des catéchistes et à l'aider de tous nos moyens. »

Cette noble démarche a grandement consolé le cœur du vénérable cardinal, en ce moment malade et fatigué de ses courses apostoliques.

Dans la république d'**Haïti**, formée essentiellement de nègres, le journal l'*Union* a prêché l'œuvre africaine. « Quand dans les pays européens, dit-il, les cœurs compatissent aux souffrances des pauvres noirs d'Afrique, comprendrait-on que *nous autres Haïtiens, fils d'esclaves africains et ne rougissant pas de notre origine*, nous restions indifférents et inactifs !

» Non, la magistrature, le clergé, les pouvoirs constitués, le commerce tiendront à apporter leur concours. Haïti doit se montrer digne de l'œuvre. »

Comme on le voit, la croisade africaine se généralise en Europe et dans le monde chrétien ; mais nulle part elle n'est plus active ni mieux organisée que dans notre pays, ainsi qu'on en jugera par le chapitre suivant.

CHAPITRE XIV.

LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE A BRUXELLES.

I. Invitation du Roi Léopold.

L'un des résultats les plus remarquables du mouvement africain provoqué par l'appel de l'Eglise, est sans contredit la *Conférence diplomatique antiesclavagiste* réunie à Bruxelles au mois de Novembre 1889, sur l'invitation de S. M. le Roi des Belges, Souverain de l'Etat du Congo.

Alors que les difficultés semblaient grandir contre l'action libre des Sociétés privées et contre les croisés volontaires dont l'envoi n'eut pas été sans danger, au milieu de l'effervescence produite dans le monde arabe et musulman par la guerre des côtes orientales, c'est en ce moment que les Puissances elles-mêmes s'unissent pour coopérer à ce grand mouvement civilisateur.

« En moins d'une année, dirons-nous avec Mgr Cartuyvels, une croisade nouvelle a été annoncée d'un bout à l'autre de l'Europe et a réuni, chose inouïe, dans une action commune, malgré les divergences de leurs vues politiques, tous les gouvernements des nations civilisées, pour arracher l'Afrique à l'esclavage de l'Islam et de l'idolâtrie. Comme on vit au moyen âge les guerres privées s'apaiser tout à coup entre les nations chrétiennes conjurées contre la barbarie musulmane, ainsi l'on voit les forces, les intérêts les plus divers, subitement réconciliés, entreprendre cette guerre sainte sous le drapeau qui porte la croix rouge des religieux hospitaliers et l'étoile des Mages. Du même pas fraternel marchent, à la conquête de ces régions mystérieuses, le missionnaire et le

soldat, l'explorateur et l'apôtre : *Stanley* et *Lavigerie* », nous ajouterons « le monarque diplomatique : *Léopold II*, et le Souverain Pontife, chef de l'Eglise universelle : *Léon XIII.* »

Ces quatre noms symbolisent en effet les colonnes de l'édifice social qui s'élève majestueusement dans le Continent Africain, si longtemps voué à l'opprobre et à l'oubli.

En acceptant l'invitation du Roi, les puissances délibérantes rendaient un éclatant hommage à notre souverain, considéré à bon droit comme l'âme du grand mouvement d'exploration et de civilisation africaine et, par conséquent, comme le promoteur le plus autorisé d'une conférence destinée à réprimer, une fois pour toutes, le commerce des esclaves.

Vers le milieu de Novembre, le roi reçut successivement les délégués de ces puissances, et il accorda également audience à Mgr Brincat. Le coadjuteur du cardinal Lavigerie était chargé de présenter à Sa Majesté un volume de 725 pages renfermant les documents relatifs à l'œuvre antiesclavagiste et destiné également aux membres du Congrès, ainsi que la lettre du cardinal au Roi, résumant ledit volume.

Le Roi a reçu aussi M. Francis William Fox, représentant la *Société de protection des noirs*, qui existe à Londres et dont Sa Majesté est président honoraire. M. Fox lui a donné lecture d'une adresse de ladite Société, qui réclame notamment la restriction de l'importation des armes à feu et des boissons alcooliques en Afrique. Ce dernier point a obtenu du Roi une approbation particulière.

Enfin Sa Majesté a accueilli la députation de la « *British and Foreign anti-slavery Society* », qui célèbre son jubilé de 50 ans au moment même de la réunion de la Conférence.

Nous avons déjà vu que c'est grâce à la sollicitation de cette Société, que la Reine d'Angleterre a engagé le Roi des Belges à prendre l'initiative de la délibération des puissances.

La députation en question a remis à Sa Majesté les documents et une magnifique carte de la traite africaine, qu'elle avait préparés en vue de la Conférence.

Le Roi a très nettement exprimé son propre sentiment quant aux mesures à prendre contre la traite, spécialement au Congo. Et il est évident qu'elles concordent complètement

avec les conclusions du rapport du capitaine Coquilhat, que nous donnerons plus loin.

II. Les travaux de la Conférence.

Ouverture. La séance d'ouverture de la Conférence a eu lieu le 19 Novembre 1889, dans la grande salle du Ministère des Affaires étrangères.

Le ministre prince de Chimay a souhaité la bienvenue aux membres étrangers de la Conférence.

Le Baron Gericke de Herwynen, ministre des Pays-Bas, en sa qualité de doyen du corps diplomatique, a répondu par une allocution dans laquelle il a félicité le Roi et le gouvernement belge de l'initiative éclairée qu'ils ont prise en proposant cette réunion. Le ministre des Pays-Bas a exprimé le désir que le prince de Chimay fût président du Congrès ; mais celui-ci a désigné pour cet honneur M. le baron Lambermont, ministre d'Etat, ancien diplomate du Congrès de Berlin.

M. le baron Lambermont a été nommé président à l'unanimité. Il a prononcé un discours retraçant l'historique de la traite et signalant le grand intérêt humanitaire qui fait à la civilisation un devoir de réprimer ce que Livingstone a appelé « l'**iniquité monstre** ».

Le Congrès a fait choix pour secrétaires de MM. L. Arendt, directeur général ; Gosselin, secrétaire de la légation britannique à Bruxelles, et le comte P. van der Straten-Ponthoz, directeur aux affaires étrangères. MM. Seeger et le comte de Robiano, chef de division et chef de bureau au même ministère, ont été nommés secrétaires-adjoints.

La Conférence comprend deux sections. La première se compose de diplomates chargés particulièrement des questions politiques et qui seuls ont le droit de prendre part au vote ; — d'autre part, les explorateurs, les savants, forment entre eux une section consultative.

Voici la **liste des membres** de la représentation des puissances.

(Les noms en *italique* sont ceux des ministres plénipotentiaires; les autres sont ceux des délégués adjoints.)

Allemagne. — S. E. M. *d'Alvensleben*; M. le docteur Arendt, consul à Anvers; M. le baron de Metzingen.

AUTRICHE-HONGRIE. — S. E. le comte *Khevenhüller-Metsch.*

BELGIQUE. — M. le baron Lambermont, ministre d'Etat ; M. E. Banning, directeur général au ministère des affaires étrangères ; M. Léon Arendt.

DANEMARK. — *Schack de Brockdorff*, consul général à Anvers.

ESPAGNE. — S. E. M. *Guttierez Agüera.*

ETAT DU CONGO. — MM. *Pirmez*, ministre d'Etat, président du Conseil supérieur de l'Etat Indépendant du Congo; Van Eetvelde, administrateur général du département des affaires étrangères ; le capitaine d'état-major Coquilhat ; Descamps-David, professeur à l'Université de Louvain ; le lieutenant Liebrechts.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — S. E. M. *Terrel.*

FRANCE. — S. E. M. *Bourée* ; MM. Cogordan ; Ballay, gouverneur du Congo français ; Deloncle ; Lacan, consul à Zanzibar.

GRANDE-BRETAGNE. — S. E *Lord Vivian* ; Sir John Kirk ; MM. Havelock ; le capitaine Moore ; Everard Wylde, du Foreign-Office.

ITALIE. — S. E. M *de Renzis* ; M. Catalini, conseiller.

PAYS-BAS — S. E. le baron *Gericke de Herwynen* ; M. De la Fontaine, consul à Banana.

PERSE. — S. E. M. *Nazare-Aga.*

PORTUGAL. — S. E. M. *Henrique Macedo;* M. Capello, capitaine de frégate ; M. de Castilho, ancien gouverneur général de Mozambique ; M. Batalha-Reis.

RUSSIE. — S. E. le prince *Ouroussoff;* M. De Martens; Rimsky-Korsakoff.

SUÈDE et NORWÈGE. — S. E. M. *de Burenstam.*

TURQUIE. — S. E. *Carathéodory-Effendi.*

Dans la suite, le sultan de Zanzibar et le roi Ménélick, négous d'Abyssinie, se sont fait représenter dans l'assemblée, ce dernier par le ministre d'Italie.

Ordre des travaux. La circulaire qui a convié les puissances, les invitait à s'assembler pour arriver à une entente commune sur les mesures à prendre en vue d'empêcher la traite à l'intérieur de l'Afrique et la capture des esclaves destinés à être vendus. C'est sur ce programme peu complexe que l'accord est fait. Contrairement à ce qui s'est passé pour la conférence de Berlin en 1885, il n'y a eu ni entente, ni même négociations préalables entre les puissances sur le détail des questions à débattre sur le principe, des mesures à arrêter, ou sur l'ordre des travaux.

On était simplement d'accord sur ce point préjudiciel qu'il *faut* en finir, une fois pour toutes, avec la traite des noirs. Au

Congrès, chaque puissance peut présenter les propositions que bon lui semble, sans être limitée par aucun engagement antérieur.

Usant de son initiative, et comme pour prêcher d'exemple, le Roi Léopold a fait distribuer aux membres de la Conférence les *deux rapports* suivants, traitant, l'un de la *suppression légale de l'esclavage*, l'autre de la *répression effective de la traite* dans les territoires de l'Etat du Congo.

III. Suppression de l'esclavage au Congo.

Extrait du Rapport au Roi-Souverain sur la législation de l'Etat Indépendant du Congo, au point de vue de la suppression de l'esclavage et de la protection des noirs.

Sire, Les Puissances ayant des possessions en Afrique ont reçu de la Conférence de Berlin la mission de concourir à l'abolition de l'esclavage. « Toutes les puissances — dit l'article 6 — qui exercent des droits de souveraineté ou une influence dans les dits territoires s'engagent à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs. »

Les tribunaux de l'Etat du Congo, pour lesquels l'Acte général de Berlin est une loi fondamentale, ne pourraient donc sanctionner ni regarder comme licites des faits quelconques d'esclavage, fût-ce même sous prétexte de respecter les us et coutumes locaux. La loi ne connaît d'autres obligations entre maîtres et serviteurs noirs, que celles qui découlent d'un contrat librement consenti et conforme aux principes du droit civil belge. Elle refuse tout appui au maître qui voudrait contraindre un noir à travailler pour lui, contre son gré, et en dehors des obligations légalement contractées.

L'interdiction de l'esclavage se trouve consacrée dans le Code pénal de l'Etat ; les articles du Code qui traitent ce point sont absolument formels. L'esclavage, même domestique, ne saurait être reconnu officiellement. En effet, il n'est pas possible qu'un homme au Congo soit assujetti à un autre, puisque toute atteinte à la liberté individuelle est réputée un délit punissable par les articles 11 et suivants du Code pénal. Est puni celui qui, par violences, ruses ou menaces, a enlevé

ou fait enlever, arrêté ou fait arrêter arbitrairement, détenu ou fait détenir une personne quelconque (art. 11); est puni celui qui dispose de personnes quelconques pour les vendre comme esclaves art. 12). De par ces dispositions générales, le trafic, le transport, la détention d'individus comme esclaves tombent sous le coup de la loi pénale.

En outre, le Directeur de la Justice et ses délégués ont pour mission expresse de prendre eux-mêmes en mains la défense des noirs, chaque fois que ceux-ci sont lésés ou qu'ils subissent quelque contrainte ou violence. Le rôle de l'Etat à leur égard n'est pas passif; il exige que la justice intervienne activement pour ne laisser méconnaître aucun de leurs droits dans les régions, de plus en plus étendues, où elle exerce son action. Ici, tout homme, libre en droit, peut s'émanciper d'un assujettissement illicite, et l'autorité est tenue de lui accorder dans ce but aide et protection....

Je suis, Sire, de Votre Majesté, etc.

EDM. VAN EETVELDE.

Bruxelles, le 24 octobre 1889.

IV. RÉPRESSION DE LA TRAITE AU CONGO.

Rapport adressé au Roi-Souverain sur les mesures politiques et militaires prises et à prendre pour amener la répression de la traite des esclaves dans les territoires de l'Etat Indépendant du Congo.

Sire, La répression de la traite des esclaves a été l'un des objets principaux poursuivis par Votre Majesté dès l'origine des entreprises belges au Congo.

Dès 1876, Votre Majesté avait cherché à raviver cette question par la fondation de l'Association internationale africaine. — Le fait le plus important à ce point de vue, celui qui préoccupait au plus haut point Votre Majesté, était la marche progressive des métis arabes originaires de Zanzibar, dans les provinces situées à l'ouest du lac Tanganika.

Aussi à peine la station de l'Equateur était-elle établie en 1883, que Stanley reçut de Bruxelles l'ordre d'ajourner la création des établissements intermédiaires à Bangala et à

Oupoto, jusqu'à ce qu'il eût atteint les Stanley-Falls, où il devait fonder un poste destiné à entraver les opérations des Arabes. Ce poste fut fondé le 3 décembre 1883.

Stanley a décrit dans son dernier livre les horreurs de la dévastation que les récentes razzias des marchands d'esclaves venaient d'infliger alors à la contrée. Depuis ce moment, on peut constater que, malgré quelques retours offensifs de leur part, le mal a été relativement enrayé dans le voisinage immédiat au moins des rives du Congo. L'évacuation momentanée de la station des Stanley-Falls en août 1886, démontrait qu'il restait néanmoins beaucoup à faire pour imposer aux traitants venus de l'est le respect des lois de l'humanité.

Tandis que jusque-là une fraction minime de nos forces recevait une instruction militaire sérieuse, et que le restant n'était astreint qu'à quelques exercices de tir, tous les contingents furent dorénavant soumis à un apprentissage militaire uniforme et assez étendu, donné à l'école de Boma. La valeur technique et la discipline des troupes firent dès ce moment des progrès sensibles.

En 1888, l'effectif des contingents a été doublé. Depuis 1885 déjà, nous avions pu commencer à trouver des recrues parmi nos populations indigènes elles-mêmes ; ce système a été étendu et de grands efforts sont faits pour le développer. L'organisation définitive de la force publique, décrétée le 17 novembre 1888, a considérablement augmenté ses cadres européens, qui comptent vingt-trois officiers et vingt-neuf sous-officiers ; elle a fixé les quartiers-généraux des compagnies permanentes et préparé en même temps la formation de milices indigènes appelées à nous fournir de solides auxiliaires.

Aujourd'hui les compagnies permanentes, représentant le noyau de nos forces régulières, atteignent à peu près 2200 hommes ; mais nous pouvons compter en même temps, rien que dans le pays des Bangalas, sur 5000 hommes de milices, et, dans les environs de l'Arouwimi et des Stanley-Falls, sur 3000 hommes au moins,

Entre le Haut-Kassaï et le Haut-Lomami nous croyons

pouvoir nous appuyer prochainement sur une première force auxiliaire de 3000 hommes de milices. Partout ailleurs, ce système est en voie d'organisation.

La base de Léopoldville étant trop éloignée des postes de l'est, une base secondaire a été créée à la station des Bangalas et un grand dépôt d'armes et de cartouches de réserve y est établi afin de pouvoir armer promptement les tirailleurs des milices indigènes, en cas de besoin. — L'artillerie a été augmentée l'an dernier de trois mitrailleuses Maxim et de seize canons en bronze ; ces derniers sont destinés au flanquement des ouvrages fortifiés. Le steamer la *Ville de Bruxelles*, l'un des deux grands bateaux de ravitaillement, a été armé d'un canon, et remplit l'office de canonnière dans le Haut-Fleuve.

En même temps une série d'opérations politiques et militaires était entreprise pour rallier les populations d'Oupoto, N'Dobo, Yambinga, Boumba, Monongiri, c'est-à-dire toutes les tribus comprises entre les Bangalas et les Basokos du confluent de l'Arouwimi. Cette tâche a été accomplie avec le plus grand succès. Des postes ont été installés chez toutes ces tribus, et une avant-garde, graduellement renforcée, a établi, au confluent de l'**Arouwimi**, un **camp fortifié**, qui surveille la route des Falls et de Nyangwé ; il est entièrement armé et organisé ; son effectif est complet et s'élève à 600 hommes.

Les opérations de l'installation d'un camp semblable dans les parages du **Haut-Lomami** sont commencées ; ce camp est destiné à surveiller directement Nyangwé et à commander les affluents descendant du haut pays de Katanga. Il doit avoir le même effectif que celui de l'Arouwimi.

Pour ces deux camps, des approvisionnements considérables en matériel et en vivres de réserve ont été envoyés. Leurs chefs ont pour instruction d'établir immédiatement de grandes plantations autour de leurs positions et de rayonner dans le pays de manière à grouper sous leur protection les populations indigènes et à les rassembler en noyaux compacts, centres d'activité agricole et de résistance militaire aux marchands d'esclaves.

Trois petits vapeurs et trois embarcations à voile viennent d'être ajoutés à notre flottille du Haut-Fleuve. Ils seront bientôt et successivement rejoints par de nouveaux steamers.

Le besoin de ces bateaux est d'autant plus grand que la traite des esclaves se pratique entre le Loulongo et l'Oubangi. Notre commissaire dans ce district a réussi, grâce à son bateau à vapeur, *à capturer plusieurs fois des pirogues de négriers*, et il a rendu ces actes de traite beaucoup plus rares en édictant une série de mesures de police. — Sur le haut du Kassaï, le commissaire du district de Loulouabourg *a pu réprimer*, il y a deux ans, des actes de traite des esclaves commis par des négociants indigènes venus du sud.

Pour achever ce tableau de notre action antiesclavagiste, je dois rappeler que le *transport des armes à feu a été interdit.*

Il serait aussi hautement désirable, dès que nos ressources nous le permettront, de pouvoir *nous mettre en travers des grands courants de la traite intérieure, en organisant des croisières* sur certaines de nos eaux, et en occupant les voies principales qui mènent soit au Soudan sud-oriental, soit aux sources du Congo, où se trouvent les champs d'action des Arabes agissant entre les lacs Tanganika et Nyassa.

Des postes militaires, établis au sud du *Katanga*, d'une part, vers les limites du *bassin du Nil*, de l'autre, intercepteraient efficacement les routes de la traite dans ses parages. Nous devons toutefois réserver l'examen des détails des dispositions à arrêter à cet effet, jusqu'à ce que nous soyons pourvus des ressources financières nécessaires.

C'est sur l'Etat du Congo, plus directement en contact avec le fléau dans son foyer central, que porte le poids principal de la lutte à soutenir dans cette région intérieure. C'est à lui que les charges de cette vaste mission incombent aujourd'hui au premier chef. Son succès profitera à l'humanité tout entière, comme à tous les Etats ayant des possessions africaines.

Je reste, Sire, de Votre Majesté, etc.

Capitaine CAMILLE COQUILHAT.

Bruxelles, le 29 octobre 1889.

ACTE GÉNÉRAL

DE LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES.

(Signé le 2 juillet 1890.)

Au nom de Dieu Tout-Puissant.

S. M. l'empereur d'Allemagne, etc. ; S. M. l'empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie, etc. ; S. M. le roi des Belges ; S. M. le roi de Danemark ; S. M. le roi d'Espagne ; S. M. le roi souverain de l'Etat indépendant du Congo ; le président des Etats-Unis d'Amérique ; le président de la République française ; S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes ; S. M. le roi d'Italie ; S. M. le roi des Pays-Bas, etc. ; S. M. le schah de Perse ; S. M. le roi de Portugal et des Algarves, etc. ; S. M. l'empereur de toutes les Russies ; S. M. le roi de Suède et de Norwège ; S. M. l'empereur des Ottomans et Sa Hautesse le sultan de Zanzibar ;

Egalement *animés de la ferme volonté de mettre un terme* aux crimes et aux dévastations qu'engendre *la traite des esclaves africains*, de protéger efficacement les populations aborigènes de l'Afrique, et d'assurer à ce vaste continent les bienfaits de la paix et de la civilisation ;

Voulant donner une sanction nouvelle aux décisions déjà prises dans le même sens et à diverses époques par les puissances, compléter les résultats qu'elles ont obtenus et arrêter un ensemble de mesures qui garantissent l'accomplissement de l'œuvre qui fait l'objet de leur commune sollicitude ;

Ont résolu, sur l'invitation qui leur a été adressée par le gouvernement de S. M. le roi des Belges, d'accord avec le gouvernement de S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de réunir à cet effet une *conférence à Bruxelles*, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

(1) Cet acte général entre dans les détails pratiques les plus minutieux, et comporterait plus de 30 pages de notre texte. Nous nous bornerons à en extraire les articles les plus explicites, ceux dont les autres ne sont que les conséquences et l'application.

Les sieurs, etc. (Voir p. 227). Lesquels, munis de pleins pouvoirs qui ont été trouvés en bonne et due forme, ont adopté les *dispositions suivantes :*

CHAPITRE I.

MESURES A PRENDRE AUX LIEUX D'ORIGINE.

Art. 1. — Les puissances déclarent que les moyens les plus efficaces pour combattre la traite à l'intérieur de l'Afrique sont les suivants :

1° Organisation progressive des *services administratifs, judiciaires, religieux et militaires* dans les territoires d'Afrique placés sous la souveraineté ou le protectorat des nations civilisées ;

2° Etablissement graduel, à l'intérieur, par les puissances dont relèvent les territoires, de **stations** fortement occupées, de manière que leur action protectrice ou répressive puisse se faire sentir avec efficacité dans les territoires dévastés par les chasses à l'homme ;

3° Construction de **routes** et notamment de *voies ferrées* reliant les stations avancées à la côte, et permettant d'accéder aisément aux eaux intérieures et sur le cours supérieur des fleuves et rivières qui seraient coupés par des rapides et des cataractes, en vue de substituer des modes économiques et rapides de transport au portage actuel par l'homme ;

4° Installation de **bateaux à vapeur** sur les eaux intérieures navigables et sur les lacs, avec l'appui des *postes fortifiés*, établis sur les rives ;

5° Etablissement de **lignes télégraphiques** entre les stations et la côte ;

6° Organisation d'*expéditions et de* **colonnes mobiles** qui maintiennent les communications des stations entre elles et avec la côte, en appuient l'action répressive et assurent la sécurité des routes de parcours ;

7° *Restriction de l'importation des armes à feu*, au moins des armes perfectionnées, et *des munitions* dans toute l'étendue des territoires atteints par la traite.

Art. 2. — Les **stations**, les **croisières intérieures** et les postes qui servent de port d'attache à celles-ci, indépendamment de leur tâche principale, qui sera d'*empêcher la capture d'esclaves* et d'intercepter les routes de la traite, auront pour mission subsidiaire :

1° De servir de point d'appui et au besoin de *refuge* aux populations indigènes, et de mettre celles-ci à même de concourir à leur propre défense ; de les initier aux *travaux agricoles* et aux arts professionnels, de façon à accroître leur bien-être ; à les *élever à la civilisation* et à amener l'extinction des coutumes barbares, telles que le cannibalisme et les sacrifices humains ;

2° De prêter aide et protection aux entreprises du *commerce* et de préparer la fondation de centres de culture permanente et d'établissements commerciaux ;

3° De protéger les *missions religieuses*, sans distinction de culte, établies ou à établir dans leur voisinage ;

4° De pourvoir au *service sanitaire*, et d'accorder l'hospitalité et le secours à tous ceux qui participent en Afrique à l'Œuvre de la répression de la traite.

L'Art. 3 concerne l'*engagement des puissances* à employer ces moyens et à se prêter assistance mutuellement.

Art. 4, concernant les *délégations à des* **Compagnies** des obligations contractées, et l'action de l'initiative privée. — Les puissances promettent accueil, aide et protection aux Associations et aux initiatives privées qui voudraient coopérer dans leurs possessions à l'Œuvre antiesclavagiste, sous la réserve de leur direction et contrôle, et à l'exclusion de tout exercice des droits de la souveraineté.

Art. 5. — Les puissances contractantes s'obligent à édicter, dans le délai d'un an, une *loi pénale* rendant applicables les dispositions de leur **législation pénale** aux organisateurs et aux *coopérateurs des chasses à l'homme*, aux auteurs de la mutilation des adultes et des enfants, à tout individu participant à la capture des esclaves par violence, aux *convoyeurs*, transporteurs et *marchands d'esclaves*.

Art. 6. — Les *esclaves libérés* seront renvoyés, autant que possible, dans leur pays d'origine.

Art. 7. — Tout *esclave fugitif* qui réclamera la protection des puissances, devra l'obtenir et sera reçu dans les camps et stations officiellement établis.

Art. 8. — L'expérience de toutes les nations qui ont des rapports avec l'Afrique, ayant démontré le *rôle pernicieux et prépondérant des armes à feu* dans les opérations de la traite et dans les guerres intestines entre les tribus indigènes, — et cette même expérience ayant prouvé manifestement que la conservation des populations africaines, dont les puissances ont la volonté expresse de sauvegarder l'existence, est une impossibilité radicale, si des mesures restrictives du commerce des armes à feu et des munitions ne sont pas établies.

Les puissances décident que l'*importation des* **armes à feu** et spécialement des armes rayées et perfectionnées, ainsi que de la poudre, des balles et des cartouches, est, sauf dans les cas et sous les conditions prévus, *interdite* dans les territoires compris entre le 20e parallèle nord et le 22e parallèle sud et aboutissant vers l'ouest à l'océan Atlantique, vers l'est à l'océan Indien et ses dépendances, y compris les îles adjacentes au littoral jusqu'à 100 milles marins de la côte.

Art. 9. — Toutes armes à feu importées devront être déposées, aux frais, risques et périls des importateurs, dans un entrepôt public, et ne pourront en sortir sans l'autorisation préalable de l'Etat. Cette autorisation, sauf les cas spécifiés, sera *refusée pour la sortie de toutes* **armes de précision**, telles que fusils rayés, à magasin, ou se chargeant par la culasse, entières ou en pièces détachées, de leurs cartouches, des capsules ou d'autres munitions, destinées à les approvisionner.

Ne pourront être retirés des entrepôts pour être mis en vente que les fusils à silex non rayés, ainsi que les poudres communes dites de traite.

Art. 10. — Les gouvernements prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution aussi complète que possible des dispositions relatives à l'importation, à la vente et au transport des armes à feu et des munitions, ainsi que pour en empêcher soit l'entrée et la sortie par leurs frontières intérieures, soit le passage sur les régions où sévit la traite.

CHAPITRE II.

ROUTES DES CARAVANES ET TRANSPORTS D'ESCLAVES PAR TERRE.

Art. 16. — Dans les régions du littoral connues comme servant de lieux habituels de passage ou de points d'aboutissement aux transports d'esclaves venant de l'intérieur, ainsi qu'aux points de croisement des principales routes de caravane traversant la zone voisine de la côte déjà soumise à l'action des puissances souveraines ou protectrices, **des postes** seront établis dans les conditions et sous les réserves mentionnées à l'article 3, par les autorités dont relèvent les territoires, à l'effet d'intercepter les convois et de libérer les esclaves.

Art. 17. — Une surveillance rigoureuse sera organisée par les autorités locales dans les ports et les contrées avoisinant la côte, à l'effet d'**empêcher la mise en vente** et l'embarquement des esclaves amenés de l'intérieur, ainsi que la formation et le départ vers l'intérieur de bandes de **chasseurs à l'homme** et des marchands d'esclaves.

Art. 18. — Dans les possessions de chacune des puissances contractantes, l'administration aura le **devoir de protéger** les esclaves libérés, de les rapatrier, si c'est possible, de leur procurer des moyens d'existence et de pourvoir en particulier à l'éducation et à l'établissement des enfants délaissés.

CHAPITRE III.

RÉPRESSION DE LA TRAITE SUR MER.

Art. 20. — Les puissances signataires reconnaissent l'opportunité de prendre, d'un commun accord, des dispositions ayant pour objet d'assurer plus efficacement la répression de la traite dans la zone maritime où elle existe encore.

Art. 21. — Cette **zone maritime** s'étend entre, d'une part, les côtes de l'océan Indien (y compris le golfe Persique et la mer Rouge), depuis le Belouchistan jusqu'à la pointe de Tangalane (Quilimane), et d'autre part, une ligne conventionnelle qui suit d'abord le méridien de Tangalane jusqu'au point de rencontre avec le 26° de latitude sud, se confond ensuite avec ce parallèle, puis contourne l'île de Madagascar par l'est, en se tenant à 20 milles de la côte orientale et septentrionale jusqu'à son intersection avec le méridien du cap d'Ambre. De ce point, la limite de la zone est déterminée par une ligne oblique qui va rejoindre la côte du Bélouchistan, en passant à 20 milles au large du cap Raz-el-Had.

(Les articles 30 à 41 établissent le règlement concernant l'**usage du pavillon** et la surveillance des croiseurs).

Art. 42. — Lorsque les officiers commandant les bâtiments de guerre de l'une des puissances signataires auront lieu de croire qu'un bâtiment d'un tonnage inférieur à 500 tonneaux et rencontré dans la zone ci-dessus indiquée, se livre à la traite ou est coupable d'une usurpation de pavillon, ils pourront recourir à la **vérification des papiers à bord**.

Art. 43. — Dans ce but, un canot, commandé par un officier de vaisseau en uniforme, pourra être envoyé à bord du navire suspect, après qu'on l'aura hélé pour lui donner avis de cette intention.

Art. 46. — Avant de quitter le bâtiment arrêté, l'officier dressera un procès-verbal suivant les formes et dans la langue en usage dans le pays auquel il appartient.

Art. 50-52. — L'autorité visée à l'article 49, à laquelle le navire arreté a été remis, procédera à une enquête complète, selon les lois et règlements de sa nation, en présence d'un officier du croiseur étranger. — S'il résulte de l'enquête qu'il y a eu usurpation du pavillon, le navire arrêté restera à la disposition du capteur. — Si l'enquête établit un fait de traite, défini par la présence à bord d'esclaves destinés à être vendus, ou d'autres faits prévus par les conventions particulières, le navire et sa cargaison demeurent **sous séquestre**, à la garde de l'autorité qui a dirigé l'enquête.

Le capitaine et l'équipage seront déférés aux tribunaux de la nationalité dont ils ont arboré le pavillon.

Les esclaves seront mis en liberté après qu'un jugement aura été rendu.

Art. 59. — En cas de condamnation, le navire séquestré sera déclaré de **bonne prise au profit du capteur**.

CHAPITRE IV.

PAYS DE DESTINATION, DONT LES INSTITUTIONS COMPORTENT L'EXISTENCE DE L'ESCLAVAGE DOMESTIQUE.

Art. 62. — Les puissances contractantes dont les institutions comportent l'existence de l'esclavage domestique, et dont, par suite de ce fait, les possessions situées dans ou hors l'Afrique servent, malgré la vigilance des autorités, de lieux de destination aux esclaves africains (Turquie, Perse, Zanzibar), s'engagent à en prohiber l'importation, le transit, la sortie ainsi que le commerce. La surveillance la plus active et la plus sévère possible, sera organisée par elles sur tous les points où s'opèrent l'entrée, le passage et la sortie des esclaves africains.

Art. 68. — Les puissances signataires reconnaissent la haute valeur de la loi sur la prohibition de la traite des noirs, sanctionnée par S. M. l'empereur des Ottomans le 4/16 décembre 1889.

Art. 69. — S. M. le schah de Perse consent à organiser une surveillance active dans les eaux territoriales et sur celles des côtes du golfe Persique et du golfe d'Oman, qui sont placées sous sa souveraineté, ainsi que sur les routes intérieures qui servent au transport des esclaves.

Art. 70. — Sa Hautesse le sultan de Zanzibar consent à prêter son concours le plus efficace pour la répression des crimes et délits commis par les trafiquants d'esclaves africains sur terre comme sur mer.

CHAPITRE V.

INSTITUTIONS DESTINÉES A ASSURER L'EXÉCUTION DE L'ACTE GÉNÉRAL.

Art. 71-77. — Conformément aux dispositions de l'art. 27, il est institué à **Zanzibar** un **bureau international** où chacune des puissances signataires pourra se faire représenter par un délégué. — Ce Bureau aura pour mission de centraliser tous les documents et renseignements qui seraient de nature à faciliter la répression de la traite de la zone maritime.

Art. 82. — L'échange de ces documents et renseignements sera centralisé dans un **bureau spécial** rattaché au département des affaires étrangères à **Bruxelles**. (Celui-ci recevra les rapports du bureau de Zanzibar).

CHAPITRE VI.

MESURES RESTRICTIVES DU TRAFIC DES SPIRITUEUX

Art. 90. — Justement préoccupées des conséquences morales et matérielles qu'entraîne pour les populations indigènes l'*abus des spiritueux*, les puissances signataires sont convenues d'appliquer les dispositions des articles suivants, dans une **zone délimitée** par le 20° latitude nord et par le 22° latitude sud et aboutissant vers l'ouest à l'océan Atlantique et vers l'est à l'océan Indien et à ses dépendances, y compris les îles adjacentes au littoral jusqu'à 100 milles marins de la côte.

Art. 91. — Dans les régions de cette zone où il sera constaté que, soit à raison des croyances religieuses, soit pour d'autres motifs, l'usage des boissons distillées n'existe pas ou ne s'est pas développé, les puissances *en prohiberont l'entrée*. La fabrication des boissons distillées y sera également *interdite*.

Art. 92. — Les puissances ayant des possessions ou exerçant des protectorats dans les régions de la zone qui ne sont pas placées sous le régime de la prohibition et où les spiritueux sont actuellement importés, s'engagent à établir ou à conserver sur ces spiritueux un **droit d'entrée** qui sera de 15 fr. par hectolitre de 50° centigrades, pendant les trois années qui suivront la mise en vigueur du présent Acte général.

Art. 95. — Les puissances se communiqueront, par l'entremise du bureau de Bruxelles, dans les conditions indiquées au chapitre V, les renseignements relatifs au trafic des alcools dans leurs territoires respectifs.

CHAPITRE VII.

DISPOSITIONS FINALES.

Art. 99. — Le présent Acte général sera ratifié dans un délai qui sera le plus court possible et qui, en aucun cas, ne pourra excéder un an.

Chaque puissance adressera sa ratification au gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges, qui en donnera avis à toutes les autres puissances signataires du présent Acte général. Les ratifications de toutes les puissances seront déposées dans les archives du royaume de Belgique.

Art. 100. — Le présent Acte général entrera en vigueur dans toutes les possessions des puissances contractantes le 60me jour à partir de celui où aura été dressé le protocole de dépôt prévu par l'article précédent.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent Acte et y ont apposé leur cachet.

Telles sont, dans leurs parties essentielles, les dispositions prises par cette mémorable assemblée souveraine, après sept mois de délibérations laborieuses, de novembre 1889 au 2 juillet 1890.

En terminant, signalons avec un légitime orgueil patriotique le choix de **Bruxelles comme bureau international permanent**; cet hommage solennel était bien dû au **Roi Léopold II**, le promoteur de cette idée humanitaire, devenu en quelque sorte, au point de vue diplomatique, l'arbitre suprême, dans ces grandes assises du droit politique pour l'émancipation de tout un Continent, de toute une race de 150 millions d'hommes !

Devant ce magnifique résultat, inespéré au début, nous n'ajouterons qu'un mot, le mot de Stanley : Laus Deo !

CHAPITRE XV.

LE CONGRES LIBRE ANTIESCLAVAGISTE,

TENU A PARIS, EN SEPTEMBRE 1890.

Convocation. — Le Congrès libre antiesclavagiste, que le Cardinal Lavigerie avait projeté de réunir à Lucerne en 1889 (v. p. 205), a tenu ses solennelles assises à Paris, les lundi et mardi, 22 et 23 septembre 1890. Il avait été précédé la veille, dimanche 21, d'une cérémonie religieuse, dans l'église Saint-Sulpice, pour implorer les lumières du ciel sur les travaux de cette importante assemblée.

Dieu a visiblement béni cette réunion. Il a couronné d'un plein succès les efforts de ses membres qu'animaient les sentiments les plus nobles et les plus généreux. Les délégués des diverses Sociétés nationales antiesclavagistes ont donné, en cette circonstance, le plus bel et le plus consolant exemple de la solidarité qui unit tous les membres de la grande famille humaine, par l'accord si complet et si fraternel avec lequel ils ont cherché, sans réserve ni aucune arrière-pensée, à servir loyalement la cause des esclaves africains. Aussi éprouve-t-on d'abord le besoin de rendre grâce à Dieu d'un tel résultat et d'en remercier hautement tous les membres du Congrès. Il est juste, en particulier, d'en féliciter l'Eminent Cardinal Lavigerie qui a su inspirer de tels sentiments et grouper autour de lui de si nobles dévouements.

Cérémonie religieuse de Saint-Sulpice. — Comme nous le disions plus haut, l'ouverture du Congrès s'est faite le dimanche 21 septembre, avec une grande solennité, dans l'église Saint-Sulpice, magnifiquement décorée pour la circonstance. Deux trônes étaient dressés dans le sanctuaire, l'un, du côté de l'évangile, pour Mgr le Nonce apostolique ;

l'autre, du côté de l'épître, pour S. Em. le Cardinal Lavigerie. Bien avant l'heure des Vêpres, la vaste église était déjà comble. Toute la partie gauche de la nef avoisinant le banc d'œuvre avait été réservée pour les délégués français et étrangers, dont nous donnons plus loin la liste complète, et pour les représentants de la presse.

Dans le chœur avaient pris place NN. SS. Combes, évêque de Constantine; Fabre, archevêque de Montréal ; Brincat, évêque d'Adrumète, Directeur général de l'Œuvre antiesclavagiste.

Les Vêpres pontificales furent chantées par Mgr Livinhac, arrivé le matin même de l'Ouganda avec quatorze jeunes nègres de ce pays. Ces jeunes enfants, placés de chaque côté du maître-autel, ont édifié tous les assistants par leur tenue modeste et recueillie, malgré la curiosité que devait naturellement exciter dans leur esprit un spectacle aussi nouveau pour eux.

Vers la fin des Complies, Son Excellence Mgr Rotelli, Nonce apostolique, fit son entrée solennelle dans l'église et vint prendre place au trône qui lui était réservé. Quelques instants après, le cortège des Prélats se dirigea vers le banc d'œuvre, et bientôt un chœur de cent vingt exécutants interpréta magistralement, sous l'habile direction de M. Bellenot qui en était l'auteur, une magnifique cantate sur l'esclavage.

L'office avait commencé à deux heures et demie. Il était près de quatre heures lorsque le promoteur de l'Œuvre antiesclavagiste, S. Em. le Cardinal Lavigerie, parut en chaire, entouré de ses Pères blancs. Pendant près d'une heure, le vénérable Archevêque de Carthage captiva son nombreux auditoire par l'éloquence de son cœur d'Apôtre. Il sut trouver les accents les plus touchants lorsqu'il signala à la pieuse assemblée la présence, devant lui, de son fils, Mgr Livinhac, confesseur de la foi dans l'Afrique équatoriale, que Dieu lui avait envoyé pour partager les travaux de son laborieux ministère, et qui, par une coïncidence providentielle, était, comme nous l'avons dit plus haut, arrivé à Paris le matin même de ce jour.

En terminant, le vénéré Cardinal, s'adressant à Son Ex-

cellence le Nonce apostolique, évoqua le souvenir du grand Pape Léon XIII, fondateur de l'Œuvre antiesclavagiste, et pria son digne Représentant de bénir, en son nom, la nombreuse assistance.

Aussitôt après cette bénédiction, les Prélats retournent au chœur, et Son Excellence Mgr le Nonce revêt les habits pontificaux pour donner le salut solennel du Très Saint Sacrement. Pendant ce temps, la maîtrise fait entendre successivement des chants magnifiques.

C'est ainsi que se termina cette première et imposante cérémonie d'ouverture du Congrès. Nous n'avons pu en faire qu'un bien pâle récit, mais son souvenir restera impérissable dans l'esprit de tous ceux qui eurent la consolation d'y assister.

Séances privées. — *Lundi et mardi, 22 et 23 septembre.* Le lundi 22 septembre, à neuf heures et demie du matin, avait lieu, sous la présidence de S. Em. le Cardinal Lavigerie, dans la salle de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, la première réunion des membres du Congrès, pour la nomination du Bureau définitif et la fixation de l'ordre du jour.

Voici la liste des Membres du Congrès antiesclavagiste :

S. Em. le Cardinal Lavigerie.

S. G. Mgr Brincat, Evêque d'Adrumète, Directeur général.

Délégués.

ALLEMAGNE. — MM. *Siéger*, Président du Comité de Cologne. — François *Rody*, du même Comité.

AUTRICHE-HONGRIE. — M. *de Gatti*, Président provisoire du Comité de Vienne.

BELGIQUE. — Mgr *Jacobs*, Prélat de la maison de Sa Sainteté, curé-doyen de Sainte-Gudule, Vice-Président du Comité Directeur de Bruxelles; — le Comte *Hippolyte d'Ursel*, Secrétaire général ; — *Descamps-David*, Professeur à l'Université catholique de Louvain.

ESPAGNE. — Luis *Sorela*. Délégué général de l'Œuvre en Espagne; — le Marquis *de Léma*, Duc de Ripalda, Secrétaire général du Comité de Madrid.

FRANCE. — Jules *Simon*, de l'Académie française, Président du Comité de Haut Patronage de Paris ; — *Keller*, Président du Comité Directeur de Paris; — le Marquis *de Vogüé*, Membre de l'Institut,

Vice-Président ; — le Baron *d'Avril* ; — Georges *Picot*, Membre de l'Institut : — *Lefèvre-Pontalis*, membre de l'Institut.

GRANDE-BRETAGNE. — Joseph G. *Alexander*, L. L. B., Avocat; — John V. *Crawford*, ancien Consul d'Angleterre à Cuba ; — Charles H. *Allen*, Secrétaire général de l'*Anti-Slavery Society*.

ITALIE. — Le Prince Camille *Rospigliosi*, Président du Conseil Directeur de Rome; — le Chevalier *Simonetti*, Secrétaire; — Mgr Domenico *Pizolli*, Directeur du Comité de Palerme, *excusé;* — le Marquis *Cornaggia* et le Commandeur *Ghisalberti*, du Comité de Milan ; — R. P. *Montuoro*, du Comité de Turin.

PORTUGAL. — Le Comte *de Macédo*, Vice-Président du Comité de Lisbonne ; — C. R. *du Bocage*, Secrétaire général, *excusé*.

A ces délégués se sont joints plusieurs *membres des Comités nationaux*, dont voici les noms :

S. G. Mgr *Lagrange*, Evêque de Chartres, du Comité de Paris ;

Le Baron *Sadoine*, Président du Comité de Liège ; — *Davignon*, de Bruxelles ; — le Baron Alexandre *T' Serclaes de Vommersom*, de Gand ; — le Frère *Alexis*, de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, Vice-Président du Comité de Namur ; — *Gedenne Vasseige*, de Namur ;

Le Comte de Fontaine *de Resbecq*, Secrétaire général du Comité de Paris ; — *Marbeau*, Directeur de *la Revue française ;* — le Général *Keiser ;* — *Récamier ;* — P. *Charmetant*, Directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, du Comité Directeur de Paris;

Desgrand, Président de la Société de géographie de Lyon, du Comité de Lyon ; — l'Abbé *Bernard*, Directeur du Comité de Lyon.

Ont été admis au Congrès, bien que ne représentant aucun Comité :

Le Prince *Cassano ;* — G. *Rolland*, Ingénieur au Corps des Mines ; — Sylvain *Benito*, d'Haïti.

Le vénérable Prélat ouvrit la séance en adressant quelques paroles de bienvenue à MM. les Délégués et en les remerciant d'avoir répondu avec un tel empressement à son appel. Il eût voulu pouvoir assister à toutes les délibérations du Congrès : mais, tant à cause de son état de fatigue que pour laisser au Congrès sa pleine et entière liberté, il déclara qu'il ne reparaîtrait qu'à la séance publique de clôture, pour entendre lecture des vœux et des résolutions qui seraient adoptés par les membres du Congrès.

Le Bureau fut ensuite constitué de la manière suivante : *Président*, M. Keller. — *Vice-Présidents*, M. le Prince Rospigliosi, Mgr Jacobs ; MM. Allen, le comte de Macédo,

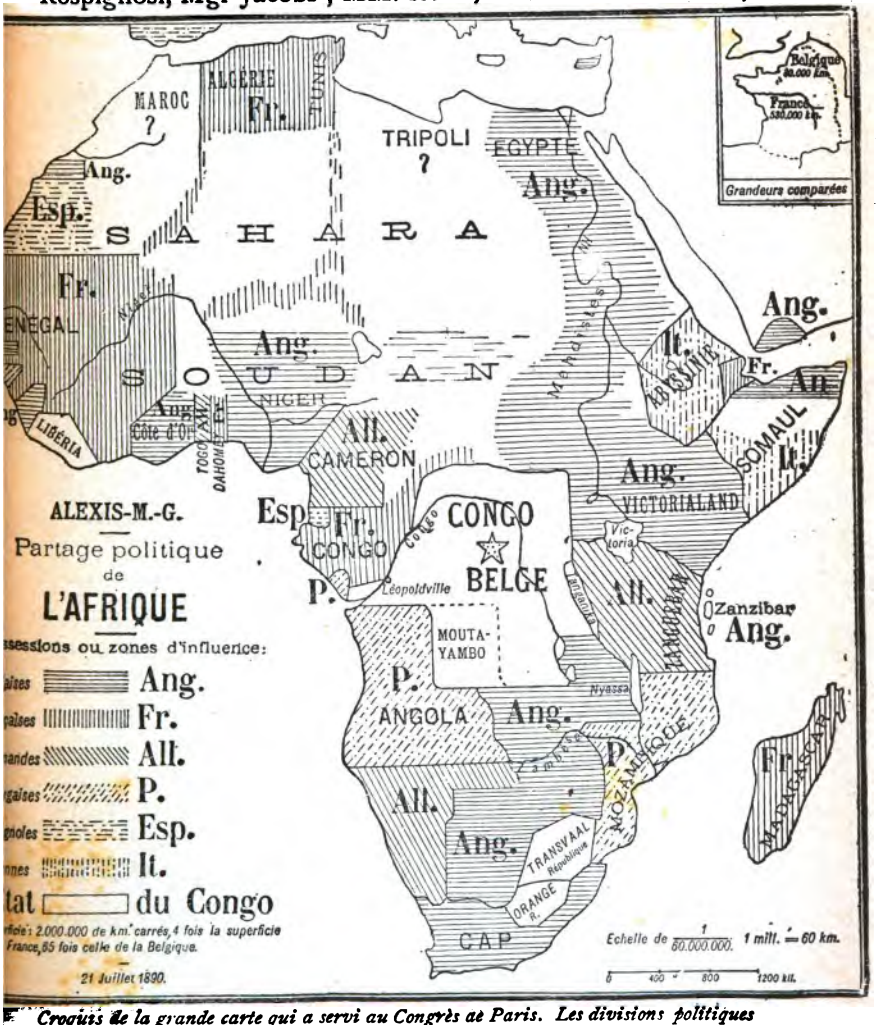

Croquis de la grande carte qui a servi au Congrès de Paris. Les divisions politiques ont pu seules trouver place ici. (Voir p. suiv.)

Siéger, Sorela. — *Secrétaire général*, M. de Resbecq.

Son Eminence daigna, sur la proposition de M. le marquis

de Vogüé, accepter la présidence d'honneur. Aussitôt après Elle se retira.

L'examen des questions portées à l'ordre du jour occupa trois longues séances privées, auxquelles les délégués des différents Comités nationaux prirent la part la plus active, sous la sage et intelligente présidence de M. Keller.

A la suite de ces débats, le Congrès adopta les onze résolutions qui furent lues dans la séance publique de clôture le mardi 23, et dont nous donnons le texte plus loin.

Séances publiques. — Les séances publiques eurent lieu dans la vaste salle de la Société de géographie, à trois heures de l'après-midi.

La première s'ouvrit le lundi, 22 septembre, sous la présidence de M. Keller. On remarquait sur l'estrade, outre les membres et délégués du Congrès, Mgr Livinhac, Mgr Lagrange, évêque de Chartres et membre du Comité de Haut Patronage, Mgr Brincat, Directeur général de l'Œuvre, etc.

M. Keller prononça un long et magnifique discours, dans lequel l'orateur sut mettre si heureusement au service de la cause des esclaves, sa haute éloquence et les ardentes convictions de son cœur.

Après M. Keller, M. Descamps-David, professeur de droit international à l'Université de Louvain et membre du Comité Directeur de Bruxelles, prononça un éloquent discours sur l'*Afrique nouvelle.*

Le Frère Alexis, de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, et Vice-Président du Comité de Namur, fit ensuite, à l'aide d'une grande carte dressée par lui, un rapport du plus grand intérêt sur l'état actuel des possessions africaines au point de vue antiesclavagiste.

Ces discours seront reproduits dans les ACTES DU CONGRÈS.

***

La seconde séance publique eut lieu le mardi, 23 septembre, et commença, ainsi que la première, à trois heures de l'après-midi.

Mgr Livinhac avait amené avec lui ses quatorze jeunes noirs de l'Ouganda, qui se tenaient sur deux rangs du côté

droit de la salle. M. Keller salue, par quelques paroles de bienvenue, ces jeunes représentants de la race déshéritée, au relèvement de laquelle le Congrès venait de consacrer son attention et ses travaux. De nombreux applaudissements accueillirent les paroles de l'orateur, et prouvèrent la parfaite conformité des sentiments de l'assemblée avec ceux qui venaient de lui être exprimés.

La parole fut ensuite donnée à M. le baron d'Avril, membre et délégué du Comité de Paris, qui entretint son auditoire de la grande question du Sahara.

On annonce l'arrivée de S. Em. le Cardinal Lavigerie. Aussitôt l'assemblée tout entière se lève et salue par de chaleureuses acclamations l'éminent Archevêque de Carthage. Chacun était avide de voir et surtout d'entendre le vénéré Cardinal. L'attente n'a pas été déçue : l'illustre Prélat prodigua, dans cette séance, toutes les ressources de son grand cœur et de son esprit.

Il commença par remercier l'assistance des marques de sympathie qu'il venait de recevoir d'elle dans ces vives acclamations, et, se tournant vers les délégués, il tint à leur exprimer sans retard toute sa gratitude pour le concours si dévoué qu'ils venaient de donner à son œuvre. Le vénérable Primat d'Afrique donna ensuite lecture d'un télégramme du Saint-Père envoyant sa bénédiction au Congrès, et dont voici la traduction :

« *A son Eminence le cardinal Lavigerie, Paris.* — Le Saint-Père qui porte un si vif intérêt à l'abolition de l'esclavage, a eu pour agréables les sentiments des membres de l'Œuvre antiesclavagiste réunis en Congrès à Paris, et qu'exprime en leur nom Votre Eminence. Sa Sainteté prie ardemment le Seigneur qu'il fasse porter d'heureux fruits aux discussions et résolutions du Congrès, et envoie du fond de son cœur sa bénédiction à tous ceux qui en font partie.

» Cardinal RAMPOLLA. »

La lecture de ce télégramme soulève dans l'assistance de longues acclamations en l'honneur de Celui qui, du fond de sa prison du Vatican, venait ainsi de s'intéresser encore une

fois, par ses encouragements et ses bénédictions, à la cause des pauvres esclaves.

Le Cardinal, désignant ensuite Mgr Livinhac qui était assis à sa droite, dit aux assistants : « Voilà mon discours ; c'est mon fils, celui que la Providence vient de m'envoyer de l'intérieur de l'Afrique pour partager mes travaux et les continuer après moi. » Puis il fit en quelques paroles émues le plus grand éloge de ce vaillant missionnaire, rappelant quelles brillantes espérances il avait données dès son jeune âge et comment ses vertus et ses travaux apostoliques les avaient plus tard complètement réalisées.

Ce fut au milieu des applaudissements que, sur l'invitation du Cardinal, Mgr Livinhac prit la parole à son tour. Ce jeune et vaillant apôtre fit à l'auditoire, le récit des persécutions qu'il avait endurées avec ses néophytes dans l'Ouganda. Il raconta son emprisonnement qui dura de longs jours, pendant lesquels sa vie a été constamment en péril, et comment il fut définitivement chassé et exilé, sans pouvoir rien emporter de ce qu'il possédait. Encore a-t-il partagé fraternellement avec des pasteurs protestants anglais, chassés comme lui, les quelques vêtements qu'il avait pu conserver.

Parmi les quatorze jeunes nègres amenés par lui de cette contrée lointaine, et qui assistaient, comme nous l'avons dit, à cette séance, se trouvaient, en particulier, le fils d'un des noirs qui furent martyrisés et un autre qui, pendant la persécution, eut l'oreille coupée. Sa Grandeur les fit monter sur l'estrade, où ils furent l'objet de la respectueuse et sympathique curiosité de l'assistance ; mais, l'émotion gagna visiblement tous les cœurs lorsque le Cardinal Lavigerie les embrassa tous deux avec une paternelle tendresse.

La parole fut ensuite donnée à M. le marquis de Vogüé pour faire connaître au vénéré Cardinal et à l'assemblée le texte des résolutions adoptées par le Congrès.

Lorsque cette lecture fut terminée, M. Allen, secrétaire de l'*Anti-Slavery Society* de Londres, exprima à Son Eminence les remerciements de tous les membres du Congrès de les avoir appelés et associés à son Œuvre. Ses paroles furent couvertes d'applaudissements unanimes, qui devinrent plus

enthousiastes encore lorsque le Cardinal, attirant vers lui le représentant de la Société antiesclavagiste de Londres, lui donna « comme un témoignage d'espérance » une accolade fraternelle.

Le vénéré Cardinal leva ensuite la séance en bénissant, au nom du Saint-Père, les membres du Congrès et tous les assistants.

C'est ainsi que se terminèrent les solennelles assises du premier Congrès libre antiesclavagiste.

***

Voeux et résolutions adoptés par le Congrès.

I. — Le Congrès adresse aux puissances signataires de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles l'expression de sa profonde reconnaissance pour l'œuvre qu'elles ont accomplie; et exprime le vœu que les dernières conditions qui restent à remplir le soient sans délai, pour répondre au sentiment de tout le monde civilisé.

II. — L'Œuvre antiesclavagiste est divisée en Comités nationaux, qui, moralement unis dans la poursuite d'un but commun, ont une organisation et un mode d'action absolument indépendants.

III. – Le Congrès compte, avant tout, sur les moyens pacifiques, spécialement sur l'action morale des missionnaires, pour relever les noirs. Aussi est-il résolu à seconder les missionnaires par tous les moyens en son pouvoir.

IV. — Les Comités nationaux feront œuvre utile, en suscitant, là où les circonstances le feront désirer, les dévouements privés et les concours de volontaires, dans les conditions et sous les réserves édictées au chapitre premier de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles.

V. — Le Congrès exprimer espectueusement le vœu que le Saint-Père, qui a glorieusement revendiqué la liberté des enfants déshérités de la grande famille humaine, et qui a si généreusement contribué aux premières dépenses de l'Œuvre, se rendant à la prière du Cardinal Lavigerie, accorde une quête annuelle, pour les besoins de l'Œuvre antiesclavagiste. (1)

(1) Léon XIII, accédant à cette demande, a fixé la quête au jour de l'Epiphanie.

VI. — Le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises, si déjà elles ne l'ont été, pour prévenir les abus du recrutement des travailleurs libres, et sauvegarder efficacement la liberté des noirs et la sincérité des engagements conclus avec eux.

VII. — Le Congrès appelle l'attention de toutes les puissances, même musulmanes, sur les dangers que le développement de certaines sectes musulmanes africaines fait courir à la civilisation et à la liberté des noirs.

VIII. — Il est à désirer que chaque Comité national fasse paraître le plus tôt possible un bulletin antiesclavagiste, et entretienne des relations permanentes avec la presse, afin de la tenir au courant de tout ce qui concerne la question de l'esclavage. Il paraît aussi important que l'échange de ces publications soit fait entre les divers Comités nationaux, et qu'une entente commune maintienne entre eux les liens nécessaires aux progrès de l'Œuvre.

IX. — Le Congrès exprime sa reconnaissance au bienfaiteur qui a fondé un prix de vingt mille francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage populaire sur l'abolition de l'esclavage. Il décide que chaque Comité national examinera les manuscrits qui lui seront adressés par les auteurs de sa nation. Il désignera celui ou ceux de ces manuscrits qui lui paraîtront dignes d'obtenir le prix proposé et nommera un délégué qui se réunira aux membres de l'Institut de France, faisant partie du Comité antiesclavagiste de Paris, pour former le jury chargé de décerner le prix.

X. — Le Congrès émet le vœu que les secours envoyés aux missionnaires soient exemptés des droits de douane.

XI. — Le Congrès, estimant qu'il est éminemment utile que les délégués des Comités nationaux se réunissent encore pour échanger leurs vues et stimuler réciproquement leur zèle, décide qu'un nouveau Congrès antiesclavagiste aura lieu dans un délai de deux ans au plus tard.

FIN.

APPENDICE

DE LA 7e ÉDITION.

Victoires de l'Etat du Congo sur les Arabes. — Comme on l'a vu plus haut (page 211), le gouvernement de Léopold II, Souverain du Congo, avait pris de sages précautions contre les attaques des Arabes esclavagistes, auxquels il interdisait la continuation de leurs exploits inhumains. Ceux-ci finirent par trouver gênante la police que les troupes belges des camps de Basoko, sur le Congo central, et de Lousambo, sur le Sankourou, exerçaient contre eux. Ils commencèrent par attaquer traîtreusement une expédition commerciale dirigée sur le Lomami par Hodister, qui fut tué avec plusieurs de ses compagnons dans un guet-apens.

Bientôt tous les Arabes de la région comprise entre le haut Congo, l'Arouhimi, les lacs Albert et Tanganika, se concertèrent pour exterminer les Européens.

La guerre était ainsi déclarée par les chefs arabes de Nyangwé, de Kassongo et autres, qui disposaient certainement de plus de 20,000 fusils, contre les troupes congolaises composées de plusieurs milliers de nègres, organisées et commandées par une centaine d'officiers belges.

Les conséquences de cette prise d'armes auraient pu être désastreuses pour la civilisation. Déjà le capitaine Joubert, assailli à Mpala, avait dû réclamer le secours d'une expédition commandée par le capitaine Jacques ; mais tous deux se trouvaient assiégés sur les rives du Tanganika par les hordes arabes venues d'Oudjiji. Il en était de même des missionnaires français à Kibanga. La bonne cause était en péril et tous les Européens menacés d'extermination.

Mais, grâces à Dieu, dans de nombreux combats les Européens furent vainqueurs. Les capitaines Van Kerkhoven et Ponthier dispersèrent les Arabes de l'Arouhimi en leur repre-

nant plus de 2000 esclaves. Les capitaines Tobback et Chaltin battirent ceux des Stanley-Falls, leur faisant 1500 prisonniers, pendant que le capitaine Dhanis prenait successivement les deux villes capitales de Nyangwé et de Kassongo, et chassait les traitants de la région du haut Congo.

En outre, le capitaine Jacques finit par reprendre à ceux d'Oudjiji la forteresse ou boma qu'ils avaient construite sur la rive occidentale du Tanganika.

C'est ainsi qu'à la date du mois de juillet 1893, les Arabes se trouvaient en fuite vers l'est, où, espérons-le, les forces allemandes et anglaises parviendront à les réduire complètement. Ainsi se sont vérifiées les prévisions du cardinal Lavigerie, qu'avec quelques centaines d'Européens énergiques, commandant des troupes nègres, on viendrait à bout de ces bandes de brigands.

Que les divers gouvernements qui se sont partagé ces régions malheureuses s'intéressent résolument à la cause antiesclavagiste, et Dieu certainement continuera à leur accorder ses bénédictions, promises par Léon XIII et déjà si manifestes dans les événements que nous venons de résumer.

Voici, du reste, des détails recueillis sur quelques-uns de ces faits.

Victoire des Stanley-Falls. Le 6 juillet 1893, M. Bernaert, premier ministre du roi, donnait lecture à la Chambre belge d'une dépêche d'Afrique, annonçant que le 15 Mai 1893 les Arabes avaient attaqué les Falls ; mais que le résident Tobback les avait battus et dispersés, leur tuant 200 hommes et leur enlevant 1500 prisonniers et 100 barils de poudre.

Cette nouvelle fut accueillie par une salve d'applaudissements, et des félicitations furent adressées au Roi-Souverain.

D'après des nouvelles reçues postérieurement, la déroute des Arabes a été encore plus complète qu'on ne l'avait dit. Outre la poudre et les fusils qu'ils ont laissés derrière eux, ils ont abandonné dans leur fuite précipitée leurs femmes, leurs enfants, quatre tonnes d'ivoire, une quantité énorme de tissus. De tous ses biens, Rachid n'a pu emporter qu'une petite cassette contenant quelques objets de valeur. Tous les villages arabes des environs ont été rasés. Cet ancien domaine

arabe est, en somme, comme tel rayé de la carte, à la grande joie des indigènes, délivrés de l'oppression des marchands d'esclaves. Nombre de chefs nègres, qui avaient obéi précédemment à l'ascendant des Arabes, sont venus depuis faire leur soumission.

1re victoire de Dhanis. — L'expédition du lieutenant Dhanis a rencontré sur le Lomami un convoi d'esclaves commandé par Sefou, le fils du célèbre Tippo-Tip. Les Arabes furent mis en complète déroute. Ils laissèrent entre les mains des Belges environ cinq cents prisonniers, dont cinq chefs, et six cents fusils à répétition. Ces armes étaient parvenues aux Arabes par la côte orientale, malgré la surveillance des autorités de la colonie allemande.

Le fils de Tippo-Tip est parvenu à s'échapper.

Le lieutenant Chaltin, qui commande le camp de Basoko, a aussi fort maltraité les Arabes. C'est en revenant d'une exploration sur le fleuve Aruwimi qu'il les a rencontrés près de Yabumba. Ses troupes, composées de 150 soldats et de toute la tribu des Mabendjas, se mirent en embuscade et attendirent les Arabes.

Au bout de huit jours, l'ennemi fut signalé, et surpris par la brusque attaque de Chaltin, il s'enfuit en désordre après un sanglant combat. Les indigènes Mabendjas le poursuivirent à coups de lances et en firent un affreux massacre. Les Arabes abandonnèrent leurs fusils et les étendards de Zanzibar. Les esclaves qu'ils avaient capturés et qui mouraient de faim furent mis en liberté.

Prise de Nyangwé. — Nous savons que l'expédition Dhanis, après de nouveaux combats, a fait le *siège de Nyangwé* et a pris cette ville d'assaut, à une date qu'on croit pouvoir fixer entre le 1er et le 15 février dernier.

Les précédents télégrammes annonçaient deux nouveaux combats livrés par Dhanis aux Arabes, et dans lesquels l'expédition belge avait tué Munié Moharra, le chef arabe, responsable du massacre de l'expédition Hodister, et mis en fuite Sefou, neveu de Tippo-Tip.

C'est après cette seconde victoire, livrée entre le Lomami et le Loualaba, à Angoï, que l'expédition Dhanis a poussé

plus vigoureusement que jamais vers l'Est et assiégé, puis emporté Nyangwé, agglomération de vingt mille Arabes ou nègres soumis aux Arabes.

Nyangwé, dont Livingstone et Stanley ont publié des descriptions mémorables, est situé au carrefour de toutes les routes qui conduisent au Tanganika; c'était le boulevard même de la puissance des Arabes esclavagistes qui ravagent le Congo, et la prise de la ville est pour le jeune Etat un événement au moins aussi important que celle d'Abomey, capitale du Dahomey, le fut récemment pour la France. Les Arabes soulevés sont mâtés, l'Etat du Congo est délivré de son principal, peut-être de son seul ennemi. Bien mieux, l'Etat du Congo, donnant sa première application sérieuse à l'Acte antiesclavagiste de Bruxelles, purge l'Afrique centrale de la plaie de la traite et rend ainsi un service signalé à la civilisation entière.

Prise de Kassongo. — C'est le 22 avril 1893 que le commandant Dhanis s'est rendu maître de Kassongo, où s'étaient réfugiés les débris des forces arabes chassées par la prise de Nyangwé. Le vaillant officier qui poursuit sa route vers l'Est, afin de faire sa jonction avec les postes anti-esclavagistes belges du lac Tanganika, devait, pour assurer le résultat de l'heureuse fortune de nos armes, emporter la place de Kassongo. Il n'a guère mis de temps à exécuter son projet. Deux mois lui ont suffi pour anéantir d'une façon complète la puissance des Arabes de ces régions, en les chassant de leur dernière retraite. Le télégramme qui a apporté la bonne nouvelle à Bruxelles, ajoute que la situation est excellente dans ces contrées. L'atroce domination arabe est abattue.

Selon toute probabilité, le commandant Dhanis arrivera au poste d'Albertville, sur le Tanganika, bien longtemps avant l'expédition Descamps. La jonction des troupes de l'Etat et des postes du Tanganika va donc pouvoir s'opérer, et désormais les voies de communication de ce lac, situé aux confins du territoire de l'Etat, avec la côte occidentale, seront régulièrement établies.

Victoire du capitaine Jacques. — Le capitaine Jacques,

venu au secours du pieux et vaillant capitaine Joubert, s'était retranché dans une boma à Albertville, sur le Tanganika Il pouvait y braver l'audace des Arabes envoyés par Rumaliza, chef d'Oudjiji ; mais ceux-ci trouvèrent le moyen de construire à quelques kilomètres de là une autre boma, que, faute de munitions, le capitaine Jacques ne put leur enlever tout d'abord. Sa position était critique, car l'ennemi le tenait assiégé depuis un an, et battait la campagne, ravageant tout, détruisant les villages et tuant une multitude d'indigènes. La famine s'ensuivit, horrible pour les deux partis belligérants. M. Jacques écrivit en Belgique pour réclamer des secours, surtout en munitions, et demander quatre canons qui lui permissent de renverser la boma ennemie. La société anti-esclavagiste s'est hâtée de les lui envoyer; mais déjà l'arrivée de l'expédition Long permit à M. Jacques de reprendre l'offensive. C'est ce que confirme la dépêche suivante, parvenue à Bruxelles.

Zanzibar, 5 *Juillet* 1893.

Victoire ! — les esclavagistes en fuite repassent la Lukuga ; — nous avons pris et détruit leur boma. Envoyez néanmoins artillerie.

Capitaine JACQUES.

Terminons par cette heureuse nouvelle l'exposé sommaire de ces faits bien consolants, qui nous permettent d'espérer, avec l'aide de Dieu, la ruine prochaine de la puissance des traitants sur les rives du Congo et des grands lacs.

Victoire des Français au Dahomey. — Sur un autre point de l'Afrique, c'est la France qui s'est signalée, en 1893, par la destruction du plus épouvantable repaire de brigands de profession, au Dahomey. Ce royaume est tristement célèbre par la cruauté de ses mœurs, surtout par les hécatombes des prisonniers immolés, dans les fêtes appelées les *grandes coutumes*. Les rois de Dahomey, bien que de race noire, étaient les dignes émules des Arabes chasseurs et marchands d'esclaves. Au siècle dernier, ils étaient les pourvoyeurs des négriers européens ou américains, qui venaient prendre cette marchandise humaine sur la côte appelée du nom significatif

de *côte des Esclaves.* Enfin la Providence a voulu que le roi Behanzin, pour avoir insulté les missionnaires et les commerçants français, se vît attaqué et détrôné par une armée française sous le commandement du général Dodds.

Une ère nouvelle s'ouvre donc dans cette partie de l'Afrique occidentale, de même que sur beaucoup d'autres points où l'établissement définitif des Européens : Anglais, Français, Allemands, Espagnols, Portugais, Italiens, rétablira, comme les Belges le font au Congo, l'ordre et la sécurité parmi les peuplades noires, en attendant que les bienfaits du christianisme et de la civilisation leur soient largement distribués, comme il convient à une race trop longtemps opprimée.

MORT DU CARDINAL LAVIGERIE.

Le 25 novembre 1892, la Société antiesclavagiste a fait la plus grande perte dans la personne de son illustre fondateur, le cardinal Lavigerie, mort en la maison des Pères Blancs, à Saint-Eugène, près d'Alger.

Depuis plus d'un an, l'éminent cardinal, brisé par les fatigues et les travaux de ses œuvres multiples, bien plus que par l'âge, ne jouissait plus d'une bonne santé ; mais sa robuste constitution laissait l'espoir d'un rétablissement relatif.

Dieu en a décidé autrement. Il l'a enlevé à la terre pour lui donner au ciel la récompense promise aux hommes d'action et de bonne volonté.

Sa dépouille mortelle, après avoir reçu à Alger les honneurs officiels dus à son rang et aux éminents services rendus à la patrie française, a été conduite triomphalement par la flotte à Carthage, pour y être inhumée dans un caveau que lui-même avait fait préparer dans la cathédrale.

Des services solennels pour le repos de son âme ont été célébrés, non seulement dans les diocèses dont il avait la direction, mais encore dans plusieurs villes de France, notamment dans la cathédrale de Paris, dont il était chanoine d'honneur.

A Bruxelles, le comité directeur de la Société antiesclavagiste belge a fait chanter à la cathédrale de Sainte-Gudule, une messe à laquelle ont assisté S. E. Mgr Goossens, cardinal de Malines, Mgr Nava di Bontife, nonce apostolique, et une foule de notabilités de toutes classes.

CHARLES-MARTIAL ALLEMAND LAVIGERIE était né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 31 octobre 1825.

Après avoir été, à Paris, professeur à la Sorbonne, et directeur des écoles d'Orient, il fut, à Rome, auditeur de Rote pour la France. Il fut sacré évêque de Nancy, en 1863, et nommé archevêque d'Alger, en 1867. Le pape Léon XIII le créa, en 1882, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Agnès-hors-des-Murs ; puis en 1884, archevêque de Carthage, rétablissant en sa personne l'antique métropole des églises africaines.

Ainsi que le dit le P. Charmettant, l'un de ses fils spirituels, « c'est son passage à la direction des écoles d'Orient et son contact avec les races intéressantes de ces contrées, qui ont révélé à l'abbé Lavigerie sa vraie vocation, celle de l'apostolat.

Il était né apôtre, en effet ; il en avait l'ardeur, la vaillance et les nobles ambitions. Comme saint Paul, la passion des âmes, la soif des conquêtes le dévoraient.

Dès le premier jour de son arrivée en Afrique, il tourna son regard, ce regard où passaient des flammes, vers le centre mystérieux de ce continent, alors complètement inconnu. Il y envoya de nombreuses légions de missionnaires, dont plusieurs ont versé pour la Foi leur sang de martyrs.

Tant qu'il ne rencontra sur son chemin que les obstacles ordinaires, il les surmontait ou les tournait sans que rien ne pût arrêter sa marche en avant, sa trouée de l'Afrique pour y faire pénétrer la foi et la civilisation ; mais le jour où il se trouva en face de la vraie barbarie, de la hideuse plaie incurable de l'esclavage, ou plutôt de la traite de chair humaine, il n'hésita pas à tenter, en plein XIXe siècle, ce que personne, hormis son inspirateur Léon XIII lui-même, ne croyait possible : *une croisade pour soulever l'Europe contre les abominations de la Traite !*

Il réussit en cela comme en toutes ses autres entreprises, car c'est grâce à ses prédications enflammées et à ses écrits

incomparables sur la question esclavagiste qu'il a amené l'Europe officielle aux Conférences de Bruxelles, en 1889.

Comme tous les vrais bienfaiteurs de l'humanité, ce grand apôtre meurt sans recueillir tout le fruit de son labeur. Mais il s'en va au moment où les prémices lèvent et abondent. Toutes les grandes œuvres dues à sa charité, à son indomptable énergie, sont désormais assurées et promettent des moissons nombreuses. »

Il avait eu soin, du reste, depuis deux ans, de désigner pour son successeur à la Direction de l'Œuvre antiesclavagiste Mgr Brincat, évêque d'Adrumète, de résidence à Paris.

Qu'il nous soit permis d'ajouter ici un souvenir personnel.

C'est pour avoir rencontré le grand Cardinal à Bruxelles, en 1888, au lendemain de son sermon à Sainte-Gudule, et pour avoir obtenu de sa bienveillance un entretien marqué de la plus grande franchise, comme de la plus touchante cordialité, que nous avons conçu pour son œuvre l'estime et l'amour qu'il avait su communiquer la veille à son immense auditoire.

Aussi nous sommes-nous dès lors proposé de la populariser, dans la mesure de nos faibles moyens, par la publication d'un opuscule, qui fut bientôt suivi de plusieurs autres, destinés surtout à la jeunesse chrétienne.

Et lorsque, à Paris, notamment à l'époque du Congrès antiesclavagiste libre, tenu en septembre 1890, il nous fut donné de revoir l'éminent Prélat, c'est toujours avec l'affection la plus paternelle qu'il nous accueillait et nous accordait les marques les plus flatteuses de ses encouragements.

Daigne ce grand bienfaiteur de l'humanité, qui jouit maintenant de la béatitude éternelle, obtenir de la miséricorde divine la continuation et le succès des œuvres africaines, dont il est le fondateur, et dont il restera dans le ciel le patron et le protecteur.

A. M. D. G.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE 6

CHAPITRE I. Lettre encyclique *In plurimis* de S. S. Léon XIII sur l'esclavage 9

Principe chrétien de l'égalité des races, p. 10 ; pratique de l'esclavage chez les Grecs et les Romains, 12 ; efforts de l'Eglise pour son abolition au Moyen Age, 19 ; en Amérique, au XVIe siècle, 22, et en Afrique de nos jours, 23.

CH. II. La mission du cardinal Lavigerie 29

Le cardinal avec le pèlerinage africain à Rome, 30 ; la mission qu'il reçoit du S.-P., 35.

CH. III. Conférence de Mgr Lavigerie à Saint-Sulpice. . . 37

Léon XIII et l'encyclique, 39 ; l'esclavagisme mahométan, 42 ; enlèvement des nègres, 48 ; convoi d'esclaves, 50 ; le nombre des victimes, 51 ; la rédemption, 55.

CH. IV. Le cardinal à Londres et à Bruxelles. 59

Discours de Londres ; l'initiative de la société antiesclavagiste anglaise, 60. — Discours à Ste-Gudule de Bruxelles ; l'œuvre du roi des Belges au Congo, 63.

CH. V. Le partage politique de l'Afrique 71

Géographie physique et ethnographique, 71 ; l'aire de la traite, 74 ; l'État du Congo, 77 ; les possessions françaises, anglaises, allemandes, portugaises, espagnoles, italiennes et turques, 80-85.

CH. VI. La traite des nègres autrefois et aujourd'hui . . . 85

L'ancienne traite coloniale et son abolition par l'initiative de l'Angleterre, 85 ; la traite musulmane actuelle, 92.

CH. VII. Témoignage de Livingstone 97

Extraits textuels de ses ouvrages : la traite dans l'Afrique centrale et sur le Zambèze, 90 ; Mariano, le chasseur d'esclaves, 99 ; Livingstone délivre 134 esclaves, 104 ; la traite à Zanzibar et dans l'Afrique orientale, 107 ; horribles massacres du marché de Nyangwé (Haut-Congo), 111.

CH. VIII. Témoignage de Cameron 119

Ce qu'il a vu dans l'Afrique centrale, 120 ; sa lettre au cardinal Lavigerie, 124.

CH. IX. Témoignage de Stanley 129

Scènes épouvantables de la chasse aux esclaves sur l'Arouhimi (Haut-Congo), destruction d'une population d'un million de nègres et d'un pays trois fois vaste comme la Belgique, 134 ; le camp des traitants et le parc de bétail humain, 139.

Gochet (Alexis-M.)
1. Slave raid [illegible]
2. [illegible]
3. [illegible]

CH. X. Témoignage des missionnaires catholiques français . 145

Les missions des Pères Blancs dans l'Afrique équatoriale, 146 ; la traite dans la région du Tanganika, 151 ; le marché d'esclaves d'Oudjiji, 152 ; le capitaine Joubert et sa troupe, 155.

CH. XI. La traite au Soudan et sur le Nil 159

Témoignage de Nachtigal, 159 ; le marché de Kouka, 163. Témoignage de Rolfs, 164, et de Baker, 165. Histoire de l'esclave Farraghit, 167.

CH. XII. L'esclavage dans l'Afrique méditerranéenne 170

Révélations du Livre Bleu anglais. L'esclavage au Maroc, 172 ; dans la Tripolitaine, 174 ; en Egypte et en Arabie, 180 ; en Turquie, 184.

CH. XIII. Le mouvement antiesclavagiste en Europe . . . 187

Action des missions catholiques et des croisés volontaires, 187. Le mouvement antiesclavagiste : en France, 191 ; — en Belgique, 194 ; — en Angleterre, 196, —en Allemagne, 198 ; —en Autriche et en Italie, 201 ; — en Espagne et en Portugal, 203 ; — en Hollande, 204 ; — en Suisse, 205 ; — en Amérique, 206.

CH. XIV. La Conférence diplomatique de Bruxelles . . . 207

Invitation du Roi Léopold, 207 ; Les travaux de la Conférence, 209 ; Suppression de l'esclavage au Congo, 211 ; Répression de la traite au Congo, 212 ; Acte général et lois internationales, 216.

CH. XV. Le congrès libre de Paris 221

Cérémonie religieuse à Saint-Sulpice, 221 ; — Séances privées, 223 ; — Séances publiques, 226 ; — Résolutions, 229.

CH. XVI. Appendice de la 7e édition. Les victoires 231

Victoires de l'Etat du Congo sur les Arabes, 231 ; Prise de Nyangwé et de Kassongo, 233 ; Victoires au Tanganika, 235 ; Victoires des Français au Dahomey, 235.

Mort du cardinal Lavigerie 236

TABLE DES CARTES ET GRAVURES.

FRONTISPICE. L'esclave nègre et son tyran arabe.
CH. I. Portrait de S. S. Léon XIII, p. 13. — Un convoi de nègres esclaves, 25.
CH. II. Portrait du cardinal Lavigerie, 31.
CH. III. Traitant arabe à la recherche d'un village qu'il veut attaquer, 41 ; — Convoi, d'esclaves dans le Soudan et le Sahara, 41 ; — Autre caravane d'esclaves dans l'Afrique orientale, 49 ; — Indigène des rives du Congo, 53.
CH. IV. S. M. Léopold, II, 67.
CH. V. Carte de l'Afrique centrale et orientale, avec les régions de la traite, 79.
CH. VI. Esclaves nègres au cachot, 87 ; — carcans, barre de justice et colliers pour enchaîner les esclaves, 88 ; — coupe et vue en plan d'un bâtiment négrier, 90. — Carte des explorations en Afrique, 96.
CH. VII. David Livingstone parmi les indigènes de l'Afrique australe, 101 ; — types de négresses, 111.
CH. VIII. Types de nègres, 121 ; — dahous ou barque de négrier au Zanzibar, 124 ; — coupe pour faire voir l'entassement des victimes, 125.
CH. IX. Portrait de Stanley, 131 ; — une boma, village palissadé, 133 ; — la traite par les Arabes de l'Afrique centrale et septentrionale, 141 ; nègre enchaîné, 144.
CH. X. Les Rougas-rougas, incendiant et capturant, 149 ; — le missionnaire chez un roi nègre, 153.
CH. XI. Un traitant arabe tuant une pauvre négresse, 161.
CH. XII. Un marché d'esclaves dans les ports africains, 175 ; — bateau négrier capturé par un croiseur, 185.
CH. XIII. Carte des divisions politiques en Afrique, 225.
Table des matières et des gravures 239

Liège. — Imp. H. Dessain.

Un Prêtre Chrétien ou pauvre religieux qui ne peut entretenir

AUG 14 1956